

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion durant l'année 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93 c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34)
3. du règlement du Conseil communal de Morges du 3 mai 2006 (article 95),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2013, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2013.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'assurances sociales
ADAC	Association des arts créatifs
AdCV	Association de communes vaudoises
AFJ	Accueil familial de jour
ADIREM	Association des intérêts de la région morgienne
AI	Assurance invalidité
AIL	Aide individuelle au logement
AJEMA	Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne
ALFJ	Association pour le logement des jeunes en formation
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
AREMS	Accueil et restauration en milieu scolaire
ASBM	Association pour la sauvegarde de la baie de Morges
ASIME	Association scolaire intercommunale Morges et environs
ASM	Association pour la sauvegarde de Morges
ATE	Association transports et environnement
AVACAH	Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soin à domicile
AVRiC	Association vaudoise des responsables informatiques communaux
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BPA	Bureau de prévention des accidents
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires
CCSE	Commission consultative Suisses-Etrangers
CDPVM	Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
CFMH	Commission fédérale des monuments et sites
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CMS	Centre médico-social
CNM	Club nautique morgien
COP	Commission du personnel
COPIL	Comité de pilotage
CPM	Club des patineurs de Morges
CSR	Centre social régional
CVE	Centre de vie enfantine
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
EVAM	Etablissement vaudois d'aide aux migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
GED	Gestion électronique de documents
GESPRO	Gestion de projets
GNC	Gaz naturel carburant
GVM	Groupe Vélo Morges
ISP	Institut suisse de police
LAAL	Loi concernant l'aliénation d'appartements loués
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASI	Loi sur l'asile
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LDTR	Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation
LGéo	Loi sur la géoinformation
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres
LI	Loi sur les impôts
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise

MDA	Maison des associations
OFROU	Office fédéral des routes nationales
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile de Morges
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCComm	Plan directeur communal
PDCirc	Plan directeur des circulations
PDL	Plan directeur localisé
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
PPA	Plan partiel d'affectation
PPE	Propriété par étage
PPP	Partenariat public-privé
PQ	Plan de quartier
PVC	Polychlorure de vinyle
REH	Romande Energie Holding
RES	Classes ressources
RI	Revenu d'insertion
SAF	Service d'aide familiale
SAPJV	Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois
SDOM	Schéma directeur de l'Ouest morgien
SDRM	Schéma directeur de la région morgienne
SEVEN	Service de l'environnement et énergie
SIG	Système d'information géographique
SI RDU	Système d'information du revenu déterminant unifié
SITECOM	Système d'information du territoire de la Commune de Morges
SRE	Surface de référence énergétique
TPM	Transports publics de Morges et environs
TRIDEL	Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets
TRUCPOL	Travaux, urbanisme et construction, Police
TSP	Travailleur(euse) social(e) de proximité
UCV	Union des communes vaudoises
USL	Union des sociétés locales
USTM	Union des sociétés de tirs morgiennes

Table des matières

Conseil communal.....	7
Municipalité	35
Administration générale, culture et promotion.....	43
Théâtre et Foyer de Beausobre	61
Service du personnel et de l'organisation	65
Finances, Assurances, Informatique et Contrôle de gestion	69
Service Informatique	77
Sécurité Publique et Protection de la Population	85
Patrimoine.....	93
Infrastructures, Energies et Espaces publics	109
Jeunesse, Sécurité Sociale et Logement.....	133
Aménagement du Territoire et Développement Durable	143
Organigrammes	155
Conclusions.....	163
Conclusions générales	165

Table des annexes

Annexe N° 1 - Liste des membres du Conseil communal au 31 décembre 2013	30
Annexe N° 2 - Assemblée de commune	32
Annexe N° 3 - Compte de bilan N° 9120 Titres et Placement	74
Annexe N° 4 - Compte de bilan N° 9122 Prêts.....	75
Annexe N° 5 - Compte de bilan N° 9221 Emprunt à court, moyen et long termes.....	76
Annexe N° 6 - Statistiques de la population	92
Annexe N° 7 - Police des constructions	152

Conseil communal

Le Conseil communal délibère notamment sur :

- Le contrôle de la gestion
- Le projet de budget et les comptes
- Les propositions de dépenses extra-budgétaires
- L'arrêté d'imposition
- L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droit réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières
- Le plafond d'endettement
- Le règlement du personnel communal et la base de sa rémunération
- L'acceptation de legs et de donations
- L'adoption de règlements

REPARTITION DES SIEGES (1.1. - 31.12)

EM : 11 membres

PLR : 29 membres

SPI : 38 membres

UDC : 10 membres

Les Verts : 12 membres

LISTE DES MEMBRES

La liste des membres en fonction au 31 décembre 2013 figure en Annexe N° 1.

PRESIDENCE DES GROUPES POLITIQUES

EM : M. Eric Décosterd, puis Mme Catherine Hodel

PLR : M. Jean-Hugues Busslinger

SPI : M. Laurent Beauverd, puis Mme Maria Grazia Velini

UDC : Mme Patricia Correia da Rocha

Les Verts : M. Yvan Christinet

BUREAU (1.1. - 30.6.)

Présidente : Mme Patricia Correia da Rocha

1^{er} vice-président : M. Stéphane Dewarrat

2^e vice-président : M. Yvan Christinet

Secrétaire : Mme Jacqueline Botteron

Scrutatrices : Mmes Bariza Benkler et Christine Golay

Scrutateurs suppléants : MM. Jean-Claude Goy et Cédric Schopfer.

Huissier : M. Jean-Louis Jordan

BUREAU (1.7. - 31.12)

Président : M. Stéphane Dewarrat

1^{er} vice-président : M. Yvan Christinet

2^e vice-président : M. Laurent Beauverd

Secrétaire : Mme Jacqueline Botteron

Huissier : M. Jean-Louis Jordan

8 - Conseil communal

Scrutateurs : MM. Jean-Claude Goy et Cédric Schopfer, remplacé par M. Romain Blum dès le 4 décembre 2013

Scrutatrices suppléantes : Mmes Béatrice Genoud et Rita Wyss.

Le président et les deux scrutateurs(trices) composent le Bureau au sens de l'article 10 de la loi sur les communes.

La cérémonie dite de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau a eu lieu le 2 juillet, en salle de la Municipalité.

MUTATIONS

Décès

M. André Carrara, de l'Entente morgienne, décédé le 15 mai 2013

Démissions

Socialistes, POP et indépendants

M. Julien Wettstein

M. Frédéric Ambresin

Mme Ertan Özbatur

M. Metin Sahin

M. Ali Imren

M. Carlos Arias

PLR Les Libéraux - Radicaux

M. Guillaume Simersek

Entente morgienne

M. Christian Schwab

Les Verts

M. Michel Reynolds

M. Kadrush Ratkoceri

UDC

M. Jean-Jacques Regamey

Nominations

Socialistes, POP et indépendants

Mme Françoise Pontonio

Mme Cécile Rey

Mme Sylviane Trudu

M. Roland Russi

M. Josef Weissen

Mme Ilda Martin

M. Rémy Hlavac

PLR Les Libéraux - Radicaux

M. Baptiste Muller

Entente morgienne

M. Philippe Laurent

Mme Anne Jomini

Les Verts

Mme Anne Roulet

M. Antoine André

UDC

Mme Elodie Di Virgilio da Rocha

SEANCES (1.1. - 31.12.)

Le Conseil communal a tenu 9 séances ordinaires (11 en 2012), soit les mercredis 6 février, 6 mars, 17 avril, 5 et 26 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

MOTIONS DEPOSEES

E = A l'étude d'une commission

PC = Prise en considération

R = Retirée

06.02.13. - Motion POP / E

Pour un "incubateur de jeunes entreprises à Morges

06.03.13 - Motion Pierre Marc Burnand / PC

Pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyliques

06.03.13 - Motion Stéphane Dewarrat / R

PPA Morges Gare-Sud

17.04.13 - Motion Charles Dizerens / PC

Pour une refonte du Règlement général de police de la Commune de Morges

MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DECEMBRE 2013

07.12.88 - Motion Thierry de Haller et consorts

Actualisation du plan directeur du Parc des Sports et modification de l'article 62 du règle-

ment sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA).

Commentaire de la Municipalité

Ce PPA, dont l'étude a débuté en décembre 2010, a été déposé au Canton pour examen préalable en octobre 2012. Le rapport d'examen préalable, reçu à fin mai 2013, présente plusieurs points qui nécessitent des négociations avec les instances cantonales. Ces négociations sont en cours.

06.11.96 - Motion André Bucher et consorts

Etude de la transformation et de l'aménagement des quais, conjointement à celle de l'esplanade projetée en face du Casino dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment et des immeubles communaux rue Louis-de-Savoie 33, 35 et 37, transformation et aménagement ayant pour but d'encourager l'animation de ceux-ci et d'améliorer l'attrait touristique de Morges.

Commentaire de la Municipalité

Les études concernant le plan directeur des circulations sont encore en cours; il est donc encore difficile de planifier l'aménagement des quais. Néanmoins, une première esquisse de ce que pourrait devenir ce tronçon des quais est proposée dans le cadre du projet de parking sous les quais. Cette esquisse a été réalisée par un bureau de paysagisme et fournit une première base de travail à développer par la suite.

01.03.00 - Motion Eric Thuner et consorts

Projet de plan directeur "Morges Nord-Ouest" (nouvelle dénomination "Ouest morgien") à présenter au Conseil communal d'ici au 31 décembre 2000.

Commentaire de la Municipalité

Le PPA La Longeraie a dû prendre en compte de nouveaux aspects liés à la mobilité, l'évolution des besoins des propriétaires et les remarques adressées par les participants lors de la séance de présentation du PPA. Ce PPA sera envoyé au Canton en 2014 pour examen préalable.

Suite à différents changements d'orientations pris par les propriétaires, le PPA La Prairie-Nord/L'Eglantine a dû être revu alors qu'il était prêt pour être envoyé à l'examen préalable au Canton.

Il a fallu particulièrement chercher d'autres solutions urbanistiques pour le secteur des logements situés sur la partie Eglantine, et cela afin d'améliorer la faisabilité financière et constructive du futur quartier. Ce PPA est en voie de finalisation et sera envoyé au Canton en 2014.

05.03.03 - Motion Theophil Lutz et consorts

Pour le maintien et le développement du commerce, de l'artisanat et d'un marché authentique en ville de Morges.

Commentaire de la Municipalité

La Délégation municipale "Commerces" est régulièrement en contact avec la COOR pour répondre aux améliorations possibles. Des discussions sont en cours pour une nouvelle disposition du marché.

01.12.04 - Motion Eric Bauer et consorts

Pour un projet de développement urbain durable sur les parcelles de La Longeraie.

Commentaire de la Municipalité

Le PPA La Longeraie sera envoyé au Canton pour examen préalable en 2014.

Il s'agit d'un éco quartier qui prend en compte des aspects environnementaux (gestion de l'eau, espaces verts, production agricole locale) mais aussi sociaux en proposant une mixité de types de logements et d'activités.

07.09.05 - Motion Jacques Longchamp et consorts

Pour une mise en œuvre immédiate, consé- quente, régionale du volet "Mesures pour la mobilité douce" du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Commentaire de la Municipalité

La prise en compte de la mobilité douce se fait à différentes échelles afin de garantir un maillage qui soit le plus efficace possible.

Tout d'abord dans les plans partiels d'affectation, des itinéraires mobilité douce sont prévus et font l'objet de conventions avec les propriétaires.

Ensuite, le plan directeur des circulations comporte un volet mobilité douce qui permettra d'avoir une vision de celle-ci à l'échelle communale.

Enfin, à l'échelle régionale, la mobilité douce fait l'objet du Chantier 5 "Mobilité douce, espaces publics et paysage".

La mise en œuvre de ces mesures a débuté en 2013 avec la réalisation du passage inférieur sous les voies CFF "En Bonjean".

01.11.06 - Motion Mariela De La Torre

Interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible depuis le domaine public.

Commentaire de la Municipalité

La loi cantonale n'est pas encore finalisée.

03.03.10 - Motion Stéphane Dewarrat

Un meilleur RAIL pour nos Morgien(ne)s qui en ont besoin

Commentaire de la Municipalité

Contrairement à ce qui a été prévu, la dernière étape du système RDU est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Nous pouvons déjà constater en 2013 une augmentation des demandes d'aide individuelle au logement (AIL) par rapport en 2012, mais nous ne pouvons avoir une vue globale des incidences du RDU sur l'AIL à ce jour.

La Municipalité tirera son bilan en été 2014, afin de répondre à cette motion de façon adéquate.

05.05.10 - Motion Daniel Buache

Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports

Commentaire de la Municipalité

Le rapport-préavis a été retenu en fonction des réalisations envisagées au Parc des Sports.

03.11.10 - Motion Rémy Delalande

Pour l'adoption d'un nouveau règlement de police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges

Commentaire de la Municipalité

Le règlement de police est en cours de refonte complète.

03.11.10 - Motion Jean-Jacques Aubert

Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge

Commentaire de la Municipalité

Il est proposé d'étudier, dans le cadre de la réalisation des nouveaux parkings souterrains publics à Morges (parking sous les quais et au Parc des Sports), d'offrir des places de parc réservées aux véhicules électriques équipées d'une borne de recharge.

09.03.11 - Motion du Groupe SVI

Donnons-nous les moyens de concrétiser le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la Région Morgienne et les communes

Commentaire de la Municipalité

La Ville de Morges est active aussi bien au niveau des instances politiques et techniques de

l'Agglomération Lausanne-Morges mais aussi de Région Morges. Les montants nécessaires à la concrétisation du PALM 2007 mais aussi 2012 sont inscrits dans le plan des investissements de notre ville.

08.06.11 - Motion Bertrand Gilliard

Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux

Commentaire de la Municipalité

Le travail de bachelor s'est terminé en juillet 2013. Divers bâtiments ont été identifiés comme ayant un potentiel pour une installation.

Des partenaires ont également été approchés pour déterminer le mode de participation.

Il s'agit maintenant d'expertiser les toitures pouvant nécessiter une rénovation préalable avant la pose d'une installation.

Les projets, une fois validés, feront ensuite l'objet d'une inscription au programme Swissgrid pour bénéficier d'une rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

01.02.12 - Motion Antoine André et consorts

Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site internet de la ville

Commentaire de la Municipalité

Cet objet n'est pas considéré prioritaire et devrait être traité d'ici à la fin 2014.

06.06.12 - Motion Mathieu Bornoz

Réseau fibre optique, pour une stratégie proactive et responsable de la ville de Morges

Commentaire de la Municipalité

La situation a été détaillée dans la détermination écrite que la Municipalité a présentée lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2012. Au terme de l'année 2013, cette motion est toujours à l'étude. Une concertation entre différents services communaux doit encore avoir lieu. Une proposition sera soumise au Conseil communal durant l'année 2014.

12.12.12. - Motion Helder De Pinho

Requérants de travaux d'utilité publique

Commentaire de la Municipalité

Cette motion a été prise en considération par le Conseil communal dans sa séance du 6 novembre 2013. Les études sont en cours.

06.02.13. - Motion POP

Pour un "incubateur de jeunes entreprises à Morges

Commentaire de la Municipalité

Cette motion est à l'étude d'une commission.

06.03.13 - Motion Pierre Marc Burnand

Pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyl-iques

Commentaire de la Municipalité

Cette motion est à l'étude. Les Directions JSSL et AGCP ont établi plusieurs contacts concernant l'utilisation des salles de sport les soirs et week-ends. Une partie de la réflexion sera traitée dans le cadre du diagnostic social, afin que la mise en place de ce projet réponde aux besoins réels et prenne en compte les possibilités financières de la commune.

17.04.13 - Motion Charles Dizerens

Pour une refonte du Règlement général de police de la Commune de Morges

Commentaire de la Municipalité

Le règlement de police est en cours de refonte totale.

POSTULATS DEPOSES

PC = Pris en considération

D = Détermination de la Municipalité et du Conseil communal attendue

26.06.13 Postulat André Bucher et Laurent Pellegrino / PC

Réflexion d'une nouvelle liaison routière entre la rue de Lausanne et l'éventuel boulevard urbain dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPA Sud-Est morgien

04.09.13 - Postulat Philippe Deriaz et consorts / D

Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis de projets de construction

POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DECEMBRE 2013

02.09.09 - Postulat Vincent Jaques et consorts

En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable

Commentaire de la Municipalité

Cette charte est en cours d'élaboration.

01.09.10 - Postulat des Groupes radical et libéral

L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive

Commentaire de la Municipalité

En mai 2013, l'Etat a annoncé renforcer son engagement pour la création de places d'accueil de jour des enfants. Si plus de 5'000 places ont été créées entre 2006 et 2012 par les 29 réseaux, la demande non satisfaite reste importante. L'Etat a proposé une augmentation substantielle des moyens mis à disposition de la FAJE pour ces quatre prochaines années, proposition validée par le Grand Conseil le 27 août 2013.

En janvier 2014, la plateforme Canton-Communes visant à mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue reprendra ses travaux.

01.12.10 - Postulat Jean-Jacques Aubert

Pour une avenue Hugonnet plus sûre

Commentaire de la Municipalité

L'analyse est toujours en cours.

01.12.10 - Postulat du Groupe SVI

Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens

Commentaire de la Municipalité

Dans le cadre de l'ASIME, une prise en charge de l'abonnement est opérée au-delà de 2 km à vol d'oiseau. De plus, celle-ci définit actuellement son règlement sur les transports scolaires.

La Direction JSSL travaille à la rédaction d'un rapport après consultation des acteurs et, notamment, le Parlement des jeunes. Cependant, les transports scolaires étant de la responsabilité de l'ASIME pour ce qui est du secondaire avant HARMOS, soit les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, la Municipalité doit proposer un projet qui n'est pas en lien direct avec les transports scolaires. Effectivement pour cette tranche d'âge ce sera le règlement de l'ASIME qui fera foi.

02.02.11 - Postulat du Groupe SVI

Fourchette verte : pour l'ensemble de nos enfants !

Commentaire de la Municipalité

Tout comme pour le postulat du Groupe des Verts (07.03.13), la Direction JSSL continue

d'analyser les modalités permettant d'offrir une restauration collective de qualité au sein de ses lieux d'accueil, intégrant les enjeux de développement durable. Ainsi, dans un contexte où les communes doivent appliquer l'article 63a sur l'accueil à la journée continue, dans le cadre de l'accueil parascolaire, une réflexion globale est menée sur la restauration collective et sur son mode de gestion : directe ou externalisée. Certains éléments font partie de l'étude de Beau-sobre.

05.10.11 - Postulat Frédéric Ambresin

Luttons contre la prolifération des sacs plastiques

Commentaire de la Municipalité

Une proposition d'actions sera présentée lors du dépôt du rapport-préavis en 2014.

03.10.12 - Postulat Galina Spillmann

Etablir un rapport sur la situation en matière de lutte contre les déchets sauvages et de dégager des pistes en vue de réduire cette forme de nuisances.

Commentaire de la Municipalité

Le rapport est en phase de finalisation et sera prochainement déposé au Conseil communal.

07.03.12 - Postulat du Groupe des Verts

Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics

Commentaire de la Municipalité

Voir réponse au postulat 02.02.11.

06.02.13 - Postulat Pascal Gemperli

Comment développer l'économie durable dans notre district "

Commentaire de la Municipalité

Ce postulat est à l'étude d'une commission du Conseil communal.

26.06.13 Postulat André Bucher et Laurent Pellegrino

Réflexion d'une nouvelle liaison routière entre la rue de Lausanne et l'éventuel boulevard urbain dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPA Sud-Est morgien

Commentaire de la Municipalité

Le PPA Sud-Est morgien n'est pas encore à l'ordre du jour, d'autres planifications apparaissant comme plus prioritaires.

04.09.13 - Postulat Philippe Deriaz et consorts

Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis de projets de construction

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité et le Conseil communal se détermineront lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2014.

PROJET REDIGE DEPOSE

E = A l'étude d'une commission

05.09.12 - Proposition Pierre Marc Burnand

Proposition de modification du Règlement du Conseil communal

PROJET REDIGE EN SUSPENS AU 31 DECEMBRE 2013

05.09.12 - Proposition Pierre Marc Burnand

Proposition de modification du Règlement du Conseil communal

Commentaire de la Municipalité

Cette proposition sera intégrée dans le cadre du rapport que la commission du Conseil communal établira sur le préavis N° 26/6.13 "Révision du règlement du Conseil communal".

PREAVIS, RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

Outre le rapport de gestion de l'année 2012, les comptes 2012 et le budget 2014, la Municipalité a présenté au Conseil communal 28 préavis, 3 rapport-préavis et 12 communications écrites (22, 1 et 15 en 2012).

1/2 AGCP Préavis

Acceptation de la succession de Mme Denise Chuard

2/2 Municipalité en corps Préavis

Demande de crédit supplémentaire de CHF 1'710'000.00 au préavis N° 16/6.07 pour couvrir le coût final des travaux de construction des Centres de vie infantine de Sylvana et de la Gracieuse

7/3 JSSL Communication

Projet de construction sur les parcelles communales situées En Bonjean

8/3 PAT Préavis

Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général

10/3 JSSL Communication

Objectif logement

11/3 IEEP Préavis

Demande d'un crédit de CHF 2'420'000.00, subventions et participations de tiers non déduites, pour la mise en système séparatif, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures aux avenues des Grandes-Roches, du Carroz, de Praz-Rodet, de la Moësette et au chemin de la Bur-tignière

13/4 Municipalité en corps Préavis

Projet de Centre Aquatique Région Morges

Demande d'un crédit cadre de CHF 675'000.00, soit

- un crédit de CHF 50'000.00 pour participer au capital de la société anonyme à créer
- un crédit d'étude de CHF 625'000.00 pour participer aux frais de constitution et de fonctionnement de la société anonyme

14/4 Municipalité en corps Préavis

Demande d'un crédit de CHF 103'000.00 pour le financement de la part communale du concours d'architecture organisé par les CFF sur leurs parcelles N^{os} 281, 372 et 373 du PPA Morges Gare-Sud

15/4 AGCP Communication

Programme de législature 2011-2016 réactualisé

16/4 AGCP Communication

Révision de la loi sur les communes (LC)

17/4 Municipalité en corps Préavis

Demande d'un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beau-sobre

19/4 AGCP Communication

Municipalité en bref

20/4 AGCP Préavis

Acceptation de la succession de Mme Mafalda Tettamanti

22/6 IEEP Rapport-préavis

Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles"

23/6 SP3 Rapport-préavis

Demande d'un crédit de CHF 61.000.00 pour le marquage tactilo-visuel - Réponse au postulat du Groupe SVI "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants"

25/6 FAIG Communication

Rapport concernant les autorisations générales

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00 par année, charges éventuelles comprises
2. de statuer sur les aliénations et les acquisitions de biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas, charges éventuelles comprises
3. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas et au maximum de CHF 100'000.00, par année, charges éventuelles comprises
4. de plaider
5. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas
6. d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par poste budgétaire jusqu'à CHF 100'000.00 et jusqu'à concurrence de 10 % par poste budgétaire supérieur à CHF 100'000.00
7. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières
8. d'admettre que la Municipalité renseigne le Conseil communal, par communication, au début de chaque année, sur l'usage qu'elle a fait de ces autorisations. Toutefois, les dépenses supplémentaires engagées citées au point 6 feront l'objet d'une communication au prochain Conseil communal
9. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours

26/6 AGCP Préavis

Révision du règlement du Conseil communal

27/6 IEEP Préavis

Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière

28/6 IEEP Préavis

Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 pour l'étude de réalisation des travaux de réfection et de renforcement des infrastructures, de réaménagement de la chaussée aux avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart, de mise en séparatif du chemin de Beausobre et de construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart

30/6 SP3 Rapport

Réponse au postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression " Introduisons à Morges la "conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur"

33/6 AGCP Communication

Optimisation des finances communales

34/6 AGCP Communication

Municipalité en bref

35/6 Municipalité en corps Préavis

Demande d'un crédit de CHF 35'000.00 pour la mise en place du logiciel de réservation des salles, de CHF 34'000.00 pour la mise en place du logiciel de gestion des séances de Municipalité et de CHF 30'000.00 pour l'octroi d'un mandat d'analyse et de diagnostic global dans le domaine "*Enfance, jeunesse, familles, aînés*"

36/6 PAT Préavis

Demande d'un crédit de CHF 80'000.00, subvention et participations de tiers non déduites, pour la construction d'un système de compostage du lactosérum (petit lait) sur l'alpage du Chalet de la Moësettaz

37/6 FAIG Rapport

Réponse à la motion Bertrand Gilliard du 7 novembre 2012 "Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune"

38/9 FAIG Préavis

Demande d'un crédit de CHF 1'200'000.00 pour la mise en place d'une solution de gestion électronique documentaire (GED)

39/9 AGCP Préavis

Soutien de la Ville de Morges à la manifestation Le livre sur les quais

40/9 AGCP/JSSL Préavis

Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

41/9 Municipalité en corps Préavis

Arrêté d'imposition pour l'année 2014

42/10 JSSL Préavis

Création d'une structure préscolaire de 44 places sur le site de l'EMS de Beausobre et demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour le mobilier

43/10 AGCP Communication

Modification du règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population, des émoluments administratifs en matière de construction et des tarifs sur les anticipations du domaine public

44/10 AGCP Communication

Municipalité en bref

45/10 Municipalité en corps Préavis

Adaptation des mesures d'allègement de la taxe forfaitaire de base à l'habitant et de la taxe au sac pour le financement des déchets urbains selon les annexes 1 et 2 et adaptation des sanctions et amendes selon annexe 3 du Règlement communal sur la gestion des déchets

47/11 AGCP Communication

Rapport annuel 2012 sur les associations intercommunales : ARCAM, ERM, ARASMAC, Protection civile (PCi), ASIME et SIS Morget

48/11 Municipalité en corps Préavis

Suppression des subsides d'allocation naissance

50/11 PAT Préavis

Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Beausobre

52/12 PAT Préavis

Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports

53/12 IEEP Préavis d'urgence

Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1^{er} janvier 2014

54/12 AGCP Préavis

Adhésion à la nouvelle association régionale du tourisme du district de Morges

55/12 Municipalité en corps Préavis

Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II)

56/12 IEEP Préavis

Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage du Port du Château et de sa zone d'accès

57/12 FAIG Préavis

Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9 ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante

58/12 AGCP Communication

Municipalité en bref

**VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION EN
SUSPENS AU 31 DECEMBRE 2013**

Vœu N° 8 - 2001

Collège des Jardins - la commission désire que l'on étudie rapidement le problème du bruit de la rue excessivement gênant. Une mesure qui paraît indispensable et urgente consisterait à améliorer l'insonorisation des classes.

Réponse de la Municipalité

Le problème du bruit dans les salles de classe de ce bâtiment situé au centre-ville sera étudié et le remplacement des vitrages avec isolation phonique analysé.

Situation au 31 décembre 2013

Les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville se termineront au printemps 2014. Le Collège des Jardins sera libéré en juin pour permettre le réaménagement de classes pour la rentrée 2014.

La construction à venir d'une nouvelle école primaire de 10 à 12 classes à Morges Gare-Sud sera prise en considération pour déterminer l'avenir de ce collège.

Vœu N° 15 - 2001

Que le remplacement des arbres sur la place de l'Eglise soit effectué dans les meilleurs délais.

Réponse de la Municipalité

Ce point fera partie d'une étude générale de remplacement du patrimoine arboricole de la Ville.

Situation au 31 décembre 2013

Cet aménagement est en relation avec le projet de réalisation possible d'un parking sous les quais. Tout aménagement préalable est prématuré.

Vœu N° 5 - 2008

Que la Municipalité aménage pour le garde-ports un local conforme à son affectation de lieu de travail et d'accueil du public.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité analysera l'opportunité de cet aménagement

Elle accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le projet de la Capitainerie est inscrit dans le plan des investissements. L'avant-projet a démarré au sein des services communaux. Un crédit d'étude sera déposé en 2014.

Vœu N° 4 - 2009

Que la Municipalité fasse le nécessaire pour offrir à la réception et à la direction du théâtre des bureaux adaptés.

Réponse de la Municipalité

Ce projet a été annoncé comme étant une étape à venir dans le préavis N° 46/10.08. L'étude est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Une solution définitive est recherchée dans le cadre de l'étude préliminaire pour planifier l'évolution du site de Beausobre actuellement en cours.

Vœu N° 9 - 2009

Que la Municipalité envisage d'autoriser les jeunes à faire des graffitis dans des espaces délimités des bâtiments scolaires.

Réponse de la Municipalité

Une vaste fresque a été réalisée, à la grande satisfaction de la Municipalité, sur la façade Est de la patinoire par un groupe de jeunes encadrés. Un nouveau projet va être mis en place avec les écoles, cette fois-ci, dès la rentrée 2010-2011, afin de renouveler le graffiti de Beausobre I ainsi que celui de la Vogéaz.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Un panneau sera installé prochainement à l'Ecole de Pré-Maudry. En outre, nous restons attentifs, dans le cadre de la politique de la jeunesse, à répondre dans la mesure du possible aux demandes émanant des jeunes à ce sujet.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 10 - 2009

Que la Municipalité rafraîchisse la place de jeux qui se trouve à côté du Collège de la Vogéaz.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va prévoir un rafraîchissement dans son prochain budget 2011. Ces travaux seront réalisés par l'Office des espaces publics.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La place de jeux a été équipée de nouveaux jeux et a retrouvé une nouvelle jeunesse par des travaux de remplacement de jeux et de surface en 2013.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 11 - 2009

Que la Municipalité étudie la possibilité de faire un terrain multisports sur le terrain de la Vogéaz.

Réponse de la Municipalité

Des réflexions sont déjà en cours pour équiper ce secteur de ville en relation avec La Longeraie.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La réalisation d'un terrain multisports pourra se faire sur le secteur de La Longeraie ou sur le secteur de Prairie-Nord

Vœu N° 13 - 2009

Que la Municipalité prenne rapidement des mesures pour améliorer l'hygiène des toilettes et douches de la piscine communale.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est consciente que ces structures doivent être rénovées à brève échéance.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le préavis N° 52/12.13 "Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports" a été déposé en 2013.

En cas d'acceptation, les travaux seront réalisés avant l'été 2014.

Vœu N° 18 - 2009

Que l'informatique du garage soit améliorée (carthèque des véhicules, stock et imputation des heures).

Réponse de la Municipalité

L'acquisition d'un poste informatique est planifiée en 2011 pour le garage, qui doit encore être relié au réseau informatique de Riond-Bosson 9. Les diverses données sont prévues d'être introduites à la suite.

La Municipalité accepte le vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le garage est équipé depuis deux ans maintenant du poste informatique permettant une meilleure gestion des tâches et de la communication externe et interne du garage d'entretien.

Une application, développée en interne et fonctionnant sur Access, a été mise en place en 2013. Toutefois, suite au départ à la retraite du développeur de cet outil, ce dernier n'est pas totalement abouti et nécessite d'autres interventions avant qu'il réponde entièrement aux besoins qui ont été définis.

Vœu N° 19 - 2009

Lors de nouvelles constructions à Morges d'une certaine importance ou d'un quartier, que la Municipalité évalue systématiquement l'aménagement d'un nouveau Centre de Vie Infantile afin de combler le manque de places au plus vite.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité fera figurer dans chaque projet (et préavis) de construction d'une certaine importance ou d'un quartier (bâtiments communaux, collèges, quartiers, etc.) une évaluation du besoin en places d'accueil (préscolaire et parascolaire), en coordination avec le plan de développement du réseau AJEMA, ainsi que des possibilités constructives afin de combler le manque de places d'accueil au plus vite.

Cet engagement pris, la Municipalité accepte le vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Municipalité a répondu positivement à l'Ensemble hospitalier de La Côte (EHC) pour l'exploitation d'une crèche de 44 places, prévue au rez-de-chaussée des appartements protégés de l'EMS actuellement en construction sur le site de Beausobre. Ce projet a été validé par le Conseil communal.

Concernant l'accueil préscolaire, la Ville prévoit une crèche dans le futur quartier Morges Gare-Sud. Cet élément a été signifié au Réseau AJEMA afin d'être intégré au plan de développement 2013-2018 et répondre aux besoins qui seront générés par l'augmentation prévue de la population. L'augmentation des places d'accueil en préscolaire a, comme conséquence, une augmen-

tation des demandes en accueil parascolaire. Afin de pallier ce besoin, des réflexions sont en cours pour offrir des solutions dans les bâtiments scolaires, particulièrement pour les constructions futures, comme l'école prévue à la Gare.

Cependant, les exigences en terme de locaux pour la création d'une nouvelle Unité d'accueil pour enfants (UAPE) sont nombreuses et la commune ne dispose actuellement pas de locaux pouvant répondre à ces besoins, ni de terrain pouvant accueillir la construction d'une nouvelle structure parascolaire. Des pistes d'offres alternatives sont, ainsi, aussi à l'étude au sein de la Direction JSSL.

Dès lors, est sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 1 - 2010

Que les rapports des dicastères soient transmis électroniquement dans un délai connu par la Commission de gestion. Les fichiers seront nommés de manière cohérente et lisible par des logiciels non propriétaires ou en accès gratuit. A la demande individuelle des commissaires, ceux-ci recevront une copie imprimée des rapports qui leur sont utiles.

Réponse de la Municipalité

Au moment de répondre à ce vœu, la Municipalité ne dispose pas d'un rapport (de sous-commission ou général) lui permettant de connaître précisément les conditions ayant amené la Commission de gestion à déposer ce vœu.

En réponse aux vœux 1-2009 et 2-2009, la Municipalité a transmis électroniquement tant les organigrammes que les rapports de chaque dicastère, au fur et à mesure de leur approbation, avec les modifications décidées en séance. Quant à la dénomination des documents, il s'agit de celle utilisée par l'Administration communale, à savoir RG pour rapport de gestion, CC, Mun, SP3, etc., pour les directions et/ou services. Si le format docx utilisé par l'un ou l'autre des commissaires ne convient pas, les directions municipales, sur simple demande, peuvent les transformer en un format plus ancien. Il est évident qu'une copie imprimée peut être envoyée à tout commissaire qui le demande.

Dès l'année prochaine, la Municipalité veillera à informer la Commission de gestion des dates auxquelles les rapports de gestion pourront lui être transmis.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le nécessaire a été fait pour la Commission de gestion 2013.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 3 - 2010

Que la Municipalité prévoie de mettre à disposition de la Direction du Théâtre de Beausobre des bureaux plus adaptés.

Réponse de la Municipalité

Il est prévu de déposer un préavis pour l'agrandissement des locaux, si possible avant 2012. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 4-2009.

Vœu N° 4 - 2010

Que la Municipalité fasse rafraîchir les espaces des loges et les corridors du sous-sol et modifie l'éclairage du Foyer du Théâtre de Beausobre.

Réponse de la Municipalité

Les espaces des loges et les corridors du sous-sol seront rafraîchis prochainement. En ce qui concerne le Foyer du Théâtre de Beausobre, il est prévu de déposer un préavis pour la rénovation de cet espace en 2011.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Une solution définitive est recherchée dans le cadre de l'étude préliminaire pour planifier l'évolution du site de Beausobre, actuellement en cours, qui débouchera sur des propositions concrètes et coordonnées pour l'ensemble de Beausobre, en particulier pour le Bâtiment de Beausobre IV.

Vœu N° 5 - 2010

Que la Municipalité fasse diligence pour installer les grilles de sécurité des passerelles situées au-dessus de la scène du Théâtre de Beausobre.

Réponse de la Municipalité

Ces travaux sont prévus dans le cadre du préavis N° 46/10.08, dont les travaux sont en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Ce projet délicat et complexe n'a pas pu être réalisé en 2013 et sera repris en 2014. Voir aussi le rapport de gestion de la Direction PAT.

Vœu N° 7 - 2010

Que la Municipalité mette en place une politique d'archivage, adaptée aux nouvelles technologies.

Réponse de la Municipalité

Dans la situation actuelle, le microfilmage remplit deux missions :

- de sécurité : sauvegarder des archives dont les originaux auraient été détruits lors d'une catastrophe (incendie, inondation), ou celles dont le support papier acide est promis à une disparition précoce (journaux);
- de substitution visant à gagner de la place en éliminant le papier. Il concerne notamment les pièces comptables. Suite à l'installation d'une GED au Service des finances, cette activité va cesser. Ce type de microfilmage s'applique aussi aux dossiers du personnel sorti (Service du personnel) ainsi qu'aux rapports d'accidents, aux plaintes déposées et aux rapports d'intervention (Service de police)

Aujourd'hui, il convient de mener une réflexion pour passer du microfilmage à la numérisation concernant les documents bénéficiant du microfilmage de sécurité. La numérisation impliquera l'achat de matériel et une extension GED pour le logiciel des Archives. Il faudra donc faire une comparaison du coût numérisation en interne/externe.

Aussi, la Municipalité accepte ce vœu qui va dans le sens d'une numérisation qui prolonge la mission de sécurité avec la possibilité de consulter et d'effectuer des recherches de façon beaucoup plus aisée.

Situation au 31 décembre 2013

Un préavis est en cours d'élaboration pour basculer de la technologie du microfilmage au scanage en commençant par les plans d'enquête (dès 1860), plans qui sont un témoin du patrimoine architectural de la ville et, à ce titre, font partie des archives historiques où ils sont inventoriés et conservés dans les meilleures conditions possibles. Ils ont été microfilmés (correspondance et plans). Leur consultation est cependant problématique. En effet, le microfilm ne permet pas un tirage papier d'une qualité suffisante pour les architectes car le lecteur-reproducteur effectue le tirage sur papier A4 uniquement.

La numérisation offrirait les avantages suivants :

- facilité et rapidité de recherche et de mise à disposition des moins de manipulation des documents car les plans papier sont fragiles
- qualité, taille des documents et plans en couleur.
- lecteurs

Ce préavis sera déposé dans le courant du premier semestre 2014.

Vœu N° 12 - 2010

Que la Municipalité mette à disposition du Conseil, dans un souci de transparence, les résultats de toutes les études financées (tout ou partie) par la Commune, au moins sous forme électronique (sous réserve de dispositions légales et éventuellement sous forme résumée). (Remarque : pas seulement ATD2, concernerait tous les dicastères).

Réponse de la Municipalité

Il est prévu dans le site internet de la Commune, actuellement en refonte, la mise à disposition d'informations synthétiques et visuelles relatives aux projets d'ATD2.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

L'étude est en cours dans le cadre de de la plateforme Extranet pour les Conseillers communaux.

Vœu N° 14 - 2010

Que la Municipalité réinstalle des W.-C. publics proches de l'Hôtel de Ville afin de pouvoir entre autre satisfaire le public dans des conditions respectables.

Réponse de la Municipalité

Lors des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville, l'aménagement de nouveaux W.-C. publics est prévu avec accès depuis la Grand-Rue.

En outre et afin de combler un manque d'édicules dans l'axe Gare / Centre-Ville, la Direction IE propose l'aménagement d'une cabine W.-C. à l'intersection de la rue Centrale et de la rue des Fossés.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les nouveaux W.-C. publics avec accès depuis la Grand-Rue seront mis en fonction en 2014.

De plus, des nouveaux W.-C. publics sont en cours de réalisation dans le parc public de Charpentiers-Nord. Cet édicule est en voie d'achèvement et sera mis en service probablement au printemps 2014. Le parc public, et donc les W.-C., est accessible directement depuis la rue Centrale. Cet ouvrage comble le manque de W.-C. publics sur l'axe Gare / centre-ville.

La réalisation d'un édicule à l'intersection des rues Centrale et des Fossés ne se justifie donc plus.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 15 - 2010

Que la Municipalité envisage l'installation d'urinoirs "secs" pour tous nouveaux W.-C. installés.

Réponse de la Municipalité

Cette solution technique va être testée avec certains urinoirs existants et ceci en collaboration avec la Direction du Patrimoine (PAT). En cas de satisfaction, l'extension de ce type de sanitaires pourrait être envisagée.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les mesures d'économie se poursuivent sur 2013; la transformation est par conséquent repoussée à une période plus proche.

Vœu N° 23 - 2010

Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de la Gracieuse est prévu d'être déposé en 2015.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Municipalité prévoit de déposer une demande de crédit d'étude en 2015.

Vœu N° 25 - 2010

Que la Municipalité fasse remplacer rapidement le sol d'origine de la salle des travaux manuels du Collège de Chanel.

Réponse de la Municipalité

Ces travaux sont programmés en 2012.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le sol de la salle des travaux manuels a été réparé et entretenu régulièrement.

La deuxième salle attenante, dédiée aux travaux manuels du fer, a été désaffectée et sert provisoirement de dépôt de bois.

Une réflexion est dès lors en cours pour la transformation éventuelle de ces deux salles.

Vœu N° 26 - 2010

Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Réponse de la Municipalité

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent.

L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 8 - 2001.

Vœu N° 31 - 2010

Que la Municipalité insère la notion de police de proximité lors de la future mise à jour du règlement.

Réponse de la Municipalité

Cette notion sera intégrée lors de la refonte du règlement de police avec la nouvelle Association de communes (réforme policière).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le règlement de police est en cours de refonte complète.

Vœu N° 2 - 2011

Que la Bibliothèque municipale intensifie sa collaboration avec les EMS de la région.

Réponse de la Municipalité

La Bibliothèque municipale est partante pour mettre en place une collaboration avec les EMS de la ville. Cependant, cela demande une réflexion, d'une part quant à la manière, réflexion qui n'a pas encore été menée et, d'autre part, quant au personnel nécessaire.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Bibliothèque a pour objectif durant l'année 2014 de prendre contact avec un ou plusieurs EMS de la ville et de leur proposer de participer à une animation intergénérationnelle autour de la lecture d'albums.

La Bibliothèque aimerait volontiers mettre en place un service de portage de livres "Bibliothèque-EMS" "EMS-Bibliothèque" mais, actuellement, la question du personnel nécessaire à la mise en place et à la pérennité de telles actions

reste une problématique incontournable, vu qu'elle fonctionne à flux tendu.

Vœu N° 3 - 2011

Que la Municipalité augmente l'espace mis à disposition du public de la Section jeunesse de la Bibliothèque municipale et qu'elle augmente la surface dédiée aux bureaux du personnel sans réduire celle dédiée au public.

Réponse de la Municipalité

Face au développement important de la Bibliothèque municipale, qui s'inscrit dans les objectifs culturels et de politique de la jeunesse qu'elle a fixés, la Municipalité est consciente de la nécessité de consacrer des espaces suffisants à l'accueil du public ainsi qu'aux conditions de travail du personnel.

Elle accepte par conséquent l'idée d'une recherche de solution et accepte de vœu.

Situation au 31 décembre 2013

L'intégration du Musée Paderewski au Château de Morges a été acceptée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro en septembre 2013. Le déménagement, initialement prévu en 2014, a été reporté en 2015, en principe dans le courant du printemps. La recherche de fonds effectuée par le Musée Paderewski sera déterminante quant à la date.

Suite à ce déménagement, différents travaux devront être entrepris dans le Bâtiment du Grenier bernois au niveau des sols et des luminaires. Un calendrier des travaux doit encore être établi et un préavis déposé en 2014. Si tout se passe bien, le déménagement et l'agrandissement de la Section jeunesse devraient avoir lieu en août 2015.

Vœu N° 14 - 2011

Que la Municipalité contacte l'Association des jardins familiaux de la commune de Morges et qu'ensemble ils proposent une action de sensibilisation des membres à l'utilisation écoresponsable des produits chimiques dans le jardin et à leur élimination adéquate.

Réponse de la Municipalité

Cette action correspond à l'un des buts fixés par la Commission consultative "Nature" nommée par la Municipalité. Des actions de sensibilisation seront par conséquent entreprises.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les économies pérennes décidées par la Municipalité ont entraîné la suppression de l'idée de créer une telle plaquette. La sensibilisation des

jardiniers en herbe de notre ville sera réalisée au travers du bulletin Reflets.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 15 - 2011

Que la Municipalité demande au chef de service, en collaboration avec la police par exemple, de préparer des dossiers de gestion de crise. (Kidnapping, vol, contamination alimentaire, etc.)

Réponse de la Municipalité

Consciente de cet enjeu, la Municipalité y travaille déjà et a mis en place un groupe de travail afin d'établir un processus pour un état-major de coordination en cas de crise.

Concernant les structures d'accueil de la ville, jusqu'à ce jour les processus étaient retransmis oralement et la connaissance des professionnelles suffisaient à répondre aux situations problématiques, au demeurant très peu nombreuses. Au vu de l'agrandissement de nos structures et de la diversité des niveaux de formations des accompagnants, il devient effectivement nécessaire de formaliser ces procédures.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Municipalité a mis en place un groupe de travail "Gestion de crise". Une séance, le 9 décembre 2013, a permis de mobiliser l'ensemble des services communaux et acteurs concernés. L'objectif de ce groupe de travail est la mise en place d'un Etat-major et la mise en œuvre de processus centralisés en cas de crise, en coordination avec les services.

Vœu N° 16 - 2011

Que la Municipalité étudie les possibilités d'amélioration de la sécurité sur les points critiques des trajets maison-école concernés.

Réponse de la Municipalité

Le service, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves, a mis en place quatre lignes de Pedibus en Ville de Morges. Selon nos dernières informations, trois de ces quatre lignes sont toujours opérationnelles et nous allons renouveler l'action pour mobiliser les parents, soit à la rentrée scolaire 2012.

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école revient par ailleurs à la police. Des collaborations entre le Service JSSL et la future Police Région Morges sont d'ores et déjà envisagées.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Direction JSSL signale systématiquement aux services concernés dès qu'elle constate des problèmes.

Vœu N° 17 - 2011

Que la Municipalité mette en ligne le journal d'activité des projets à l'étude.

Ceci permettra à tout un chacun de connaître le type de document, sa date d'envoi, le service de l'état considéré et éventuellement la date prévue de rappel si le dossier n'est pas encore revenu, ceci sans précision quant à son contenu.

Réponse de la Municipalité

Pour chaque projet d'aménagement en cours et dans les limites des compétences du Conseil communal, un tableau de suivi sera disponible dans l'Extranet du Conseil communal.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 12-2010.

Vœu N° 1 - 2012

Que la Municipalité établisse et transmette les organigrammes par dicastère dès la première séance plénière. Ces documents, ainsi que les disponibilités des membres de la Municipalité, sont nécessaires à l'organisation des sous-commissions.

Réponse de la Municipalité

Le Service du personnel est à même d'établir les organigrammes dans les 10 premiers jours ouvrables du mois de janvier. La Municipalité doit les avaliser lors de l'une de ses séances de janvier. Ainsi, à partir de fin janvier de chaque année, les organigrammes officiels seront disponibles pour la Commission de gestion.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les organigrammes seront remis aux membres de la Commission de gestion lors de la première séance plénière de janvier 2014.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 2 - 2012

Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Réponse de la Municipalité

Le site internet www.morges.ch comprend un volet sur la "sécurité dans les bâtiments" voir sous rubrique : Administration communale puis Sécurité dans les bâtiments

Procédant par priorité, une instruction complète a été faite pour les écoles morgiennes en collaboration avec les trois Directions scolaires. Les exercices d'évacuation sont maintenant couramment pratiqués avec les élèves. Ce travail va maintenant être poursuivi pour les autres bâtiments publics comme par exemple le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre, l'Hôtel de Ville, etc.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le travail a été effectué pour l'Hôtel de Ville, posant par-là les bases applicables pour l'ensemble des bâtiments de l'administration morgienne, dont la mise en place sera réalisée dès 2014.

Le travail sur le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre est en cours.

Vœu N° 3 - 2012

Que la Municipalité réévalue les besoins en matière de communication.

Réponse de la Municipalité

La charge de travail de la chargée de communication a évolué depuis son entrée en fonction. Elle est de plus en plus sollicitée par les autres services et la Municipalité. Pour pallier cette situation, Mme Chaignat avait l'assistance d'un(e) stagiaire en communication et/ou médiamaticien. Ce n'est plus le cas depuis décembre 2012 pour des raisons économiques. La Municipalité a constaté qu'il est difficile, pour sa collaboratrice de faire face à toutes les demandes avec un taux à 60 % et réévaluera la situation.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

En 2014, notre chargée de communication pourra s'appuyer à nouveau sur l'assistance d'un(e) stagiaire en communication. En revanche, la diminution de l'enveloppe budgétaire, pour raisons économiques, ne permettra pas une amélioration notable de la situation en relation avec la diffusion de l'information à l'échelle de l'administration communale.

Vœu N° 4 - 2012

Que la Municipalité informe le Conseil communal, dans les meilleurs délais, mais au plus tard

pour la séance de novembre 2013, de son intention - ou non - de rééquilibrer les dicastères.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de son organisation, effective depuis le 1^{er} juillet 2011, la Municipalité a privilégié une organisation cohérente et efficace des dicastères, avec comme objectif de permettre aux différents services communaux de délivrer leurs prestations de façon rationnelle, en encourageant les synergies internes, à l'exemple du rattachement des Espaces publics aux Infrastructures et de l'Office des sports au Patrimoine.

La création de l'Association intercommunale Police Région Morges a entraîné une modification des habitudes et de l'organisation des rapports de travail entre la Municipalité de Morges et l'association. Toutefois, la Municipalité reste particulièrement attentive à l'application du contrat de prestations qui la lie à la PRM, et veille à être parfaitement informée des activités et des interventions régulières de la police, notamment sur le territoire de la commune de Morges. A cette fin, la présence de deux conseillers municipaux au Comité de direction de la PRM garantit l'échange d'informations entre la Municipalité et l'association.

Dès le prochain exercice, l'analyse de la gestion et des comptes des activités dévolues à l'Association Police Région Morges incombera entièrement à son conseil intercommunal, sous réserve des éléments prévus dans le cadre du contrat de prestations.

La Municipalité est consciente que cette situation pourrait avoir des conséquences sur l'organisation des Commissions permanentes de gestion et des finances. Pour sa part, la Municipalité se livrera également à une réflexion, et informera le Conseil communal à la rentrée de septembre.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le Conseil communal a été informé, par communication verbale lors de sa séance du 6 novembre 2013, des modifications apportées aux dicastères.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 5 - 2012

Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité.

Réponse de la Municipalité

Conformément à la Loi sur les communes (LC) et la Loi sur les sentences municipales (LSM), toutes

les municipalités morgiennes successives, depuis au moins le 4 décembre 1966 (information résultant de la recherche rapide d'une trace écrite dans les archives communales) ont choisi et décidé de déléguer l'exercice de la Commission de police à un fonctionnaire supérieur de police, comme le prévoit la Loi. L'introduction en 2009 de la Loi sur les contraventions (LContr) ne change rien à la délégation de compétences.

L'introduction du Code de procédure pénale (CPP) a modifié la pratique en vigueur dans le Canton de Vaud. En effet, la Commission de police n'est plus soumise à la Loi sur les sentences municipales (LSM), mais bien au CPP, qui institue l'autorité pénale compétente en matière de contravention, laissant libres les cantons de désigner celle-ci dans les limites légales imposées par le CPP.

Le Canton de Vaud a décidé de traiter cette autorité par le biais de la Loi sur les contraventions (LContr), qui permet aux communes de garder une Commission de police, le canton quant à lui, ayant les Préfets.

La Commission de police de Morges pourrait légalement être déléguée par la Municipalité de Morges à un homme politique élu, faisant partie du pouvoir exécutif. Comme indiqué précédemment, même si cette pratique est encore autorisée par la LContr, elle semble être en contradiction avec le CPP.

Le niveau technique judiciaire, sans faire ombrage aux talents et qualités de la personne nommée, s'est considérablement relevé et les actes de procédure pour un cas ont sérieusement augmenté, ce qui rend la tâche particulièrement difficile, technique et pointue, voire impossible sans de solides connaissances.

La possibilité de déléguer la Commission de police à des fonctionnaires spécialisés, comme le prévoit expressément la LContr, pour les communes de plus de 10'000 habitants, a été étendue pour les communes étant au bénéfice d'une association de communes avec une commune de plus de 10'000 habitants.

L'autre alternative est de nommer un fonctionnaire spécialisé (formule appliquée à Lausanne, par exemple), qui n'aurait d'autres tâches que la Commission de police. Cette éventualité est sans nul doute beaucoup plus onéreuse.

La Commission de police de la PRM est composée d'un président et de son remplaçant. Pour répondre aux exigences de la charge, ils sont entourés d'une greffière.

Cette Commission de police, que l'on peut qualifier de professionnelle, fonctionne depuis 1994 avec ces personnes, sans anicroche.

Le nombre de dossiers traités par la Commission de police oscille entre 5'000 et 6'500 par an, les audiences sont au nombre de 10 à 13 annuellement. Le travail commence avec l'analyse des rapports de dénonciation et des dossiers transmis automatiquement en fonction de la procédure. Il se poursuit par la rédaction des ordonnances pénales, par la tenue d'audiences, par la rédaction de procès-verbaux d'audition, par le suivi du paiement du dossier et par la mise au contentieux et/ou de la conversion de l'amende en jours d'arrêts.

Cette manière légale de procéder offre une grande garantie de neutralité. Toutes les communes vaudoises de plus de 10'000 habitants appliquent cette délégation de compétence à un fonctionnaire supérieur de police à l'exception de Lausanne et de La Riviera, qui en raison du nombre élevé de dossiers, ont nommé un ou plusieurs fonctionnaires spécialisés.

La Municipalité refuse ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Aucune évolution en 2013.

Vœu N° 6 - 2012

Que la Municipalité demande à la PRM de clarifier l'engagement de la police à vélo en ville de Morges et en informe le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

Les patrouilles cyclistes sont maintenues et encouragées, dans la mesure des moyens disponibles. Elles ne sont possibles qu'en présence d'effectifs suffisants et d'une météo adéquate. Le développement de la brigade de proximité et l'augmentation des effectifs planifiés à police secours, permettront d'augmenter la fréquence des dites patrouilles en 2013.

La Municipalité accepte le vœu.

Situation au 31 décembre 2013

A notre demande, la PRM a simplifié son règlement pour l'utilisation des cycles, permettant ainsi au plus grand nombre de les utiliser, dans les limites des disponibilités du service.

Vœu N° 7 - 2012

Que la Municipalité prenne toutes dispositions pour anticiper les mesures à mettre en vigueur avant que l'insécurité exportée de Lausanne ne rende la situation incontrôlable à Morges et notamment sur la place de la Gare.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et le transmettra à la PRM. Elle sera attentive à sa mise en œuvre.

Situation au 31 décembre 2013

Aucun débordement n'a été remarqué suite aux problèmes rencontrés par la Ville de Lausanne.

Vœu N° 8 - 2012

Que la Municipalité prenne toutes mesures pour assurer une meilleure coordination entre les dicastères et les services, en particulier avant de soumettre les préavis au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

Lors de la préparation de préavis destinés au Conseil communal, la Municipalité veille à coordonner ses services, notamment grâce au travail qui est effectué en délégation municipale. Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration de règlements communaux ou de documents généraux, la Municipalité sera attentive aux interactions transversales.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La collaboration transversale a été renforcée, notamment en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des futurs grands chantiers.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 10 - 2012

Que la Municipalité prenne des mesures immédiates pour réaliser le vœu qu'elle a accepté pour 2008.

Rappel du vœu 5 - 2008 : Que la Municipalité aménage pour le garde-ports un local conforme à son affectation de lieu de travail et d'accueil du public.

Réponse de la Municipalité

Le plan des investissements prévoit le démarrage du projet par le dépôt d'une demande de crédit d'étude à déposer au Conseil communal cette année 2013. Ce crédit d'étude prévoit non seulement la construction d'une nouvelle capitainerie mais également l'assainissement du chauffage électrique des bâtiments sportifs du Port du Petit-Bois.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Pour parer au plus pressé, les locaux de la Capitainerie ont été rafraîchis en 2013 et présentent dès lors meilleur aspect.

Le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle Capitainerie mais également pour l'assainissement du chauffage électrique des bâtiments sportifs au Port du Petit-Bois sera déposé en 2014.

Vœu N° 11 - 2012

Que la Municipalité fasse le nécessaire pour garantir un accueil convenable (réception, sanitaires) aux nombreux touristes arrivant en bateau à Morges.

Réponse de la Municipalité

Pour ce qui est du Port du Petit-Bois, voir réponse au vœu N° 10 ci-dessus.

Quant aux améliorations (nouveau WC public et douches) au Port du Château, elles devront être effectuées en partenariat avec le CNM, qui prévoit à court terme des travaux importants sur son bâtiment.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 10 - 2012.

Vœu N° 12 - 2012

Que la Municipalité vérifie la conformité de la mise à disposition des locaux dans le bâtiment du Petit-Bois et des obligations qui en découlent (entretien, annonce, occupation, membres) dans le cadre de sa politique sur la vie culturelle, sportive et associative, et vérifie également s'il y a d'autres cas semblables.

Réponse de la Municipalité

Cette vérification sera faite dans le cadre du projet de rénovation (cf. vœu N° 10 ci-dessus).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 10- 2012.

Vœu N° 13 - 2012

Que la Municipalité, à chaque remplacement de chauffage, considère de près les alternatives recourant aux énergies renouvelables, panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.

Réponse de la Municipalité

L'examen du choix objectif de la meilleure source d'énergie et des moyens alternatifs et complémentaires est systématiquement fait pour chaque projet. Cette analyse est assortie d'une approche globale des coûts et des performances.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

A l'exemple du remplacement de la chaudière du Collège de Chanel, cet examen et cette analyse sont effectués à chaque fois.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 14 - 2012

Que la Municipalité tienne le Conseil communal au courant de l'avancement et des conclusions mêmes intermédiaires des projets d'aquathermie, conduits par la Commune sur le territoire communal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité, en s'appuyant sur les conclusions du rapport d'experts, a décidé de ne pas engager la Commune dans ce projet.

En effet, l'étude complémentaire de faisabilité effectuée par BG Ingénieurs Conseils SA indique que le réseau d'aquathermie à privilégier se situe principalement sur la Commune de Tolochenaz (bâtiments de Medtronic, de la FVE et de Sensient). Un réseau qui relierait ce scénario à l'Ouest morgien n'est selon eux pas réaliste :

- pour des raisons de coût de l'énergie : les besoins énergétiques du quartier sont principalement des besoins de chauffage et non de refroidissement. Or, pour cette application, la solution de l'aquathermie est plus chère comparée à une solution traditionnelle du type pompe à chaleur.
- pour des raisons d'inefficacité environnementale : l'importante consommation électrique nécessaire à l'acheminement de l'eau jusqu'à l'Ouest-morgien réduit à néant tout gain environnemental lié à cette technologie.

Dès lors, le choix de l'aquathermie par l'utilisateur est peu probable compte tenu des coûts et des médiocres performances énergétiques.

Enfin, l'intérêt principal de la Commune pour ce réseau se fondait sur l'éventuel raccordement de l'Ouest-morgien. Dans le cas d'un réseau implanté uniquement à Tolochenaz, les intérêts morgiens sont considérablement réduits et l'intérêt public est difficile à faire valoir pour le financement d'un tel projet. Dès lors, la Municipalité a rejoint les conclusions du rapport d'experts et a décidé de ne pas engager la Commune en tant qu'investisseur.

Au vu de ces éléments, la Municipalité refuse ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Municipalité a renoncé à investir dans le projet d'aquathermie, pour les motifs évoqués en 2012. En revanche, elle poursuit sa stratégie de promotion de l'énergie renouvelable, notamment dans le cadre de ses projets urbanistiques : PPA La Longeraie et Prairie-Nord/L'Eglantine. Au vu de ces éléments, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 15 - 2012

Que la Municipalité, au vu de l'augmentation prévue des besoins en tri, trouve, avec la police ou la PRM, un autre emplacement pour sa fourrière.

Réponse de la Municipalité

Effectivement, les véhicules placés en fourrière sur la parcelle de Riond-Bosson 9 perturbent le bon fonctionnement de la déchetterie et une solution doit absolument être trouvée en-dehors du périmètre des activités d'IEEP.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Une solution est en passe d'être trouvée, en 2014, avec une commune, membre de la PRM.

Vœu N° 16 - 2012

Que la Municipalité, en utilisant par exemple Reflets, sensibilise les morgiens à son engagement exemplaire pour l'utilisation de l'essence alkylée, et ainsi incite chacun à employer cette essence pour les petits appareils de jardin.

Réponse de la Municipalité

La demande pour le label a été déposée le 2 mai 2013 auprès de l'Action commune pour la promotion de l'utilisation de l'essence alkylée qui comprend la Ligue suisse contre le cancer, les autorités cantonale pour la protection de l'air et l'Union suisse du métal. Cet organe est également soutenu par l'Office fédéral de l'environnement et l'industrie. Une campagne d'information afin d'inciter tout un chacun à employer cette essence pour les petits appareils de jardin sera organisée avec les canaux de communication appropriés.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Malgré plusieurs rappels auprès de l'organe chargé de la remise du label "Commune exemplaire", nous n'avons toujours pas de nouvelles de ce dernier. Aujourd'hui, plus des deux tiers des petits engins à moteur qui équipent le Service IEEP fonctionnent à l'essence alkylée. L'objectif à moyen terme est que la totalité de ces engins utilisent ce type de carburant.

Un article à ce sujet paraîtra dans le bulletin Reflets en 2014.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 17 - 2012

Que la Municipalité et les SI privilégient, suivant les genres de routes, des luminaires éclairant

exclusivement le sol et/ou dont l'intensité diminue à certaines heures, ainsi que cela se fera En Bonjean.

Réponse de la Municipalité

La nouvelle génération des luminaires permet, par une meilleure conception des optiques, d'éviter une pollution lumineuse trop importante. L'introduction progressive de systèmes de plus en plus performants, permettant également pour les luminaires LED un abaissement partiel ceci avec un rapport qualité-coûts, devenant intéressant. Un essai sera effectué sur les luminaires posés le long de la RC1 dans le secteur En Bonjean.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les luminaires LED nouvellement posés sur le territoire morgien sont équipés d'origine avec un système permettant l'abaissement partiel suivant les heures de la nuit.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 18 - 2012

Que la Municipalité, dans la nouvelle présentation du journal communal, écrive divers articles sur les bonnes pratiques en matière de jardins, potagers ou autres.

Réponse de la Municipalité

Le bulletin communal Reflets présente déjà actuellement "La minute verte", article périodique qui donne quelques conseils aux jardiniers en herbe. Les échos positifs enregistrés à ce jour sur ces articles et le vœu de la Commission de gestion, encouragent la Municipalité à poursuivre avec ce genre d'article.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Un article rappelant les directives et conseils liés à l'émondage des haies est paru dans le Reflets N° 13 du mois de septembre 2013. Un nouvel article répondant au vœu de la commission sera publié en 2014.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 19 - 2012

Que le Service JSSL organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Réponse de la Municipalité

Le Service JSSL a développé un nouveau système afin de rendre compréhensible de tous l'accès

aux places d'accueil. Il sera prochainement communiqué par le site Internet de la Ville de Morges.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le système d'attribution des places d'accueil préscolaire et parascolaire de la ville est communiqué via le site internet de la Ville de Morges.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 20 - 2012

Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de la Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité demandera à la Direction du patrimoine de poursuivre les procédures incendie, mises en place progressivement, par la formation des collaborateurs des structures pré- et parascolaires. Cette formation se fera en coordination avec les pompiers et la Direction JSSL.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le projet est en cours.

Vœu N° 21 - 2012

Que la Municipalité mette en place un contrôle de qualité, de diversité et de cohérence diététique des menus proposés dans l'AREMS.

Réponse de la Municipalité

Le label "Fourchette Verte" répond déjà aux critères de cohérence diététiques des menus proposés à l'AREMS. Une collaboratrice du service et le label "Fourchette Verte" font régulièrement des contrôles. De plus, la responsable du site est chargée du contrôle de qualité de la nourriture. Elle a signalé les difficultés survenues dernièrement et a mis en place un questionnaire de qualité auprès des monitrices qui mangent avec les enfants.

C'est le résultat de ce dernier, ainsi que celui d'un autre questionnaire qui sera envoyée aux parents, qui permettra à la Municipalité de prendre les mesures qui s'imposeront.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

En juillet 2013, la Direction JSSL a réalisé un questionnaire d'évaluation à destination des

parents des élèves mangeant à l'AREMS. 49 personnes ont répondu à ce sondage. Les résultats de ce questionnaire, l'évaluation des monitrices et le bilan des contrôles effectués par la diététicienne du label "Fourchette verte" nous ont permis d'évaluer la qualité des repas sur plusieurs aspects. En effet, ils démontrent la nécessité d'avoir un dispositif de contrôle et d'évaluation permanent avec notre prestataire pour l'AREMS.

Vœu N° 22 - 2012

Que la Municipalité, en cas de problème avec un fournisseur, puisse contractuellement se défaire de celui-ci rapidement afin de pouvoir trouver d'autres possibilités.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est contractuellement liée à ses fournisseurs, mais réfléchira à d'autres modes de résiliation de contrats, lors de renouvellement des contrats avec les fournisseurs.

La Municipalité accepte de vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Aucun contrat n'a été renouvelé à ce jour.

Vœu N° 23 - 2012

Que la Municipalité reconsidère l'action sociale de la vente à prix réduits de pommes et pommes de terre.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre des mesures d'économie, la Municipalité a prévu un diagnostic social qui évaluera l'efficacité de l'ensemble des mesures sociales, celle-ci comprise. Effectivement, si l'ensemble des bénéficiaires ne profitent pas de cette action, elle est importante pour ceux qui l'utilisent.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

L'impact de cette mesure sociale sera apprécié dans le cadre du diagnostic social qui évaluera de façon globale l'efficacité des prestations sociales.

Vœu N° 24 - 2012

Que la Municipalité mette à jour le règlement concernant l'aide dentaire datant de 1956.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre des économies prévues par la Municipalité, il a été décidé de supprimer cette aide car les personnes qui en bénéficient peuvent obtenir la même aide par d'autres biais (par exemple le revenu d'insertion).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

L'aide dentaire a été supprimée au 31 décembre 2013.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 25 - 2012

Que la Municipalité réitère l'action "Coup de balai" à plusieurs reprises et de façon bien ciblée, avec l'aide des services concernés.

Réponse de la Municipalité

Au vu de la date prévue relativement tôt cette l'année pour l'action "Coup de balai" et des conditions météorologiques pour pouvoir toucher le public cible, il est prévu de réitérer ce type d'action dans le cadre du Clean-up day, journée nationale faisant appel à un aménagement collectif en faveur d'une Suisse propre, c'est-à-dire pour lutter contre le jetez sauvage.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Une journée de sensibilisation au littering a été organisée en date du 21 septembre 2013 sur le quai Lochmann. Cette période convenant particulièrement bien et correspondant à l'organisation au niveau national du Clean-up Day, nous poursuivrons ces prochaines années par la mise en place d'un évènement à cette occasion.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 26 - 2012

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la Résidence Les Charpentiers et Rue Centrale 19-21-23 soit créées, à savoir 20 places en cour intérieure et 14 en terrasse Rue des Charpentiers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité suit attentivement ce dossier.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La réalisation des places pour vélos a été exigée. A ce jour, aucune solution n'a obtenu l'aval de toutes les parties (propriétaire, architecte, Pro-Vélo et Commune). Aucun permis d'habiter ne sera délivré avant la réalisation de ces places.

VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DECEMBRE 2013

Vœu N° 1-2007

Dans le cas d'un nombre de recherches supérieur aux prévisions, la Commission des finances propose de redimensionner et de regrouper les insertions (offres d'emploi, avis, etc.) afin de diminuer les coûts d'annonces.

Réponse de la Municipalité

Nous sommes conscients du problème de la dimension des annonces. Une première démarche a été effectuée afin de réduire la taille des modèles d'annonces dans le cadre de la matrice actuelle. Dans certains cas, réduire de manière plus importante casserait le concept des annonces. Nous étudions la possibilité de changer de concept.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Comme M. le Syndic l'a dit en séance du Conseil communal du 26 juin 2013, lors de l'examen de la gestion 2012, la Municipalité a décidé de revoir les modèles des avis et annonces officiels de la Commune. Elle a donc demandé à la chargée de communication d'étudier un nouveau concept tenant compte des critères suivants :

- diminuer la largeur sans perte de lisibilité
- moderniser le graphisme.

Le nouveau concept est plus léger : on a supprimé la guérite pour mettre l'accent sur le logo. Cette modification permet de réduire la largeur sans perte de qualité. La nouvelle police de caractère dynamise et modernise l'aspect visuel. Cette nouvelle mise en page est utilisée pour toutes les annonces officielles (emploi, avis d'enquête, etc.) depuis le 1^{er} juillet et une formation sera dispensée ensuite à chaque utilisateur au sein des services.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 1 - 2010

La Commission souhaite que la Municipalité explique les importantes variations constatées (au-delà des +/-10% de marge usuels) entre les budgets et les comptes concernant les "Frais de délégations et de réceptions" (compte 11100.3170.00). Egalement, la Commission souhaite obtenir dès le budget 2012 le détail des dépenses envisagées. Par ailleurs, une communication municipale préventive en cas de dépassement de budget (par ex. des événements imprévus) serait grandement appréciée.

Réponse de la Municipalité

Le détail du compte a été expliqué à la sous-commission AGCT de la Commission des finances.

Aujourd'hui, et comme le permet l'autorisation générale votée par votre Conseil en 2006 (préavis N° 33/9.06), votre Conseil accorde à la Municipalité, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, une autorisation d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par ligne budgétaire jusqu'à CHF 100'000.00 et jusqu'à concurrence de 10% par ligne budgétaire supérieure à CHF 100'000.00.

Le compte "Frais de délégations et réceptions" est un compte difficile à gérer car il y a souvent des événements qui n'ont pas pu être anticipés.

La Municipalité propose une nouvelle façon de faire : une procédure de régularisation budgétaire pour les cas qui dépassent l'autorisation générale.

C'est ainsi que la Municipalité fera, comme le suggère la Commission des finances, une communication municipale préventive à la Commission des finances et au Conseil communal en cas de dépassement du budget, principalement pour les grands événements imprévus.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

La Municipalité reste attentive à ce vœu. A ce jour, les comptes n'ont pas nécessité de communication à la Commission des finances.

Vœu N° 1 - 2011

Que la Municipalité informe le Conseil de la situation exacte de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) dès la sortie du rapport annuel de celle-ci, en mentionnant notamment les risques encourus et les mesures prises ou à prendre par la CIP et le cas échéant par la commune de Morges

Réponse de la Municipalité

La question soulevée par la commission est délicate et mérite toute notre attention. Dans un premier temps, le rapport annuel 2011 de la CIP sera remis à la Commission des finances, puis lorsque la Municipalité disposera de plus d'informations sur la stratégie mise en place par la CIP pour la mise en œuvre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, elle en informera le Conseil. Rappelons que le point principal de la réforme est que les institutions ayant un taux de couverture global inférieur à 80 % doivent prendre des mesures pour atteindre ce niveau en 40 ans.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le Conseil communal a été régulièrement informé tout au long de l'année 2013 de l'évolution de la situation de la CIP et des mesures d'assainissement prises. Un nouveau règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La Municipalité informera chaque année la Commission des finances sur la situation financière de la CIP.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à ce vœu et, sauf avis contraire du Conseil communal, il sera classé.

Vœu N° 2 - 2011 / FAIG

Que la Municipalité publie dans les annexes des comptes une "liste de bouclage des préavis réalisés" durant l'année, pour autant que ceux-ci aient dépassé le seuil de CHF 500'000, ou aient engagé une augmentation de charges pérennes supérieure à CHF 50'000 par année. Notons que ces préavis listés auraient déjà fait l'objet d'une détermination préalable de la COFIN lors de la demande de crédit.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en compte de ce vœu et il sera fait mention, dans le tableau des investissements se trouvant dans le fascicule des comptes, d'un état des dépassements de crédits supérieurs à CHF 500'000 ou ayant engagé une augmentation de charges pérennes supérieures à CHF 50'000.

Situation au 31 décembre 2013

Le Service des finances va tenir compte de cette demande et l'appliquera dès l'édition des comptes 2013.

Vœu N° 1 - 2012

Que la Municipalité publie dans les annexes des comptes une "liste de bouclage des préavis réalisés" durant l'année, pour tous les préavis de CHF 500'000.00 et plus, ainsi que pour toute augmentation de charges pérennes supérieure à CHF 50'000.00 par année. Autrement dit, la COFIN demande un bouclage pour tous les objets sur lesquels elle se détermine.

Commentaires : Il y a eu apparemment une différence d'interprétation du vœu fait en 2011. La COFIN se permet donc de le préciser dans un nouveau vœu afin d'éviter tout malentendu

Réponse de la Municipalité

Concernant les comptes d'investissements (feuilles jaunes), un dépassement de plus de CHF 500'000 sera signalé par le symbole **.

Pour rappel, dans les comptes de fonctionnement, un * après le N° de compte indique qu'il y a un commentaire. Si, de plus, un dépassement

de plus de CHF 50'000 existe, il y aura le symbole **, comme ci avant.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le Service des finances va tenir compte de cette demande et l'appliquera dès l'édition des comptes 2013.

Vœu N° 2 - 2012

La Commission des finances demande à la Municipalité d'identifier graphiquement, lors de l'établissement des comptes et du budget, les postes découlant d'un mandat de gestion de la part d'associations intercommunales.

Réponse de la Municipalité

Une prestation fournie à une association hors de la commune se retrouve dans les recettes. Le Service des finances propose que le symbole § soit ajouté au début du libellé du compte de recette.

La Municipalité accepte ce vœu

Situation au 31 décembre 2013

Le Service des finances va tenir compte de cette demande et l'appliquera dès l'édition des comptes 2013.

Vœu N° 3 - 2012

La Commission des finances demande à la Municipalité qu'elle organise, par sa présence dans les comités directeurs des diverses associations intercommunales, ERM, ASIME, ARASMAC, PRM, etc., la remise à la Commission des finances, des conclusions des rapports sur les comptes de ces associations. Ainsi, la COFIN et le Conseil communal pourront se déterminer sur des chiffres qui auront été au préalable validés par les associations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité remettra à la Commission des finances, les conclusions des rapports sur les comptes des associations après leur adoption par les Conseils intercommunaux.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le Service des finances transmettra les conclusions des rapports sur les comptes des associations intercommunales au président de la Commission des finances, dès qu'ils seront en sa possession.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

ASSEMBLEE DE COMMUNE

L'assemblée de commune a été convoquée à 4 reprises (6 en 2012), soit pour se prononcer sur l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale, l'initiative populaire du 26 février 2008 "contre les rémunérations abusives", la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), l'initiative populaire "Election du Conseil fédéral par le peuple", la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LASI), la modification des articles 80, 84, 113, 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003, l'initiative populaire "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire", la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp), la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr), l'initiative populaire du 21 mars 2011 "1:12 - Pour des salaires équitables", l'initiative populaire du 12 juillet 2011 "Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants", la modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA).(cf. Annexe N° 2)

Annexe N° 1 - Liste des membres du Conseil communal au 31 décembre 2013

SPI	Mme	ALPDOGAN Dilan	SPI	Mme	DUPONTET Aline
Verts	M.	ANDRE Antoine	Verts	M.	DURUSSEL Xavier
SPI	Mme	AUBERT Anne-Catherine	UDC	M.	FAVRE Cedric
PLR	M.	BALLY Marc	PLR	M.	FEHLMANN Sacha
SPI	Mme	BARBLAN Edit Magali	SPI	M.	FRANCO Mario
SPI	M.	BAUER Eric	EM	Mme	FROCHAUX Eva
SPI	M.	BEAUVERD Laurent	Verts	M.	GEMPERLI Pascal
Verts	M.	BECK Philippe	PLR	Mme	GENOUD-MAURER Béatrice
Verts	Mme	BENKLER Bariza	UDC	M.	GENTON Emmanuel
SPI	Mme	BIERI Giuseppina	PLR	M.	GILLIARD Bertrand
UDC	M.	BLUM Romain	PLR	Mme	GIVEL FUCHS Anne-Claire
Verts	M.	BORNOZ Mathieu	PLR	Mme	GOLAY-FAVRE Christine
PLR	M.	BOUVIER Richard	PLR	M.	GOLAZ Olivier
PLR	M.	BUCHER André	SPI	M.	GOY Jean-Claude
SPI	Mme	BULGAN Zöhre	SPI	M.	HLAVAC Rémy
PLR	Mme	BURNAND Esther	EM	Mme	HODEL Catherine
PLR	M.	BURNAND Pierre Marc	EM	M.	HUGONNET Christian
SPI	M.	BUSCH Adrien	SPI	Mme	JAQUET Sylvie
PLR	M.	BUSSLINGER Jean-Hugues	PLR	M.	JATON Maurice
UDC	Mme	CARDINAUX Rosemary	SPI	Mme	JOBIN SOUMAHORO Caroline
Verts	M.	CHRISTINET Yvan	EM	Mme	JOMINI Anne
UDC	Mme	CORREIA DA ROCHA Patricia	PLR	M.	JOTTERAND Blaise
SPI	Mme	COSANDEY Anne-Françoise	EM	Mme	KAWKABANI Fida
EM	Mme	COSTA Martine	PLR	Mme	KIRCHHOFER Dominique-Anne
SPI	M.	DA CAMARA NERY Frederico	PLR	M.	KUBLER Steven
SPI	M.	DE PINHO Helder	PLR	Mme	KUBLER-GONVERS Dominique
EM	M.	DECOSTERD Eric	Verts	Mme	LAMBERT CAVERSACCIO Laurence
UDC	M.	DELALANDE Rémy	EM	M.	LAURENT Philippe
SPI	Mme	DELLWO BAUER Katharina	SPI	M.	LLAVADOR François
SPI	M.	DERIAZ Philippe	SPI	M.	LOFOCO Nicola
PLR	M.	DESPONDS Thomas	SPI	Mme	MARTIN Ilda
Verts	Mme	DEVAUD Janine	PLR	M.	MENETREY Yves
EM	M.	DEWARRAT Stéphane	SPI	Mme	MERINO DE TIEDRA Valérie
Verts	Mme	DIND-PERROCHET Claudine	SPI	M.	MONNEY Bastien
UDC	Mme	DI VIRGILIO DA ROCHA Elodie	PLR	M.	MULLER Baptiste
EM	M.	DIZERENS Charles	SPI	M.	NZIKOU Jean
Verts	Mme	DUBOCHET Christine	PLR	M.	PELLEGRINO Laurent
SPI	M.	DUBOCHET Jacques	PLR	M.	PETRUCCIANI Bruno
PLR	M.	DUFAUX Jacques-Alain	SPI	Mme	PONTONIO Françoise

PLR	Mme	POUSAZ Sylvie
SPI	M.	RAMIREZ Raul
SPI	M.	RATKOCERI Izjadin
SPI	Mme	REY Cécile
SPI	M	REY Lucien
UDC	Mme	ROCHAT Lucie
Verts	Mme	ROULET Anne
SPI	M.	RUSSI Roland
UDC	M.	SCHOPFER Cédric
UDC	Mme	SPILLMANN Galina
PLR	M.	TETAZ Vincent
SPI	M.	THULER Jean-Bernard
SPI	M.	TONDA Pierre
PLR	M.	TROGER Alain
SPI	Mme	TRUDU Sylviane
SPI	Mme	VELINI Maria Grazia
PLR	M.	WEBER Eric
SPI	M.	WEISSEN Josef
EM	Mme	WYSS Rita
PLR	Mme	WYSS-PITTET Mélanie
PLR	M.	ZENONI Giulio
SPI	Mme	ZUGER Magali

Annexe N° 2 - Assemblée de commune

Assemblée de commune		Morges		Vaud		Suisse		Participation en pour-cent		
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Morges	Vaud	Suisse
3 mars	Votations fédérales									
	• Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale	2'682	1'047	133'881	55'112	1'283'951	1'078'531	46.21	46.36	46.61
	• Initiative populaire du 26 février 2008 "contre les rémunérations abusives"	2'526	1'214	126'018	63'420	1'616'184	761'975	46.27	46.39	46.74
	• Modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)	2'235	1'439	105'371	81'299	1'476'942	871'514	46.24	46.37	46.51
9 juin	Votations fédérales									
	• Initiative populaire "Election du Conseil fédéral par le peuple"	598'	2'735	33'304	129'434	480'291	1'550'080	40.62	39.50	39.52
	• Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (Lasi)	2'263	1'011	113'576	47'024	1'573'007	432'174	40.47	39.44	39.43
9 juin	Votations cantonales									
	• Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)	2'589	476	121'318	26'004			38.25	38.42	
	• Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)	2'566	560	123'442	24'896			38.76	38.47	

Assemblée de commune		Morges		Vaud		Suisse		Participation en pour-cent		
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Morges	Vaud	Suisse
9 juin (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat) • Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes) 	2'949	127	139'575	6'849			38.59	38.42	
		2'922	147	138'037	7'443			38.73	38.42	
22 septembre	Votation fédérale <ul style="list-style-type: none"> • Initiative populaire "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire" • Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies) • Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail) 	1'274	2'555	64'622	124'680	646'106	1'761'063	47.07	45.80	46.40
		2'798	971	136'903	49'485	1'416'452	943'648	46.95	45.80	45.50
		2'074	1'733	104'113	84'158	1'324'530	1'049'502	47.02	45.80	45.80
24 novembre	Votation fédérale <ul style="list-style-type: none"> • Initiative populaire du 21 mars 2011 "1:12 - Pour des salaires équitables" • Initiative populaire du 12 juillet 2011 "Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants" • Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (loi sur la vignette autoroutière) 	1'670	2'829	82'823	140'388	955'155	1'797'110	54.97	54.40	53.00
		1'264	3'202	73'852	148'692	1'139'743	1'604'476	54.92	54.40	52.80
		1'909	2'574	81'528	141'961	1'087'350	1'662'755	54.91	54.40	52.90

Municipalité

L'Exécutif communal a pour tâches principales :

- La gestion des biens communaux
- La gestion de son administration et de son personnel
- L'élaboration du budget annuel
- La gestion du patrimoine
- La construction et l'entretien des bâtiments communaux
- L'exécution des décisions prononcées par le Conseil communal

ORGANISATION

Voici les attributions et compétences des directions municipales pour la législature 2011-2016.

Attributions et compétences des directions municipales - Répartition des directions municipales et suppléances

Administration générale, culture et promotion (AGCP)

M. Vincent Jaques - Suppléants : voir ci-après sous vice-présidences de la Municipalité.

Autorités, district, Service du personnel, culture, subventions culturelles et sportives, organisation, surveillance et contrôle, coordination, représentations, communication, relations publiques et intercommunales, promotion économique et touristique, bourgeoisie, votations et élections, archives, bibliothèque municipale, tourisme, ARCAM, PALM, SDRM, UCV et FAJE.

Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG)

M. Eric Züger - Suppléant : M. Yves Paccaud

Service des finances, terrains communaux, contrôle de gestion, Service informatique, SITECOM, portefeuille d'assurances

Sécurité publique et protection de la population (SP3)

M. Daniel Buache - Suppléante : Mme Sylvie Podio

Police Région Morges, SIS Morget, PCi, contrôle du stationnement, Stand du Boiron, Office de la population, police du commerce, hygiène publique, inhumations, militaires, inspectorat des chantiers, gestion des manifestations publiques et privées, taxis et circulation.

Patrimoine (PAT)

M. Denis Pittet - Suppléant : M. Jean-Jacques Aubert

Bâtiments, conciergeries, infrastructures sportives (piscine, patinoire et Parc des Sports), location de salles, domaines de la Vallée de Joux, vignoble, églises, nouvelles constructions communales

Infrastructures et énergies et espaces publics (IEEP)

M. Jean-Jacques Aubert - Suppléant : M. Denis Pittet

Routes, eau/gaz/électricité (SI), voirie, travaux publics, Services techniques, cadastre, installations techniques, éclairage public, déchets, égouts, épuration, Office des espaces publics (verts, cimetière et places de jeux), rives du lac, cours d'eaux, gestion des ports.

Jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)

Mme Sylvie Podio - Suppléant : M. Daniel Buache

Jeunesse, Sécurité sociale, ARASMAC, Centre de vie infantine, Office communal du logement, écoles, aînés, soins à domicile, administration scolaire, Service dentaire scolaire, AREMS, APEMS, Colonie de vacances des Grandes-Roches.

Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)

M. Yves Paccaud - Suppléant : M. Eric Züger

Urbanisme, police des constructions, transports publics, mobilité, Agenda 21, intégration, plans directeurs communal et régional, plans d'affectation, plans de quartier, protection de la nature des monuments et des sites, salubrité, permis d'habiter.

Vice-présidences de la Municipalité pour la législature :

2013 : 1^{er} vice-président : M. Yves Paccaud
2^e vice-président : M. Eric Züger

2014 : 1^{er} vice-président : M. Eric Züger
2^e vice-président : M. Daniel Buache

2015 : 1^{er} vice-président : M. Daniel Buache
2^e vice-président : M. Jean-Jacques Aubert.

2016 : 1^{er} vice-président : M. Jean-Jacques Aubert
2^e vice-président : M. Denis Pittet

SEANCES

La Municipalité a tenu 44 séances ordinaires le lundi après-midi et 3 extraordinaires (49 et 3 en 2012), toutes présidées par M. le Syndic.

La Municipalité s'est en outre réunie à plusieurs occasions, in corpore ou en délégation, pour examiner certains objets particuliers.

ACTIVITE

Durant l'année 2013, la Municipalité a traité un grand nombre d'objets dont les principaux sont ici relevés, à l'exception, en règle générale, de ceux qui ont trait à des motions ou postulats en suspens et dont il est fait état dans ce rapport de gestion, ainsi que de ceux qui ont fait l'objet d'un préavis ou d'une communication écrite au Conseil communal :

- les recours contre des décisions municipales en matière de constructions interjetés par des propriétaires et des constructeurs auprès de la Cour de droit administratif et publique (CDAP) du Tribunal cantonal notamment,
- les préavis donnés au Service cantonal des communes et du logement (SCL) en application de la loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation

de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation,

- les préavis concernant les demandes d'aliénation d'appartements loués,
- l'octroi d'aides individuelles au logement,
- les abattages d'arbres protégés,
- le renouvellement de concession d'urnes cinéraires,
- les chiens potentiellement dangereux,
- le projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques,
- les réponses aux procédures de consultation : l'ordonnance sur la LAT,

Information et citoyenneté

- le programme de législature réactualisé,
- la loi sur l'information et son règlement d'application,
- les modifications de la loi sur les communes entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2013,
- la politique de communication de la Municipalité,
- le contenu du Bulletin communal "Reflets",
- le site Internet de la ville,
- la soirée d'information et de rencontre aux nouveaux habitants,
- la Fête des voisins 2013,

Bourgeoisie

- l'octroi de la bourgeoisie de Morges selon la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV),

Aménagement du territoire

- l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015,
- l'arrêté fédéral concernant le deuxième programme d'élimination des goulets d'étranglement
- le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM),
- le schéma directeur de la région morgienne (SDRM),
- la planification directrice régionale de l'ARCAM,
- la stratégie pour l'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges,
- le projet de requalification de la RC1,
- le plan directeur communal (PDComm),

- le plan directeur des circulations (PDCirc)
- le plan général d'affectation (PGA),
- le plan partiel d'affectation "Morges Gare-Sud",
- le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du plan partiel d'affectation "Morges Gare-Sud",
- la participation des CFF relative aux infrastructures liées au PDL Morges-Gare-Sud et aux futurs PPA,
- le plan partiel d'affectation "En Bonjean",
- le plan partiel d'affectation "Les Fonderies",
- le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du plan partiel d'affectation "Les Fonderies"
- le projet routier lié au PPA "En Bonjean", notamment par la réalisation d'un giratoire sur la RC1 et le passage inférieur pour piétons et cyclistes,
- le projet de plan partiel d'affectation "La Prairie-Nord/L'Eglantine",
- le projet de plan partiel d'affectation "La Prairie-Sud",
- le projet de plan partiel d'affectation "Sud-Est morgien",
- le projet de plan partiel d'affectation "La Baie II",
- le projet de plan partiel d'affectation "La Longeraie",
- le projet de plan partiel d'affectation "Les Rives du Lac" sur le site du Boiron à Tolochenaz,
- le PQ Charpentiers-Nord,
- les aménagements et les infrastructures en relation avec le PQ Charpentiers-Nord,
- la révision du plan des mesures OPair,
- le projet de plan partiel d'affectation "Maison de la Rivière" sis sur la commune de Tolochenaz et dont la ville est propriétaire du fonds foncier,
- le projet d'une halle multifonctions,
- le projet de centre aquatique Région Morges,
- la politique de stationnement public,
- l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais,
- le plan des mesures d'assainissement du bruit routier (OPB),
- les antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal,
- la démolition du bâtiment et ses annexes situés sur sa propriété avenue des Pâquis 34, parcelle N° 413, ainsi que l'abattage d'arbres et la construction d'un immeuble mixte d'habitation et artisanat,
- le projet de construction de 3 immeubles de 21 appartements et d'un parking souterrain à la rue des Charpentiers N° 4, 6 et 8,
- le projet de construction d'un immeuble de 14 appartements et de deux surfaces de bureaux avec parking souterrain à l'avenue des Pâquis 1,
- le projet de transformation intérieures du bâtiment situé chemin du Crêt 2, parcelles N^{os} 1005, 300 et 3907, pour la surélévation et l'extension du complexe hospitalier ainsi que pour la création de locaux techniques et de sorties de secours.
- les empiètements de façade sur domaine public,
- le projet de construction de deux immeubles de logements d'utilité publique et d'un parking souterrain de 20 places à l'avenue Ignace-Paderewski N° 34 et 36,
- le projet de construction d'un immeuble mixte d'habitation et artisanat à l'avenue des Pâquis N° 34,
- le projet de construction de 6 villas individuelles à l'avenue de Marcelin 48,
- le projet de construction de 4 villas urbaines à deux logements avec parking souterrain au chemin de Joulens 6,
- le projet de construction d'un EMS et d'un immeuble de logements protégés sur une parcelle, propriété de la Fondation de Beausobre, à l'avenue de Chanel,
- le projet de construction d'un immeuble de 7 logements en PPE Minergie-P-Eco au chemin des Pétoleyres 5,
- l'assainissement des façades du bâtiment de la Poste, les transformations intérieures et la création d'une place de parc supplémentaire à la rue des Charpentiers 19,
- les contributions compensatoires pour places de stationnement non réalisées selon le règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA 1990),
- la loi sur l'harmonisation des registres et le travail attendu des communes,

- le chantier 4 "Urbanisation et paysage" de Région Morges,
- le chantier 5 "Mobilité douce, espaces publics et paysage" de Région Morges,
- les surfaces d'assolement qui sont des terres qui se prêtent à l'agriculture et qui doivent être préservées afin de garantir des sources d'approvisionnement suffisantes dans le pays et qu'il s'agit donc d'en limiter l'urbanisation,

Transport

- le chantier 1 "Transports publics" de Région Morges,
- la modification du tracé de la ligne TPM 701
- la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 concernant le financement des lignes touristiques de navigation,
- l'intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des TPM,
- la semaine de la mobilité,
- le réseau de vélo en libre-service,
- le plan directeur du réseau cyclable,
- la piste cyclable Morges-Echichens-Monnaz, ce dans le cadre de la mobilité douce prévue dans les divers plans d'agglomération (PALM, SDRM, ...),
- le plan mobilité de l'administration communale,
- l'étude d'une solution visant à offrir la gratuité des transports publics morgiens aux usagers du théâtre qui ont la possibilité de se rendre aux spectacles sans voiture, le billet du théâtre valant titre de transport,
- la 3^e voie CFF,
- le contournement autoroutier,
- le projet de 4^e voie CFF entre Lausanne et Genève et plus particulièrement les emprises sur le territoire communal,
- le bus pyjama depuis la Gare de Morges pour rayonner dans 25 communes de la région,
- la vignette autoroutière,
- l'horaire 2014 de la CGN,
- l'horaire 2014 des CFF,

Sécurité publique et population

- la loi cantonale sur l'organisation policière vaudoise (LOPV),
- la collaboration intercommunale en matière de police entre la Ville de Morges, la Commune de Saint-Prex, la Commune de Prév-

renge et la Commune de Tolochenaz (Police Région Morges - PRM),

- le contrat de droit administratif avec l'Association PRM concernant les tâches confiées par la Commune à la PRM; la Commune de Morges conserve les prérogatives décisionnelles et ne charge l'Association Police Région Morges que des aspects opérationnels, dite association assumant exclusivement un rôle d'exécutante,
- la brigade de police de proximité,
- les bornes escamotables de la rue de Couvaloup et de la Grand-Rue,
- l'insécurité et la difficile distinction entre ce qui relève de sa dimension "objective" (les faits concrets) de ce qui est attribuable à sa dimension "subjective" (les craintes personnelles),
- la révision du règlement de police,
- la délocalisation du Stand de tir du Boiron,
- le SIS Morget, association intercommunale en matière de défense incendie et secours,
- l'organisation régionale de la Protection civile (ORPC),
- le projet de nouvelle procédure de demande des cartes d'identité (projet NAVIG),
- le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population,

Gestion du patrimoine

- le concept de sécurité des bâtiments,
- la restauration des façades et de la toiture du Temple,
- la rénovation et la réaffectation des locaux de l'Hôtel de Ville,
- le programme d'équipements publics dans le cadre du PPA Morges Gare-Sud sur les périmètres de Sablon-Rail et Sablon Centre, représentant une surface de 5'000 m² pour la Ville, à savoir logements protégés, crèche, Police Région Morges, école primaire, parascolaire et Maison de quartier,
- le fonds d'aide à la restauration d'immeubles situés en vieille ville,
- l'adaptation des loyers pour locaux commerciaux selon l'indice suisse des prix à la consommation de certains des immeubles communaux,
- le Centre de vie infantine (CVE), site de Sylvana,
- le Centre de vie infantine (CVE), site de La Gracieuse,

- l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux,
- le café-restaurant de la Patinoire,
- le café-restaurant de Beausobre,
- la colonie des Grandes-Roches,
- le règlement d'utilisation du Conservatoire de musique,
- l'augmentation du prix de location des locaux communaux,
- le tarif des abonnements pour l'entretien des tombes,
- le tarif sur les inhumations, les incinérations et le cimetière,
- le tarif et les conditions générales pour la mise à disposition de personnes, véhicules et engins,
- l'étude et la planification de l'évolution du site de Beausobre,
- les locaux de la Protection civile à l'avenue de Marcelin,

Promotion économique

- la stratégie économique régionale et les projets à financer par la LADE (la nouvelle Loi sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur au 1er janvier 2008),
- la taxe intercommunale de séjour,
- l'avenir de l'Office du tourisme de Morges,
- la réorganisation régionale du tourisme,
- l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges - (ARCAM)
- le programme de formation de l'ARCAM,
- l'ouverture prolongée des magasins en fin d'année,
- la loi sur l'exercice des activités économiques et son règlement d'application,
- les prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des véhicules de personnes habitantes du centre-ville et d'autres ayants droit
- le Comptoir de Morges,
- la modification de l'horaire d'ouverture des commerces morgiens,
- la Fête de la Tulipe 2013,
- la Parade navale 2016 de la CGN,
- la 21^e édition de la Foire d'Antiquités et de Brocante en 2013,
- la 23^e édition du Classic British Car Meeting,
- la 11^e édition du Symposium international de sculpture,
- le fichier des entreprises,

Développement durable

- la valorisation du potentiel thermique du lac (l'aquathermie),
- l'état des lieux et le catalogue d'actions de l'Agenda 21 de la ville de Morges,
- le concept de communication de l'Agenda 21,
- l'action "*pimp your balcony*", cours s'adressant aux personnes qui souhaitent transformer leur balcon en un jardin potager ou d'agrément
- la charte liée au traitement de l'environnement urbain (espace non bâti public ou privé) qui fixe des recommandations en la matière,
- l'entretien du sentier de la Morges,
- la reconduction du label "Cité de l'énergie",
- la stratégie énergétique 2011-2016,
- les actions en faveur de la biodiversité menées à Morges,
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE),
- le prix de vente du gaz naturel,
- l'évolution du prix des énergies,
- le tarif des raccordements électriques publics,
- la mise en conformité des installations électriques,
- l'implantation d'Ecopoints sur le territoire communal,
- la taxe au sac, la taxe forfaitaire liée à la gestion des déchets et les mesures d'accompagnement,
- l'action nationale "Clean-up day", le 23 septembre 2013, action sur le thème de la lutte contre le littering. Cette action a remplacé, pour cette année, la participation au traditionnel Coup de balai,
- l'optimisation énergétique du Complexe de Beausobre,
- l'Action Earth Hour, action consistant à éteindre les lumières pendant une heure, soit de 20 h 30 à 21 h 30, dans les grandes villes de la planète comme contribution symbolique et sensibilisation au changement climatique,
- la prise en charge par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) de la gestion et de l'exploitation des ouvrages intercommunaux d'eaux claires situés sur le territoire morgien, comme pour les collecteurs d'eaux usées,

- l'éclairage public et les LEC (Lighting Energy Controller - le LEC permet des économies d'électricité en supprimant, entre autres, les surtensions du réseau de distribution),
- l'adduction du Morand,
- les nappes du Morand et de Grancy,
- le suivi du programme énergétique de la Ville de Morges,
- les travaux de la Commission communale de l'énergie,
- les travaux de la Commission consultative du fonds "Energie" dans le cadre du fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,

Instruction publique

- l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) et plus particulièrement, la planification des constructions scolaires,
- la gestion de l'AREMS (Accueil et Restauration pour Enfants en Milieu Scolaire),
- le règlement pour l'AREMS (Accueil et Restauration pour Enfants en Milieu Scolaire),
- la modification du mode d'inscription et de facturation pour l'AREMS (Accueil et Restauration pour Enfants en Milieu Scolaire),
- le Salon de la formation et d'apprentissage de l'Ouest Vaudois, carrefour des métiers,

Sécurité sociale, logement et jeunesse

- la politique du logement,
- la politique foncière à savoir comment maîtriser le développement urbain, comment permettre la réalisation de projets importants en réservant des terrains,
- les logements à loyers subventionnés,
- la politique d'aide individuelle au logement (AIL),
- les logements d'utilité publique,
- la loi sur l'accueil des enfants (LAJE),
- le réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
- la construction et l'exploitation pour le développement du Centre de vie infantine,
- l'harmonisation des horaires scolaires et les conséquences pour le Centre de vie infantine,
- les missions lors de l'Assemblée générale de l'ARSAMAC (association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay),

- l'Association Passeport-Vacances,
- la sortie des Aînés qui a eu lieu en septembre 2013 avec la sortie en bateau,
- les structures d'accueil parascolaire,
- l'accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS),
- la suppression des subsides d'allocation naissance,
- la suppression de l'aide dentaire, datant de 1956
- le fonctionnement de la cellule de coordination,
- le Parlement des Jeunes,
- le plan canicule, en particulier pour les aînés,

Relations extérieures

- la rencontre avec les Municipalités de Nyon, Prévèrenges, Lonay et Montricher,
- la rencontre des Préfets et des municipalités d'Aubonne, de Cossonay, de Gland, de Nyon et de Rolle qui a eu lieu le 5 septembre à Rolle,
- l'animation de la Commission des jumelages en vue de la réactivation et revitalisation des échanges entre Morges et Vertou, d'une part, et entre les villes des festivals d'humour, d'autre part,
- la collaboration avec la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération)
- la revitalisation du jumelage entre Morges et Vertou, qui passe par la participation au développement d'un projet commun s'inscrivant dans une action de solidarité Nord-Sud : le projet de la rénovation de l'école des filles et des ateliers de formation féminine de l'Association Pag-la-Yiri à Zabré au Sud-Est du Burkina Faso,
- les échanges de classes entre Rheinfelden et Morges,
- le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme,
- la rencontre des Municipalités de l'agglomération morgienne et des Municipalités des communes limitrophes du district qui a eu lieu le 22 mai,
- la rencontre avec la Municipalité du Chenit et Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite le jeudi 28 février 2013,
- la rencontre que la Municipalité a eu avec le Groupe Romande Energie, le vendredi 19 avril 2013,

- la visite du site de production de Medtronic, le jeudi 24 octobre 2013,
- la visite de la délégation chinoise provenant du district de Tonglu, dans la province du Zhejiang, le lundi 28 octobre 2013,

Sports

- la politique des sports de la Ville permettant de définir des critères de soutien,
- le Mémorial Arthur Gander 2013 et qui a fêté son 30^e anniversaire
- l'Urban Training, association dont le but est notamment d'organiser des cours gratuits de fitness en plein air, ouverts, à tous, cours qui se déroulent en ville en utilisant le mobilier urbain existant,
- le Sport City Tour, une application gratuite pour téléphone portable permettant aux personnes de faire un parcours d'Urban Training à tout moment, avec la possibilité d'également valoriser des lieux culturels ou patrimoniaux du centre-ville,
- le Morges bouge qui a eu lieu à Morges le 5.5 à 5 h et qui a pour objectif de rassembler le plus de monde possible et en particulier des personnes n'ayant pas pour habitude de pratiquer régulièrement une activité physique,
- la Commission consultative des sports,
- le plan de glace de la patinoire pour la saison 2013-2014,
- l'installation d'une webcam à la patinoire de Morges,
- le tarif et l'horaire 2013 de la piscine,
- le terrain multisports à la Gracieuse,
- le terrain multisports au Petit-Dézaley,
- les Mérites sportifs "nouvelle formule" qui ont eu lieu en avril 2013, récompensant les sportifs méritants de 2012, formule, mise en place avec l'aide de la Commission consultative des sports,
- les vestiaires des clubs sportifs à la patinoire,

Culture

- la manifestation du Livre sur les quais qui a eu lieu du 6 au 9 septembre 2013,
- la loi sur les écoles de musique,
- le subventionnement des études musicales,
- le Cinéma Odéon,
- la Maison du dessin de presse,
- la poésie en mouvement, l'idée consistant à ce qu'un groupe de poètes de divers pays se réu-

nisse pendant plusieurs jours. Et, s'inspirant de l'esprit du lieu géographique, ils vivent des temps de création poétique,

- l'association des arts créatifs (ADAC)
- la politique culturelle de la Ville de Morges,
- la convention passée avec la Direction du Théâtre de Beausobre et l'Association des Amis du Festival Morges-sous-Rire concernant l'édition 2013 de ce festival,
- le Festival Diabolo,
- le Gospel Air 2013 à Morges,
- la Paillote Festival 2013,
- les différentes demandes d'aide financière d'associations et de sociétés locales,
- la journée du Livre qui a eu lieu le 23 avril,
- les Nuits du Conte,
- La Distinction culturelle 2013 remise à Sylviane Friederich, personnalité engagée en faveur du livre, de la littérature et de la culture, lors d'une cérémonie le 9 novembre 2013,
- le jardin des sculptures, un espace permanent pour exposer les sculptures issues du Symposium international (biannuel), qui sera situé sur le bien-fonds de bande herbeuse qui longe le bâtiment 2 de l'Arsenal du Château de Morges,
- la composition de la Commission consultative des affaires culturelles,
- le règlement pour l'attribution de subventions culturelles extraordinaires,
- la 7^e édition de la Grande Table qui aura lieu le dimanche 29 juin 2014, à la Grand-Rue,
- la Fête de la musique,
- la Maison des Associations et la réalisation d'un graffiti marquant l'entrée de son local à la Patinoire des Eaux-Minérales,

Aînés

- les ateliers mobilités pour les seniors,
- le projet "Pas de retraite pour ma santé", projet qui a pour objectif d'amener les seniors à pratiquer, sur la durée et de manière régulière, une activité sportive afin de prolonger leur autonomie;
- les Journées Connect Seniors,

Politique du personnel

- l'application de la convention collective de droit public avec les partenaires sociaux,

- la Caisse intercommunale de pensions (CIP),
- la Commission du personnel (COP),
- la création de nouvelles places d'apprentissage dans la commune,
- la nouvelle organisation du secteur de conciergerie telle que proposée, soit un chef conciergerie, un adjoint et quatre responsables de secteurs;
- la description de fonction du poste d'adjoint du responsable du secteur de conciergerie, des quatre concierges surveillants responsables de secteur, du poste de chef de service de la Direction JSSL, du poste de l'adjoint administratif à la Direction JSSL, du poste de coordinateur/trice de l'enfance,
- les procédures disciplinaires,
- la sécurité et la protection de la santé au poste de travail,
- les primes de l'assurance-accidents 2014,
- l'Intranet pour l'administration communale,
- le logiciel de planification et de gestion des horaires du personnel,

Equipements et outils de travail

- la gestion électronique des documents (GED),
- le réseau informatique communal,
- la politique d'archivage,
- le changement de l'infrastructure serveur,
- l'implantation d'une méthode de gestion de projet (GESPRO),
- le point de situation sur le Système d'Information du Territoire de la Commune de Morges (SITECOM),
- le géoquichet et la mise à disposition des géodonnées au public,
- l'Extranet pour le Conseil communal,
- la gestion des séances de Municipalité,

Finances

- les participations financières peu significatives selon l'article 19 de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM - RSV 610.20)
- les enjeux de la révision des péréquations intercommunales pour les communes,
- le report de charges du Canton sur les communes,

- le remboursement d'emprunts,
- l'arrêté d'imposition 2014,
- l'optimisation des finances communales,
- la commission communale de recours en matière d'impôts,
- l'achat de 200 actions de la Société des auto-transports du Pied du Jura vaudois (SAPJV) à la Commune de Montricher, au prix de CHF 70.00 l'unité
- la gestion du portefeuille des assurances,
- l'imposition au titre de droit de mutation sur les transferts immobiliers consécutifs à la restructuration ou à la fusion de sociétés possédant des immeubles à Morges,
- la demande d'exonération fiscale temporaire au sens de l'article 91 de la loi sur les impôts (LI),
- les dossiers d'impôts divers en suspens notamment pour remises, litiges et recours,

Domaines

- le vignoble communal,
- la création d'une Société à responsabilité limitée, avec un capital de CHF 20'000, dont le but est l'exploitation du vignoble communal,
- la Commission d'accompagnement du vignoble communal et sa composition,
- le prix de vente du vin pour l'année 2013
- le Comptoir de la Vallée de Joux,
- le site Internet du vignoble,
- les forêts et la restructuration des triages,
- les chalets d'alpage à la Vallée de Joux.

En outre, la Municipalité a honoré la plupart des très nombreuses invitations qu'elle a reçues.

Elle a également apporté, par l'entremise de l'un ou l'autre de ses membres, ses vœux et un cadeau à 44 (41 en 2012) citoyennes et citoyens morgiens qui ont fêté leur nonante ans; elle a en outre adressé, à l'occasion de leur anniversaire, un message et un cadeau à Mme Denise Michel, qui est entrée dans sa 102^e année le 6 mars, à Mme Adrienne Enning, qui est également entrée dans sa 102^e année le 27 mars, à Mme Hélène Lecoultré, qui est entrée dans sa 103^e année le 12 août, à Mme Yvonne Pavillon, qui est entrée dans sa 100^e année le 27 novembre, ainsi qu'à 139 (119 en 2012) habitants de Morges âgés de 91 à 99 ans.

Administration générale, culture et promotion



M. Vincent Jaques, Syndic

L'Administration générale, culture et promotion gère les activités principales suivantes :

- Greffe municipal
- Affaires générales
- Archives communales
- Bibliothèque
- Affaires culturelles, sportives et associatives
- Théâtre et Foyer de Beausobre
- Communication
- Service du personnel
- Cyberforum

ACTIVITE DU SYNDIC

Le chapitre IV de la loi du 28 février 1956 sur les communes traite des attributions du syndic. Ces dispositions légales sont reprises en partie par le règlement pour la Municipalité.

L'activité qu'il déploie pour l'accomplissement de ses tâches courantes, les commissions du Conseil communal, les délégations municipales, les comités et conseils dépendant de sa charge, la coordination des directions municipales, les représentations de la Municipalité, les nombreux

contacts et rendez-vous avec des autorités supérieures, des Municipalités, des corporations, des sociétés et des citoyens l'ont occupé de manière soutenue.

Le Syndic a présenté pour l'Administration générale 9 (4) communications écrites au Conseil communal et a participé à l'élaboration, en commun avec les autres membres de la Municipalité, de 10 (5) préavis. Il a en outre présenté, pour la Direction AGCP, les préavis suivants :

- N° 1/2.13 - Acceptation de la succession de Mme Denis Chuard
- N° 20/4.13 - Acceptation de la succession de Mme Mafalda Tettamanti
- N° 26/6.13 - Révision du règlement du Conseil communal
- N° 39/9.13 - Soutien de la Ville de Morges à la manifestation Le livre sur les quais
- N° 40/9.13 - Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales
- N° 54/12.13 - Adhésion à la nouvelle association régionale du tourisme du district de Morges.

Il a participé aux 9 séances du Conseil communal.

Il fait partie de plusieurs délégations municipales constituées pour examiner des objets particuliers et représente la Municipalité à des commissions, conseils, conférences, associations, etc.

Il est le délégué de la Municipalité au sein de comités de plusieurs associations, fondations et autres commissions : Office du tourisme de Morges (OTM), Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), Association du Musée Alexis-Forel, Comité de l'Union des communes vaudoises (UCV), Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), Commission du Musée militaire vaudois, Ensemble hospitalier de La Côte, Fondation de l'Ecole sociale de musique La Syncope, Fondation du Conservatoire de l'Ouest vaudois, Fondation pour la halle d'expositions de la région morgienne, Académie musicale de Morges et Société Paderewski.

M. le Syndic, dans le cadre du Schéma directeur de la région morgienne (SDRM), est le vice-président de l'Association Région Morges. Il est par ailleurs membre du Comité de pilotage politique (COPIL) du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

En outre, il a présidé les nombreuses séances du Comité de pilotage dans le cadre du Centre Aquatique Région Morges, ce notamment afin d'accompagner le processus d'adhésion des communes à ce projet régional, dans le but de créer une société anonyme.

Organisation SDRM

Rappelons que la Municipalité a accepté que la Commune de Morges soit l'employeur juridique et que le personnel soit détaché au SDRM dès lors que le SDRM n'a pas de structure juridique pour engager du personnel.

GREFFE MUNICIPAL

Rappelons les diverses tâches qui incombent au Greffe municipal :

- secrétariat de la Municipalité
- information et coordination des services communaux
- délivrance des actes émanant de la Municipalité
- demandes de naturalisation et bourgeoisie
- relations intercommunales
- relations avec les départements cantonaux et la Préfecture
- relations avec les sociétés locales
- organisation des élections et des votations
- exécution de tâches en collaboration avec le Bureau du Conseil communal (préparation de l'ordre du jour, convocation du Conseil et des commissions, rapports, correspondance, ...)

- rapport de la Municipalité sur la gestion communale
- organisation de réceptions et de manifestations placées sous l'égide de la Municipalité
- organisation de la Fête du 1^{er} Août
- réception des jeunes citoyens et nouveaux bourgeois
- organisation des visites des Autorités pour les nonagénaires et les centenaires
- animation du Jumelage Morges-Vertou
- animation de la Commission consultative des relations extérieures
- gestion de l'économat central.

ORGANISATION

L'année 2013 a enregistré :

- le congé maternité de la déléguée à la vie culturelle, sportive et associative et l'arrivée de son remplaçant ad intérim, bachelor en sciences du mouvement et du sport,
- l'arrivée supplémentaire d'une réceptionniste à 50 % (taux annualisé) à l'Hôtel de Ville.

Ainsi, la réception à l'Hôtel de Ville offre désormais les prestations suivantes à la population :

- billetterie du Théâtre de Beausobre, soit la vente au guichet et la réservation par téléphone et par internet des billets pour les manifestations organisées au Théâtre de Beausobre (saison théâtrale et Festival Morges-sous-Rire),
- Vente des cartes journalières CFF et CGN,
- Accueil et renseignements des visiteurs de l'Hôtel de Ville.
- Distribution de sacs poubelle pour les personnes bénéficiaires; à cet égard, relevons les statistiques 2013 :

Bénéficiaires de sacs poubelle gratuits	Nb total	Nb bénéficiaires	rouleaux	
			35 litres	17 litres
Enfants de moins de 3 ans	659	502	2079	858
Bénéficiaires PC (AVS-AI) + PC Famille	800	457	1708	1128
Bénéficiaires RI	336	195	802	335
TOTAL	1'795	1154	4'589	2'321

Nous partageons le hall de l'Hôtel de Ville avec une antenne de l'Office du Tourisme qui offre les prestations suivantes pour les morgiens :

- Billets MBC
- Vélopass.

Une réflexion est en cours pour élargir les prestations.

Par ailleurs, une apprentie a commencé son apprentissage d'employée de commerce. Enfin, une apprentie, que nous avons accueillie en pré-apprentissage, a réussi son examen et a également commencé un apprentissage en qualité d'employée de commerce au sein de l'Administration communale pour le Greffe dès le 19 août pour une durée de 1 an.

COORDINATION

Plate-forme d'échanges, la réunion des chefs de services communaux se tient une fois par semaine, le mardi matin. Cette séance est présidée par le secrétaire municipal ou son adjointe.

Cette réunion a pour buts essentiels de :

- rapporter les décisions prises en séance de Municipalité et de discuter de leur mise en œuvre,
- débattre de toutes les questions intéressant plusieurs directions,
- tendre à l'amélioration des prestations offertes et à l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Cette année, les points suivants ont été débattus :

- la cellule de crise en cas d'événements majeurs,
- la liste des cadres supérieurs, intermédiaires et de proximité,
- le logiciel de gestion du temps des collaborateurs communaux,
- la politique de communication de la Commune,
- la gestion électronique des documents,
- les locaux de l'administration communale.

Une séance des chefs-fes a été délocalisée au PC de commandement de la PCi, derrière le Collège du Petit-Dézaley, pour visiter le Poste de commandement (PC).

Cette séance hebdomadaire permet de rappeler le rôle de l'administration (vs le rôle du politique).

Rôle de l'administration

- Documentation des enjeux et de l'état de situation
- Identification des risques et des résistances
- Proposition de solutions et conséquences
- Exhaustivité et neutralité
- Rapidité vs respect des procédures

- Gardien des normes et des procédures

Rôle du politique

- Jugement en opportunité
- Priorités, orientation sur le fond, stratégie
- Marketing politique
- Décision
- Responsabilité (dans le succès et l'échec)

Relation entre l'administration et le politique

La séance des chefs de services communaux permet de faire le lien avec le politique. Pour que les dossiers puissent avancer, voici quelques éléments clés du succès, non exhaustifs :

- Le climat
- Le tri des informations
- La pratique du compromis
- Des partenaires.

ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRETAIRES MUNICIPAUX (AVSM)

Membre du comité de l'organisation faîtière des secrétaires municipaux, depuis 2004, le secrétaire municipal a participé à :

- 10 séances de comité
- Une visite en terre genevoise à l'invitation des secrétaires municipaux du bout du lac
- 3 rencontres avec le Service des communes et du logement
- La mise sur pied de deux journées de formation les 11 et 19 septembre à Morges
- A divers groupes de travail, dont le classeur bleu, classeur de travail des secrétaires municipaux comprenant des instructions de travail et des explications à l'attention des secrétaires municipaux; ce document doit être revu, il n'a plus été mis à jour depuis le début des années 1990
- L'organisation de l'Assemblée générale annuelle.

REGISTRE CIVIQUE

8'305 électeurs et électrices sont inscrits au registre civique à la fin de 2013 (8'233 en 2012).

Pour marquer leur entrée dans la vie civique, les jeunes hommes et jeunes filles nés en 1995, au nombre de 106 (92 en 2012), à qui étaient asso-

ciés 58 (40 en 2012) contemporains étrangers, ont été conviés le 29 novembre à la traditionnelle fondue. 27 (30 en 2012) d'entre eux ont répondu à l'invitation de la Municipalité et ont été reçus au Bouteiller communal.

Initiatives et référendums

Initiative populaire fédérale "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires - 218 signatures à contrôler, 36 annulées, 182 valables

Référendum contre la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi) - Halte aux durcissements dans le domaine de l'asile - 55 signatures à contrôler, 4 annulées, 51 valables

Initiative populaire fédérale "Pour un revenu de base inconditionnel" - 191 signatures à contrôler, 29 annulées, 162 valables

Initiative populaire fédérale "Réforme de la fiscalité successorale" - 95 signatures à contrôler, 11 annulées, 84 valables

Initiative populaire fédérale "Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)" - 169 signatures à contrôler, 28 annulées, 141 valables

Référendum contre la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies) - 6 signatures à contrôler, 6 valables

Initiative populaire fédérale "Pour un financement équitable des transports" - 123 signatures à contrôler, .7 annulées, 116 valables

Référendum contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) - 139 signatures à contrôler, 6 annulées, 133 valables

Référendum contre la modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) - 4 signatures à contrôler, 4 valables

Initiative législative en matière cantonale "Interdisons la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois !" - 284 signatures à contrôler, 31 annulées, 253 valables

Référendum "NON à la vignette autoroutière à 100 francs" - 139 signatures à contrôler, 10 annulées, 129 valables

Initiative populaires fédérale "Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire" - 72 signatures à contrôler, 11 annulées, 61 valables

Initiative populaire fédérale "Pour la protection des grands prédateurs (ours, loup et lynx)" -

150 signatures à contrôler, 24 annulées, 126 valables

Initiative populaire fédérale "AVSplus : pour une AVS forte" - 338 signatures à contrôler, 31 annulées, 307 valables

Initiative populaire fédérale "Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)" - 30 signatures à contrôler, 30 valables

Référendum contre la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) - 275 signatures à contrôler, 20 annulées, 255 valables

BOURGEOISIE

Les différents chapitres suivants relatifs à la bourgeoisie se réfèrent uniquement aux dossiers de demande de naturalisation ayant abouti en 2013.

Naturalisation suisse facilitée (acquisition du droit de cité du Canton de Vaud et de la bourgeoisie de Morges) selon la loi fédérale

3 dossiers - 3 personnes

Etats-Unis - 1 dossier - 1 personne

Maroc - 1 dossier - 1 personne

Grande-Bretagne - 1 dossier - 1 personne

Naturalisation vaudoise facilitée des Confédérés (acquisition du droit de cité du Canton de Vaud et de la bourgeoisie de Morges)

Aucune demande déposée en 2013.

Acquisition de la bourgeoisie de Morges par des ressortissants d'autres communes vaudoises

Aucune demande déposée en 2013.

Naturalisation suisse ordinaire (art. 8 LDCV)

41 dossiers - 75 personnes.

France - 5 dossiers - 8 personnes

Tunisie - 2 dossiers - 2 personnes

Macédoine - 2 dossiers - 2 personnes

Portugal - 9 dossiers - 25 personnes

Guinée - 1 dossier - 1 personne

Italie - 6 dossiers - 10 personnes

Chine - 1 dossier - 1 personne
Belgique - 1 dossier - 1 personne
Kosovo - 4 dossiers - 9 personnes
Turquie - 1 dossier - 2 personnes
Cameroun - 1 dossier - 1 personne
Espagne - 1 dossier - 1 personne
Danemark - 1 dossier - 4 personnes
Brésil - 1 dossier - 1 personne
Congo - 1 dossier - 1 personne
Allemagne - 2 dossiers - 4 personnes
Grande-Bretagne - 1 dossier - 1 personne
Serbie - 1 dossier - 1 personne

Demandes de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud et la Commune de Morges (art. 8 LDCV)

41 (34 en 2012) demandes ont donné lieu à des rapports de renseignements. 37 (27 en 2012) dossiers sont en cours.

Commission consultative des naturalisations

La Commission consultative des naturalisations s'est réunie à 9 (6 en 2012) reprises pour entendre, avec la Délégation municipale des naturalisations, 45 (27 en 2012) candidats à la bourgeoisie de Morges.

Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la deuxième génération (art. 22 LDCV)

8 dossiers - 8 personnes
Haïti - 1 dossier - 1 personne
Espagne - 1 dossier - 1 personne
Portugal - 3 dossiers - 3 personnes
Allemagne - 1 dossier - 1 personne
Pologne - 1 dossier - 1 personne
France - 1 dossier - 1 personne

Naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

14 dossiers - 16 personnes
Italie - 7 dossiers - 8 personnes
Espagne - 2 dossiers - 3 personnes
Portugal - 3 dossiers - 3 personnes
Grande-Bretagne - 2 dossiers - 2 personnes

Autres décisions de la Municipalité

La Municipalité a en outre décidé de procéder à une deuxième audition pour 5 (1 en 2012) candidats. Comme en 2012, elle n'a pris aucune décision de suspension de procédure.

Réception des nouveaux bourgeois

69 (40 en 2012) nouveaux bourgeois pour lesquels la procédure de naturalisation vaudoise a abouti en 2013, ainsi que les époux ou épouses et les enfants, ont été conviés le 15 novembre pour une réception au Bouteiller communal. 33 (20 en 2012) d'entre eux ont répondu à l'invitation de la Municipalité. Il leur a été remis à cette occasion un exemplaire de l'ouvrage "Beausobre, un théâtre au cœur de la cité", accompagné d'un ex-libris.

ARCHIVES COMMUNALES (ACM)

Comme chaque année, l'archiviste s'est consacrée principalement :

- à poursuivre l'épuration et la gestion du Fonds moderne (dès 1921);
- à répondre aux diverses demandes émanant des services communaux et de quelque 103 (110) particuliers suisses et étrangers;
- à établir un calendrier de conservation, qui permet d'éliminer directement un certain nombre de documents sans passer par le pré-archivage;
- à mettre les archives à disposition de nombreux utilisateurs et à guider ceux-ci dans leur travail;
- à inventorier certains fonds;
- à poursuivre l'informatisation de l'inventaire des plans du Fonds moderne. Il s'agit de plans généraux de la Ville de Morges, de bâtiments, de canalisations, de grèves du lac, etc.

Classement - Inventaires - Remise d'archives - Recherches

Archives courantes et intermédiaires

Plusieurs versements et inventaires ont été effectués dans le courant de l'année :

- Nous avons eu la surprise de retrouver un lot d'archives des Archives culturelles romandes (ACR) dans le dépôt du Fonds ancien de la Bibliothèque à Beausobre. Dans ce lot figuraient des documents qui auraient dû être remis à la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) à Lausanne, selon la convention entre les ACR et l'institution du 26 juillet 2002. Ces fonds ont été restitués à la BCU. Le Fonds Paul Burnet,

non répertorié dans l'inventaire, a également fait l'objet d'un transfert, une partie concernant notamment la Société d'histoire de La Côte a été remise aux Archives de Nyon, l'autre, contenant 27 manuscrits anciens concernant la Commune de Luins, a été remise aux Archives communales de Luins. Suite à ces regroupements, l'inventaire a finalement pu être établi.

- Les ACM ont aussi récupéré et inventorié les archives de l'Association Chalet Sylvana. Elles étaient entreposées dans de mauvaises conditions dans le rural de la Gracieuse depuis 2009 pour cause de démolition du chalet. Ce fonds est considéré comme un fonds privé car il couvre les années 1983 à 2004, date de la dissolution de l'association. Depuis, la garderie a été municipalisée et a rejoint le Centre de vie enfantine.
- Les archives de la Paroisse protestante de Morges, déposées depuis plusieurs années aux ACM, ont été également inventoriées. Elles contiennent aussi celles de l'Eglise libre, rattachée à l'Eglise réformée du Canton de Vaud en 1965. L'inventaire a suivi le plan de classement de l'ancien archiviste de la paroisse M. Benjamin Jotterand. Le traitement de certaines natures de documents (certificats de mariages, bulletins de naissances) ont fait l'objet de discussions avec la Paroisse concernant leur conservation. Des discussions ont aussi été menées quant aux délais de consultation de ces archives. Ce point est important, car une partie d'entre elles contiennent des données personnelles sensibles.

Autres inventaires effectués et intégrés dans la base de données :

- Un fonds de 390 photos de véhicules utilitaires communaux et privés, remis en octobre 2013 par M. Michel Bezençon, a été inventorié dans la base de données "photos".
- Idem pour le fonds des photos commandées en 2013 à M. Olivier Bohren, photographe, pour documenter le quartier de la gare avant la construction du nouveau quartier Morges Gare-Sud dès 2014-2015.
- 104 plans cadastraux, remis par les Services techniques, et quelques affiches ont été inventoriés. Les plans qui se trouvaient préalablement au galetas ont dû être soigneusement dépoussiérés. Cet inventaire a été réalisé en collaboration avec le nouvel apprenti assistant en information documentaire. Ce dernier a travaillé aux archives de fin d'août au mois de novembre. Il a également étiqueté tous les cahiers destinés aux tubes contenant des plans.

- Articles de presse : 489 (486) articles de presse saisis.
- Préavis, rapports et communications au Conseil communal.

Remises d'archives de provenance externe

Plusieurs versements d'archives ont été effectués, dont notamment :

- Un 3^e lot d'archives scolaires en provenance du local de protection civile du Bâtiment administratif de Beausobre. Il vient compléter les versements effectués en 2012.
- 14 albums photos de la Fête des Vendanges remis par Mme Madeleine Peitrequin, à Morges, couvrant la période de 1949 à 1982.
- 35 diapositives couleur de la propriété de Beausobre offertes par Mme Martine Gagnebin, à La Tour-de-Peilz : années '60.
- Un film 16 mm de la construction la charpente de la patinoire couverte des Eaux-Minérales : 1992. Offert par M. Georges Blanchard.
- Photos de véhicules utilitaires et d'un dossier documentaire. Don de M. Michel Bezençon, à Morges : 1918-2012.
- Groupement des commerçants du quartier de la gare : 1985-2012.
- Photos de bâtiments de la ville de Morges. Don de M. Michel Bezençon, à Morges.

En tout 57,5 mètres linéaires ont été versés aux ACM.

Activités diverses

- Les 7 et 8 septembre 2013 : les musées de la ville ont ouvert leurs portes gratuitement à cette occasion ; la Maison du dessin de presse ainsi que la Fondation Bolle étaient également au programme.
- En raison de la restauration de l'ancien Hôtel de Ville (2^e étape des travaux), tous les tableaux ont dû être retirés des locaux. Ils sont actuellement entreposés dans les couloirs des archives à Sylvana en attendant un éventuel retour au printemps 2014.
- La Commission de gestion 2010 ayant constaté l'obsolescence du matériel de microfilmage demandant *que la Municipalité mette en place une politique d'archivage adaptée aux nouvelles technologies*, l'archiviste a retravaillé un projet de préavis prévoyant la numérisation des plans d'enquête dès 1860. Il prévoit l'achat d'un scanner en contact direct avec les plans.
- Le 10 octobre, l'archiviste a assisté à une présentation du plan de classement fonctionnel

adopté par la Commune de Bussigny avec l'aide de la Société Docuteam Sàrl spécialisée dans l'aide à la gestion documentaire.

- Le 12 décembre, l'archiviste a participé à une journée de formation intitulée : *Photographie : Identification et conditionnement*. La formation était donnée par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie à Neuchâtel dans le cadre d'un atelier.

Microfilmage

Notre collaboratrice a microfilmé les documents suivants :

- Procès-verbaux de la Municipalité 2012, préavis, rapports et communications au Conseil communal 2012, comptes communaux 2012, procès-verbaux des votations 2002-2011, dossiers d'enquête 1998, Journal de Morges 2012, La Côte 2012 et janvier et février 2013, soit un total de 19 films
- Fonds ancien : à la consultation, il est apparu que les répertoires des procès-verbaux de la Municipalité des années 1736, 1751, 1755, 1771-1772 et 1774 n'avaient pas été microfilmés au bon endroit sur le film, occasionnant des difficultés de compréhension à la lecture, soit un total de 4 films
- Plaintes déposées, rapports d'accidents, rapports d'intervention et demandes de renseignements (sous forme de jackets), soit un total de 3 films.

Comme l'année dernière, notre collaboratrice a effectué l'impression des comptes communaux et les a préparés pour la reliure.

Restauration

Restauration de drapeaux effectuée par Mme Sabine Sille, à Salavaux

- Drapeau de l'Union Instrumentale - 1887
- Drapeau de la Société La Récréation - 1949
- Drapeau de la Société des Jeunes Patriotes - 1897

Reliure du Fonds ancien, atelier de Mme Florence Darbre, à Nyon

Rapports de police

- 1) 1848-1854 - 1 petit cahier (A5)
- 2) 1847-1848 - 1 cahier A 4
- 3) 1848-1850 - 1 cahier A5-A4

Encadré et mis sous verre par M. Charles Hugli, Papiers Libres, à Morges

Lithographie d'Henri Matisse : "Femme de face".

Réparation et révision de la pendule Louis XIV signée "Droz sur Pont" par M. Georges Lachat & Fils, à Orbe

Cette pendule est exposée dans la salle de la Municipalité.

Œuvres d'art

Plusieurs œuvres d'art sont venues enrichir notre collection :

- M. Pierre Girardet, à Lausanne, nous a fait don d'un tableau de Rodolphe Théophile Bosshard représentant une vue du lac avec des voiliers.
- Une série de 5 tableaux, 4 peintures et une photographie intitulée *San Jacinto*, de l'artiste Christine Lavanchy, ont été choisies par M. le Syndic.
- 15 gravures sur bois (xylographies) d'Emile Alder provenant du Fonds Alfred Gehri des archives de la Fondation des Archives culturelles romandes.

BIBLIOTHEQUE

Suite au décès de M. Luc Jolidon, la Municipalité a accepté, dès le 1^{er} janvier 2013, un nouvel organigramme proposé par les responsables des deux sections Mmes Corinne Andrey Laffely (responsable de la Section jeunesse) et Diane Thibault (responsable de la Section adultes), à savoir, un chef de section pour chacune des sections et une responsabilité commune pour toutes questions concernant l'ensemble de la Bibliothèque municipale. Chaque responsable de section gère son secteur et conduit le personnel rattaché. La collaboration et la communication entre les sections sont garanties par des colloques communs.

Formation continue

Plusieurs cours ont été suivis par différentes personnes :

- Une collaboratrice a suivi les cours CEP de formateur en entreprise dès le 6 janvier 2013. Elle a suivi également deux cours de formation continue de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), respectivement sur les thèmes de la bibliothèque 3^e lieu et la politique documentaire.
- Deux collaboratrices ont suivi 3 cours de formation continue de la CLP sur les thèmes de la bibliothèque 3^e lieu, la politique documentaire

et le désherbage et la conservation de livres pour la jeunesse.

- Deux collaboratrices se sont rendues, les 31 janvier, 1^{er} et 2 février, à la Fête du livre jeunesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) où elles ont pu suivre une journée professionnelle sur le thème "Enchantons le réel". Elles ont pu, à cette occasion, entendre et rencontrer de nombreux auteurs jeunesse.
- Le 3 mai, une collaboratrice s'est rendue à Neuchâtel pour assister à la matinée de rencontre organisée par le Comité romand de la CLP sur le thème de l'introduction du *ebook* en bibliothèque publique.
- Les 20 et 21 septembre, une collaboratrice a participé au voyage culturel de la CLP en Franche-Comté. Au programme, visite de 4 bibliothèques proche du 3^e lieu. Les directeurs des différents lieux nous ont fait bénéficier de leurs expériences et les visites se sont avérées très enrichissantes.

Animations et accueil

Section adultes

Le Cercle de Lecture a repris des couleurs en 2013 et s'est réuni 6 fois. Un groupe de lectrice, fidèle d'une demi-douzaine de personnes y font honneur et y partagent régulièrement leur coup de cœur.

Du 26 février au 10 avril, la Section adultes a fait écho à l'exposition des cabanes de la Section jeunesse, en installant des photographies de cabanes sur ses murs. Egalement lors de la soirée organisée par la Section jeunesse le 19 avril, sur le thème de l'Antarctique, elle a accordé ses vitrines à cette thématique, ou encore pour l'animation sur les oiseaux du mois de mai à l'initiative de la déléguée au développement durable de la ville et de la Fondation Bolle avec la Section jeunesse. Ces occasions de mettre en lien les animations ou événements des deux sections sont une bonne manière d'affirmer notre identité commune au sein de la Ville de Morges, de l'équipe et auprès du public. Notre image s'en trouve renforcée et cela favorise la dynamique d'ensemble.

Le 31 mai, la Section adultes a reçu l'écrivain Gwénaëlle Kempter, auteur romande, venue nous présenter son dernier ouvrage "Dust" (Ed. Plaisir de lire). Elle est venue accompagnée de Mme Isabelle Chabanel pour la partie lecture de ses textes. Cette soirée s'est faite l'année des 90 ans de la Maison d'édition Plaisir de lire, ce qui nous a permis de mettre à l'honneur divers ouvrages de cet éditeur. Ce fut une soirée très agréable et chaleureuse, qui a réuni un public enthousiaste.

Le 14 novembre, une soirée littéraire avec comme invitée l'écrivain française Marie Redonnet s'est déroulée à la bibliothèque. Il s'agit là de la deuxième collaboration avec M. N. Naito de la Librairie du Petit Prince à Morges.

Section jeunesse

Début 2013, la Section jeunesse a poursuivi ses moments d'animation destinés au jeune public :

- le 17 janvier, nous avons accueilli Fabienne Duffey et René Leresche, tous les deux conteurs, qui ont charmé les oreilles de nos lecteurs. Dépassant nos attentes et le volume disponible, 60 personnes se sont serrées pour écouter avec bonheur les histoires de nos deux conteurs.
- Le 13 février, deux collaboratrices ont présenté une séance de kamishibai (théâtre japonais). Trois kamishibai ont ainsi été présentés aux 40 personnes présentes.
- Du 25 février au 10 avril, la Section jeunesse a accueilli l'exposition "À chacun sa cabane" dans ses murs. Cette exposition collective réalisée grâce aux Editions franc-comtoise "La cabane sur le chien" et soutenue par l'Association romande de littérature pour la jeunesse Arole présentait le travail de 19 illustrateurs et 19 auteurs jeunesse. 19 cabanes en papier, métal, bois ou autres matériaux ont ainsi été exposées dans les locaux de la Section jeunesse où les usagers pouvaient venir les admirer et découvrir les textes qui les accompagnaient. Un vernissage a été organisé le vendredi 1^{er} mars avec la participation de Catherine Guggisberg, comédienne, qui nous a offert un choix de lecture. Cette initiative a beaucoup plu à nos usagers émerveillés par les cabanes présentées.
- Le vendredi 19 avril, la Section jeunesse a accueilli Daniel Cherix (biologiste, ancien conservateur du Musée cantonal de zoologie et professeur honoraire de l'Université de Lausanne) et son fils Eliott pour une soirée intitulée "Antartica 2013". Daniel Cherix, sa femme Catherine (également biologiste-naturaliste) et leur fils cadet Eliott rentrés d'une croisière scientifique ayant pour but de permettre une meilleure compréhension de l'Antarctique et de l'océan austral sont venus nous présenter ce voyage.
- Les 15 et 22 octobre, la Section jeunesse a participé au Passeport-Vacances en proposant pour la troisième fois son atelier d'origami. Une vingtaine d'enfants ont découvert cette technique japonaise de pliages de papier.
- Lors de notre soirée contes du 1^{er} novembre, Claire-Anne Magnollay et Caroline Aeby nous

ont fait découvrir deux nouveaux contes spectacles intitulés : "Prête-moi ta plume" et "L'étonnante histoire du parc". Ces deux conteuses bourrées de talent ont ravi les 150 personnes présentes avec leurs deux spectacles très animés et pétillants.

- Le mercredi 18 décembre, une dernière animation, sous forme de lectures faites par Catherine Guggisberg, a été offerte à nos usagers.
- Parallèlement aux expositions qui ont eu lieu à la Fondation Bolle et au Musée militaire (expo sur les oiseaux et sur l'espionnage), nous avons mis en avant les livres concernant ces deux thématiques et distribué les flyers de ces deux expositions à nos usagers.
- Les animations "Né pour lire" se sont poursuivies cette année encore. Les 22 séances de 2013 nous ont permis d'accueillir 577 personnes pour ce moment de lecture-partage. La fréquentation reste constante et les participants apprécient vraiment ce moment privilégié avec leur enfant. À l'occasion de ces animations "Né pour lire", 48 abonnements ont été offerts à ces nouveaux petits usagers et 28 coffrets "Né pour lire" remis aux mamans qui ne l'avaient pas reçu à la maternité.
- Les accueils de classes de niveau primaire, enseignement spécialisé et garderies se sont également poursuivis. Cette année, 123 visites ont ainsi eu lieu en dehors des heures d'ouverture au prêt. Dans la mesure du possible, nous essayons de préparer un petit moment d'animation : lecture ou kamishibai.
- Le Prix Enfantaïsie 2013 a été à nouveau proposé à nos lecteurs cette année. 5 albums pour la catégorie des 7-9 ans et 5 romans pour la catégorie des 10-12 ans étaient en compétition. L'album "Jour de piscine" de Christine Naumann-Villemin et Eléonore Thuiller et le roman "43, rue du Vieux-Cimetière", sont les heureux lauréats sélectionnés par les participants à ce prix.

Animations communes aux deux sections

Le 4 octobre, les deux sections se sont réunies pour offrir une soirée rencontre commune. À cette occasion, nous avons accueilli Marie et Johann Tâche, alias les lego-voyageurs, revenus d'un périple de 700 jours à vélo qui les a emmenés d'Anchorage à Ushuaïa. Ces 26'000 kilomètres de joie, découragement, rencontres et paysages grandioses qui ont meublé leur traversée des Amériques nous ont été retracés sous forme de diapositives et films commentés. Un beau moment d'émotion partagé par 150 personnes.

Les collaborations internes ou externes mises en place sont de véritables atouts pour la Bibliothèque municipale et nous tenons à les faire perdurer et à les étendre.

Estilivres 2013, du 8 au 18 juillet



La bibliothèque a renouvelé son animation Estilivres. Nous avons donc installé, pour la troisième édition, nos tentes, livres et transats à la piscine de Morges durant la période 8 au 18 juillet. Plusieurs animations ont été proposées : moments de contes et atelier de contes avec les conteuses

Sandrine Flückiger, Nathalie Nikiema et Fabienne Duffey, spectacle de marionnettes créé par Sophie Gaillard, lecture de kamishibai par Fabienne Vanello et Corinne Andrey Laffely, atelier de slam par l'équipe Slaam et concours de dessin.

Les usagers de la piscine s'avèrent enchantés de ce concept et nous en font volontiers part. Chaque matin, 25 à 30 personnes se sont installées un moment pour bouquiner. Les animations sous la tente ont réuni entre 40 à 60 personnes chaque après-midi.

Estilivres est une animation qui sera maintenue.

Le Livre sur les Quais

Le week-end des 5, 6 et 7 septembre 2013 a eu lieu la quatrième édition du Livre sur les Quais. La Section adultes a reçu 3 visites de classe le vendredi. Le samedi et le dimanche, de nombreuses rencontres ont eu lieu, plusieurs lectures bilingues, des lectures en présence de l'auteur, tels Jean Billeter, Jon Ferguson, le photographe Mathieu Gafsou accompagné de Rodrigo Valenzuela à la guitare.

La Section jeunesse a accueilli plusieurs écrivains pour des rencontres avec les classes le vendredi et pour des ateliers ou rencontres avec notre public le samedi et le dimanche. Jeanne Ashbé, Benoît Charlat, Ramona Badescu, Mimi Doinet, Evelyne Brisou-Pellen, Calouan, Jean-Claude Mourlevat et Eli Anderson se sont ainsi relayés pour partager un moment avec nos lecteurs, parler de leur métier ou dessiner avec les enfants.

Activités diverses

Une collaboratrice a été sollicitée pour siéger au Comité romand de la CLP. L'élection officielle se fera en juin 2014, lors de l'assemblée générale, mais elle a d'ores et déjà été invitée à rejoindre le comité et a participé aux séances du 30 août et du 8 novembre 2013 à Neuchâtel.

La bibliothèque a mis en place deux pages Facebook pour chacune des sections. Ces deux pages nous permettent d'informer nos lecteurs sur les animations passées ou à venir, les coups de cœur des bibliothécaires ou mettre en avant un auteur.

Le nouveau logo de la bibliothèque, réalisé par M. Schaeffer, est maintenant définitivement adopté et apposé sur nos différents documents. Le logo réactualisé orne maintenant les cartes de lecteurs, cartes



d'inscriptions, papier à en-tête, enveloppes, guides, règlements et autres documents.

Les nouveaux panneaux de signalisation sont prêts à être apposés sur le Bâtiment du Grenier bernois. Une silhouette, rappel du logo, mais représentant chacune une section, ainsi qu'un énoncé (Section adultes, Section jeunesse) ont été apposés sur les portes des deux étages, ceci afin de clarifier la signalétique.

La bibliothèque a eu un stand lors de la soirée des nouveaux habitants le 26 septembre à Beau-sobre, les 2 responsables de section étaient présentes et ont distribué divers supports, règlements... dont un nouveau flyer de présentation édité spécialement.

Prix Chronos 2013

Prix Chronos : sélection d'ouvrages parlant des relations entre générations. Pour la 3^e fois consécutive, les Sections adultes et jeunesse se sont associées pour offrir aux usagers la sélection du Prix Chronos 2013. 5 romans ont donc été proposés à la lecture et au jugement des adultes et enfants désireux de participer. La sélection 2013 nous ayant paru assez fade, nous avons décidé de faire l'impasse sur le Prix Chronos 2014. Une nouvelle animation intergénérationnelle sera proposée durant l'année 2014.

Acquisitions et prêts	Acquisition et prêts 2013		Acquisition et prêts 2012	
	Acquisitions	Prêts	Acquisitions	Prêts
Section adulte	1'520	38'909	1'266	38'732
romans	39%	48%	43%	50%
documentaires	27%	20%	27%	19%
bandes dessinées	13%	14%	11%	14%
son & vidéo	21%	18%	19%	17%
Section jeunesse	1'627	71'184	1'550	70'708
albums pour petits	34%	39%	34%	38%
romans pour jeunes	16%	11%	13%	11%
romans pour adolescents	10%	5%	8%	5%
documentaires	13%	11%	12%	12%
bandes dessinées	13%	23%	13%	25%
son & vidéo	14%	11%	20%	9%
total	3'147	110'093	2'816	109'440

Statistiques

2'651 usagers ont emprunté des documents en 2013 (3'129 en 2012), dont 51 % de jeunes, 4 % d'étudiants et 45 % d'adultes (respectivement 52 %, 3 %, et 45 % en 2012). 42 % sont domiciliés à Morges, 53 % dans d'autres communes du district et 5 % viennent de l'extérieur du district.

On constate que 2013 voit une baisse du nombre d'emprunteurs actifs en bibliothèque de Morges, mais on constate aussi que le nombre de prêts est lui, en augmentation constante.

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Culture

Commission consultative des affaires culturelles

La commission s'est réunie à 3 reprises (4 en 2012), et a préavisé à l'intention de la Municipalité 9 demandes de soutiens extraordinaires à des projets culturels (13 en 2012). Une variation du nombre des demandes est tout à fait normale, puisque celles-ci se font en fonction des projets culturels en cours. De plus, le caractère extraordinaire de cette procédure limite les sociétés, associations et autres organismes, qui ne peuvent dès lors pas demander régulièrement des soutiens par ce biais. Fonctionnant avec un budget de CHF 20'000.00 (idem en 2012), le préavis a été positif pour 5 dossiers (7 en 2012), pour des montants allant de CHF 1'000.00 à CHF 5'000.00.

La commission a également été une interface d'échanges et de discussions sur des projets culturels et sur le développement de la politique culturelle de la Ville.

Distinction culturelle

Depuis 1999, la Municipalité distingue une personnalité culturelle marquante. Sur proposition de la Commission consultative des affaires culturelles, elle a décerné cette récompense en 2013 à Sylviane Friederich, libraire, présidente de 2009 et 2013 du Livre sur les quais et, depuis 2012, de l'Association internationale des libraires francophones. Détentrice du grade de chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, Mme Friederich a été distinguée par la Municipalité pour son engagement en faveur de la lecture et du livre dans toute la francophonie, et pour son engagement culturel intense dans sa commune de Morges. La cérémonie a eu lieu le 9 novembre au Théâtre Trois P'tits Tours. Plus de 100 invités et plusieurs médias y ont assisté.

Fête de la Musique

La Fête de la Musique a eu lieu le samedi 22 juin 2013. Pour la deuxième année, les deux scènes, couvertes, ont été installées au Parc des Sports. Les groupes se sont produits en alternance sur les deux scènes. Des styles musicaux variés ont été programmés (chanson, rock, jazz, pop, etc.). Le succès de cette nouvelle formule a été attesté par une fréquentation largement en hausse et par une programmation de meilleure qualité.



Forum de l'Hôtel de Ville

Nouvel outil de politique culturelle et associative, le Forum sera inauguré en même temps que l'Hôtel de Ville, en 2014. L'année 2013 a été consacrée à affiner le concept, élaborer un règlement, choisir les aménagements techniques, etc.

Loi sur les écoles de musique (LEM)

La loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur en août 2012. Elle a impliqué pour la Commune de Morges plusieurs adaptations et changements :

- dépôt d'un préavis en septembre 2013 en vue de l'adoption d'un *Règlement concernant le subventionnement des études musicales*. En effet, la LEM contraint les communes à se doter d'un outil afin d'accorder des aides individuelles aux études musicales;
- discussions (toujours en cours) pour que les communes du district participent au financement du loyer de La Syncope (bail privé), la

LEM contraignant les communes à financer les loyers des écoles de musique reconnues.

Adac

Adac est une association favorisant les arts créatifs en groupe (percussions, dessin, photographie, etc.), déjà active à Nyon, à Rolle et à Gland. Dès avril 2012, des cours ont également eu lieu à Morges, renforçant ainsi l'offre existante en la matière. Les jeunes (10-18 ans) domiciliés à Morges bénéficient d'un tarif préférentiel. La convention entre l'Adac et la Ville de Morges a été renouvelée pour l'année scolaire 2013-2014.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique

En avril 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA). Six villes vaudoises (Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey, Nyon, Renens et Morges) se sont coordonnées pour exprimer leur avis commun sur ce projet de loi auprès de l'UCV, en vue d'accompagner les débats au Grand Conseil, pour que les intérêts des villes en matière de politique culturelle vaudoise soient entendus.

Sports

Commission consultative des sports

Pour sa deuxième année d'existence, la commission s'est réunie à 3 reprises (4 en 2012).

Suite à l'acceptation du préavis *Politique des sports*, la Municipalité et la commission se sont dotées d'un règlement sur l'attribution des subventions extraordinaires. Une ligne budgétaire de CHF 20'000.00 est attribuée à cette fonction. Les quatre domaines soutenus sont les suivants :

- manifestations sportives,
- matériel,
- sportifs d'élite,
- projets sportifs ponctuels.

Les clubs peuvent faire leurs demandes deux fois par année. La procédure est la suivante : les demandes sont examinées en détail par la sous-commission des subventions extraordinaires, qui rédige un rapport à la Commission consultative des sports. Celle-ci valide ou modifie ce rapport à l'intention de la Municipalité, qui décide in fine de l'attribution des subventions extraordinaires. 11 demandes ont été soumises à la commission consultative pour la première année du règlement. 8 ont été préavisées positivement, pour des montants allant de CHF 420.00 à CHF 2'000.00.

Mérites sportifs

Depuis 2012, un nouveau concept a été mis en place pour récompenser les sportifs morgiens méritants. Un règlement d'attribution a été mis en place par la Commission consultative des sports. Désormais ouverte au public, la cérémonie des mérites 2012 a été organisée le 23 avril 2013 dans la salle Belle-Epoque du Casino. Plus de 100 personnes ont assisté à la remise de 3 mérites, de 2 diplômes, et 1 coup de cœur, dans trois catégories différentes (individuel homme, individuel femme, équipe). Un partenariat média a été mis en place avec le Journal de Morges, qui a remis à un sportif un coup de cœur des lecteurs (votes par SMS ou e-mail).

2 nouveautés ont été mises en place cette année. Une conférencière est venue animer la première partie de la cérémonie (Swann Oberson, participante aux JO 2008 et 2012, qui a partagé ses expériences olympiques). D'autre part, un partenariat a été mis en place avec Swiss Olympic Volunteer Gaz naturel et la Direction IEEP pour récompenser les bénévoles sportifs morgiens.



Morges bouge

Lors de la 6^e édition de Morges bouge, l'action des carnets de promotion de l'activité physique a été reconduite : en mars et avril, 18 activités différentes (18 en 2012) pour plus de 50 initiations ou cours gratuits et variés (40 en 2012) ont été proposés à la population morgiennes. 255 personnes (251 en 2012) y ont participé : 85 enfants et 170 adultes.

La manifestation traditionnelle du 5 mai s'est tenue par un temps radieux, toujours avec le concept de la marche non compétitive. La participation a battu des records : 1'622 personnes (1'321 en 2012) ont parcouru un des 5 parcours, totalisant près de 8'500 kilomètres. Les parrain/marraine de cette édition étaient Swann Oberson et Maïque Perez.

De nombreux stands ont proposé différentes activités et démonstrations sur le site de Beau-sobre avant, pendant et après la marche. Les

participants se sont vu remettre un linge comme récompense de leurs efforts, de même qu'un bon plat de pâtes.

Pour la première fois, le comptage des pas a été remplacé par le comptage des kilomètres, permettant ainsi des économies sur l'achat des podomètres, et un message écologique renforcé.

Cinq entreprises, soit 71 personnes (5/55 en 2012) ont participé au concours inter-entreprises. L'entreprise ayant effectué le plus de pas a gagné 25 cartes journalières de la CGN. Le concours des écoles a rassemblé lui 7 classes et 105 élèves (5/81); la classe gagnante a pu assister à l'enregistrement d'une émission dans les studios de la Télé. La participation des entreprises et classes est très réjouissante au vu du fait que la manifestation se déroulait un dimanche.

Promotion de l'activité physique pour tous

Un axe prioritaire de la politique des sports étant de favoriser la santé de la population par la promotion de l'activité physique, plusieurs actions ont eu lieu en 2013 :

- Urban Training : 20 cours gratuits et ouverts à tous (dont deux proposés dans le cadre des carnets Morges bouge) ont été à nouveau proposés à la population morgienne. L'objectif de ces cours est de pratiquer du sport en ville, avec le mobilier urbain existant, et avec l'encadrement d'un coach professionnel. 450 personnes (456 en 2012) ont participé à ces cours (moyenne : 22,5 personnes par cours (22,8 en 2012), démontrant ainsi l'intérêt croissant pour cette offre. Un cours spécial d'Urban Training a également été mis en place dans le cadre de la semaine de la mobilité.
- Nordic Walking : trois cours d'initiation menés par Allez Hop ! Romandie se sont déroulés dans le cadre des carnets Morges bouge, et ont rencontré un grand succès (42 participants).
- Pas de retraite pour ma santé : est un projet de promotion du mouvement et de l'alimentation favorables à la santé dédié aux seniors. Il est le fruit d'une collaboration entre le programme cantonal "Ça marche !", Pro Senectute Vaud et le service de gériatrie du CHUV. Morges est une des communes pilotes pour ce projet qui se déploie en 2013 et 2014. Une "Journée découvertes" a été organisée le 17 mars 2013 dans les Foyers de Beau-sobre et a affiché complet : plus de 160 seniors s'y sont inscrits. Elle a été l'occasion de découvrir des activités physiques variées, d'assister à des conférences, etc. Dès avril 2013, une dizaine de seniors sédentaires se rencontrent chaque semaine dans le cadre des "Rencontres actives", qui visent à améliorer la

qualité de vie par une augmentation de l'activité physique au quotidien.

Vie associative

Lotos

Cinq lotos ont été organisés (6 en 2012). Bien que le nombre de lotos à Morges reste faible, le bilan des sociétés organisatrices a été satisfaisant; toutes ont réalisé un bénéfice leur permettant un apport bienvenu dans leurs finances. Le Greffe municipal soutient l'organisation des lotos par annonces presse, création des flyers, gestion des stocks, coordination, etc. La Commission consultative des lotos s'est réunie à 3 reprises afin de soutenir, coordonner et améliorer la visibilité des lotos à Morges.

Local pour sociétés locales

Le local de la patinoire a été rénové et est mis à disposition dès 2013 de toutes les sociétés morgiennes, à but non lucratif, qui peuvent utiliser gratuitement ce lieu pour leurs séances, leurs assemblées, etc. Les associations qui le souhaitent peuvent également disposer d'un casier ou d'une armoire pour stocker du matériel administratif. La mise à disposition de ce local se fait par l'intermédiaire de la Maison des Associations et de son site internet. La première année d'exploitation (13 mois soit de novembre 2012 à décembre 2013) montre l'intérêt des sociétés morgiennes pour un tel lieu puisque 100 locations ont été effectuées en 2013, par 19 associations différentes représentant 300 heures de réunions.

Soirée sur les archives des sociétés locales

Les sociétés morgiennes se posent régulièrement des questions sur la meilleure manière de gérer leurs archives. Une soirée d'information a donc été organisée fin octobre à leur intention sur ce thème. Cette première expérience a été rencontrée beaucoup d'intérêt, puisqu'une quinzaine de sociétés locales (loisirs, social, sport, culture) ont répondu présent, soit plus d'une trentaine de personnes. Animée par l'archiviste communale, la séance a notamment répondu aux questions suivantes :

- Comment gérer les archives courantes des sociétés locales;
- Rôle des archives communales;
- Comment se passe le dépôt des archives des sociétés aux archives communales.

A l'avenir, une telle soirée pourrait être organisée tous les deux ans.

Remplacement Gesloc

L'outil qui permet de coordonner les locations et les manifestations est ancien et devenu désuet. Afin d'améliorer cette prestation, et suite au vote du Conseil communal, le remplacement de cet outil par un outil plus moderne et permettant des services plus performants est prévu pour 2014. Les différents services concernés par les locations ont été impliqués dans la définition des fonctionnalités souhaitées.

JUMELAGE : FESTIVALS ET VILLES

Festival international du rire de Rochefort

C'est une importante délégation de l'Association du Festival de Morges-sous-Rire qui s'est rendue à Rochefort au 32^e anniversaire du Festival international du rire durant le congé de l'Ascension.

Festival d'humour Tournon et Tain l'Hermitage

Le festival des humoristes de cette ville, jumelé avec ceux de Morges et de Rochefort, a eu lieu à fin août à Tournon et Tain l'Hermitage. Une délégation morgienne a rejoint les festivaliers de l'humour.

Echanges Morges-Rheinfelden

Les échanges linguistiques scolaires, soutenus par la Commune de Morges, sont réguliers depuis cinq années et favorisent les contacts entre les élèves et leurs familles respectives.

Commission des relations extérieures

La commission s'est réunie 2 fois (0). Les tâches de la commission ont été redéfinies afin d'assurer le bon déroulement des manifestations à Morges et à l'étranger.

Aide au développement

Association des Amis de Sollé

La Ville de Morges apporte une aide financière depuis plusieurs années aux actions de cette association morgienne dans la région de Sollé, située au Burkina Faso. Notre contribution permet chaque année la réalisation d'un projet mené avec persévérance par les responsables de l'association, basée sur le bénévolat, et les autochtones. Après la construction d'une banque de céréales, l'accent s'est porté sur le projet de lutte contre la désertification en 2013 pour les habitants de Sollé.

Projets des villes jumelées

Lors de la Table ronde en décembre 2008, les élus des villes jumelées ont décidé de revitaliser

et de resserrer leurs relations par le biais d'une réalisation commune autre que les manifestations festives, soit une participation à la coopération Nord-Sud. Deux projets ont été présentés par la Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO) à Lausanne.

Cette fédération gère les projets présentés par ses associations-membres actives sur le terrain et offre une garantie quant à la bonne utilisation des deniers publics. Le choix des villes s'est porté sur un projet soutenant une association de femmes africaines luttant pour améliorer leurs rudes conditions de vie.

Une déclaration de partenariat a été établie entre les villes jumelées, représentées par la Municipalité de Morges et la FEDEVACO, scellant notre engagement solidaire autour d'un projet de coopération Nord-Sud.

Le projet, prévu sur une durée de 3 ans, a démarré au début du mois de septembre 2010 dans la Commune de Zabré au Burkina Faso.

Le projet, proposé par Nouvelle Planète, vise à offrir des possibilités supplémentaires de formation de base et technique à 500 jeunes filles et femmes, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Les objectifs du projet

- Améliorer l'éducation des jeunes filles et des femmes.
- Développer l'offre de formation technique (fabrication de briques par exemple).
- Accroître l'autonomie des femmes en leur permettant de mener des activités génératrices de revenus.

Les actions prévues

Rénovation et équipement de trois classes

- Alphabétisation, formation scolaire et formation technique.
- Formation des formatrices.
- Actions d'information et de sensibilisation.

Ce projet est cofinancé en 2013 (dernière année) par les Villes de Morges, Rochefort (B) et Vertou (F), via la FEDEVACO, à hauteur de CHF 21'910.00.

Résultats

Ce ne sont pas moins de :

- 441 filles qui ont fréquenté l'école sur les 250 prévues,
- 980 femmes qui ont suivi des cours d'alphabétisation sur les 250 prévues grâce à un appui

du fonds gouvernemental pour l'alphabétisation,

- 104 femmes ont bénéficié d'une formation professionnelle : 6 femmes ont été formées en artisanat et 98 en agriculture et élevage.

Nous pouvons être fiers de cette première expérience. Notre jumelage peut trouver une autre dynamique par le biais d'actions internationales.

Pour la suite, et comme convenu lors de nos différents échanges, la Ville de Vertou présentera un autre projet qui pourrait être porté par une association vertavienne.

FEDEVACO

Le Conseil communal a voté un crédit de CHF 28'000.00 pour la coopération au développement. Pour l'aider et l'appuyer dans ses choix, la Municipalité a décidé de s'entourer de l'expertise de la FEDEVACO. Pour 2013, la Municipalité a porté son choix sur les deux projets suivants :

- Projet retenu : N°13-40 (renouvellement), Association Solidar : eau propre pour toutes et tous, au Salvador, pour la somme de CHF 14'000.00.
- Projet retenu : N°13-06. Association EPER : améliorer le revenu des paysans de Rutshuru, République Démocratique du Congo, pour la somme de CHF 14'000.00.

Finalité et objectifs des projets

- **Salvador** : ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable dans 6 municipalités. Le projet travaille selon trois axes :
 - l'amélioration des systèmes d'eaux communaux afin de développer l'accès à l'eau potable,
 - le renforcement des compétences techniques et administratives des comités de l'eau pour offrir un service de qualité, et de la coordination entre les acteurs locaux,
 - la sensibilisation au droit à l'accès à une eau de qualité et à la protection des ressources hydriques.

Il s'agit de la continuation de l'aide octroyée par la ville en 2012.

- **République Démocratique du Congo** : ce projet agricole se déroule dans le Nord-Kivu qui présente un contexte marqué par une sécurité instable et des infrastructures économiques de base et sociales fortement détériorées ou rudimentaires. Son objectif est de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire des membres de 30 organisations

de base par le renforcement des connaissances et des compétences en agriculture, élevage et pêche, par le développement de filières de formation professionnelle à forte valeur ajoutée économique et sociale, telle que la formation en boulangerie.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, notre chargée de communication a revu le concept de REFLETS, publié plusieurs Muni en bref et travaillé en collaboration avec plusieurs services concernant la communication de leurs différents projets et édité la nouvelle brochure de présentation "Morges.ch".

REFLETS

Après 3 ans et 12 éditions, il était temps de faire le point sur le bulletin d'information communal REFLETS. Il a été décidé d'augmenter le contenu rédactionnel et de donner un peu moins d'importance aux illustrations. De plus, le Comité de rédaction est plus dynamique parce qu'il peut, selon les sujets à traiter, solliciter d'autres plumes et donner ainsi une autre approche.

Au niveau graphisme, l'édito se retrouve en première page laissant plus de place aux thèmes traités dans le Grand Angle. De plus, on passe de 3 à 4 colonnes pour donner plus de souplesse à la mise en page et le remplacement de la police de caractère permet une lecture plus aisée. Cette nouvelle formule est bien appréciée.

INTERNET

Depuis sa refonte en 2011, le site de morges.ch est régulièrement mis à jour par les différents (40) contributeurs. La chargée de communication suit les mises à jour pour s'assurer que la mise en page et le contenu soient cohérents avec le site. Elle travaille avec le chef du Service informatique pour continuer à l'améliorer et ainsi répondre au mieux aux besoins et demandes.

En 2013, morges.ch a enregistré 311'751 (278'000) visiteurs, soit 11 % de plus qu'en 2012, qui ont vu 753'526 pages. 58.6 % (59 %) sont de nouveaux visiteurs.

Les pages les plus consultées sont les suivantes :

- l'agenda/actualités,
- les offres d'emploi,
- l'administration communale,

- la piscine du parc et la patinoire des Eaux Minérales
- les cartes CFF /CGN
- les pages déchets dans Accès direct.

Nous constatons une bonne progression des visites du site.

MUNI EN BREF

Parue à 4 reprises en 2013, le nouveau format de la Muni en bref a trouvé un bon écho tant auprès du Conseil communal qu'auprès de la presse qui reprend les informations utiles au public.

DEMENAGEMENTS

Coordination de la communication (presse, flyer, annonce, affichage, site internet, Reflets) concernant le déménagement des services communaux avec le retour à l'Hôtel de Ville pour certains ou l'emménagement au Collège des Jardins pour d'autres.

EVÉNEMENTS/PRESSE

La chargée de communication participe aussi à l'organisation des conférences de presse, édite les communiqués de presse, prépare les dossiers de presse selon l'actualité. Elle participe aussi à certains événements tels que l'inauguration du salon Le Livre sur les quais, la distinction culturelle, l'Expo EcoCar et l'eTown Award de Google. Cela peut consister à s'occuper uniquement de la communication ou alors à participer activement à l'organisation avec les différents services concernés.

TOURCOM

La participation de la chargée de communication au Tourcom, qui réunit les acteurs touristiques, commerciaux et administratifs de Morges, a contribué à renforcer les relations entre la Ville et ses différents acteurs.

AGENDA 21

En support au Service de l'aménagement du territoire et du développement durable, la chargée de communication a participé à la campagne Agenda 21 "Morges se mobilise", du lancement du projet, par la déléguée au développement durable, à sa finalisation : impression des affiches, flyers et brochure, ceci en collaboration avec la Direction ATD2 et une agence de communication.

Fête des voisins 2013

La Fête des voisins a eu lieu le vendredi 31 mai 2013. Pour la première fois, les villes suisses romandes ont décidé de suivre les pays européens sur la date proposée, soit le dernier vendredi du mois de mai à la place du mardi.

34 fêtes, annoncées au Greffe, ont été organisées sur tout le territoire communal. Ce sont ainsi des centaines de Morgiens qui ont partagé un moment convivial en toute simplicité.

Selon le concept de la fête, chaque organisateur est libre de choisir la forme qu'il désire donner à sa fête. Ceci permet des fêtes aussi originales que diverses : petite fête au bas de l'immeuble réunissant quelques habitants, grande fête transformée en buffet canadien avec plusieurs allées, jeux organisés pour les enfants. La convivialité est toujours de mise et le but de la fête atteint : faire connaissance et dépasser les barrières du quotidien.

Rôle de la Ville

Le rôle de la Ville consiste à promouvoir l'événement et à mettre en place un cadre.

Cette année, la participation financière de la Ville à la promotion de l'événement a été diminuée pour des questions budgétaires.

Les invitations et les affiches ont été travaillées en interne et elles ont été mises à disposition de la population sur le site Internet de la Ville. Il n'y a donc pas eu de tout-ménage.

Comme chaque année, les organisateurs de fêtes avaient la possibilité de venir chercher des t-shirts et des ballons au Greffe municipal et ils pouvaient disposer gratuitement de tables et de bancs auprès de la Direction IEEP.

La promotion de l'événement s'est faite par le biais du site Internet et du bulletin Reflets.

Soirée des nouveaux habitants

Le 26 septembre a eu lieu la 4^e soirée des nouveaux habitants. Une présentation des prestations de la ville a été effectuée par la Municipalité.

A l'issue de la présentation, le public a pu se balader dans le hall du théâtre, garni de stands communaux et d'information.

Une dégustation des vins du Domaine de la Ville a eu lieu. 122 personnes ont répondu présent à l'invitation de la Municipalité.



RELATIONS INTERCOMMUNALES

Sous la présidence des Préfets, les Syndics du district de Morges se sont réunis à 4 reprises. A l'ordre du jour de ces réunions figuraient notamment des exposés sur :

- Les routes : le service hivernal et la modification de la loi sur les routes,
- La fusion de communes : quelle situation dans notre district ?,
- Loi sur les communes,
- Loi sur l'exercice des droits politiques,
- Loi sur le découpage territorial,
- Loi sur les écoles de musique,
- Les négociations financières Etat-communes,
- La nouvelle organisation sécuritaire dans notre région,
- La loi sur les contraventions.

Afin de renforcer les liens parfois distendus par l'éloignement, la Municipalité a organisé, le 22 mai, une rencontre informelle, réunissant les Municipalités de l'agglomération morgienne ainsi que celles des communes limitrophes du district de Morges. Cette soirée a été très appréciée par les participants.

M. le Syndic ainsi que MM. Jean-Jacques Aubert, Daniel Buache, Yves Paccaud et Eric Züger ont participé à l'assemblée générale de l'UCV qui a eu lieu le 8 juin, à Montricher.

La réunion annuelle de Mme et MM. les Préfets des districts de La Côte et des Municipalités des Villes de La Côte a eu lieu le 5 septembre, à Rolle.

Par ailleurs, le "Groupe des villes" de l'UCV qui réunit les représentants des communes vaudoises de plus de 10'000 habitants, a siégé à quatre reprises. Depuis novembre 2012, c'est M. le Syndic Vincent Jaques qui a repris le flambeau, participant également au "Conseil des 50" de l'UCV (trois représentants par district).

Dès le 22 novembre 2012, M. le Syndic Vincent Jaques a été élu par l'Assemblée des Syndics pour représenter le district au sein du Comité de l'UCV. Le comité s'est réuni 10 fois en 2013. Il a traité les dossiers suivants :

- La plateforme parascolaire.
- La fiscalité des entreprises et la péréquation.
- L'EMPL sur l'accord financier et les négociations financières Etat-communes.

- La loi sur les écoles de musique.
- La loi sur les communes.
- La loi sur l'exercice des droits politiques.
- La pédagogie spécialisée.
- Les constructions scolaires.
- La loi sur l'énergie.
- La cyberadministration.
- Les relations AdCV et UCV.
- L'infrastructure routière.
- L'agglomération.
- POCAMA.
- Les gens du voyage.

ARCAM

Dès le 5 novembre 2012, M. le Syndic a représenté la Ville de Morges.

Les points suivants ont été traités :

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le contournement autoroutier;
- Tourisme : la réorganisation du tourisme;
- Economie : le fonds pour de nouvelles activités économiques, la filière bois, la halle multifonctions, les appuis financiers basés sur la LADE (loi sur l'appui et le développement économique), l'inventaire LADE et le transport de graviers, le Centre aquatique régional, l'étude "*urbanisation et paysages*";
- Développement régional : formation aux communes, l'étude en approvisionnement en eau, les équipements régionaux;
- Aménagement du territoire : le plan directeur régional, le plan directeur forestier, Parc naturel régional du Jura Vaudois, les transports publics.

INSPECTION DE LA PREFETE

Cette inspection annuelle, conformément à la loi sur les communes (art. 141 LC), a eu lieu le 8 mars.

Nous rappelons qu'au cours de cette visite, Mme la Préfète consulte et vise l'ensemble des procès-verbaux et registres de l'administration. Elle s'entretient ensuite avec les membres de la Municipalité sur des problèmes d'intérêt général.

Théâtre et Foyer de Beausobre

Le Théâtre de Beausobre, depuis 1986, représente une des activités-phare de la Ville de Morges. Ses deux fonctions principales sont les suivantes :

- Organisation de la saison théâtrale
- Gestion du Théâtre et des Foyers de Beausobre

LES BATIMENTS

L'agrandissement des bureaux du théâtre reste toujours une priorité. Comme les travaux n'ont toujours pas débuté, quelques modifications ont été réalisées à l'intérieur des murs. Les bureaux ont été renouvelés, ce qui a permis de dégager un poste de travail supplémentaire. Dans le hall, un bar a été créé à côté de la billetterie, des tables hautes ont été installées.

Des containers-bureaux ont été installés derrière le secrétariat afin d'abriter le personnel technique ainsi qu'une salle de réunion.

L'étude pour l'évolution du site de Beausobre (préavis N° 17/4.13) a démarré en fin d'année et la cheffe de service est étroitement associée au suivi des travaux. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin 2014.

Le service communal

Beausobre, en tant que service communal emploie le personnel suivant :

- une cheffe de service,
- 4 permanents administratifs (dont 3 à mi-temps)

- 1 administrateur à 60% depuis le 1^{er} novembre, en remplacement du poste de conseiller et producteur exécutif
- 2 stagiaires par période de 6 mois en collaboration, cette année, avec l'Université de Lausanne.
- 1 directeur technique à plein temps
- 3 régisseurs à mi-temps
- une apprentie techniscéniste
- une équipe de personnel auxiliaire tant pour la technique que pour l'accueil du public

En plus de l'organisation de la saison théâtrale, ce service s'occupe également de la réservation et de la location du théâtre et des foyers, de l'appui technique à de nombreuses manifestations morgiennes et régionales ainsi que de la gestion de l'affichage culturel et communal, soit 6 réseaux de 25 affiches F4 répartis dans la ville.

La cheffe de service a assisté à une séance de la Commission consultative du Centre culturel de Beausobre ainsi qu'à une séance de la Commission culturelle de Beausobre. Son assistante a participé à deux séances de la Commission consultative des affaires culturelles.

LE THEATRE

Le Théâtre de Beausobre comprend la salle de spectacle proprement dite de 850 places numérotées et le Foyer, divisible en 5 salles, pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes. Ces locaux servent à accueillir prioritairement la saison théâtrale. Ils sont également mis à disposition des écoles, des sociétés locales morgiennes et ser-

vent à d'autres activités reconnues par la Commune; de plus, ils sont loués à des tiers.

La saison théâtrale

Durant l'année 2013, la saison artistique a accueilli 58 spectacles (63 en 2012) ce qui représente 80 représentations (81 en 2012).

L'ensemble des spectacles de l'année a réuni quelque 49'000 spectateurs payants (50'000 en 2012). Pour la saison 2013-2014, 20'900 places ont été vendues à l'abonnement (20'600 en 2012).

La vente directe en ligne a encore augmenté en 2013 pour atteindre 17 % (env. 15,4 % en 2012). La vente en ligne progresse sensiblement chaque année. La promotion par voie de mailing se fait de plus en plus fréquemment et touche toujours un plus large public. Afin de fidéliser les spectateurs, des tarifs concurrentiels sont proposés sur certains spectacles, comme notamment le demi-tarif sur les spectacles de cirque, à l'attention des écoles de cirque. Désireux de faire découvrir les arts de la scène au plus grand nombre de jeunes, le théâtre a décidé de proposer le Pass-culture, donnant droit à des places à CHF 8.00 aux Gymnasiens du Canton et d'en faire un tarif unique et général pour les classes. Des places à CHF 15.00 pour les moins de 26 ans, disponibles le soir du spectacle, sur les spectacles non complets sont toujours disponibles. Pour les fêtes de fin d'année, l'opération "pochettes surprises" (6 billets pour CHF 100.-) a été renouvelée pour la seconde fois. Pas moins de 70 pochettes ont été vendues.

Les genres représentés dans le programme sont le théâtre (18 spectacles), l'humour (14 spectacles), la chanson (10 spectacles), le jeune public (7 spectacles) et les diverses musiques, danses, jazz, cirque (9 spectacles).

Les écoles de Morges et l'ASIME ont renouvelé leur confiance pour l'événement Eveil à l'art, basé sur la médiation et la découverte des métiers de la scène.

La seconde édition Diabolo Festival, qui a réuni sur deux jours 5'000 personnes, a remporté un vif succès et devient donc ainsi un festival jeune public incontournable.

L'aide des affaires culturelles du Canton de Vaud nous a permis d'accueillir, entre autres, des spectacles suisses en tournée tels que Gaëtan, le Tour du monde en 80 jours, Bergamote, Brigitte Rosset, Cuche et Barbezat, Alain Roche, deux productions d'Omar Porras (l'Eveil du printemps et Roméo et Juliette) Jérôme Berney avec Blue flowers songs, les Amis du Boulevard Romand avec la pièce Stationnement alterné.

Pour compléter l'aide communale et cantonale, le Théâtre a pu compter une nouvelle fois sur le soutien de deux sponsors de saison, la BCV et la Fondation Medtronic, ainsi que sur son partenaire de spectacle, le Gaz Naturel. Un soutien financier supplémentaire a été apporté par des partenariats de soirées privées pour la Société Bovay & Partenaires ainsi que pour La Fondation La Pouponnière et l'abri. A noter également les cotisations des membres du Club partenaire, les annonceurs du programme de la saison, un grand nombre de réceptions privées, organisées pour les sponsors et diverses entreprises, assurances et banques de la région, qui ont permis des entrées supplémentaires.

Du côté des partenaires média, le Théâtre a continué à développer son partenariat avec la radio régionale LFM ainsi que la collaboration conjointe avec Le Matin Dimanche et 24 Heures. Un nouveau partenariat média a été mis en place avec le Magazine Market, une plateforme de communication précieuse qui permet d'assurer d'une manière efficace la promotion du Théâtre et des divers spectacles.

Signalons également le développement des différents réseaux d'affichage dans le bassin lémanique.

Mise à disposition et location du théâtre

Le Théâtre a été mis à disposition gratuitement durant 32 jours (y compris les répétitions et les jours de montage) pour les soirées annuelles des sociétés locales comme La Récréation, Les Mouettes, le concert de la Fondation Résonance, l'office religieux de la Paroisse Catholique, le spectacle du 100^e anniversaire de l'Association "Les Dames de Morges", le Forum de l'Economie, la Municipalité de Morges, concert du Festival Gospel Air, le Livre sur les quais avec un spectacle de Jean-Pierre Coffe "Souvenir d'une bouteille", les 3 établissements scolaires de Morges (24 demandes) avec des projections, le Chœur des Jeunes, les concours, des conférences aux parents, des spectacles, le plateau libre, des concerts et les promotions.

De plus, le Théâtre a été loué à un tarif préférentiel au Gymnase de Beaulieu pour "NAG-Night", la nuit des artistes gymnasiens, la nouvelle Ecole de Danse de Morges pour 2 jours de représentations, pour l'Association Suisse de l'Industrie Gazière et l'IE Morges pour 2 jours de conférences avec Sarah Marquis, le Gymnase de Morges pour un débat.

Enfin, le Théâtre a été loué à des sociétés privées comme la Société Déesse S.A. pour son meeting, des congrès comme pour Pfizer, SAFN-Romande, journée romande de la pédiatrie et de la Revue Médicale Suisse, Coop Suisse Romande

assemblée des cadres, à la Fanfare de la Police cantonale vaudoise pour son concert annuel, au Club des magiciens pour les Anneaux Magiques, à la Banque Raiffeisen Morges-Venoge pour son assemblée générale, CREATIV'HARP pour 2 représentations du spectacle musical "Le Conte de Jataka", l'assemblée générale de la Romande Energie, les 20 ans de la Fondation Théodora, 3 jours de Festival pour les 30 ans des Editions de la Salamandre, Organisation Olivier Föllmi avec la projection "Fleuve Gelé-Fleuve Fleuve de Vie" (42) jours d'occupation (y compris les répétitions et les jours de montages). Le montant de la location s'est élevé à CHF 50'586.00 (sans compter les CHF 30'000.00 de location versés annuellement par le Théâtre à la Ville).

Le tout représente 74 jours d'occupation réunissant environ 33'000 personnes.

LE FOYER

Beausobre comprend aussi un foyer avec 5 salles qui prolongent le hall du théâtre avec une cuisine et un office.

Ceux-ci ont accueilli gratuitement de très nombreuses manifestations et activités communales comme les Samaritains pour les opérations du don du sang, les infirmières scolaires, les Etablissements scolaires de Morges Beausobre, Morges-Est et Morges-Ouest avec des assemblées, les promotions, des journées pédagogiques, des ateliers, des expositions, des spectacles scolaires, des séances parents et professeurs, le palmarès des travaux de vacances (26 demandes par les écoles), des réceptions par le Club Partenaire, Police Région Morges, le Greffe municipal avec divers séances et assemblées comme la rencontre des Municipalités l'accueil des nouveaux habitants, des apéritifs, le souper des Commissions, repas du Gospel Air, les Directions IEEP et ATD2, l'ASIME, l'ARCAM, la PCi, le SIS Morget, l'Union des employés de l'administration de la Commune de Morges (UEACM), la Caisse intercommunale de pension (CIP), le Service du personnel pour les examens des apprentis, JSSL Parlement des jeunes, l'APE, Morges-Bouge, Passeport vacances pour le comptoir du jouet et la journée romande, les assises 2013 de la Commission cantonale des étrangers, (30 demandes par la Commune), Morges en Fête, le Vestiaire-troc de Morges, la kermesse de la Paroisse Catholique et le Noël de l'Armée du Salut, le parti politique UDC, et le Conseil communal qui y a tenu 7 séances.

4 lotos ont été organisés durant les mois de janvier à février par Les Mouettes, le Tir sportif, les horticulteurs et La Récréation.

Les foyers ont été également loués à plein tarif ou au tarif préférentiel, pour des assemblées, conférences, réceptions, repas. Les bénéficiaires ont été l'UPSA et GIM (industrie mécanique), les petits déjeuners contacts, La Galère La Liberté, les ornithologues, la Brasserie de Beausobre, l'AVIVO, les jardins familiaux, le Gymnase de Morges, le DGEO, de nombreux jours pour les examens des experts comptables par la Chambre fiduciaire Educaris S.A., réception par la Banque Raiffeisen, le repas de la Société Déesse S.A., la troupe Ringland avec son Théâtre Guignol, le salon Décorum, Coop Suisse, le Club des magiciens, les Vernis Claessens, les Pompes funèbres générales, ateliers et animations pour les 20 ans de la Fondation Théodora, le Festival des Editions de la Salamandre, La Récréation, Les Mouettes, l'assemblée de l'ACCV, promotions de l'Union des garagistes, réception de la Romande Energie, les réceptions du Forum de l'Economie, de Sarah Marquis par l'I.E et Gaz Naturel, le repas de la fanfare de la Police cantonale vaudoise, la foire du Guild de Swisscollectors, Provelo - Région Morges A.G, congrès de la FRC, Mémorial Gander, Energo filiale suisse romande, Milonga Dos Estilos Alegria pour une soirée tango, Cap Canaille pour le Noël des enfants, de nombreux cours par les PFG, Belart S.A., cours interentreprises FORS, cours Internet par le Gull, l'Association Romande de la Protection des Eaux et de l'Air, des symposiums, congrès et ateliers pharmaceutiques et médicaux comme Pfizer, Pharma Suisse, SAFW Romande (Escarres Vaud), journée des pédiatres romands, le CHUV, la Revue Médicale Suisse, Médi-Colloques, la Société Suisse des Vétérinaires, des assemblées de copropriétaires et de régies comme Luginbühl, PPE les Moulins, Venardaz, Cogestim, la Capite, Immo Pro Gérance, les clubs et sociétés sportives de Morges comme le Tir sportif, Morges-Basket, le FC Forward-Morges, le Forward Rowing Club, le Forward-Morges Hockey Club, le Ski Club de Morges, le Cyclophile, le Club nautique, le Volley Ball Club, le Club Zen Do Ryu, la Gym dames et le Club alpin, Club des ornithologues, soirée dansante organisée par la Commission consultative Suisses-Etrangers, l'Hydre ainsi que diverses fêtes privées, cours, réceptions de mariages, anniversaires, apéritifs, etc.

Le montant de la location s'est élevé à CHF 62'060.75 Cela représente 184 jours d'occupation qui ont rassemblé environ 33'000 personnes.

LE FESTIVAL MORGES-SOUS-RIRE



Le Festival Morges-sous-Rire a fêté son 25^e anniversaire avec panache !

Une réussite sur toute la ligne.

La 25^e édition du Festival Morges-sous-Rire, qui s'est déroulée du 7 au 15 juin, a remporté un immense succès. 17'500 personnes sont venues pour les 39 spectacles, soit un taux de remplissage avoisinant les 100%.

L'atmosphère conviviale et festive régnant sous le chapiteau nouvellement installé a été unanimement relevée, tant par le public que par les artistes et s'est révélé comme l'un des éléments fort de cette édition.

Les temps forts du festival :

Le chapiteau

Pour marquer cet anniversaire, un chapiteau pouvant accueillir 350 spectateurs a été monté derrière le théâtre. Sa programmation éclectique a attiré un large public et a contribué à la réussite du festival.

La nouvelle génération de jeunes artistes

Nicole Ferroni, Les Décaféinés, Florent Peyre, Constance, Arnaud Cosson ou encore Donel Jack'sman, tous issus de l'émission On n'demande qu'à en rire, ont prouvé leur talent sur scène.

Soulignons également l'explosion de l'humour musical, avec des artistes comme les Tistics ou Fills Monkey.

Le café-théâtre : un succès renouvelé

Aménagé de façon éphémère dans les foyers du Théâtre pour présenter des spectacles de découverte, ou plus intimistes, le café-théâtre a rempli sa mission de scène-découverte et a rassemblé un large public de fidèles.

Le Théâtre de Beausobre

La salle de spectacle a à nouveau accueilli une ribambelle d'artistes confirmés et a présenté 3 galas créés spécialement pour l'occasion.

Le Grand Prix des lecteurs du Journal de Morges

Pour la deuxième année consécutive, un jury composé de lecteurs du Journal de Morges a remis aux batteurs fous et délirants des **Fills Monkey** le Grand Prix du Journal de Morges, doté de 1'000 euros.

Le **Prix SSA 2013 de l'Humour**, quant à lui, a été remis au meilleur spectacle d'humour créé entre novembre 2012 et mai 2013, soit *Marc Donnet-Monay transmet sa joie* de et par **Marc Donnet-Monay**.

Service du personnel et de l'organisation

Le Service du personnel et de l'organisation gère les activités principales suivantes :

- Gestion de l'emploi
- Rémunération
- Gestion administrative du personnel et des assurances du personnel
- Contrôle de l'application des conditions contractuelles
- Processus d'organisation
- Sécurité au travail
- Statistiques

PERSONNEL

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Préambule

Le Service du personnel a soumis 228 (258) propositions de décisions à la Municipalité relatives à des questions de personnel (engagement, démission, fixation de salaires, changement de taux d'occupation, règlements, etc.).

Apprentissage, maturité et stages

Nous avons actuellement 25 (25) apprentis, qui suivent une formation avec CFC, dans l'une des

8 professions proposées ainsi qu'un stagiaire MPC. Notre taux de formation reste très important en comparaison du secteur privé ou public. Il se monte à 11,19 % (2012 : 11,66 %)

1 stagiaire MPC a obtenu sa maturité professionnelle commerciale fédérale avec une note de 5 pour son travail de maturité.

4 apprentis de commerce ont obtenu leur CFC de commerce. 1 apprentie a eu son contrat résilié au terme de la période d'essai, 1 apprentie a échoué à son CFC et refera une année.

2 assistantes socio-éducatives ont terminé leur formation et obtenu leur CFC, dont 1 en cours d'emploi.

1 apprenti horticulteur, option paysagisme, et 1 apprentie horticultrice, option floriculture, ont obtenu leur CFC. 1 apprentie horticultrice a cessé son apprentissage pour une autre profession.

Comme chaque année, les apprentis horticulteurs, option floriculture, ont effectué un stage dans les serres de la Ville de Lausanne.

8 (8) stagiaires ont effectué un stage dans le cadre de leur formation d'éducatrice de la petite enfance.

1 stagiaire a effectué un stage dans le domaine de l'urbanisme à ATD2.

1 stagiaire a effectué un stage à la Direction PAT pour le calcul des consommations d'énergie.

Nous avons accueilli 1 (2) stagiaire en relations publiques au Théâtre et aucun (2) au secteur politique de communication.

24 (22) jeunes ont été reçus de 3 à 5 jours pour un stage d'information dans différents domaines.

2 personnes ont effectué un stage dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Promotions

En 2013, 15 (15) collaborateurs et cadres ont reçu une prime.

Procédures disciplinaires

7 procédures disciplinaires ont été instruites en 2013. 2 ont été classées sans suite, les autres ont conduit à 2 résiliations du contrat de travail basé sur la CCT, 2 mises en garde avec non octroi d'une augmentation de salaire, 1 prise en charge des frais occasionnés.

Formation

12 collaborateurs ont suivi un cours de 2,5 jours sur l'analyse transactionnelle et la gestion des situations difficiles.

Santé au travail

Aucune mesure spécifique n'a été mise sur pied en 2013.

Convention collective de travail (CCT)

La Commission paritaire ne s'est pas réunie en 2013, faute d'objet.

Salaires

Au 1^{er} janvier 2013, il n'y a eu aucune indexation des salaires.

Transfert

Suite à la création de la Société Domaine de la Ville de Morges Sàrl, 5 contrats de travail ont été transférés dans la nouvelle société. Le contrat du chef vigneron n'a pas été transféré dans la nouvelle entité afin de sauvegarder les prestations auprès de la CIP. Ses prestations sont refacturées.

Gestion des temps

La décision relative au préavis N° 39/10.12 étant intervenue tardivement par rapport à la planification initiale, le projet est entré en collision avec d'autres mandats importants chez le fournisseur. Cela a perturbé de manière importante le démarrage du projet qui devait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2014.

Statistiques

a) données générales

Composition du personnel

L'âge moyen du personnel communal est de 44,6 ans (45,5 en 2012). Quant à l'ancienneté moyenne, elle s'élève à 9,9 ans en 2013 (10,5 ans en 2012).

55,24 % (2012 : 52,5 %) des postes sont occupés par des femmes dont 84,2 % (2012 : 83,4 %) travaillent à temps à partiel. 25 % (20,6 %) du personnel féminin occupe un poste ayant un taux d'occupation inférieur à 50 %.

Temps partiel

52,54 % (2012 : 49,4 %) des postes sont à temps partiel.

Domicile

42,0 % (43,9 % en 2012) du personnel habite Morges.

Départ

Le taux de rotation est de 10,14 % (7,39% en 2012), soit 14 (17) démissions, 7(0) résiliations, 6 (3) départs à la retraite et 1 (0) pensionné AI.

Maternité

Nous avons eu 4 (4) congés maternité.

b) cas de maladie

Nous avons enregistré 174 (118) cas de maladie d'une durée de moins de 60 jours dont 118 (77) étaient de moins de 10 jours. 13 (9) cas ont eu une durée de 61 à 150 jours et 5 (11) cas de plus de 150 jours.

c) cas d'accident

Nous avons enregistré 2 (10) déclarations d'accidents professionnels avec arrêt de travail, 7 (10) déclarations d'accidents professionnels "bagatelles", 9 (13) déclarations d'accidents non-professionnels avec arrêt de travail et 25 (26) déclarations d'accidents non-professionnels "bagatelles".

ORGANISATION

Programme Farfadet (Passeport-Vacances)

Le programme Farfadet a poursuivi son évolution technique et sa disponibilité à travers l'internet mais il n'y a pas eu d'innovation majeure.

Le Service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds a demandé à prolonger son utilisation pour une année supplémentaire, ce qui lui a été accordé.

Le Passeport-Vacances d'Yverdon-les-Bains, par contre, a repris son activité qui avait été gelée en 2012.

Programme Socrate (écoles)

Le programme Socrate a dû de nouveau s'adapter dans l'urgence à des changements (redéfinition des cycles scolaires) qui n'ont pu être traités qu'au prix de mesures provisoires, lesquelles devront être rapidement reprises et converties en mesures définitives.

A la demande de la Direction JSSL le programme Socrate a été scindé en deux programmes distincts :

- AREMS, qui gère la restauration scolaire
- ASIME, qui reprend l'ensemble des activités anciennement traités par Socrate.

Dans ces nouvelles conditions, le programme Socrate n'existe plus mais l'ensemble des données partagées avec le Service dentaire et le Service des finances demeure techniquement inchangé.

Programme Taote (dentiste scolaire)

Le programme Taote n'a pas connu d'évolution au cours de l'année 2013.

Programme Rilax (optimisation financière)

Le programme Rilax a vu son interface client complètement remaniée.

Celle-ci a été optimisée à partir des observations des clients (tous les services sont concernés), recensées et structurées par le Service des finances.

Quelques modifications des algorithmes de calcul ont été réalisées à la demande du contrôle de gestion.

Programme Hermès (entreprises)

Le développement de l'application Hermès s'est poursuivi à la demande de l'Office de la population, notamment pour ce qui concerne les recherches avancées pour lesquelles de nouveaux outils ont été développés.

Plusieurs interfaces ont été réalisées pour permettre une consultation uniquement, par le SIS Morget, la PRM et la réception de l'Hôtel de Ville.

Ce programme a également permis de procéder à la facturation de la taxe forfaitaire pour les entreprises. Pour le détail, voir également le rap-

port de gestion de la Direction SP3 et celui du Service informatique.

Programme Veturilo (gestion du parc de véhicules communaux)

Le programme Veturilo est entré en phase de production au début de l'année et il a connu plusieurs évolutions mineures au cours cette année.

CYBERFORUM

Mandat

Le mandat de prestations conclu avec le Service de l'emploi a été reconduit pour une année comme prévu.

Le Service de l'emploi souhaiterait voir le Cyberforum adopter une plateforme de formation différente de celle qu'il utilise actuellement; une analyse est en cours pour mesurer les incidences

Certification Eduqua

La 3^e certification Eduqua a été obtenue en juillet. Elle est valable pour 3 ans. Le rapport d'audit a confirmé l'excellence des processus qualité et leur continuelle amélioration.

Participation à la formation

La fréquentation a connu une progression spectaculaire de + 37.4%. Cette augmentation est le fruit de la nouvelle organisation mise en place progressivement qui consiste à ce que le "client" réserve à distance la période de tutorat.

Cette augmentation de la fréquentation n'a pas généré de coûts d'exploitation supplémentaires.

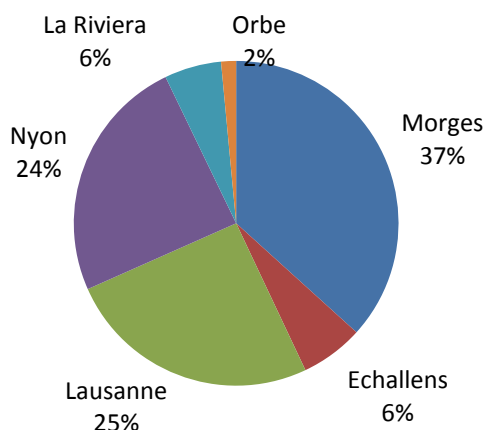
De plus, la durée de formation moyenne par participant n'a pas diminué mais au contraire légèrement augmenté passant de 13.5 jours en 2012 à 14.5 jours en 2013 (contre 11 en 2010).

Le nombre de jours de formation dispensé est ainsi passé de 2'774 en 2010 à 2'241 en 2011 (déménagement) puis à 3'318 en 2012 et enfin à 5'074 en 2013.

2'719 entretiens individuels avec les participants ont été conduits par les formateurs, soit une moyenne de 8 entretiens personnels de pilotage pour chaque participant sur l'ensemble de sa formation.

Statistiques sur la fréquentation

Les apprenants sont répartis comme suit entre les divers ORP prescripteurs de formation :



La proportion de participants morgiens est parfaitement stable, avec 37% comme les années précédentes.

Les autres ORP se partagent le reste de la fréquentation dans une proportion relativement stable par rapport aux années précédentes.

De même, pour la répartition entre hommes et femmes, où le ratio reste depuis les premiers jours du Cyberforum aux alentours de 75% (75% en 2012)

Gestion

Le développement de la nouvelle application de gestion a été poursuivi et son intégration à la plateforme de formation renforcée. Les dossiers de formation et toutes données utiles faisaient déjà l'objet d'une synchronisation entre le programme de gestion du Cyberforum et la plateforme web. C'est désormais la totalité de l'activité des participants sur cette plateforme qui se trouve, dans l'autre sens, synchronisée avec l'application de gestion.

Cette automatisation de la transmission de données, conjuguée avec la GED développée en interne par le Cyberforum, autorise une gestion très proche du zéro papier.

Centre de test agréé ECDL (European Computer Driving Licence)

En 2013 le Cyberforum est resté "Centre de test expert", ce qui lui permet de faire passer la totalité des tests ECDL, jusqu'au niveau le plus avancé, ECDL MASTER. 94 certifications ont été obtenues au cours de l'année 2013, ce qui représente une nouvelle augmentation de 40% (après 55% l'année précédente).

Formation

a) interne

5 formations personnalisées ont été réalisées pour le personnel de la Bibliothèque. Un collaborateur des Services industriels a obtenu une certification ECDL pour le logiciel Excel.

5 apprenti(e)s et 1 maturant ont suivi un cours de mise à niveau pour la suite Office.

b) externe

Une formation personnalisée pour 16 personnes sur les logiciels Excel 2010 ou Word 2010 pour du personnel de la Fondation Silo.

Un programme de formation a été mis en place, sur plusieurs niveaux, pour du personnels administratif de l'ARASMAC en relation avec la migration Windows 7 / Office 2010.

30 personnes ont reçu une formation personnalisée sur Windows 7 / Word 2010 / Excel 2010.

Espace emploi

Nous n'avons reçu aucun demandeur d'emploi en 2013 alors qu'ils étaient 10 en 2007. Une analyse des besoins est en cours afin de réactualiser l'offre

Pro Senectute

Une fois par mois, les infrastructures ont été mises à la disposition de Pro Senectute pour la réalisation de ses forums informatiques à l'intention des seniors.

Dans nos locaux, cette association a dispensé, en soirée, 6 cours complets de trois fois deux heures "informatique et internet".

Les activités du Passeport-Vacances

Comme les années précédentes, une activité pour les enfants, renouvelée 1 fois, a été organisée, ce qui a permis à 20 enfants de découvrir l'univers de la photo numérique.

Personnel

Le responsable du Cyberforum ayant fait valoir son droit à la retraite pour le 31 janvier 2014, le poste a été repourvu à partir du 1^{er} novembre 2013, ce qui a permis à la nouvelle responsable de se familiariser avec la gestion et l'organisation de l'institut.

Finances, Assurances, Informatique et Contrôle de gestion



M. Eric Züger, Conseiller municipal

La Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion gère les activités principales suivantes :

- Tenue des comptes et gestion du processus budgétaire de la Ville et de diverses associations et entités indépendantes

- Trésorerie et dette

- Contrôle de gestion

- Assurances

- Caisse communale

- Terrains communaux

- Service informatique

ACTIVITE DU MUNICIPAL

Le municipal a assisté aux 9 séances du Conseil communal. Il a présenté 3 préavis et 1 communication propres à sa direction. Il a également établi le rapport concernant les comptes de l'exercice 2012 ainsi que le préavis sur le budget 2014.

Préavis et rapports au Conseil communal

En plus des traditionnels préavis annuels que sont le projet de budget et l'arrêté d'imposition, le Service des finances a élaboré les préavis et communications au Conseil communal suivants :

- N° 25/6.13 - Rapport concernant les demandes d'autorisations générales (communication);
- N° 37/6.13 - Réponse à la motion Bertrand Gilliard du 7 novembre 2012 "Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune".

Il a participé à 42 séances ordinaires (sur 44) de la Municipalité et aux 3 séances extraordinaires.

Il est le délégué de la Municipalité :

- à l'Assemblée générale de l'ADIREM (Association des intérêts de la région morgienne) et de l'OTM (Office du tourisme de Morges);
- à l'Assemblée des actionnaires du Centre sportif de la Vallée de Joux SA;
- au Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation Morges;
- au Conseil d'administration de la Société coopérative pour le développement de l'habitat "Gare/Pont-Neuf";

- au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME);
- au Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC);
- à la Commission de gestion de l'ARCAM (Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges);
- à la Commission tourisme du district de Morges.

Il participe aux délégations municipales traitant :

- du vignoble;
- du logement;
- de l'informatique;
- de la culture;
- des finances;
- de la piscine couverte régionale;
- des locaux de l'Administration du Théâtre et des Foyers de Beausobre;
- de la Fête de la Tulipe;
- du projet d'acquisition du terrain dit "Prairie-Sud".

Il est également membre du Comité de direction de Police Région Morges (PRM).

PERSONNEL

Personnel

L'effectif du Service des finances se compose de 7 collaborateurs représentant 6.02 EPT au 31 décembre. De plus, le Service des finances forme en permanence 2 apprentis de commerce.

Formation

En 2013, les collaborateurs du Service des finances ont suivi les formations en fonction des objectifs professionnels fixés et ont participé à de nombreux séminaires et conférences, entre autres :

- Formation continue sur les marchés publics;
- Séminaire sur les mécanismes des péréquations financières;
- Séance d'information sur la formation des apprentis;
- Diverses conférences ou autres sur l'actualité économique et la fiscalité.

ACTIVITES DU SERVICE DES FINANCES EN 2013

Ce rapport a pour objectif de passer en revue les activités principales du Service des finances au cours de l'exercice 2013. Il ne présente ni les résultats financiers 2013 ni une analyse de ceux-ci car, comme chaque année, ces données ne sont pas encore disponibles au moment de l'édition de ce rapport.

Comptabilité

Le Service des finances est responsable de la tenue et de la clôture des comptes pour les entités suivantes :

- Commune de Morges;
- ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay);
- ASIME (Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs);
- SIS Morget (Service Incendie et Secours Morget);
- ORPC Morges (Organisation Régionale de la Protection Civile de Morges);
- PRM (Police Région Morges);
- Et depuis le printemps 2013, Domaine de la Ville de Morges Sàrl.

Dans le cadre des tâches comptables, le Service des finances tient en outre les comptes pour le Festival Morges-sous-Rire, le Fonds Nelty de Beausobre, le Fonds Wagner et le Fonds Ziegler. Ces comptabilités sont soumises à un contrôle restreint par une fiduciaire indépendante. Enfin, le Service des finances facture les participations communales pour l'Orientation scolaire et professionnelle OSP-Venoge et la Paroisse catholique de Morges et participe aux réunions de présentation de budget et des comptes de ces deux institutions.

Gestion financière et contrôle de gestion

Le Service des finances ayant mis en place divers outils, tels qu'une planification des flux financiers, il peut se lancer dans de nouveaux projets dont le but est d'améliorer la qualité de la gestion financière au sein de l'administration.

Afin d'améliorer le contrôle budgétaire, le Service des finances a commencé la réflexion sur la mise en place d'un outil permettant un meilleur suivi de l'évolution du budget de fonctionnement de l'année. Avec l'aide de cet outil, la Ville de Morges pourra mieux anticiper le résultat de l'exercice et ainsi adapter sa gestion dans le courant de l'année.

Même si le Canton ne rendra pas obligatoire l'introduction d'un système de contrôle interne

dans les administrations communales, il recommande fortement de mettre en place un tel système. Ainsi, le Service des finances étudie cette recommandation, le but d'un système de contrôle interne étant de prémunir la Ville de Morges contre tous risques pouvant ternir à sa gestion et son image.

De plus, il est envisagé d'implanter l'E-facture pour sa propre facturation et celles des fournisseurs afin de diminuer la quantité de documents à imprimer dans les années à venir.

Pour finir, le Service des finances commence à étudier le changement de son programme comptable. En effet, le fournisseur actuel n'a plus la volonté de le développer dans les années futures.

Contentieux

Le montant du contentieux de la Commune a peu évolué durant l'année 2013, passant de CHF 372'802.05 au 31.12.2012 à CHF 372'368.85 une année plus tard.

Impôt à la source pour le Théâtre de Beausobre et le Festival Morges-sous-Rire

Les pourparlers avec le Département cantonal des finances, en cours depuis 2009, ont finalement abouti à une pratique d'imposition à la source des artistes domiciliés à l'étranger qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014.

En effet, la Section impôt à la source de l'Administration cantonale des impôts a établi une nouvelle directive en décembre 2013. Cette nouvelle directive fait la distinction entre les artistes domiciliés à l'étranger négociant directement avec l'organisateur et ceux passant par une maison de production. De ce fait, le montant imposable n'est pas calculé de la même manière entre les deux cas.

Projet Centre Aquatique Région Morges

Depuis 2012, le Service des finances assume la conduite du projet Centre Aquatique Région Morges.

Deux objectifs principaux étaient visés en 2013 :

- La fédération de communes du district autour du projet;
- La création d'une société anonyme (SA) en mains publiques.

34 communes participent à la SA représentant 75% de la population du district. Le préavis morgien a été déposé auprès du Conseil communal le 17 avril 2013 (N° 13/4.13) et accepté par ce dernier en date du 4 septembre 2013 (rapport N° 13/9.2013).

En parallèle, la constitution de la SA a été préparée avec l'élaboration des documents constitutifs, tels que la convention d'actionnaires qui règle la relation entre les communes-actionnaires et le règlement d'organisation qui fixe le cadre pour le fonctionnement des organes de la SA. Un travail important a été accompli avec l'élaboration d'un mandat politique qui exprime la volonté politique relative au projet et qui servira de directive générale pour le Conseil d'administration de la SA dans la direction stratégique du projet.

Les membres désignés du Conseil d'administration représentant la Commune de Morges sont M. Vincent Jaques, syndic, comme président et M. Eric Züger.

Autres projets

Le Service des finances a participé en 2013 à de nombreux projets en cours de réalisation au sein de la commune, dont :

- Projet d'acquisition du terrain dit "Prairie-Sud";
- Projet de construction d'appartements d'utilité publique "En Bonjean";
- Projet "objectif logement";
- Projet de développement d'un réseau d'aquathermie;
- Projet d'aménagement du quartier de la gare "Morges Gare-Sud".

Transaction immobilière

Suite à l'approbation par le Conseil communal de l'achat de la parcelle N° 659, av. Jean-Jacques-Cart, la Ville de Morges a acheté ladite parcelle au mois de novembre 2013 pour un montant de CHF 1'669'916.00.

Cette dernière est nécessaire pour la mise en œuvre du projet d'amélioration du carrefour av. Jean-Jacques-Cart / av. de Marcelin prévu par les mesures PALM.

TITRES, PLACEMENTS ET PRETS

Titres et placements

Le compte de bilan N° 9120 "Titres et placements" montre un solde provisoire de CHF 974'400.20. Une liste des titres et placements se trouve dans l'Annexe N° 3. A l'exception de ceux de la Romande Energie, de la CGN et du Domaine de la Ville de Morges Sarl, tous les titres ont été entièrement amortis et figurent dans les comptes pour la somme symbolique de CHF 1.00. En outre, la part sociale au-

près de la "Maison de la vigne et du vin" a été remboursée en raison du transfert de l'activité du vignoble communal.

Romande Energie Holding (REH). La Commune détient 11'120 actions Romande Energie SA, dont 9'690 actions conventionnées et 1'430 actions non-conventionnées. Seules les actions non-conventionnées peuvent être vendues sans restriction.

Après la forte baisse de 2012, la valeur de l'action a faiblement baissé de 0.93 % en 2013. Si la valeur de l'action a connu une phase de croissance de l'ordre de plus de 11% jusqu'à fin novembre 2013, elle est par la suite redescendue à son niveau de début d'année sur le dernier mois de l'année. A noter que la situation des sociétés associées, notamment Alpiq, s'est améliorée au regard du premier semestre 2013. En outre, la Romande Energie a distribué un dividende ordinaire sur le résultat 2012 de CHF 27.00 par action, soit CHF 300'240.00 (2011 : dividende ordinaire de CHF 25.00 par action).

Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN). Pour rappel, l'assainissement ayant été approuvé par l'assemblée générale au mois de mai 2012, la valeur du portefeuille d'actions (2'270 actions de classe B, ainsi que 145 actions de classe A) de la CGN que possède la Commune de Morges a baissé de CHF 133'250.00 en 2012. De plus, il n'existe plus qu'un seul type d'actions. En outre, la Commune continue d'amortir les titres sur 10 ans, conformément à la décision du Conseil communal. Ainsi, la valeur du portefeuille au 31.12.2013 s'établit à CHF 36'751.00.

Domaine de la Ville de Morges Sàrl. Avec la création de ladite société, les activités du domaine ont été transférées dans cette structure indépendante dont la Ville de Morges est l'unique propriétaire. D'un montant nominal de CHF 20'000.00, la totalité des parts sociales, selon attestation fiduciaire, se monte à CHF 662'619.22 au 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, les représentants de la Municipalité ont assisté aux assemblées générales des sociétés, dont :

- Parking Centre Ville SA;
- Société coopérative pour le développement de l'habitat Gare Pont-Neuf;
- Romande Energie Holding SA;
- CGN;
- Association du Musée Alexis-Forel;
- Société coopérative d'habitation Cité des Philosophes Morges;
- Société coopérative d'habitation Morges.

Prêts

Le solde au 31.12.2013 dû par les entités figurant dans le compte de bilan N° 9122 "Prêts", se monte à CHF 1'783'961.12 à la valeur comptable. Une liste des prêts figure en Annexe N° 4.

Parking Centre Ville SA. La société continue à rémunérer et à amortir le prêt hypothécaire de CHF 990'100.00 consenti en 2005 par la Commune, selon les conditions prévues contractuellement. Le solde à la valeur comptable du prêt se monte à CHF 235'700.00. En outre, la société a distribué un dividende de CHF 79'520.00 (2011 : CHF 69'580.00) sur les titres de participation de la Commune.

Musée Alexis-Forel. Le musée bénéficie d'un prêt sans intérêt de CHF 1'200'000.00 amortissable sur 100 ans suite à la conversion de la caution. Le solde est de CHF 1'092'000.00.

Morges Région Tourisme. Le prêt, sans intérêt et amortissable sur 10 ans, d'un montant de CHF 340'000.00 a été consenti, en 2010, pour l'achat d'un nouveau petit train. Le solde est de CHF 121'027.04.

Cinéma Odéon. Accordé pour la rénovation du cinéma, ce prêt sans intérêt accordé en 2010 et amortissable sur 15 ans s'élève actuellement à CHF 316'146.58.

Zen Do Ryu. Dans le but que ce club d'arts martiaux puisse intégrer de nouveaux locaux, la Commune a accordé en 2011 une avance sur subvention remboursable sur 5 ans et sans intérêt d'un montant de CHF 40'000.00. Le solde se monte à CHF 19'087.50.

GESTION DE LA TRESORERIE ET DE LA DETTE

En 2013, la dette envers les institutions financières a augmenté de CHF 9'750'000.00 en passant de CHF 52'500'000.00 au 31.12.2012 à CHF 62'250'000.00. Hormis l'emprunt à remboursement constant, tous les emprunts arrivant à échéance ont été renouvelés. De plus, 2 nouveaux emprunts ont été contractés, dont un via sa ligne de crédit. En outre, la Ville de Morges a fait appel à cette dernière durant l'année pour la gestion de sa trésorerie courante. Le taux moyen est passé de 2.32% au 31.12.2012 à 1.82% à fin 2013. Un état des emprunts se trouve en Annexe N° 5.

Remboursements et nouveaux emprunts

Les emprunts suivants ont été remboursés :

- Dexia CLF, 21.03.2013, CHF 6'000'000;
- Caisse de pension AVS, 15.10.13, CHF 4'000'000;

et remplacé, respectivement par les emprunts suivants :

- Caisse de pension du Canton de Lucerne, 21.03.13, CHF 6'000'000;
- Caisse de pension AVS, 15.10.13, CHF 4'000'000.

Le nouvel emprunt suivant a été contracté :

- Postfinance, 16.09.13, CHF 6'000'000.

Pour finir, l'emprunt ci-après a été contracté pour une durée de 1 mois afin de couvrir les besoins de liquidités courantes :

- UBS, 09.12.13, CHF 4'000'000.

Placement des excédents de trésorerie

En 2013, les besoins de liquidités étaient plus élevés que les disponibilités. Par conséquent, aucun placement n'a été effectué pour cette année.

ASSURANCES

Le Service des finances gère le portefeuille des assurances de la Commune de Morges, ce qui représente une somme totale de primes de CHF 647'074.00.

- ACC - collective accidents CHF 1'755.00
- ACCV - accidents des visiteurs CHF 316.00

- BATE - bateaux CHF 1'415.00
- BATI - bâtiments CHF 20'755.00
- IETI - installations techniques CHF 1'732.00
- VMFL - flottes de véhicules CHF 70'206.00
- COMM - choses pour entreprises CHF 10'286.00
- LAAC - collective accidents complémentaire CHF 14'623.00
- LAAO - collective accidents obligatoire CHF 267'044.00
- PGME - collective maladie perte de salaire CHF 210'502.00
- RCEN - responsabilité civile d'entreprise CHF 48'440.00

Dans la gestion du portefeuille d'assurances, le Service des finances s'appuie sur les services d'un courtier en assurances.

ADMINISTRATION ET GESTION DU DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES (VIGNOBLE COMMUNAL)

En 2012, le Conseil communal a accepté la création d'une Sàrl dont le but est l'exploitation du vignoble communal. Dès lors, l'activité du vignoble communal a été transférée à Domaine de la Ville de Morges Sàrl au printemps 2013, période durant laquelle la société a été créée. Dorénavant, la direction du vignoble communal n'est plus du ressort du Service des finances suite à l'engagement d'un directeur du domaine. Toutefois, le Service des finances tient la comptabilité de ladite société et suit la marche des affaires dans le cadre de sa gestion des risques.

Annexe N° 3 - Compte de bilan N° 9120 Titres et Placement

COMpte DE BILAN N° 9120 TITRES ET PLACEMENTS - ETAT PROVISoire AU 31 DECEMBRE 2013

Nombre	Genre de titre**	Désignation	Valeurs nominales	Libération en %	Cours (BCV)	Prix achat	Valeurs au 01.01.2013	Opérations	Amort. 2013	Valeurs au 31.12.2013
2415	AN	Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)	60 375.00 CHF				46 751.00 CHF			36 751.00 CHF
11120	AN	Romande Energie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	278 000.00 CHF				275 000.00 CHF		10 000.00 CHF	275 000.00 CHF
60	AN	CRIDEC, Eclépens	60 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
5	AN	Transhelvetica S.A., Neuchâtel*	5 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
208	AN	TRAVYS SA, Yverdon-les-Bains*	2 080.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
20	AN	Tunnel du Grand-Saint-Bernard, Bourg-St-Pierre*	10 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
55	AN	Valorsa SA, Penthaz	44 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
214	AN	Valorsa SA, Penthaz	513 600.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
333	AN	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	3 330.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
50	AN	BVA Holding SA (anciennement Bureau vaudois d'adresses, Lsne)*	5 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
950	AN	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	665 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
470	BP	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	329 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	BP	Centrale d'émission des Communes Suisses (CSS)	20 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
600	AP	Auto-Transports Pied du Jura, L'Isle	60 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1'100	AP	Centre sportif de la Vallée de Joux	110 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Centre historique d'agriculture Moulin Chibblins Gingins*	1 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
10	PS	Association des amis du Musée agricole*	100.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
23	PS	La Forestière, soc. coopérative de propriétaires et exploitants forestiers*	5 750.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Association intercommunale ERM	820 700.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Association suisse industrie gazière*	5 000.00 CHF	60.00%			1.00 CHF			1.00 CHF
30	PS	Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement*	300.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
10	PS	Groupement suisse de l'industrie mécanique (anciennement Gim-VD)*	5 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	La Pinte vaudoise du Musée de l'habitat rural Ballenberg*	500.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Maison de la vigne et du vin/**	5 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
10	PS	Société coopérative de Saint-George*	500.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
50	PS	Société coopérative d'habitation Cité Philosophes, Morges	25 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
20	PS	Société coopérative d'habitation Cité Philosophes, Morges	10 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Société coopérative Service suisse bibliothèque*	100.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Sodefor société coopérative, échandens (anciennement Sodefor II,	5 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Syndicat suisse voie navigation Rhône-Rhin*	1 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
100	PS	Société coopérative du Marchairuz*	10 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
1	PS	Fondation pour la halle d'exposition de la région morgienne	2 500.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
200	PS	Domaine de la Ville de Morges Sârl	20 000.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
2	Divers	Statues de M. André Piriot*	13 400.00 CHF				1.00 CHF			1.00 CHF
		Total	3 096 235.00 CHF	60.00%			321 782.00 CHF	662 618.22 CHF	10 000.00 CHF	974 400.22 CHF

* Participations peu significatives exemptées de l'art. 19 LPECPM

** AP = Actions au porteur AN = Actions nominatives O = Obligations PS = Parts sociales BP = Bons de participation

*** Participation remboursée depuis le transfert du Vignoble communal au Domaine de la Ville de Morges Sârl

Annexe N° 4 - Compte de bilan N° 9122 Prêts

COMPTE DE BILAN N° 9122 PRETS - ETAT AU 31.12.2013

Compte	Prêteur	Emprunteur	Montant accordé selon préavis	Capital prélevé au 31.12.2013	Capital restant dû au 31.12.2013	Valeur comptable des prêts au 31.12.2013	Date de fin	Taux	Année de réalisation	Montant initial au 01.01.2013
9122.02	Ville de Morges	Cinéma Odéon Morges Région Tourisme	375 000.00 CHF	374 946.58 CHF	316 146.58 CHF	316 146.58 CHF	31.12.2024	prêt sans intérêt	2010	341 346.58 CHF
9122.03	Ville de Morges	Morges Région Tourisme	340 000.00 CHF	311 287.04 CHF	121 027.04 CHF	121 027.04 CHF	31.12.2020	prêt sans intérêt	2010	136 157.04 CHF
9122.04	Ville de Morges	Musée Forel Parking Centre	1 200 000.00 CHF	1 200 000.00 CHF	1 092 000.00 CHF	1 092 000.00 CHF	2104	prêt sans intérêt	2004	1 104 000.00 CHF
9122.05	Ville de Morges	Ville - Charpentiers	cf. note	990 100.00 CHF	732 700.00 CHF	235 700.00 CHF	31.06.2015	4.25%	2005	264 300.00 CHF
9122.06	Ville de Morges	Zen Do Ryu		40 000.00 CHF	19 087.50 CHF	19 087.50 CHF	31.12.2016	Avance sur subvention (sans intérêt)	2011	32 512.50 CHF
Total			2 916 333.62 CHF	2 280 961.12 CHF	1 783 961.12 CHF	1 783 961.12 CHF				1 878 316.12 CHF

Note: Transformation d'un emprunt obligatoire en prêt hypothécaire. La transaction n'a pas nécessité le dépôt d'un préavis.

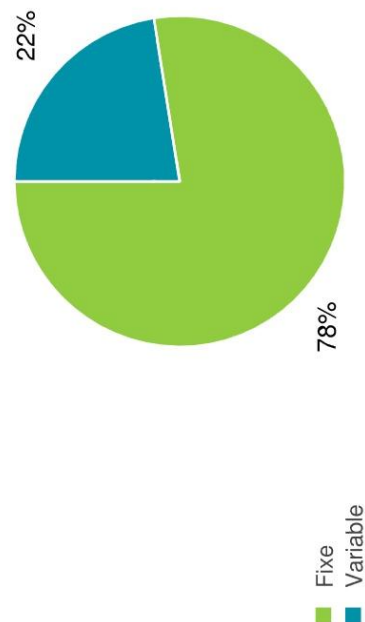
Annexe N° 5 - Compte de bilan N° 9221 Emprunt à court, moyen et long termes

COMPTE DE BILAN N° 9221 EMPRUNTS A COURT, MOYEN ET LONG TERMES - ETAT AU 31.12.2013

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation n	Montant initial	Risque de taux
UBS	4 000 000.00 CHF	13.01.2014	0.03	Libor CHF 01 M + 0.475	2013	4 000 000.00 CHF	Variable
Bayerische Landesbank	5 000 000.00 CHF	20.02.2014	0.14	Taux fixe à 2.93 %	2004	5 000 000.00 CHF	Fixe
VermoegensZentrum	5 000 000.00 CHF	30.06.2014	0.50	Libor CHF 03 M + 0.16	2012	5 000 000.00 CHF	Variable
AVS/AHV	5 000 000.00 CHF	02.10.2017	3.75	Taux fixe à 2.43 %	2009	5 000 000.00 CHF	Fixe
AVS/AHV	4 000 000.00 CHF	15.10.2018	4.79	Taux fixe à 0.86 %	2013	4 000 000.00 CHF	Fixe
Banque Cantonale Vaudoise*	8 000 000.00 CHF	04.02.2019	5.09	Revolving	2011	8 000 000.00 CHF	Variable
PostFinance	6 000 000.00 CHF	16.09.2020	6.71	Taux fixe à 1.44 %	2013	6 000 000.00 CHF	Fixe
Dexia CL	5 000 000.00 CHF	04.01.2021	7.01	Taux fixe à 3.65 %	2006	5 000 000.00 CHF	Fixe
UBS	5 000 000.00 CHF	07.09.2021	7.68	Taux fixe à 3.05 %	2006	5 000 000.00 CHF	Fixe
Banque Cantonale de Genève	5 000 000.00 CHF	21.03.2022	8.22	Revolving	2012	5 000 000.00 CHF	Variable
Luzerner Pensionskasse	6 000 000.00 CHF	21.03.2023	9.22	Taux fixe à 1.34 %	2013	6 000 000.00 CHF	Fixe
Banque Cantonale de Genève	4 250 000.00 CHF	01.12.2025	11.92	Taux fixe à 2.345 %	2010	5 000 000.00 CHF	Fixe
Total	62 250 000.00 CHF					63 000 000.00 CHF	

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
62'250'000 CHF	1.82%	5 ans et 6 mois	5 ans et 2 mois

Dette par type de risque (avec dérivés)



Type	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	10	49 250 000.00 CHF	1.90%
Revolving consolidés		8 000 000.00 CHF	0.29%
Revolving non consolidés	2	5 000 000.00 CHF	0.41%
Total dette	12	62 250 000.00 CHF	1.57%
Swaps*	1	8 000 000 CHF	1.91%
Total dérivés	1	8 000 000.00 CHF	1.91%

* Note : L'emprunt a été conclu avec un swap de taux pour en faire un emprunt à taux fixe.

Service Informatique

Le Service informatique gère les activités principales suivantes :

- Réseau informatique, fibre optique, éléments actifs et sécurité
- Système d'Information du Territoire de la Commune de Morges (SITECOM)
- Maintien et mises à jour des différents logiciels utilisés
- Installation et configuration des postes clients et des serveurs
- Support aux utilisateurs
- Achats de matériels et logiciels informatiques pour l'ensemble des dicastères
- Interface avec le Canton pour la configuration et l'installation d'applications cantonales
- Gestion et configuration des centraux téléphoniques
- Conseils, participation aux projets et consulting sur demande
- Veille technologique

PERSONNEL

L'effectif du personnel du Service informatique est resté stable durant l'année 2013. Il est com-

posé de 5.15 équivalent plein temps répartis comme suit :

- 3 personnes (1 chef de service et 2 collaborateurs) pour la partie informatique dont les tâches principales sont :
 - gestion et configuration du réseau informatique communal en fibre optique pour tous les bâtiments incluant la gestion de la sécurité;
 - installation et configuration des serveurs, des imprimantes, des photocopieurs et des postes de travail (environ 25 serveurs, 70 imprimantes, 25 photocopieurs et 300 PC);
 - support tous niveaux aux utilisateurs, il y a plus de 50 applications en service actuellement;
 - maintien et mises à jour des différents logiciels utilisés;
 - participation et support aux différents projets techniques d'autres services;
 - gestion et configuration de base pour les centraux téléphoniques Alcatel et Avaya (9 en tout en service actuellement);
 - veille technologique soit sous forme de tests et/ou de formation continue;

plus spécialement pour le chef de service :

- définition de la stratégie informatique, gestion du personnel, budget, achats de matériel technique pour l'ensemble des services, participation à la stratégie de communica-

tion et de cyberadministration et coordination informatique avec d'autres communes.

- 2 personnes pour l'Unité géomatique, un responsable d'unité et un géomaticien dont les tâches sont :

Pour le responsable :

- piloter l'unité : planification, gestion de l'organisation et de la mise en place des équipements, formation des utilisateurs, suivi des coûts, coordination des interventions externes (fournisseurs, partenaires et associations);
- administrer le SITECOM : gestion des données externes et des applications métiers, gestion de la saisie, de la mise à jour, de la consultation et de la diffusion des données, mise en place et suivi d'un plan d'assurance qualité;
- planification des évolutions : veille technologique, définition de la stratégie de migration vers de nouveaux outils, participation à différents groupes de travail techniques.

Pour le géomaticien :

- suppléance du responsable géomatique;
- acquisition des données en masse sur le terrain;
- saisie des données dans le système pour les services ne disposant pas des ressources nécessaires;
- développement et mise en place de nouveaux modules métiers;
- assistance des utilisateurs à l'utilisation des outils utilisés pour le SITECOM.
- 0.15 personne pour le secrétariat. Cette tâche est assumée par la secrétaire du Service des finances. Elle s'occupe de :
 - la gestion du stock des consommables informatiques (rubans, toners, cartouches pour imprimantes à jet d'encre et plotters);
 - diverses tâches administratives (correspondances, contrats, lignes Swisscom ...).

PREAVIS

2 préavis ont été déposés en 2013, il s'agit de :

- N° 38/9.13, Demande d'un crédit de CHF 1'200'000.00 pour un système de gestion électronique documentaire GED.
- N° 57/12.13, Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre

(Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

Nous attendons les rapports et les décisions du Conseil communal en 2014.

DELEGATION MUNICIPALE INFORMATIQUE

La Délégation municipale informatique s'est réunie à 3 reprises durant l'année et a traité les objets suivants :

- configuration et installation des équipements wifi de l'Hôtel de Ville;
- passage en revue du préavis pour la mise en place d'une solution de gestion électronique documentaire (GED);
- définition de la stratégie de maintenance des programmes Access développés par le Cyberforum suite au départ à la retraite de son responsable (voir § Programmes Access ci-après);
- projet de vidéo surveillance du Forum de l'Hôtel de Ville;
- équipements multimédia (écrans, projecteurs, tableaux tactiles) des salles de conférence de l'Hôtel de Ville;
- examen du budget et du plan des investissements informatiques 2014.

PROGRAMMES ACCESS

L'ancien responsable du Cyberforum avait développé toute une série de programmes sous Access permettant de simplifier, voire d'optimiser certains processus de l'administration. Cette personne étant partie à la retraite fin 2013, nous avons anticipé afin de définir une stratégie de maintenance des applications. Après réflexion, il s'est vite avéré que nous n'avions ni les compétences, ni les ressources nécessaires pour effectuer ce travail, il était donc indispensable d'avoir une ressource supplémentaire.

Notre choix s'était porté sur l'engagement d'un ½ ETP afin d'avoir une meilleure réactivité en cas de problèmes et également pour conserver les connaissances en interne. Le poste ayant été refusé par le Conseil communal, nous ne pouvons plus pour l'instant répondre aux demandes des utilisateurs.

Cette décision est lourde de conséquence car cela nous posera de gros problèmes à court terme vu que certains de ces logiciels sont stratégiques pour différents services.

Voici la liste et l'utilisation des programmes développés :

1. **Socrate**, programme utilisé par la Direction de la jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL) pour la gestion et la facturation intégrée de toutes les activités pré et parascolaires (camps, AREMS, accompagnants, devoirs surveillés, sports facultatifs). Il contient la base de tous les élèves enclassés à Morges. Elle est maintenue à jour mensuellement de manière entièrement automatisée à l'aide de fichiers exportés de LAGAPES (application cantonale de gestion des élèves) provenant des différentes directions scolaires. C'est l'outil principal de gestion et de facturation de l'administration scolaire.
2. **Taote**, programme utilisé par le Service dentaire scolaire pour gérer et facturer de manière automatisée la totalité de son activité (devis, convocations, facturation, etc.). Ce logiciel utilise certaines données de la base de données Socrate et y rajoute des informations visibles uniquement du Service dentaire.
3. **Description de fonction**, programme utilisé par le Service du personnel pour définir et maintenir à jour toutes les descriptions de fonction des employés de l'administration.
4. **Formation**, programme utilisé par le Service du personnel pour la gestion de la formation des employés (type de cours suivis, nombre, date, ...).
5. **Hermès**, programme recensant la totalité des entreprises morgiennes avec toutes leurs caractéristiques. Il est utilisé par l'Office de la population pour assurer la mise à jour permanente des données des entreprises et pour satisfaire aux exigences de la loi dans ce domaine. Il permet également aux Services industriels de procéder à la facturation automatisée de la taxe aux entreprises. Il sera également utilisé par le Service des finances dans le cadre de la Promotion économique.
6. **Théâtre**, programme utilisé par le théâtre pour assurer la planification et la gestion des spectacles et de tous les acteurs qui y participent (personnel technique, agences, troupes et acteurs, médecins, etc.) et notamment pour les salaires du personnel technique. Ces dernières informations sont utilisées par le Service du personnel pour le paiement de leurs salaires.
7. **Veturilo**, programme utilisé par le garage à Riond-Bosson 9, pour l'entretien et la gestion de tous les véhicules communaux ainsi que la consommation des divers carburants. Le programme assure une ventilation analytique des interventions et des coûts par services et dicastères.
8. **Hercule**, programme qui permet de recenser la totalité des bâtiments scolaires de l'ASIME puis de calculer et répercuter leurs divers coûts d'exploitation et d'amortissement entre les différentes communes selon un ensemble de règles de gestion paramétrables.
9. **Kikoïou**, programme utilisé par les réceptionnistes pour recenser toutes les informations utiles pour le public (nom, lieux, N° de tél.); ceci permet de renseigner les citoyens de manière correcte et rapide.
10. **MorgesBouge**, programme de gestion de la manifestation du même nom.
11. **Rilax**, programme utilisé par le Service des finances pour la gestion et l'optimisation du plan des investissements communaux et des amortissements. Tous les services y ont accès afin de mettre à jour leurs investissements respectifs qui sont ensuite utilisés par le Service des finances pour organiser leurs exploitations et présentations publiques (budget).
12. **Contentieux**, programme utilisé par le Service des finances pour la gestion du contentieux, puisqu'il n'y a aucun module dans Larix pour gérer ceci.
13. **Farfadet**, programme utilisé à travers Internet par 11 communes pour la gestion de leurs Passeports-Vacances. Il assure chaque année la gestion complète des activités de plus de 10'000 enfants et des 5'000 acteurs (organisateur, accompagnants, bénévoles, etc.) qui concourent à leurs organisations. Des contrats de maintenance sont établis avec chaque commune incluant des heures de support.

COMMISSIONS ET MANDATS EXTERNES

Passeport-Vacances

Le Service informatique assure toujours le support de l'infrastructure technique pour la gestion et la réservation, par internet, des Passeports-Vacances pour les villes de Lausanne, Gland, Aubonne, Yverdon-les-Bains, Cossonay, Nyon, Vouvry, Rolle, Neuchâtel et Morges, ainsi que du programme "Activités pour tous" de La Chaux-de-Fonds.

Association Vaudoise des Responsables informatiques Communaux (AVRiC)

Créée fin 2011, cette association a accueilli 1 nouveau membre cette année en la commune de Gland portant ainsi le nombre de membres à 16. Elle regroupe donc les villes d'Aigle, Bussigny, Crissier, Epalinges, Gland, Lausanne, Lutry,

Montreux, Morges, Nyon, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Yverdon-les-Bains, Vevey.

Les membres se sont rencontrés à 4 reprises durant l'année et ont traité les principaux sujets suivants :

- collaboration avec le Canton dans le cadre de la mise en application du règlement de la Loi sur la géoinformation;
- recommandation sur la technologie à utiliser pour le nouveaux géoportail cantonal Geoplantnet;
- future méthode de synchronisation des registres de l'Office de la population au niveau cantonal;
- cyberadministration, informations sur le portail cantonal, lien direct aux informations du COPIL cantonal par le biais de la cheffe de projet;
- discussion autour du renouvellement des logiciels de gestion communale (comptabilité et Office de la population) suite à l'abandon planifié des logiciels actuels par certaines sociétés en 2018;
- participation à l'animation du cours organisé par le CEP pour les petites communes intitulé "Informatique communale : comment choisir au mieux ses services informatiques et son fournisseur ?". L'AVRiC a fait une présentation intitulée "Choix stratégiques et modèles de coopération".

La dernière heure de chaque séance est consacrée à une discussion avec des intervenants du Canton sur les différents projets en cours qui impactent les communes. M. Patrick Amaru, chef de service de la direction des systèmes d'information du Canton, est présent durant ces discussions. Ce canal direct d'information est très appréciable.

Le comité est toujours formé de 3 membres, Morges en assure toujours la présidence, Pully la vice-présidence et Nyon le secrétariat.

Topobase User Group (TUG)

L'Association Topobase User Group, constituée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, a pour but, d'une part, de promouvoir les échanges d'expériences entre les utilisateurs de Topobase (logiciel utilisé pour notre système d'information du territoire (SIT)) et, d'autre part, l'amélioration et le développement de la technologie de Topobase. Elle s'occupe également de la défense des intérêts des utilisateurs de Topobase par rapport à l'Entreprise Autodesk.

Elle compte environ 100 membres formés par des administrations publiques (cantons, associations

de communes et communes), des bureaux techniques (ingénieurs et géomètres) et des gestionnaires de réseaux.

L'assemblée générale de cette année a décidé de changer le nom de l'association, car l'appellation Topobase n'existe plus comme nom de logiciel SIT d'Autodesk. L'association s'appelle dorénavant Autodesk Geospatial Usergroup Suisse (AGU-CH).

Vu l'incertitude de l'avenir du logiciel SIT d'Autodesk, le responsable géomatique a jugé opportun d'abandonner sa place au comité en tant que chef du groupe du cadastre souterrain.

Association QGIS

Le Groupe d'Utilisateurs QGIS est une association des utilisateurs Quantum GIS (QGIS) en Suisse constituant une association selon les articles 60-79 du Code Civil suisse. Elle a pour but de promouvoir, en Suisse, le logiciel de gestion QGIS (publié sous licence GPL) utilisé dans les Systèmes d'Information du Territoire (SIT), de coordonner les développements, d'initialiser le développement des modules métiers basés sur QGIS, de soutenir des projets de recherches et de parrainer la communauté QGIS.

Cette association, créée début 2012, compte environ 40 membres composés d'administrations publiques (cantons et communes), de bureaux techniques (ingénieurs et géomètres), d'écoles (hautes écoles et universités) et de membres individuels.

Le responsable géomatique occupe toujours une place au comité en tant que secrétaire.

Police Région Morges (PRM)

Le Service informatique continue à gérer les achats, les photocopieurs, les imprimantes, l'équipement technique des locaux (câblage et éléments actifs réseau) ainsi que la configuration et l'installation des 38 postes de travail de la PRM.

L'unité géomatique s'occupe également des géodonnées de la PRM.

Ce travail s'effectue sous forme d'un mandat de prestations entre la PRM et la Ville de Morges.

L'ancien central numérique de police secours a été remplacé par un nouveau central voix sur IP (VoIP). Comme il avait plus de 10 ans, nous ne pouvions plus en garantir la réparation en cas de panne.

Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Le Service informatique continue à gérer les photocopieurs, les imprimantes, le central téléphonique, l'équipement technique des locaux (câblage, éléments actifs réseau) ainsi que la configuration, l'installation et les achats informatiques pour ses 61 postes de travail.

Ce travail s'effectue sous forme d'un mandat de prestations entre le Canton, l'ARASMAC et la Ville de Morges.

PROJETS RESEAU

Extension du réseau fibre optique

Des discussions avaient été entamées avec la Romande Energie en 2012 afin de mettre en place une collaboration durable au niveau du réseau fibre optique.

Une réflexion est toujours en cours pour assurer un bouclage de notre réseau afin d'en augmenter la disponibilité et la sécurité. Nous espérons que ce projet se concrétisera en 2014.

Eléments actifs réseau (switches)

Suite à l'acceptation du préavis N° 50/12.11 par le Conseil communal, le Service informatique avait débuté, en 2012, le remplacement de tous les switches des bâtiments connectés sur le réseau communal. Suite à quelques problèmes techniques rencontrés fin 2012, nous avons pu terminer le déploiement de ces nouveaux éléments courant 2013.

Nous avons profité des possibilités offertes par ces nouveaux composants pour augmenter la bande passante de 1 à 10 Gb/s entre l'Hôtel de Ville et notre site de secours à Riond-Bosson 14; ceci permettra d'assurer de meilleures performances en cas de basculement si un sinistre devait survenir à l'Hôtel de Ville.

TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Suite à la fin des travaux dans le bâtiment administratif, nous avons pu entamer le dépoussiérage définitif du local serveur. Ceci s'est déroulé sur un week-end complet et a consisté à nettoyer le local de fond en comble, puis à stopper complètement l'infrastructure afin de démonter tous les serveurs et les baies de stockage afin de pouvoir les souffler à l'aide d'un compresseur. Au vu de la quantité de poussière qui en est sortie, nous avons eu de la chance de ne pas avoir eu

plus de problèmes d'exploitation durant cette période difficile.

Début août, nous avons pu remettre le bâtiment administratif en service du point de vue informatique et téléphonique. Ceci a permis à la réception, au Greffe, à l'Unité géomatique ainsi qu'au Service informatique de regagner leurs locaux définitifs. Le Service du personnel a, quant à lui, été déplacé au Collège des Jardins. Le Service des finances a pu emménager dans ses locaux définitifs en octobre.

Nous avons également dû revoir complètement l'alimentation électrique du local serveur qui n'était plus aux normes. Le basculement de l'infrastructure sur ces nouvelles alimentations se fera en 2014.

Infrastructure Wifi

Lors de l'aménagement dans les nouveaux locaux du bâtiment administratif, nous avons déployé une nouvelle infrastructure Wifi. Elle dispose de 2 réseaux distincts, un gratuit pour le public, disponible, dans le hall de l'Hôtel de Ville et dans toutes les salles de conférences, et un autre sécurisé accessible uniquement aux PC portables communaux, permettant aux employés de se déplacer dans les salles de conférences tout en gardant une connectivité au réseau communal.

Le concept ayant été défini pour une extension facile à d'autres bâtiments, des antennes ont également été installées à Riond-Bosson 9 et Riond-Bosson 14.

NOUVEAU BATIMENT MIS EN SERVICE

Agences d'assurances sociales (AAS)

De nouveaux locaux ont été mis en service, à l'avenue de Lonay 2, hébergeant les Agences d'assurances sociales (AAS) de Morges ville et Morges région. Une extension de notre réseau fibre optique a été nécessaire pour connecter ce nouveau bâtiment. Nous avons pu bénéficier d'une autorisation du Service du gaz de Lausanne nous permettant d'utiliser d'anciennes conduites désaffectées pour y passer notre fibre, limitant de ce fait les travaux de génie civil.

NOUVEAUX LOGICIELS

VMware 5

Nous avons profité de l'arrêt de l'infrastructure pour le dépoussiérage afin de mettre à jour notre infrastructure de virtualisation. Nous avons donc augmenté la mémoire disponible sur les serveurs physiques, mis à jour le firmware de ces

derniers et mis à jour la version de notre logiciel de virtualisation VMware en passant de la version 4 à la version 5.

SAARK

Nous avons continué la mise en service de notre logiciel d'archivage SAARK (Software Archive Arkheos). Ce logiciel archive tout le contenu de notre serveur de messagerie, permettant d'augmenter la place disponible dans les boîtes aux lettres des utilisateurs puisque chaque message archivé est remplacé par un lien de 4 Ko. La restauration des messages est automatique à la demande des utilisateurs.

A terme, ce logiciel archivera également les fichiers afin de gagner de la place sur le serveur de fichiers.

Veeam

Vreplicator n'étant plus supporté par le fournisseur, nous l'avons changé par Veeam. Ces logiciels servent à effectuer une réplication des serveurs et des données depuis notre site principal de l'Hôtel de Ville sur notre site de secours de Riend-Bosson 14.

Nous y avons gagné au change puisque les performances du nouveau logiciel sont nettement supérieures à l'ancien. La réplication d'un serveur qui mettait plusieurs heures auparavant, s'effectue maintenant en 10 minutes.

Logiciels libres

Mapfish

Après avoir sélectionné ce logiciel pour notre guichet cartographique internet, nous l'avons également mis en place pour notre guichet Intranet (voir § Migration vers une nouvelle génération d'outils SIT ci-après).

QGIS - PostgresSQL/PostGIS

Comme déjà mentionné l'année dernière, ce logiciel libre a pour but de remplacer partiellement les produits Autodesk utilisés actuellement. Les tests ayant été concluants, quelques modules ont été développés sur cette plateforme (voir § Nouveaux modules QGIS ci-après).

Linux

Nous avons également mis en service 2 nouveaux serveurs virtuels Linux permettant de gérer l'infrastructure Wifi d'une part, et les serveurs virtuels sous VMware d'autre part.

UNITE GEOMATIQUE

Gestion des données

La gestion des données est assumée par les directions disposant des compétences nécessaires sous la supervision de l'Unité géomatique. Cette dernière assure une partie de la gestion des données pour les directions ne disposant pas des compétences nécessaires.

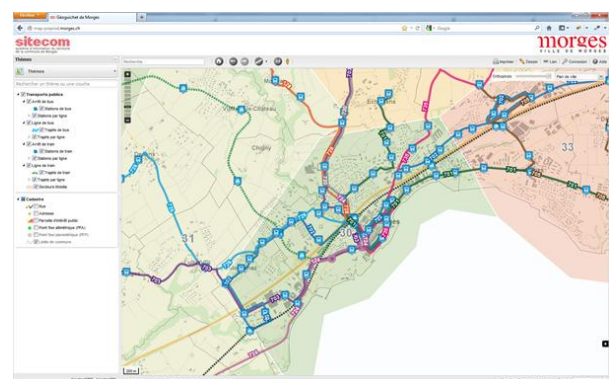
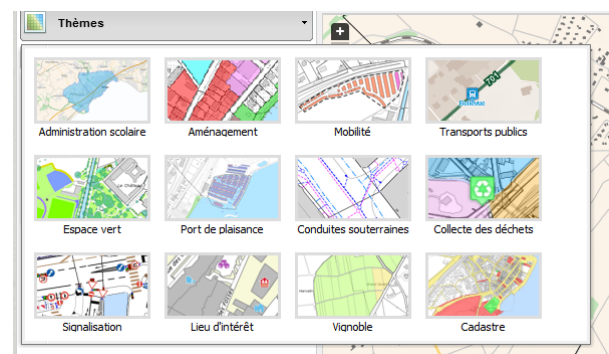
L'Unité géomatique coordonne également la mise à jour des données cadastrales entre les directions communales et les bureaux de géomètres.

Géoguichet de Morges

Suite au remplacement cette année de l'ancien serveur de géodonnées par le nouveau géoguichet de Morges (<http://map.morges.ch>), le public peut dorénavant visualiser, interroger et imprimer certaines géodonnées. Ce géoguichet étant disponible sur internet, l'accès à certaines géodonnées est sécurisé (gaz naturel, électricité, entretien routier, etc.). Les collaborateurs communaux ayant besoin d'accéder à ces données bénéficient d'un compte d'accès personnel.

Le géoguichet dispose de nouvelles fonctions, telles que, par exemple, les liens sur les tables secondaires. L'infrastructure du système a été étendue pour le rendre plus performant.

Les fonctions du géoguichet seront encore passablement enrichies en 2014, notamment par la mise en service de la version mobile.



Géoportail de l'ASIT VD

Véritable plateforme dédiée à l'échange d'informations géoréférencées, le géoportail est la porte d'entrée de l'infrastructure vaudoise de données géographiques.

(<http://www.asitvd.ch/index.php>).

La nouvelle interface de commande simplifiée des plans réseaux a été mise en ligne cette année par l'ASIT VD. Dès lors, plus de 50 plans réseaux de 23 gestionnaires sont disponibles à la commande via une adresse unique. L'Unité géomatique a procédé à l'adaptation des métadonnées existantes pour être compatible avec cette interface.

Loi sur la géoinformation (LGéo)

L'entrée en vigueur de la LGéo VD et de son règlement d'application a eu lieu le 1^{er} janvier 2013.

Avec ce nouveau dispositif, la gratuité des échanges des données entre autorités est entrée en force.

Cette nouvelle loi générera une énorme charge de travail pour le Canton et les communes. Selon le droit fédéral, le Canton dispose de 3 ans (dès le 1^{er} juillet 2011) pour se mettre en conformité sur le plan légal et de 5 ans pour adapter les géodonnées aux standards de la Confédération (dès la publication des normes).

En plus, la législation impose le changement du cadre de référence pour favoriser l'intégration et l'échange des géodonnées. Le Canton de Vaud suit la Confédération et les autres cantons dans cette démarche. Il a lancé le projet en janvier 2013. Ce dernier entame sa phase d'analyse sur l'étude des meilleures variantes. Ce n'est qu'au terme de cette phase qu'un calendrier de basculement sera annoncé. Des plus amples informations sont disponibles sur la page Internet <http://www.vd.ch/index.php?id=52826>.

Exigences légales

- Au 31 décembre 2016, toutes les données de référence (géodonnées de base servant de base géométrique à d'autres géodonnées, article 3 alinéa 1 lettre c LGéo) auront été converties dans le nouveau cadre de référence MN95.
- Au 31 décembre 2020, toutes les données de base auront été converties dans le nouveau cadre de référence MN95. Toutes les données de base sous compétence communale sont concernées.

Migration vers une nouvelle génération d'outils SIT

En 2011, il avait été prévu de migrer notre plateforme SIT sur la nouvelle version nommée Topobase 200X. Suite à des problèmes de fonctionnement de cette dernière, il a été décidé de reporter cette migration.

A ce jour, c'est toujours le statu quo. Aucune amélioration significative n'a pu être constatée sur cette nouvelle plateforme. Les perspectives sur son avenir sont de plus en plus incertaines au vu du résultat des démarches entreprises par le TUG auprès de la Société Autodesk.

QGIS, un logiciel SIT libre sous licence GPL (General Public License, Open Source), a été introduit dans le SITECOM. Les données du cadastre communal ont été migrées depuis l'ancienne version Topobase sur ce logiciel qui va remplacer, au moins partiellement, la Topobase.

Pour les modules métiers complexes (électricité, assainissement des eaux, etc.), il faut soit attendre un développement QGIS, soit migrer sur la nouvelle plateforme d'Autodesk, soit effectuer un nouvel appel d'offre. La décision est à prendre dans un proche avenir car l'ancienne version Topobase n'est plus supportée par Autodesk depuis fin 2013.

Pour information, le groupe d'utilisateurs QGIS Suisse planifie la réalisation des modules métiers Assainissement des eaux et Eau potable. Il est en train de s'organiser pour assurer leur financement.

Comme mentionné ci-dessus, l'ancien serveur de géodonnées a été remplacé par le nouveau géo-geuichet utilisant le framework Mapfish, un logiciel libre de Webmapping. Il a évolué en 2013 par le développement de nouveaux modules en collaboration avec le groupe d'utilisateurs créé incluant les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du Jura, de Schwyz et les villes de Pully, Yverdon-les-Bains, Nyon, Vevey, Montreux et Morges.

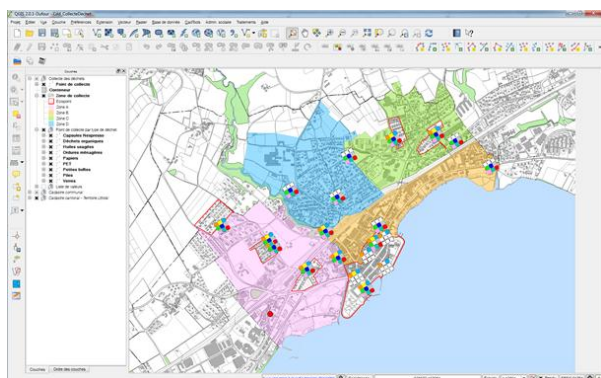
Nouveaux modules QGIS

En plus de la gestion des données du cadastre communal et de l'administration scolaire sur QGIS, l'Unité géomatique a développé quelques modules pour répondre à l'intérêt du public. Ils sont tous consultables sur le géo-geuichet, à savoir :

Collecte des déchets

Ce module permet de localiser la déchetterie, les ecopoints et les zones de collectage. Il est facile d'identifier, sur le territoire communal, où se situent les points de collecte de certains types

de déchets, tels que les huiles usagées, les ordures ménagères ou les piles par exemple.



Mobilité douce

Le module Mobilité douce contient les itinéraires cyclables et les parcours pédestres (Morges Bouge). Une distinction est faite au niveau du type de tronçon, à savoir : itinéraires recommandés, tronçons difficiles (trafic), vélo poussé à la main et itinéraire au bord du lac. Les différents parcours de Morges Bouge sont cartographiés, allant de celui pour enfants jusqu'au grand parcours de 8 km.

Lieu d'intérêt

Dans ce module, les points d'intérêts sont recensés et catégorisés par les thèmes suivants : administration, école et accueil de l'enfance, police et secours, santé et social, transports et mobilité, lieux de culte, sport, tourisme et loisirs, culture et infrastructures.

Perturbations du trafic

Ce module a été élaboré à l'intention de la PRM. Il permet de saisir, de visualiser puis d'interroger les perturbations de trafic ayant une certaine durée. En plus de l'usage interne, ces géodonnées seront d'un grand intérêt pour le public. Il n'est pas encore terminé et doit être amélioré avant sa mise en exploitation à l'instar du module cartographie des interventions police (en attente depuis 2012).

Transports publics

Ce module a été mis en place en étroite collaboration avec les Transports publics Morges-Bière-Cossonay (MBC). Il représente les lignes et les arrêts de bus et de trains sur l'entier du réseau des transports des MBC. Les horaires peuvent également être consultés sur le géoguichet grâce à une redirection sur le site internet des MBC. Vice-versa, un lien du site MBC redirige l'internaute vers le plan des lignes figurant sur le géoguichet de Morges. En plus, les secteurs Mobilis enrichissent le fond de la carte et permettent d'assigner le secteur à un arrêt précis.

Maintenance, formation et améliorations

En plus de l'assistance aux utilisateurs, des prestations d'édition de plans, d'extension de certains modules métiers et divers transferts de données ont été effectués. Plus spécifiquement, celui pour la fourniture des données au système d'information des réseaux d'eau du Canton de Vaud (SIRE).

L'Unité géomatique a dispensé diverses formations liées aux outils SIT et elle a organisé des séances d'information pour les groupes d'utilisateurs et de coordination en interne.

Le travail de saisie sur l'extension du module d'électricité est en cours et va se poursuivre encore pour l'année prochaine en traitant le dernier secteur de contrôle défini par l'électricien communal.

Un script d'export a été développé pour exporter les données du cadastre communal en format DAO (Dessin assisté par ordinateur).

Adressage des bâtiments

L'attribution et la gestion des adresses officielles ont été effectuées avec respect de la directive cantonale "Mise à jour des adresses de bâtiment" en étroite collaboration avec la PRM.

Sécurité Publique et Protection de la Population



M. Daniel Buache, Conseiller municipal

La Direction de la sécurité publique et protection de la population (SP3) gère les activités principales suivantes :

- Office de la population
- Police Région Morges
- SIS MORGET
- PCi
- Stand du Boiron

ACTIVITE DU MUNICIPAL

Le Municipal a participé à 43 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires de la Municipalité ainsi qu'à 8 séances tenues par le Conseil communal. Il a présenté au Conseil communal 1 rapport et 1 rapport-préavis propres à sa direction et 2 communications verbales :

- Rapport-préavis N° 23/6.13 Demande d'un crédit de CHF 61'000.00 pour des lignes de marquages tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants - Réponse au postulat du Groupe SVI "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants;
- Rapport N° 30/6.13 Réponse au postulat Charles Dizerens et consorts : Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur;

L'activité qu'il déploie pour l'accomplissement de ses tâches courantes, tant au sein de son dicastère que dans les comités et conseils dépendant de sa charge, l'a occupé de manière régulière et soutenue, que ce soit en matière de direction, de gestion ou de représentation.

Si l'année 2012 a été une année charnière concernant les décisions des nombreux changements liés à la nouvelle organisation du Dicastère SP3, c'est sur le même élan qu'en 2013 se sont concrétisées et mises en place ces multiples mutations.

Les délégués auprès des entités qui se sont régionalisées (PRM, SIS Morget et PCi) n'ont pas manqué de suivre cette évolution constante. La progression a été tant organisationnelle que fonctionnelle, ces mutations ont été accompagnées d'une augmentation régulière de la population.

Par une présence permanente au sein de ces nouvelles entités, il est à relever l'excellente collaboration qui se déroule avec les différentes communes partenaires. Ces rapports privilégiés ont permis d'intensifier nos relations dans un esprit de partage des intérêts et des responsabilités communs, chacun étant partenaire des décisions répondant aux attributions et tâches confiées aux communes, respectivement à sa propre commune (art. 2 LC).

Les principaux points relevés sont sa participation :

- A la finalisation du cursus de formation destiné aux élus politiques, cursus qui a pour but d'aborder les défis de la sécurité publique

d'aujourd'hui et de demain, d'appréhender les formes de la criminalité ainsi que les enjeux qui lui sont liés.

- A l'arrivée au 1^{er} juillet de deux nouveaux partenaires au sein de l'Association de communes "Police Région Morges", dès lors, composée des communes de Buchillon, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Toloche-naz, une nouvelle accréditation provisoire a été décernée pour cet agrandissement de régionalisation par le Conseil d'Etat.
- A la présidence de 22 séances du Comité de direction de la PRM, dont 3 ont été consacrées uniquement au projet d'un nouveau Règlement de police, et à la participation aux 3 séances tenues par le Conseil intercommunal.
- Aux réunions, séances et assemblées dans le cadre de la Conférence des Directeurs des Polices Municipales Vaudoises (CDPMV), en qualité de membre du Comité et trésorier.
- Au Comité de direction du nouveau SIS Morget, en qualité de responsable des ressources humaines ainsi que des finances, pour les séances de comité, de délégations et assemblées régionales. L'année écoulée a particulièrement été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle échelle de traitements, accompagnée d'une base de description de fonction adaptée au SIS Morget.
- Au Comité de direction de la PCi, couvrant dès le 1^{er} janvier l'entier du district de Morges, en qualité de vice-président et responsable des ressources humaines ainsi que des finances, ceci pour les séances de comité, de délégations et assemblées régionales.
- Aux séances des délégations municipales de l'aménagement de la ville, du plan directeur des circulations, des naturalisations, du programme de mesures du plan mobilité, des commerces, de la coopération au développement, des manifestations ainsi que de la sécurité urbaine.

OFFICE DE LA POPULATION

Personnel

Arrivée

- Au 1^{er} août, une apprentie de 3^e année. Un échange d'apprentis avec le Service de la population du Canton de Vaud (SPOP) a eu lieu du 1^{er} août au 31 octobre. Cet échange a permis de mieux comprendre les missions des deux institutions et de mettre à plat certaines simplifications de procédures communales et cantonales.

Départ

- Au 31 décembre, une collaboratrice à 40 %.

Tableau comparatif des mutations et statistiques de la population

	2013	2012	2011	2010
Arrivées	2'119	1'763	1'572	1'448
Naissances	185	165	124	142
Changements d'adresse	620	586	486	1'143
Changements d'état civil	289	309	320	451
Départs	1'677	1'625	1'306	1'433
Décès	140	125	147	141
Mutations diverses (naturalisations, tutelles, adoptions, changements de noms, permis, etc.)	1'402	1'173	968	1'054

Au 31 décembre 2013, le nombre d'habitants établis dans notre ville est de 15'399, soit :

Année	Habitants établis	Nombre d'étrangers
2013	15'399	5'528
2012	15'038	5'213
2011	14'860	5'047
2010	14'759	5'146
2000	13'692	3'818

Depuis le 28 novembre 2012, date de l'enregistrement du 15'000^e habitant, nous avons progressé de 399 habitants en 13 mois, soit une augmentation constante de 30 habitants par mois ou 1 habitant par jour.

Voici quelques données par rapport aux personnes résidentes à Morges (comprenant la population établie ainsi que celle en séjour) :

Année	Total résidents	Nombre d'étrangers	en % des résidents	Nombre de nationalités
2013	16'248	6'161	37,91%	113
2012	15'770	5'721	36,27%	113
2011	15'466	5'408	34,96%	112
2010	15'233	5'376	35,29%	112
2000	14'127	4'054	28,70%	92

Malgré le fait que 99 étrangers aient obtenu la nationalité suisse pour cette dernière année, la population suisse diminue sensiblement. Nous relevons que le nombre de bourgeois de la ville a de nouveau progressé pour atteindre 1'154 personnes originaires de Morges (1'127 en 2012, 1'085 en 2011, 1'077 en 2010 et 684 en 2000).

En 2013, nous avons inscrit 2'119 nouveaux habitants, soit le 13.7 % de la population morgienne ! Ce chiffre ne fait que de s'accroître ces dernières années au vu des changements fréquents de lieu de vie des citoyens.

Les changements d'adresse au sein de Morges ont à nouveau augmenté avec les nouveaux logements mis à disposition.

Les données statistiques annuelles sont répertoriées sur l'Annexe 1.

En 2013, 45 personnes sont devenues nonagénaires, portant le nombre de personnes de cette tranche d'âge à 169 et 3 citoyennes ont plus de 100 ans. Née le 6 mars 1911, Mme Denise Michel est la doyenne de Morges.

Le nombre de 172 personnes de plus de 90 ans est en hausse de 6.8 % (161 en 2012).

Renouvellement des permis de séjour ou d'établissement

Durant l'année 2013, ce sont 1'725 personnes étrangères qui ont reçu une convocation pour passer à l'Office pour la mise à jour de leur permis. Ces renouvellements ont demandé un travail administratif important de 22% de plus qu'en 2012, tant au niveau des données communales que celles cantonales et fédérales. En effet, la forte croissance des renouvellements de permis européens, recensée à partir de juin 2007, a connu son apogée durant l'année 2013.

Cartes d'identité

En 2013, 631 citoyens morgiens se sont présentés à nos bureaux pour obtenir une carte d'identité (611 en 2012), dont 180 habitants mineurs (184 en 2012).

Registre civique

Cette année, le registre civique a été mis à jour et établi à 4 reprises, sans aucune participation des électeurs étrangers.

Curatelles (tutelles pour enfants mineurs)

Nous relevons que 167 citoyens sont suivis par la Justice de Paix et se sont vus attribuer une mesure de curatelle/tutelle (149 citoyens en 2012).

Personnes invitées et prises en charge par les citoyens morgiens (visa touristique)

42 personnes émanant de pays étrangers (états tiers) ont reçu un visa touristique pour une durée moyenne de 60 jours permettant de rejoindre leur famille établie à Morges (37 personnes en 2012).

Dénonciations à la Justice de Paix

4 citoyens ont été dénoncés au Ministère public car une irrégularité a été constatée lors de leur demande d'enregistrement à Morges : séjour illégal, travail non déclaré, entrée illégale en Suisse (10 citoyens ont été dénoncés en 2012).

Loi sur l'Harmonisation des Registres (LHR)

Selon les exigences légales, la totalité des données du Registre des habitants est envoyée de manière cryptée, chaque mois, auprès du Canton (ACI). Deux fois par mois, les mutations courantes (arrivées, départs, changements d'état civil, etc.) sont également envoyées au Canton pour la mise à jour du Registre des personnes.

Formation certifiante

Sur mandat de l'AVDCH (Association vaudoise des contrôles des habitants), la responsable de l'Office est membre du groupe de travail chargé de mettre sur pied une formation certifiante pour les préposés. Tous les cantons romands ainsi que le Tessin ont donné leur accord sur ce principe de formation certifiante. L'association faîtière fédérale a également avalisé ce projet et l'étape suivante est de préparer le support de cours lié aux tâches et missions des contrôles des habitants.

La première volée d'élèves verra le jour vraisemblablement en janvier 2015.

Simplification des processus administratifs

L'Office de la population fait partie d'un groupe de travail intitulé "Simplification des échanges administratifs entre Canton et Communes". Le but de ce GT pour le Canton de Vaud est de constituer un espace d'échanges, s'améliorer et mieux comprendre les problématiques des communes. Faire mieux, plus simplement, pour une marge d'amélioration. Pour les communes, le but du GT est d'améliorer le quotidien et d'ouvrir aux autres communes un lieu d'échanges et de propositions de terrain.

Informations aux étrangers nouvellement arrivés à Morges

L'Office de la population de Morges fait partie d'un groupe d'experts en matière de primo-

information. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de primo-information de 2014 à 2017, le BCI (Bureau cantonal d'intégration) a souhaité s'appuyer sur un groupe d'experts dans ce domaine sur toute la durée du nouveau programme cantonal (PIC).

Police des étrangers : accord sur la libre circulation des personnes

L'accord conclu le 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, contient une clause de sauvegarde spécifique qui permet à la Suisse de réintroduire unilatéralement, jusqu'à douze ans après son entrée en vigueur (1^{er} juin 2002), des nombres maximums d'autorisations, lorsque le nombre de nouvelles autorisations de séjour et de travail délivrées pour une année et au cours de l'année est supérieur de plus de 10 % à la moyenne des trois années précédentes.

Par décision du 24 avril dernier, le Conseil fédéral a décidé de prolonger d'une année la clause de sauvegarde, à l'égard des 8 pays de l'Est de l'Union européenne, soit pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.

De plus, selon le seuil prévu par l'Accord sur la libre circulation des personnes, la clause de sauvegarde a été activée le 1^{er} juin 2013 jusqu'au 31 mai 2014, à l'égard des 17 pays de l'Ouest de l'Union européenne.

Dès lors, l'Office a été mis à contribution pour donner les explications des conséquences liées à ces quotas de délivrance des permis B, aussi bien au niveau des employeurs que des employés.

Emoluments

Le Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population a été réactualisé depuis sa première mise en application en 1983. Les nouveaux émoluments, acceptés par le chef du Département de l'économie et du sport, sont appliqués depuis le 27 septembre 2013 et sont unifiés par rapport à ceux pratiqués par les communes avoisinantes. Ces nouvelles taxes en vigueur permettent de couvrir les frais engagés et de garantir des données conformes au recensement de la population. Les démarches prévues par les lois en vigueur sont ainsi assumées par la commune.

Le fichier des entreprises

Le fichier des entreprises contient l'ensemble des entreprises connues et répertoriées dans le fichier communal. Ce fichier a permis l'envoi de la taxe forfaitaire des déchets pour les entreprises. Un processus complet a été finalisé, com-

prenant les besoins des autres services communaux.

POLICE REGION MORGES



La Police Région Morges (PRM) est entrée avec succès dans sa deuxième année de fonctionnement. La réorganisation des locaux, opérée à mi-2012, donne satisfaction et permet au personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Au 1^{er} juillet 2013, deux communes (Lussy-sur-Morges et Buchillon) ont rejoint les quatre autres communes partenaires de la PRM. Les communes nouvellement arrivées étant intégrées aux décisions, le CODIR s'est donc agrandi, passant de 5 délégués à 7. A ce jour, toutes les communes ont délégué leur Commission de police à la PRM. Tolochenaz et Morges bénéficient des prestations de la section "signalisation", il en sera de même en 2014 pour les Communes de Saint-Prex et Lussy-sur-Morges.

Durant 2013, l'effectif minimal obligatoire en personnel policier, soit 36 policiers, a été atteint et ce, grâce à des engagements complémentaires en cours d'année.

Du point de vue de l'activité des affaires policières, les cambriolages et vols divers sont toujours nombreux en Suisse romande et, bien sûr, dans notre région également. Après la forte augmentation connue en 2012, le nombre d'infractions au Code pénal a diminué durant le premier semestre 2013 pour le canton de Vaud. Ces résultats sont dus notamment aux efforts déployés par la police coordonnée, entrée en vigueur en janvier 2012. A titre de comparaison, les statistiques cantonales paraîtront en février 2014.



La brigade "proximité", forte maintenant de six personnes, a rencontré et visité les commerçants et entre-

prises pour des conseils préventifs, orientés sur le comportement ou sur les équipements. Lors de ses patrouilles pédestres, elle a pu entrer en contact et répondre aux questions de nombreux citoyens de toutes classes d'âge. Ces missions de préventions sont essentielles et resteront une des priorités de notre brigade.

L'ensemble des collaborateurs de la PRM a, à nouveau, été fortement sollicité. La PRM a poursuivi son évolution sur les missions ordonnées, constamment mises à jour, et elle a également mis l'accent sur les formations. Dans le courant de l'année, la PRM a commencé sa phase de consolidation. En effet, avec les effectifs atteints, les formations acquises et la nouvelle région organisée, il est important de maintenir le niveau et l'esprit de collaboration obtenus.

Nous pouvons dire que la structure mise en place correspond aux besoins et attentes des habitants de Morges et des communes partenaires.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport de gestion de l'Association de communes Police Région Morges.

SERVICE INCENDIE ET SECOURS (SIS) MORGET

Le SIS MORGET, composé de 29 communes de la région morgienne, représentant une population de 49'000 habitants, est fort de 400 sapeurs-pompier volontaires. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturel, de petits cas de pollution, de soutiens sanitaire et de divers cas particuliers. La section DPS Morges intervient en désincarcé-

ration lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

Le SIS Morget vient de terminer son 2^e exercice complet. Si toutes les interventions liées à la sécurité ont été assurées, le travail de réorganisation et de fonctionnement est encore appelé à évoluer. Bien qu'en cours depuis la nouvelle régionalisation, cette tâche est conséquente tant pour le CODIR que pour l'Etat-Major.

Pour répondre à l'accroissement du travail au sein du SIS Morget, le CODIR a procédé à l'engagement d'un collaborateur à 50%, au titre de responsable logistique. D'autre part, la secrétaire s'est vu porter son taux d'activité de 20% à 50%, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Le CODIR a établi un nouveau document concernant l'échelle des traitements des collaborateurs permanents du SIS Morget. Les descriptifs des fonctions ont été adaptés aux demandes spécifiques de certains postes. Ce document a été adopté par le CODIR et par les collaborateurs permanents. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Fiscalisation des soldes

Courant juillet, l'Administration cantonale des impôts a communiqué les "instructions en vue de l'établissement des certificats de salaires pour les soldes et indemnités diverses, versées aux sapeurs-pompier de milice". Celles-ci sont applicables dès le 1^{er} janvier 2013. Ces nouvelles charges n'étaient pas connues à l'heure de l'établissement du budget 2013. Bien que regrettable, ces nouvelles mesures apparaîtront lors de l'établissement des comptes de fin d'année.

Evénements

L'année 2013 a été spécialement marquée par l'implication du SIS Morget lors de la Fête cantonale des Jeunes campagnardes. La responsabilité et la présence du SIS Morget ont été très marquées lors des séances de préparation ainsi que lors des contrôles des bâtiments et des installations. S'agissant d'infrastructures importantes et temporaires, il a été indispensable que les normes de sécurité soient surveillées et respectées. La sécurité feu a été assurée par une permanence de sapeurs-pompier volontaires, avec des véhicules sur place et ceci tout au long de l'événement.



En date du 11 décembre, s'est déroulé le rapport de promotion. A cette occasion, la nouvelle bannière au logo du nouveau SIS Morget a été inaugurée en musique. Cette démarche fédératrice a la particularité d'avoir été organisée au sein du corps et financée, pour l'essentiel, par des dons tant des sapeurs eux-mêmes que des collectivités publiques.

La Ville de Morges est représentée au sein de cette association par un membre délégué, M. le Municipal Denis Pittet, et au sein du Comité directeur par M. le Municipal Daniel Buache.

Les responsabilités concernant la défense incendie de la Ville de Morges sont déléguées au SIS Morget. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport de gestion du SIS Morget.

PCI

La nouvelle PCI district de Morges, constituée au 1^{er} janvier 2013, est au service des 62 communes de notre district, qui représentent 75'600 habitants. A cette date, le nouveau Comité de direction s'est vu grandir de 2 membres, représentant les communes nouvellement accueillies, passant ainsi de 5 à 7 membres.

Dans le cadre de sa préparation aux missions dévolues au service de la population, la PCI offre des aides concrètes en fournissant diverses prestations. Parmi les éléments particuliers marquant l'année 2013, sont à relever les actions suivantes :



- Cette année, la PCI a fêté le 50^e anniversaire de sa création. Pour commémorer cet événement, elle a réalisé la construction de 2 ponts sur la Commune de

Cossonay. Une plaquette commémorative marque cet événement.

- Le PCR du Petit-Dézaley a été entièrement rénové et équipé de matériel récent. Ce dernier a été choisi par les instances cantonales pour devenir le PCR de référence. Il se trouve être le seul réalisé en terre vaudoise. En tant que PCR "pilote", il a déjà été visité par de nombreuses délégations cantonales et com-

munes dont notamment, 18 délégués de la PCi de la Ville de Shanghai.

- Divers chantiers ont été réalisés, sur les communes d'Eclépens (canal d'Entreroche) de Bussy-Chardonney et d'Echandens. En dehors de ses missions principales, la PCi assure régulièrement, avec son personnel, de l'assistance et des sorties avec les résidents de différents EMS.
- Plus proche de nous, après le démontage des bâtiments du chantier de La Galère en 2012, la PCi a effectué cette année, la rénovation du sentier de la Morges ainsi que la réalisation d'une terrasse sur le site de l'OPTI, en collaboration avec les élèves.

La Ville de Morges est représentée au sein de cette association par un membre délégué, M. le Municipal Denis Pittet, et au sein du Comité directeur, M. le Municipal Daniel Buache, en tant que vice-président.

Les responsabilités concernant la PCI de la Ville de Morges sont déléguées à la PCI district de Morges. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport de gestion de la PCI.

STAND DE TIR

Le stand a été ouvert du 16 mars au 19 octobre. Pendant les vacances, il n'a pas été exploité du 4 au 25 juillet. Il a en outre été mis à disposition pour la fête triennale de l'Abbaye des Amis de Morges.

Cartouches tirées à 300 m :

2013	54'829
2012	50'669

Afin de maintenir l'entier du stand en activité, durant l'année écoulée, deux stores des stalles du stand ont été remplacés.

Commission ARCAM

La Commission consultative Stand de tir du district de Morges au sein de l'ARCAM s'est réunie à 4 reprises en séances plénières au cours de l'année 2013. Son principal travail a été de visiter les 8 places de tir potentielles, retenues en vue d'accueillir une partie des diverses activités en exploitation au Stand du Boiron.

En effet, afin de délocaliser les activités du tir à 300 mètres au Stand du Boiron, la commission estime une répartition de 4 groupes différents, soit les tirs militaires et en campagne (liés à l'armée), le Tir Sportif Morgien (comprenant le Tir de la Tulipe), le Tir Sportif de Saint-Prex et les Jeunes Tireurs. Disposant des statistiques et nombre de cartouches tirées pour chaque

groupe, une délégation de la commission ARCAM a rencontré le 11 avril 2013 les représentants de l'Association du Stand du Boiron et le Municipal Daniel Buache afin de partager nos informations et valider les objectifs.

Toujours dans le but de répartir les différents groupes sur des places de tir différentes, une délégation ARCAM, comprenant notamment l'Officier fédéral de tir, a rencontré en octobre et novembre les Municipalités de Lavigny, Echichens et Echandens.

Quelques réponses sont parvenues à la commission et un rapport circonstancié sera présenté fin janvier 2014 au Comité directeur de l'ARCAM.

SAUVETAGE

Du rapport établi par le président, M. Eddy Streit, nous relevons en matière d'activité les chiffres suivants :

- 64 interventions réalisées par les 50 membres actifs opérationnels en sauvetage (72 en 2012),
- 120 personnes assistées ou secourues (152 en 2012), dont 3 cas graves pour qui un sauvetage a été nécessaire (personnes en danger). Il est à remarquer que les avaries sur multicoques (9) sont des interventions difficiles vu le genre de bateau.

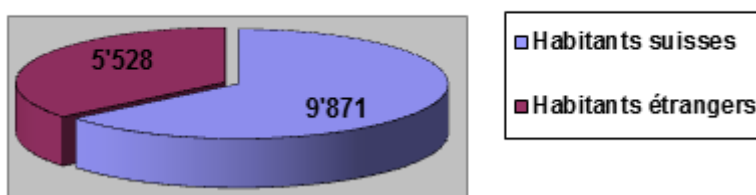
La Section SISL de Morges est formée uniquement de bénévoles et peut être alarmée 24h/24h et 365 jours par an.

Annexe N° 6 - Statistiques de la population

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Population au 31 décembre					
Habitants suisses	3761	4782	693	635	9'871
Habitants étrangers	2417	2'210	483	418	5'528
Totale population établie	6'178	6'992	1'176	1'053	15'399
Habitants suisses en séjour	112	102	2	-	216
Habitants étrangers en séjour	20	18	-	-	38
Etrangers en court séjour	363	232	-	-	595
Total population résidente	6'673	7'344	1'178	1'053	16'248
Bourgeois de Morges					
Morgiens	438	541	87	88	1'154
Etat civil					
Célibataire	2'579	2'305	1'178	1'053	7'115
Marié(e)	2'955	2'953	-	-	5'908
Partenariat enregistré	17	4	-	-	21
Marié(e) seul(e)	281	133	-	-	414
Marié(e) séparé(e)	177	196	-	-	373
Partenariat séparé de fait	1	-	-	-	1
Divorcé(e)	530	968	-	-	1'498
Séparé juridiquement	1	-	-	-	1
Séparé(e) juridiquement	-	2	-	-	2
Veuf, veuve	132	783	-	-	915
Total état civil	6'673	7'344	1'178	1'053	16'248
Confession					
Protestants	1'778	2'395	167	161	4'501
Autres confessions chrétiennes	19	15	1	-	35
Catholiques	2'347	2'648	412	360	5'767
Israélites	5	9	3	1	18
Musulmans	338	266	87	81	772
Orthodoxes	68	99	19	16	202
Bouddhistes	17	24	5	2	48
Hindouistes	10	10	1	2	23
Autres religions	97	115	12	5	229
Sans	1'994	1'763	471	425	4'653
Total confession	6'673	7'344	1'178	1'053	16'248
Permis					
Permis "B"	741	739	127	101	1'708
Permis "C"	1'523	1'347	311	281	3'462
Permis "C"	-	1	-	-	1
Carte de légitimation du DFAE	14	16	2	5	37
Permis "F"	4	5	-	1	10
Permis "L"	65	35	5	3	108
Permis "N"	14	12	7	10	43
Permis en suspens	64	58	22	15	159
Total permis	2'425	2'213	474	416	5'528
Permis "G"	355	228	-	-	583

Les permis frontaliers sont en forte hausse, 583 en 2013 (471 en 2012 et 316 en 2011), soit 23.7% en une année et 84.4% sur deux ans. De plus en plus d'employeurs engagent des personnes frontalières pour des missions temporaires. Ils ne sont pas comptabilisés dans le total de la population résidente, étant donné que leur domicile reste à l'étranger.

Répartition Suisses-Etrangers



Patrimoine



M. Denis Pittet, Conseiller municipal

La Direction du patrimoine gère les activités principales suivantes :

- Vignoble communal
- Propriétés de la Vallée de Joux
- Service des bâtiments : nouvelles constructions, gestion et entretien des bâtiments
- Conciergerie des bâtiments scolaires et divers
- Affectation des bâtiments communaux
- Infrastructures sportives

ACTIVITE DU MUNICIPAL

M. Denis Pittet a participé à 43 séances ordinaires, 3 séances extraordinaires de la Municipalité et 9 séances du Conseil communal.

Par ailleurs, il a été sollicité pour le dépôt des préavis suivants :

- N° 2/2.13 Demande de crédit supplémentaire de CHF 1'171'000.00 au préavis N° 16/6.07 pour couvrir le coût final des travaux de construction des Centres de vie enfantine de Sylvana et de la Gracieuse;
- N° 8/3.13 Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général;

- N° 36/6.13 Demande d'un crédit de CHF 80'000.00, subventions et participations de tiers non déduites, pour la construction d'un système de compostage du lactosérum (petit lait) sur l'alpage du Chalet de la Moësettaz;
- N° 50/11.13 Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel;
- N° 52/12.13 Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;
- N° 55/12.13 Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II).

Il a présidé :

- le Conseil d'administration de la Société des transports Morges-Bière-Cossonay (MBC). Le Conseil a tenu 6 séances, mais plusieurs groupes de travail ont nécessité sa présence pour une vingtaine de réunions relevant des secteurs ferroviaire et routier, dont les difficultés du "management" ont abouti à une séparation du directeur;
- par délégation, la Commission de gestion de la Paroisse catholique de Morges et ses Communautés d'Apples-Bière et de Préverenges;
- la Commission de construction pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville;

- la Délégation municipale des constructions scolaires;
- la Délégation municipale pour les locaux de l'administration et Foyers de Beausobre.

Il a été le délégué de la Municipalité :

- à l'Association pour la promotion des vins de Morges;
- à l'Association intercommunale de Morges et environs (ASIME) pour 10 séances de Comité de direction et 2 au Conseil intercomunal;
- à la politique des sports;
- à la Maison des Associations;
- au Conseil intercommunal de la PCi, devenue Protection Civile District de Morges;
- au Conseil intercommunal du SDIS Morget;
- au Comité de pilotage de la piscine couverte;
- aux réunions du Conseil d'administration de la Société des Auto-Transports du Pied du Jura vaudois (SAPJV), et suivi les réunions de travail pour la reprise des lignes du Pied du Jura au sein des MBC (11 séances);
- aux réunions de l'Association des Amis du Musée militaire vaudois;
- au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM);

Il a été tout spécialement occupé par :

- les groupes de travail "GESPRO" relatifs à la Cyberadministration et au bulletin communal "REFLETS";
- la Délégation municipale du Vignoble, Informatique et Personnel communal;
- la Délégation intercommunale (ARCAM) pour l'étude de la délocalisation du Stand du Boiron (4 séances).

VIGNOBLE COMMUNAL

Domaine de la Ville de Morges Sàrl

Comme mentionné dans la section du Service des Finances, Assurances, Informatique et Contrôle de gestion, une société à responsabilité limitée a été créée en mars 2013, qui a pour but l'exploitation du domaine viticole, la production et la commercialisation des vins de la Ville de Morges. Cette dernière reste l'unique détentrice des parts sociales de la société et propriétaire des vignes et des bâtiments d'exploitation. La direction de la société est assumée par M. Marc Vicari, qui est entré en fonction le

15 avril 2013. Cette réorganisation du vignoble communal permet d'axer sa gestion sur la dynamisation des ventes au détail afin de mieux s'adapter aux besoins de l'évolution du marché viticole. Ainsi, l'année 2013 du vignoble est une année de transition durant laquelle de nombreuses actions et mesures ont été identifiées et mises en œuvre pour positionner le vignoble sur ses marchés cibles dans un environnement hautement concurrentiel.

Aménagements

- L'accueil
Création d'un espace de dégustation et vente pouvant accueillir une trentaine de personnes. Il est ouvert le mercredi et le vendredi de 16h à 19h ainsi que le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 13h00. Espace jeux pour les enfants.
- Stockage
Un nouveau local de stockage de vin à température contrôlée a été aménagé dans l'aile Est du Domaine.

Image et identité morgienne

Dans le but de valoriser une identification morgienne dans l'esprit et le cœur des morgiens, l'image a été développée en ce sens.

- Nouveau logo
Entre les deux guérites du port, le logo "Domaine de la Ville" est souligné par les armoiries morgiennes.
- Nouvelles étiquettes
Nouvelles étiquettes utilisant des vieilles cartes postales de Morges et cuvée. Les trois cuvées Domaine de la Ville blanc, rouge et rosé sont habillées par le château décliné en trois nuances de gris.
- Nouvelles cuvées
La Grand'Rue, Chasselas Réserve, en hommage à la magnifique rue piétonne du centre-ville et le Protagoniste, Assemblage rouge, dont l'étiquette met en évidence la vue privilégiée des morgiens sur le Mont-Blanc.
- Un slogan
Accompagné d'une image du château "le Domaine des morgiens depuis 1547".
- Publicité
Partenariat avec le Journal de Morges et tout ménage.

Des avantages "citoyen" de Morges

- 1 bouteille offerte en supplément pour 12 bouteilles achetées à l'emporté au Domaine;
- aux nouveaux habitants, 2 bouteilles (rouge et blanc) offertes à l'emporté au Domaine.

Mais encore

- Nouvelle adresse internet www.domainedelaville.ch;
- refonte du design du site internet;
- création d'un compte et page Facebook;
- mise en place d'une Newsletter.

Visibilité, présence et partenariat à Morges

- ARVINIS du 17 au 22 avril;
- portes ouvertes les 18 et 19 mai (brunch, dégustation et animation);
- petit train des vignes 6 et 8 août (accueil et dégustation);
- Caf'Conc les 28 juin et 16 août (dégustation);
- accueil de la presse et présentation du Domaine le 21 août;
- cave ouverte le 31 août (visite et animation);
- Livre sur les Quais du 6 au 8 septembre (partenariat et bar à vins);
- accueil des nouveaux habitants de Morges le 26 septembre (dégustation);
- grand marché d'automne du 28 septembre (dégustation);
- SwissClassic British Car Meeting du 5 octobre (partenariat et bar à vins);
- Comptoir de Cossonay du 5 au 13 octobre;
- nocturnes les 20 et 23 décembre (bar à vins et huîtres);
- Théâtre de Beausobre, bar à vins du Domaine permanent.

Distinctions obtenues

- Médaille d'or du Grand Prix du Vin Suisse Guérites Rouge, 2011
- Médaille d'argent du Grand Prix du Vin Suisse Guérites Blanc, 2010

- Lauriers d'or Terravin et Médaille d'Or, Sélection des Vins Vaudois La Grand'Rue 2012
- Lauriers d'or Terravin Le Protagoniste 2012

Conditions climatiques, vendanges et qualité du millésime

L'année 2013 a commencé par une période humide et froide qui s'est étendue de janvier à juin !

La première conséquence est un retard notable de la floraison de 10 jours sur les relevés moyens.

Changement de décor dès juillet. L'été a été chaud et entrecoupé de violents orages. Nous avons vécu une des périodes les plus chaudes depuis les relevés (1925).

Nous avons échappé à la grêle qui a ravagé les vignobles de Genève, Nyon, Neuchâtel et les rives du lac de Bièvre.

Dès lors, nos efforts se sont focalisés sur la lutte contre le mildiou et l'oïdium, qui ont tous deux flambé avec les conditions tropicales de juillet et août.

De ce fait, la date des vendanges est nettement influencée par les attaques de pourriture grise; le retour des pluies abondantes et de températures élevées de septembre et octobre nous a incités à pratiquer des vendanges les plus rapides possibles. Nous avons vendangé du 12 au 25 octobre, dont 3 jours chômés pour intempéries.

Cette lutte terminée, nous constatons que le millésime en qualité intrinsèque est sauvé par la météo quasi tropicale de l'été. Les vins blancs se révèlent frais, vifs et fruités. Une richesse plus modeste que 2012 qui permet de révéler de très séduisantes amplitudes aromatiques. Les rouges sont fruités avec gourmandise aux tannins serrés et charmeurs.

Autres

0.5 ha a été replanté en Pinot Noir et une nouvelle cuvée de Gamay, vendangée au rendement de 500 gr/m² et élevée en barrique, viendra compléter la gamme.

PROPRIETES DE LA VALLEE DE JOUX

Forêts

Coupes de bois

1'275 m³ de bois ont été exploités cette année. Le nouveau plan de gestion prévoit annuellement 1'550 m³ de coupes.

En résumé, série 1 (Côtes de la Burtignière et Carroz) 820 m³, série 2 (Côte de Pré Rodet et Combe des Mines) 186 m³ et série 3 (Grandes-Roches et Moësette) 248 m³. Ravin de la Morges 21 m³.

Ventes de bois

1'266 m³ de bois commercialisés pour un prix moyen tous assortiments confondus de CHF 73.88/m³ (2010 CHF 81.00/m³, 2011 CHF 74.00/m³ et 2012 CHF 71.37/m³). Par bonheur, nous nous rapprochons des prix 2011.

Exploitation

Le coût de revient de l'exploitation de ces bois (façonnage et débardage) se monte à CHF 63.44/m³, soit une diminution de CHF 7.26/m³ par rapport à l'année passée. La forte augmentation de l'année passée se trouve corrigée et nous revenons à des coûts avoisinant ceux de 2011.

Il faut rappeler que ces fortes fluctuations sont directement liées à la difficulté des chantiers.

Soins aux jeunes peuplements

13.90 ha ont été traités (soins aux plantations, dépressages de fourrés et perchis, soins en forêts étagées). Coût de ces travaux CHF 8'628.00.

La convention de subventionnement 2012/2015 signée en 2012 prévoit une surface de soins aux jeunes peuplements à traiter de 40 ha. Pour 2014 et 2015, il reste 19.90 ha à traiter.

Entretien des chemins et pistes

En plus de l'entretien courant des renvois d'eau, des fossés et des sacs de route, les travaux d'entretien des chemins des Côtes du Carre et de la Burtignière se sont poursuivis. Le coût de ces travaux se monte à CHF 12'000.00.

Travaux divers

Des travaux de sécurisation nécessitant l'abatage de plusieurs arbres ont été entrepris dans le lit de la Morges en aval de la chute des Eaux-Minérales. Montant des travaux CHF 6'186.00, subvention CHF 4'593.00.

Alpages

Pré Rodet

Pas de travaux en 2013. MM. Philippe et David Fuchs de Pampigny ont repris la location de l'alpage en date du 1^{er} janvier.

Les 24 et 25 décembre, une tempête de foehn a occasionné des dégâts à la toiture du chalet ainsi que renversé des arbres à divers endroits. Les dégâts n'ont encore pas pu être estimés.

Les travaux de rénovation se feront en début 2014.

Burtignière

Remplacement d'une partie du plancher de la grange, CHF 4'100.00. Correction et amélioration des écoulements du local W.-C./douche, CHF 1'000.00.

Le Carroz

Pas de travaux en 2013.

La Moësette

Réparation du creux de feu, CHF 2'100.00. Divers travaux sur la toiture, CHF 2'300.00. Réparation et sécurisation des passages "canadiens" devant la Colonie des Grandes Roches, CHF 2'800.00.

Préavis N° 36/6.13, un crédit de CHF 80'000.00, subventions et participations non déduites, a été accordé par le Conseil communal pour la construction d'un système de compostage du lactosérum (petit lait) sur l'alpage de la Moësette, les travaux ont débuté cet automne, la mise en service est prévue pour la "montée" 2014.

BATIMENTS

Le parc immobilier communal est constitué de 122 immeubles d'une valeur d'un peu plus de 263 millions de francs (valeur ECA 2013-indice 120).

L'indice d'évaluation des immeubles de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) est resté inchangé pour 2013. Vous trouverez, ci-après en annexe, un tableau d'inventaire des bâtiments communaux.

Le Service des bâtiments comprend deux secteurs distincts :

- le secteur des bâtiments;
- le secteur technique.

Le secteur des bâtiments comprend une équipe composée de 6 collaborateurs (1 chef de service, 1 remplaçant du chef de service, 1 contre-maître, 1 technicien en bâtiment, 1 dessinateur,

1 assistante administrative) et 1 apprenti employé de commerce.

Le dernier poste vacant de dessinateur a été repourvu en 2013. La Direction du patrimoine a ainsi pu retrouver son effectif complet après quelques années de difficultés au niveau du personnel et du recrutement.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité et ainsi relever les futures priorités sur les projets communaux.

Les travaux d'aménagement et de transformation de l'immeuble de Riond-Bosson 3, confiés à la Direction IEEP, sont maintenant terminés.

Le secteur technique est constitué des ouvriers (piscine-patinoire) et de l'équipe d'entretien de Riond-Bosson 9 dont les tâches sont les suivantes :

- évaluer les besoins, organiser, planifier, coordonner, assurer le suivi des tâches et du budget relatif à un projet de construction ou de rénovation des bâtiments et assurer le suivi de chantiers;
- planifier les horaires et les tâches du personnel de maintenance et des installations sportives;
- participer aux travaux lorsque les conditions de chantier l'exigent;
- superviser l'exploitation des installations.

Il coordonne le travail d'une dizaine d'ouvriers permanents et les quelques auxiliaires saisonniers, engagés principalement pour le gardiennage de la piscine en été.

Les tâches du Service des bâtiments sont les suivantes :

- planification des nouvelles constructions et des travaux de rénovation du parc immobilier communal;
- gestion des infrastructures sportives;
- gestion de l'équipe d'entretien du secteur technique;
- préparation et analyse des soumissions, adjudications des mandats confiés aux entreprises, surveillance et rapports à la Municipalité;
- gestion des factures de fonctionnement, ventilation dans la comptabilité du service et contrôle permanent par rapport au budget alloué;
- gestion des factures d'investissement, ventilation dans la comptabilité du service et contrôle permanent par rapport aux crédits accordés. Ce travail représente le traitement d'environ 2'500 pièces comptables par année;

- gestion, suivi administratif et technique des baux à loyer des appartements et des locaux commerciaux;
- gestion et suivi du bon fonctionnement des installations techniques et contrôle régulier des consommations;
- gestion des locations des locaux communaux (Temple, Caves de Couvaloup, la Taupinière, salles de gymnastique et rythmique, bassin de natation, salles de musiques (Beausobre IV) et les salles de classes en dehors des heures scolaires);
- participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires des PPE Charpentiers-Sud, Riond-Bosson 3, Riond-Bosson 14 et Marcelin 7.

En 2013, le Service du patrimoine a présenté 6 préavis répertoriés au début du présent rapport.

Projets en cours et travaux particuliers

Différentes actions ont été menées concernant l'entretien des bâtiments et le suivi des projets du service dont voici les principales :

- la première partie des travaux de l'Hôtel-de-Ville est terminée. Deux services ont pu réintégrer leurs locaux de manière définitive. Il s'agit d'AGCP (Administration générale, culture, promotion) et FAIG (Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion);
- les travaux de la phase II ont pu démarrer en octobre et se termineront au printemps 2014. Une demande de crédit de construction complémentaire a dû être déposée au mois de décembre 2013 pour terminer les travaux. Plusieurs surprises de taille ont été découvertes lors des travaux de démontage au début de la phase II dont notamment :
 - la vétusté de la charpente;
 - la complexité des travaux d'électricité;
 - divers problèmes et surprises dans la statique de l'immeuble.

A ce jour, le Service du personnel et ATD2 sont logés provisoirement dans le Collège des Jardins dans l'attente de leurs locaux définitifs prévus dans l'Hôtel-de-Ville. Le Collège des Jardins sera libéré en juin pour permettre le réaménagement de classes pour la rentrée scolaire d'août 2014;

Théâtre de Beausobre : des soucis d'ordre structurel ont retardé la poursuite des travaux du préavis, spécialement la dernière partie, à savoir le pose d'un grill (nom du plancher en-dessus de la scène). Nous devons pousser les études d'ingénierie afin de garantir la bonne réalisation des travaux. La suite

et fin des travaux s'effectuera dans le courant des vacances d'été 2014, en fonction de la programmation du Théâtre et des mesures demandées par l'ingénieur (préavis N° 46/10.08);

- aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux : travaux terminés;
- projet de la piscine couverte : la Direction du patrimoine assiste les Directions FAIG et ATD2 en charge de ce projet;
- la construction d'un système de compostage du lactosérum (petit lait) sur l'alpage du Chalet de la Moësettaz est en cours;
- le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel est en cours. La demande de crédit a été acceptée. Les travaux vont pouvoir être entrepris au début 2014;
- l'étude préliminaire concernant la planification de l'évolution du site de Beausobre a démarré. Le mandat a été attribué au Bureau Richter-Dahl Rocha & associés architectes SA.

Divers travaux d'entretien courant et de réparation ont par ailleurs été effectués dans les bâtiments communaux :

Ancien Stand

- Réfection de la peinture des locaux de La Syncope en cours.

Ancienne Douane

- Renforcement des portes suites effraction;
- changement de l'interphone.

Bâtiments divers

- Changement des portes et réfection de la toiture de la Capite du Vignoble;
- changement du chauffage céramique à gaz de la Taupinière.

Port du Petit-Bois

- Peinture des portes des garages;
- renforcement des portes suite aux cambriolages;
- changement de 2 fenêtres pvc;
- de nouvelles infiltrations d'eau ont eu lieu depuis la terrasse dans le local à bateaux;
- la réfection intérieure du local du garde-ports est terminée. Elle a presque été faite entièrement par le personnel communal;
- une place pour les vélos a été aménagée devant les locaux ainsi que la réfection du pied

de façade et des cheminements d'accès où les dalles s'affaissent;

- les portes inférieures à double battants ont été réparées.

Nous avons toujours des problèmes de chauffage électrique dans les locaux. Un crédit d'étude pour le changement du système de chauffage et la construction d'une nouvelle capitainerie sera déposé en 2014.

Des remontées et infiltrations d'eau dans les locaux du Club d'aviron et de la Voile libre ont été constatées.

Beausobre - Maison du jardinier

- Diverses interventions sur la chaudière qui donne des signes de faiblesse.

Beausobre IV - Restaurant / Foyers / Conservatoire / Théâtre

- Pose de film solaire sur les vitres des bureaux du Théâtre;
- changement des toiles de tente du restaurant;
- remplacement des joints des portes des chambres froides;
- diverses réfections et nettoyage de la cuisine des Foyers suite à un départ de feu;
- achat et pose provisoire de conteneurs préfabriqués pour l'administration du Théâtre. Le permis d'utiliser a été délivré le 18 avril 2013 (selon préavis N° 44/10.12).

Beausobre - Garage souterrain et PC

- Changement des luminaires (LED).

Caserne des pompiers

- Peinture du mur de soubassement en béton.

Centre viticole de Marcelin

- Pose d'une nouvelle chambre froide pour l'entreposage du vin;
- nouvel aménagement, peinture, menuiserie de la zone d'accueil;
- mise en conformité OIBT.

Centre culturel, Ancienne caserne

- Changement de la détection feu;
- gros entretien sur l'ascenseur;
- changement du système d'entraînement des portes automatiques;
- contrôle de la toiture.

Couvaloup 10

- Gros entretien de l'ascenseur;
- entretien toiture, traitement contre les ténacées rouges;
- mise à l'enquête publique des travaux pour le réaménagement de la réception de l'ARASMAC et des travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général (permis de construire délivré le 12 août 2013), suite préavis N° 8/3.13.

Etablissement horticole

- Remplacement de la porte Sud-Ouest du réfectoire suite effraction;
- changement de 2 vitrages.

Colonie des Grandes Roches et villa

- En fin d'année 2013, le système de distribution d'eau potable dans la colonie est tombé en panne. Des moyens provisoires ont été mis en place en attendant une étude afin d'élaborer un système performant. Les travaux sont prévus en 2014;
- un exercice pompier a été organisé avec le SDIS de la Vallée de Joux pour tester la réserve d'eau pour la défense incendie;
- acquisition d'un tracteur pour le déneigement de l'accès à la colonie;
- l'évaluation du bâtiment est en cours.

Hôtel-de-Ville

- Travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville en cours;
- suivi du chantier et participation aux commissions de construction en collaboration avec le Bureau d'architectes Ferrari.



CVE Gracieuse - Maison du fermier

- Pose de carrelage dans le réfectoire de la Maison du fermier (ancienne Cajole);
- pose d'une ventilation complémentaire dans la cuisine de la Maison du fermier pour régler des problèmes d'humidité;

- travaux de réparation suite à des fuites sur l'ancienne installation de chauffage située dans les combles de la Maison du fermier.

Hôtel de Police - Maison de Seigneux

- Démolition d'une cloison dans la cuisine pour agrandir l'espace et améliorer la luminosité naturelle;
- remplacement de la climatisation à eau permettant de refroidir le local informatique et le local de l'onduleur;
- réfection et peinture de la marquise d'entrée.

Pavillon du Parc des Sports

- Remplacement d'un moteur de ventilation.

Patinoire

- Changement d'une porte métallique du pub;
- mise en conformité du plancher des locaux technique du pub;
- mise en conformité OIBT.

Piscine

- Changement de trois portes défectueuses;
- mise en conformité sectorielle des installations électriques (OIBT);
- changement d'une pompe doseuse;
- aménagement d'une zone pour le personnel;
- peinture d'une partie des casiers existants pour permettre de les poser à l'extérieur;

Saint-Louis 2

- Remplacement du câble de l'ascenseur.

Temple

- Les plans d'évacuation ont été faits, nous sommes dans l'attente de leur validation par la Paroisse;
- plusieurs interventions sur l'orgue dont le changement du moteur électrique principal.

Vestiaires du Parc des Sports

- Une partie de l'étanchéité de la toiture a été refaite suite aux nombreuses fuites;
- une nouvelle sonorisation indépendante a été achetée pour permettre la diffusion de messages sur le terrain principal.

Grand-Rue 81

- Réfection du soubassement du mur de façade.

Riond-Bosson 3

- Travaux de transformations, selon préavis N° 31/6.10, terminés.

Riond-Bosson 14

- Exécution d'une fermeture de dalle et modifications de parois pour permettre la mise en place d'un poste de travail chez PAT et IEEP.

TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

Beausobre I - Bâtiment administratif

- Changement de stores défectueux;
- mise à jour de la signalétique de secours;
- divers changement de luminaires.

Beausobre II - Bâtiment scolaire

- Suivi des infiltrations d'eau dans les salles de sciences;
- changements de stores défectueux.

Beausobre III - Salle omnisports

- Mise aux normes du tableau d'affichage;
- changement partiel des commandes de douches.

Beausobre - Aménagements extérieurs

- Réfection du pavage sur plusieurs zones.

Bluard

- Changement de la chaudière;
- changement de plusieurs velux;
- pose de 2 portes coulissantes pour la création d'une zone dépôt pour les Caf'Conc;
- entretien de la toiture et démoussage;
- changement du portail d'accès dans la cour.

Burtignière

- Nettoyage de façades extérieures;
- remplacement complet de l'éclairage du couvert;

Chanel (collège)

- Suite à l'arrêt à la fin juin de la chaufferie du collège, une chaufferie provisoire a été posée en attente de l'exécution des travaux (selon préavis N° 50/11.13);
- pose de poubelles de tri.

Charpentiers Sud

- Entretien des stores.

Gracieuse (collège)

- Rénovation de l'appartement du concierge dû au changement de locataire;
- pose de poubelles de tri.

Gracieuse (Maison de Maître)

- Entretien de la marquise d'entrée et de la porte;
- contrôle toiture;
- en décembre, des fuites d'eau ont été constatées dans un bureau des combles et des pièces de la charpente ont été endommagées. Les travaux de réparation seront réalisés en début 2014 y compris la réfection du bureau.

Petit-Dézaley (collège)

- Pose de poubelles de tri;
- pose d'une clôture pour renforcer la sécurité en dessus de l'accès extérieur au sous-sol;
- changement d'une pompe de circulation.

Petit-Dézaley (piscine)

- Réfection du bord de la piscine suite à divers accidents mineurs de coupure sur le carrelage tranchant;
- remplacement des luminaires;
- remplacement de stores.

Pré Maudry

- Remplacement de divers joints de vitrages;
- en fin d'année, divers problèmes d'infiltrations ont été constatés dans la salle des maîtres. Les travaux pour assainir ce local ont été commandés.

Vogéaz

- Remplacement du corps de chauffe de la chaudière.

SECURITE DANS LES BATIMENTS

Le suivi de la prévention incendie continue dans les écoles morgiennes en poursuivant la pratique des exercices d'évacuation, bâtiment par bâtiment, en étroite collaboration avec le Service du patrimoine, la conciergerie et le SIS Morget.

Des informations sont disponibles sur le site internet de la Ville.

La Direction du patrimoine a poursuivi ce même travail pour les Centres de vie infantine ainsi que pour l'ensemble des bâtiments de l'administration. Des exercices d'évacuation seront mis en place en 2014.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

PERSONNEL

Le personnel affecté à la surveillance des bassins suit chaque année les cours de samaritains. Une partie des employés a dû effectuer les cours de recyclage de sauvetage afin de répondre aux exigences légales.

Deux postes ont été remplacés depuis le 1^{er} décembre 2012.

Des gardes-bains auxiliaires ont été recrutés pour assurer la sécurité des bassins, l'intendance et l'entretien pendant la saison d'ouverture de la piscine.

Les gardes-bains sont répartis en 2 équipes sous la responsabilité de 2 chefs d'équipes pour couvrir l'ouverture de la piscine 7 jour/7.

Piscine du Parc des Sports

La piscine a été ouverte du 11 mai au 9 septembre. Il a été possible de prolonger l'ouverture d'une semaine cette année. Contrairement à l'année passée, la météo a décidé de jouer les trouble-fête cette année en début de saison.

La fréquentation du début de saison a été faible à cause d'une météo particulièrement maussade. Globalement, la fréquentation 2013 de la piscine a été légèrement plus élevée que l'année dernière et s'est concentrée sur les mois de juillet et août, particulièrement chaud et sans pluie.

Diverses manifestations et activités ont été organisées :

- 15 et 16 juin : championnat romand de natation, organisé par le Morges Natation;
- Juin et août : baptêmes de plongée;
- Juillet et août : cours de natation et cours d'aquagym.

Sécurité

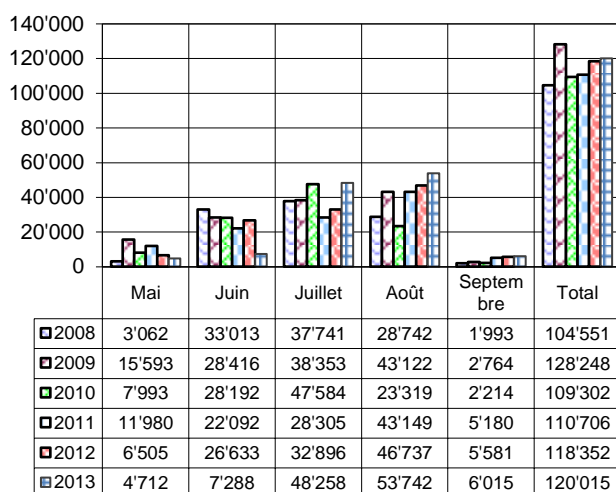
Suite à plusieurs plaintes pour des vols commis dans l'enceinte de la piscine, nous avons fait appel à une société de sécurité privée pour effectuer des rondes en collaboration avec la Police de proximité. Un dispositif a été mis en place. Ces actions ont permis l'arrestation de plusieurs personnes.

Le bilan de cette collaboration nous permet également de cadrer les incivilités commises dans l'enceinte de la piscine.

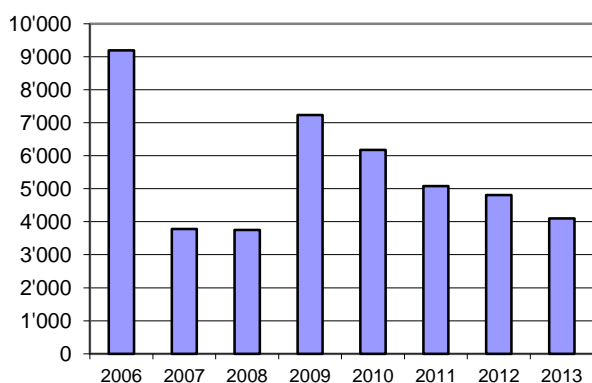
Travaux effectués

- Peinture des bancs;
- réfection du carrelage des bassins, travaux de jointoyage et d'étanchéité;
- peinture de divers secteurs;
- réaménagement d'un local pour le personnel et zone d'atelier;
- changement d'une pompe doseuse;
- peinture et pose des casiers à l'extérieur pour diminuer les problèmes de vols à l'intérieur des vestiaires.

ENTREES MENSUELLES ET ANNUELLES A LA PISCINE DE 2008 - 2013



CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU A LA PISCINE DE 2006 A 2013



- Un préavis a été déposé en fin d'année pour permettre de répondre au vœu du Conseil communal et aux différentes plaintes des utilisateurs concernant la vétusté des douches et W.-C. sous le restaurant. Les travaux sont prévus d'être réalisés avant la saison d'été 2014.

Des travaux de renforcement en puissance électrique et adaptation de la zone caisse et vestiaires seront réalisés en 2014.

Patinoire des Eaux-Minérales

La patinoire a été fermée le 30 mars. Pour la saison 2013-2014, la glace a pu être mise à disposition des clubs dès le 31 août et dès la semaine suivante pour le curling.

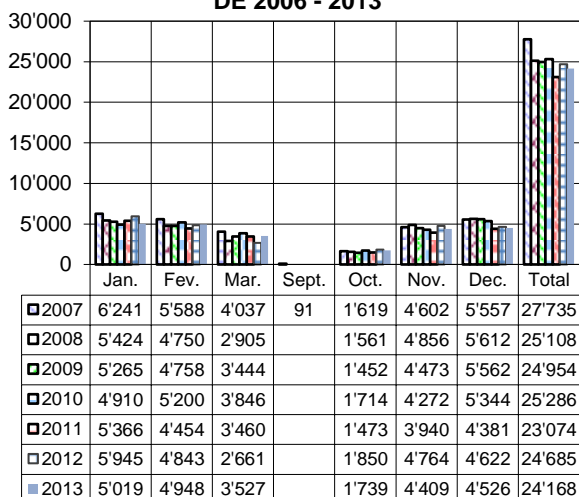
Les installations sont vieillissantes. La mise en glace a été compliquée par des problèmes de régulation. Le problème a pu être réglé pour cette fois.

Les performances des installations actuelles nous permettent difficilement de répondre aux demandes des clubs.

Nous sommes tributaires des débits d'eau de la Morges que nous utilisons pour refroidir nos installations. L'absence d'isolation et de climatisation de la patinoire n'est pas propice à une mise en glace en période chaude. La mise en glace à la mi-août est chaque fois un grand défi.

Le bilan des entrées 2013 montre une légère baisse par rapport à l'année précédente.

ENTREES MENSUELLES ET ANNUELLES A LA PATINOIRE DE 2006 - 2013



Diverses manifestations se sont déroulées pendant l'année :

- 15 au 17 février : tournoi de curling;
- 16 mars : tournoi de curling juniors;

- 23 mars : gala Club des Patineurs de Morges;
- 24 mars : tournoi de l'école de hockey du Forward Hockey-Club et tournoi de clôture du Curling Club de Morges;
- 27 et 29 mars : tournoi des écoles;
- 15 avril au 23 juin : hockey inline;
- 19 au 21 avril : exposition féline;
- 15 mai : examens intermédiaires des fleuristes;
- 12 au 13 juin : examens finaux des fleuristes;
- 3 au 5 août : Abbaye des Amis de Morges;
- 3 novembre : fête de la glace et swiss Hockey day;
- 16 novembre : skateathon par le Forward Hockey Club.

Un stagiaire a été engagé depuis le 1^{er} septembre pour une durée de 6 mois. Son rôle a été notamment de mettre en place un système de récolte de données des fréquentations de la patinoire et du type de population présente. Ces données permettront de réaliser un plan de glace pour la saison prochaine mieux adapté pour les utilisateurs, dont principalement le public.

Afin de dynamiser la vie à la patinoire et d'aller dans le sens de la politique sportive de la Ville de Morges visant à inciter sa population à pratiquer une activité physique régulière, ce dernier a pu proposer et mettre en place plusieurs actions dans le but d'augmenter l'attractivité de la patinoire, soit :

- organiser la fête de la glace le 3 novembre;
- offrir l'accès de la patinoire le jour d'Halloween à toutes les personnes qui étaient déguisées;
- orchestrer la venue du Père Noël le 23 décembre;
- mise en place pour les familles d'une carte de fidélité donnant droit à une entrée gratuite et une location de patin dès 5 entrées payées;
- mise en place pour les enfants d'une offre "goûter anniversaire" permettant à chaque enfant désirant célébrer son anniversaire à la patinoire de le faire pour CHF 12.00. Celle-ci comprend 1 entrée à la patinoire, 1 location de patins, 1 boisson à choix (chaude ou froide), 1 barre chocolatée et, pour l'ensemble des participants, 1 carafe de sirop (accessibles à tous les enfants jusqu'à 16 ans);
- mise en place pour les seniors d'une offre qui vise à offrir une entrée et une location de patins pour tous groupes de 2 personnes venant

le lundi matin (présentation de la carte AVS obligatoire);

- mise en place pour les écoles d'un manuel d'exercice pour soutenir le corps enseignant (généraliste) et ses accompagnateurs dans l'apprentissage du patinage aux élèves. De plus, la location des trotteurs sera désormais gratuite pour les écoles;
- mise en place d'une offre au Restaurant de la patinoire incluant une entrée gratuite à la patinoire lors de la consommation d'un plat défini par les tenanciers;
- mise au point du projet d'installation d'une Webcam pour la visibilité de la patinoire sur le site communal.

Travaux effectués

- changement de 2 pompes de circulation d'ammoniac;
- changement du revêtement de la zone de roulage de la surfaceuse;
- pose de poignées et cylindres électroniques sur les vestiaires;
- mise en conformité du plancher de la partie arrière du pub;
- peinture du fond et des lignes de marquage de la glace.

ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

La Direction du patrimoine collabore étroitement avec la déléguée au développement durable rattachée à la Direction ATD2. Cette dernière gère le Fonds communal d'encouragement pour les économies d'énergie ainsi que le suivi du Label Cité de l'énergie.

La surveillance des installations, de même que l'engagement permanent des utilisateurs, permettent de maintenir les consommations à leur plus bas niveau possible.

Le Service des bâtiments et la conciergerie gèrent la consommation d'énergie de chaque immeuble.

Ils assurent le contrôle régulier et le réglage des installations, la commande du mazout, le relevé des consommations, la maintenance courante et l'adaptation du matériel.

Vous trouverez, ci-après, un tableau détaillant les consommations énergétiques des bâtiments significatifs pour lesquels nous disposons de données en suffisance (données 2012).

Cet inventaire donne un aperçu général de la situation en totalisant les $\frac{3}{4}$ du parc immobilier.

Le calcul de l'indice de la classe énergétique est basé sur le rapport de la puissance globale consommée en kilowattheure (kWh) et la surface de référence énergétique (SRE).

Le classement de A à G est effectué sur l'échelle suivante:

Échelle de notation		
A	0 > 50 kWh/m ²	Très favorable
B	50 > 100 kWh/m ²	Favorable
C	100 > 150 kWh/m ²	Moyen +
D	150 > 200 kWh/m ²	Moyen
E	200 > 250 kWh/m ²	Moyen -
F	250 > 300 kWh/m ²	Défavorable
G	300 kWh/m ² et plus	Très défavorable

Avec une moyenne annuelle d'environ 135 kWh/m² SRE (surface de référence énergétique), la classe énergétique du parc immobilier communal se situe grosso modo à la limite intermédiaire de la classe C.

Comme ordre d'idée, une société à 2'000 Watts suppose une classe A pour les bâtiments.

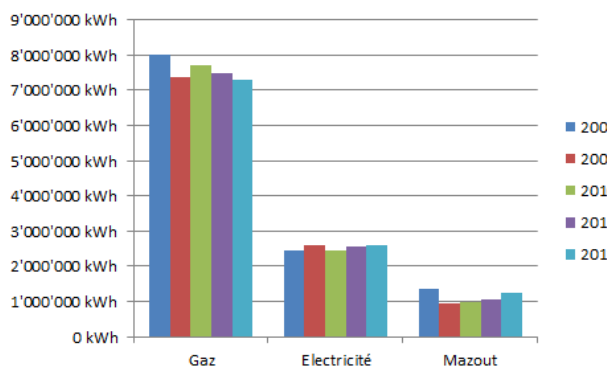
Un programme de rénovation et d'assainissement des bâtiments communaux est prévu par le plan des investissements. L'effort communal d'assainissement des immeubles y est mesurable pour plus de 35 millions de francs concernent notamment l'Hôtel-de-Ville, les Collèges du Petit-Dézaley, de la Vogéaz, de Pré Maudry et la Colonie des Grandes Roches.

Ce programme a démarré par l'engagement des travaux de l'Hôtel-de-Ville représentant, à eux seuls, un investissement de près de 10 millions de francs. Ces travaux seront terminés pour le printemps 2014.

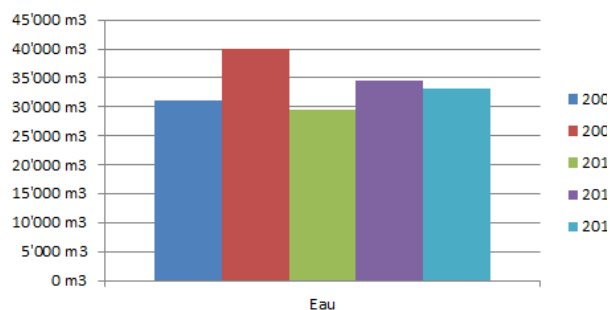
Ce programme permettra des économies d'énergie améliorant de ce fait le bilan communal d'émission de CO₂ relayant ainsi les engagements de la Suisse afin de préserver la planète et son environnement.

Globalement, les émissions annuelles de CO₂ pour les bâtiments communaux peuvent être estimées sommairement à 2'550 tonnes, soit une très légère hausse par rapport à l'année précédente (2'530 tonnes en 2012). L'agent énergétique dominant est le gaz (65 %) suivi par l'électricité (23 %) et le mazout (11 %).

Consommation des énergies fossiles depuis 2008



Consommation d'eau depuis 2008



Personnel

Départ à la retraite du chef conciergerie, M. Jean-Claude Delessert. Celui-ci a été remplacé par M. Philippe Natanson.

Formation continue

Dans le cadre de la formation continue, deux concierges ont suivi un cours concernant l'eau chaude/sanitaire.

CONCIERGERIE

Mises à part les tâches courantes, quelques travaux ont été effectués par le Service de conciergerie, à savoir :

- divers transports et déménagements en fin d'année scolaire et suite à la rénovation de l'Hôtel-de-Ville;
- Beausobre I : modification de la salle d'attente et des bureaux JSSL;
- Beausobre II : installation de 12 ordinateurs à la bibliothèque, création d'un espace de lecture et divers petits travaux;
- CVE de la Gracieuse : création d'un local matériel/machine;
- éclairages extérieurs du site : remplacement des têtes de mâts;
- Foyer de Beausobre : modification des portes de rangement des parois mobiles et réparation du système de verrouillage. Remise en état du carrelage et pose d'un rayonnage inox dans la cuisine. Mise à niveau des pavés devant l'entrée du Théâtre.

	Production de chaleur	Coût des énergies consommées				Matières premières consommées			Energies consommées en kilowattheures			Émissions de CO2			Surface & Rapports							
		Total global	3121 - Eau	3122 - Gaz	3123 - Electricité	3124 - Mazout	3121 - Eau	3122 - Gaz	3123 - Electricité	Total global	3122 - Gaz	3123 - Electricité	Total global	3122 - Gaz	3123 - Electricité	3124 - Mazout	m2 SRE	Francs/m2 SRE	KWh/m2 SRE	Classe		
	Totaux par colonne	100%	7%	51%	36%	7%	33'140 m ³	656'115 m ³	124'243 Lt	100%	66%	23%	100%	69%	16%	15%	74'659 m ²	17.-	131 kWh	C		
590 99	VOGEAZ **	1'388'313.-	93'777.-	705'077.-	493'411.-	96'048.-				11'091'558 kWh	7'313'330 kWh	2'515'913 kWh	17'622'415 kWh	2'539 to	1'755 to	403 to	381 to	751 m ²	17.-	142 kWh	C	
590 97	PRE MAUDRY **	14'054.-	485.-	11'227.-	2'342.-		206 m ³	8'789 m ³		106'767 kWh	97'523 kWh	9'245 kWh		25 to	23 to	1 to		725 m ²	19.-	161 kWh	D	
590 93	PETIT-DEZALEY (Y.C. PISCINE) **	166'841.-	12'694.-	116'847.-	37'300.-		93 m ³	9'564 m ³		116'948 kWh	106'024 kWh	10'924 kWh		27 to	25 to	2 to		6'891 m ²	24.-	226 kWh	E	
590 91	JARDINS**	26'966.-	1'015.-	21'875.-	4'076.-		5'041 m ³	122'234 m ³		1'557'740 kWh	1'355'306 kWh	202'434 kWh		358 to	325 to	32 to		1'567 m ²	17.-	156 kWh	D	
590 89	GRACIEUSE (MAISON DE MAITRE)**	12'050.-	441.-	9'452.-	2'157.-		289 m ³	20'181 m ³		243'721 kWh	223'639 kWh	20'083 kWh		57 to	54 to	3 to		857 m ²	14.-	118 kWh	C	
590 85	GRACIEUSE (Y.C. ECOLE ENFANTINE)**	64'209.-	2'219.-	2'12.-	10'785.-	50'993.-	817 m ³	8'207 m ³	65'606 Lt	732'837 kWh	91'014 kWh	10'085 kWh	6'722'888 kWh	211 to	22 to	2 to	201 to	3'743 m ²	17.-	196 kWh	D	
590 83	FOSSSES	6'322.-	262.-	5'420.-	640.-		42 m ³	3'195 m ³		58'059 kWh	55'432 kWh	2'627 kWh		14 to	13 to	0 to		389 m ²	16.-	149 kWh	C	
590 80	CHARPENTIERS-SUD (ECOLE ENF./SALLE OYM)	20'902.-	778.-	13'101.-	7'023.-		553 m ³	12'654 m ³		175'873 kWh	140'523 kWh	35'350 kWh		39 to	34 to	6 to		1'246 m ²	17.-	141 kWh	C	
590 71	CHANEL (ECOLE MENAGERE)	19'570.-	1'125.-	1'583.-	5'348.-	11'514.-	276 m ³	1'291 m ³	17'863 Lt	227'328 kWh	14'398 kWh	26'080 kWh	186'850 kWh	62 to	3 to	4 to	55 to	1'253 m ²	16.-	181 kWh	D	
590 69	CHANEL	43'030.-	1'698.-	1'049.-	17'914.-	22'369.-	559 m ³	845 m ³	28'435 Lt	388'593 kWh	9'376 kWh	103'321 kWh	275'895 kWh	106 to	2 to	17 to	87 to	4'904 m ²	9.-	79 kWh	B	
590 68	BURTIGNIERE	45'100.-	2'319.-	20'684.-	22'097.-		695 m ³	18'402 m ³		288'275 kWh	203'772 kWh	94'503 kWh		64 to	49 to	15 to		4'595 m ²	20.-	65 kWh	B	
590 67	BLUARD**	23'228.-	950.-	18'600.-	3'678.-		316 m ³	16'517 m ³		202'012 kWh	183'328 kWh	18'684 kWh		47 to	44 to	3 to		1'153 m ²	10.-	175 kWh	D	
590 64	BEAUSOBRE III (SALLE OMNISPORTS)	54'318.-	5'257.-	26'643.-	22'418.-		2'474 m ³	27'778 m ³		434'712 kWh	311'751 kWh	122'961 kWh		94 to	75 to	20 to		7'568 m ²	7.-	57 kWh	B	
590 63	BEAUSOBRE II (COLLEGE)	90'412.-	3'895.-	42'360.-	44'157.-		1'254 m ³	36'264 m ³		640'068 kWh	407'174 kWh	232'894 kWh		135 to	98 to	37 to		7'114 m ²	13.-	90 kWh	B	
590 62	BEAUSOBRE I (COLLEGE + ADMINISTRATION)	53'584.-	1'447.-	31'080.-	21'057.-		1'199 m ³	23'890 m ³		383'824 kWh	268'319 kWh	115'505 kWh		83 to	64 to	18 to		3'721 m ²	14.-	103 kWh	C	
350 50	VESTIMAIRES PARC DES SPORTS	14'044.-	2'113.-	11'386.-	345.-		788 m ³	10'910 m ³		122'718 kWh	120'958 kWh	1'760 kWh		29 to	29 to	0 to		629 m ²	22.-	195 kWh	D	
350 45	STAND DU BOIRON	17'115.-	72.-	10'466.-	597.-		37 m ³	532 m ³		8'612 kWh	5'834 kWh	2'778 kWh		2 to	1 to	0 to		110 m ²	16.-	79 kWh	B	
350 43	SAINT-LOUIS 2	19'809.-	2'344.-	12'956.-	4'508.-		694 m ³	11'348 m ³		144'606 kWh	125'841 kWh	18'765 kWh		33 to	30 to	3 to		1'600 m ²	12.-	90 kWh	B	
350 38	PAVILLONS AU PARC DES SPORTS	24'141.-	1'167.-	22'975.-			465 m ³			80'497 kWh	80'497 kWh			13 to				647 m ²	37.-	124 kWh	C	
350 35	MAISON DE SEIGNEUX	25'344.-	3'597.-	16'894.-	4'853.-		1'490 m ³	14'108 m ³		184'382 kWh	156'302 kWh	28'080 kWh		42 to	38 to	4 to		995 m ²	25.-	185 kWh	D	
350 31	CVF-GRACIEUSE	23'251.-	2'865.-	6'010.-	14'376.-		964 m ³	5'169 m ³		209'355 kWh	57'284 kWh	72'071 kWh		25 to	14 to	12 to		1'248 m ²	19.-	104 kWh	C	
350 29	HOTEL DE VILLE ET BATIMENT ADMINISTRATIF	27'308.-	1'427.-	17'617.-	8'264.-		418 m ³	14'875 m ³		202'664 kWh	164'861 kWh	37'803 kWh		46 to	40 to	6 to		2'567 m ²	11.-	79 kWh	B	
350 26	GRANDES ROCHES	19'343.-		1'944.-	6'227.-	11'172.-	0 m ³	1'682 m ³	12'339 Lt	167'808 kWh	16'435 kWh	24'590 kWh	126'782 kWh	46 to	4 to	4 to	38 to	800 m ²	24.-	210 kWh	E	
350 23	COULVALOUP 12*, Centre d'accueil	3'130.-	327.-	2'803.-			61 m ³	2'352 m ³		26'342 kWh	26'342 kWh	0 kWh		6 to	6 to			399 m ²	8.-	66 kWh	B	
350 21	COULVALOUP 10	17'628.-	1'497.-	15'418.-	713.-		478 m ³	13'641 m ³		155'788 kWh	151'210 kWh	4'578 kWh		37 to	36 to	1 to		1'612 m ²	11.-	97 kWh	B	
350 19	CENTRE CULTUREL - ANCIENNES CASERNES	26'815.-	1'083.-	13'502.-	12'231.-		260 m ³	11'580 m ³		194'049 kWh	128'415 kWh	65'634 kWh		41 to	31 to	11 to		1'582 m ²	17.-	123 kWh	C	
350 15	CASERNE DES POMPIERS	19'759.-	1'030.-	16'152.-	2'577.-		324 m ³	14'120 m ³		169'623 kWh	155'798 kWh	13'825 kWh		40 to	37 to	2 to		1'049 m ²	19.-	162 kWh	D	
350 12	BEAUSOBRE IV (CAFE/CONSERVATOIR/THATRE)	88'944.-	3'136.-	40'165.-	45'643.-		1'266 m ³	40'175 m ³		700'945 kWh	451'022 kWh	249'922 kWh		148 to	108 to	40 to		9'667 m ²	9.-	73 kWh	B	
350 11	BEAUSOBRE (MAISON DES CONCIERGES)	4'044.-	1'334.-	1'481.-	1'229.-		529 m ³	1'741 m ³		23'974 kWh	19'540 kWh	4'434 kWh		5 to	5 to	1 to		291 m ²	14.-	82 kWh	B	
350 07	BATIMENT COMMUNAL RIOND-BOSSON 9	41'273.-	1'319.-	29'973.-	10'581.-		405 m ³	29'019 m ³		378'918 kWh	322'041 kWh	56'877 kWh		86 to	77 to	9 to		2'353 m ²	18.-	161 kWh	D	
350 03	ANCIENNE DOUANE	14'865.-	953.-	12'641.-	1'271.-		292 m ³	12'489 m ³		145'429 kWh	138'597 kWh	6'831 kWh		34 to	33 to	1 to		1'419 m ²	10.-	102 kWh	C	
350 01	ANCIEN STAND	8'680.-	370.-	6'787.-	1'523.-		108 m ³	5'860 m ³		72'342 kWh	64'964 kWh	7'378 kWh		17 to	16 to	1 to		274 m ²	32.-	264 kWh	F	
350 48	CVF-SYLVANA*** + archives	9'481.-	777.-	5'828.-	2'926.-		217 m ³	5'773 m ³		79'591 kWh	66'378 kWh	13'214 kWh		18 to	16 to	2 to		938 m ²	10.-	85 kWh	B	
Ouvrages particuliers																						
350 49	TEMPLE	22'868.-	999.-	2'221.-	19'648.-		193 m ³	1'923 m ³		122'641 kWh	21'353 kWh	101'288 kWh		21 to	5 to	16 to						
350 42	PISCINE AU PARC DES SPORTS	90'683.-	22'980.-	43'963.-	23'740.-		5'925 m ³	42'809 m ³		604'328 kWh	474'147 kWh	130'180 kWh		135 to	114 to	21 to						
350 36	PATIOINORE	175'395.-	6'148.-	69'088.-	100'160.-		2'658 m ³	64'415 m ³		1'231'344 kWh	715'064 kWh	516'280 kWh		254 to	172 to	83 to						
350 25	ETABLISSEMENT HORTICOLE	56'500.-	3'000.-	47'500.-	6'000.-		1'678 m ³	41'782 m ³		477'748 kWh	463'365 kWh	14'383 kWh		114 to	111 to	2 to						

* Bâtiment_Minerie@

** Rénovation et assainissement programmés

*** y compris cuisine professionnelle/le

106 - Patrimoine

No bât.	Désignation	Lieu	Cube ECA		Affectation actuelle	2012 Indice 120	Valeur .- /m3
			Total	539'054 m3			
			122				
122			Total	539'054 m3	Total	263'081'456.-	488.-/m3
997	Ancien Stand	Parc des Sports	1'130 m3		Salle musique + local cyclo.	589'000.-	521.-/m3
797	Ancienne Douane	Place du Port	8'218 m3		Bureaux	5'114'000.-	622.-/m3
2641	Bâtiment du Port du Petit-Bois	Port du Petit-Bois	3'738 m3		Loc. pour stés lacustres	2'416'000.-	646.-/m3
328	Ecole du Bluard + habitation	Place de l'Eglise 1	4'749 m3		Ecole + habitation	2'712'000.-	571.-/m3
329	Ecole du Bluard, dépendances	Place de l'Eglise 1	298 m3		Préau, loc. RE	98'000.-	329.-/m3
138	Boiron, grange, remise	Tolochenaz	137 m3		Dépôts	27'000.-	197.-/m3
2627	Buvelot, HLB locatif	Chemin Buvelot 11	3'376 m3		Logements	2'311'000.-	685.-/m3
1305	J.-J.-Cart 2, habitation	Avenue J.-J.-Cart 2	1'783 m3		2 appartements	732'000.-	411.-/m3
1304	J.-J.-Cart 2, bûcher couvert	Avenue J.-J.-Cart 2	78 m3		Annexe	5'000.-	64.-/m3
2734	Caserne du feu	Avenue Marcelin 2	4'318 m3		Caserne pompiers	2'909'000.-	674.-/m3
2979	Caserne du feu, garages	Avenue Marcelin 2	163 m3		Garages	63'000.-	387.-/m3
364	Casino	Place du Casino	10'575 m3		Etablis. public + salle	7'507'000.-	710.-/m3
763	Centre culturel	Place du Casino	6'516 m3		Biblioth. + salles expos.	4'857'000.-	745.-/m3
2665	Chanel, école ménagère	Avenue de Chanel	5'159 m3		Ecole ménagère	3'724'000.-	722.-/m3
2359	Chanel, école extension	Avenue de Chanel	14'057 m3		Ecole secondaire	7'496'000.-	533.-/m3
2360	Chanel, salle de gymnastique	Avenue de Chanel	6'136 m3		Ecole secondaire - gym	2'194'000.-	358.-/m3
3113	Charpentiers, école + salle gym	Place Saint-Louis 9	5'129 m3		Ecole primaire	3'464'000.-	675.-/m3
685	Chenailllettaz, habitation	Ch. de la Chenailllettaz 1	1'067 m3		Logement	806'000.-	755.-/m3
165	Cimetière, serres	Tolochenaz "Sous le Molliau"	1'729 m3		Expl. horticole	450'000.-	260.-/m3
212	Cimetière, remise	Tolochenaz "Sous le Molliau"	320 m3		Expl. horticole	100'000.-	313.-/m3
319	Cimetière, bureau-vestiaire	Tolochenaz "Sous le Molliau"	502 m3		Dépôts - ateliers	321'000.-	639.-/m3
124	Cimetière, couvert, entrée	Tolochenaz "Sous le Molliau"	170 m3		Cimetière	64'000.-	376.-/m3
125	Cimetière, habitation	Tolochenaz "Sous le Molliau"	844 m3		Maison locative	540'000.-	640.-/m3
453	Couvaloup, ancien collège	Rue de Couvaloup 10	6'639 m3		Administration	4'687'000.-	706.-/m3
1802	Dépôt des cantonniers	Rue de Lausanne	617 m3		Dépôt	103'000.-	167.-/m3
81	Dépôt des cantonniers	Rue de Lausanne	408 m3		Dépôt	68'000.-	167.-/m3
3316	Couvaloup, centre des jeunes	Rue de Couvaloup 12	1'482 m3		Centre des jeunes	1'063'000.-	717.-/m3
2989	Beausobre,abri vélos	Ch. de la Chenailllettaz 5-9	910 m3		Collège secondaire	283'000.-	311.-/m3
3007	Beausobre III, sports	Avenue de Vertou	31'163 m3		Salle omnisports	11'279'000.-	362.-/m3
2749	Beausobre I, administratif	Ch. de la Grosse-Pierre 1	3'780 m3		Admin. + habit. concierge	2'402'000.-	635.-/m3
2750	Beausobre I, collège	Ch. de la Grosse-Pierre 1	12'321 m3		Collège secondaire	6'284'000.-	510.-/m3
2987	Beausobre, hab. concierges	Ch. de la Chenailllettaz 5-9	1'199 m3		3 logements	1'026'000.-	856.-/m3
3008	Beausobre abri PC, parking	Avenue de Vertou	17'330 m3		Abri pc et parking	7'914'000.-	457.-/m3
3016	Beausobre IV, théâtre, foyer	Avenue de Vertou	39'806 m3		Théâtre, foyer, rest.	22'724'000.-	571.-/m3
684	Beausobre I, garage-réduit	Ch. de la Grosse-Pierre 1	147 m3		Garage-réduit	30'000.-	204.-/m3
2986	Beausobre II, collège	Ch. de la Grosse-Pierre 1	29'294 m3		Collège secondaire	15'710'000.-	536.-/m3
2988	Beausobre, abri vélos	Ch. de la Chenailllettaz 5-9	303 m3		Collège secondaire	94'000.-	310.-/m3
3289	Burtignière, collège	Chemin de Tolochenaz 9	18'921 m3		Collège secondaire	7'338'000.-	388.-/m3
966	Fossés, école	Rue des Fossés 14	1'602 m3		Ecole primaire	850'000.-	531.-/m3
2731	Gracieuse, école	Chemin des Philosophes	7'499 m3		Ecole primaire	3'788'000.-	505.-/m3
2732	Gracieuse, salle gymnastique	Chemin des Philosophes	4'847 m3		Ecole primaire	2'529'000.-	522.-/m3
2898	Gracieuse, école enfantine	Chemin des Philosophes	3'067 m3		Ecole primaire	1'465'000.-	478.-/m3
621	Gracieuse, rural-écurie	En Grassiaz	3'750 m3		Dépôt justice de Paix et Commune	787'000.-	210.-/m3
623	Gracieuse, maison du fermier	En Grassiaz	1'192 m3		CVE	1'032'000.-	866.-/m3
3369	Gracieuse, rural - cabanon	En Grassiaz	225 m3		Cabanon de la garderie	54'000.-	240.-/m3
620	Gracieuse, maison de maître	Chemin des Philosophes	3'527 m3		Services spécialisés	1'955'000.-	554.-/m3
901	Grand-Rue 80, hab. + garages	Grand-Rue 80	3'918 m3		Habitations + magasins	2'196'000.-	560.-/m3
835	Hôtel de Ville	Place de l'Hôtel-de-Ville 1	5'593 m3		Administration comm.	3'240'000.-	579.-/m3
814	Bâtiment administratif	Place de l'Hôtel-de-Ville 1	6'863 m3		Administration comm.	4'499'000.-	656.-/m3
2720	La Bergerie, CVE	Chemin de Saint-Roch	1'147 m3		CVE Garderie	719'000.-	627.-/m3
2559	Ecole des Jardins	Rue des Fossés 16	6'454 m3		Ecole	3'475'000.-	538.-/m3
360	Louis-de-Savoie 33	Rue Louis-de-Savoie 33	1'637 m3		Habit. + commerces	707'000.-	432.-/m3
362	Louis-de-Savoie 35	Rue Louis-de-Savoie 35	2'502 m3		Habit. + commerces	1'025'000.-	410.-/m3
361	Louis-de-Savoie 35	Rue Louis-de-Savoie 35	1'739 m3		Habit. + commerces	763'000.-	439.-/m3
2966	Local des jardiniers	Rue du Parc	384 m3		Local jardiniers	320'000.-	833.-/m3
2715	Bureau Forward Football-Club	Au Parc	140 m3		Bureau Football-Club	62'000.-	443.-/m3
2879	Parc de Vertou, dépôt	Rue de Lausanne	306 m3		Dépôt jardiniers	177'000.-	578.-/m3
2369	Camping, restaurant + magasin	Au Parc	816 m3		Rest. + magasin	235'000.-	288.-/m3
2893	Bâtiment de service (essence)	Port du Petit-Bois	59 m3		Station d'essence	73'000.-	1'237.-/m3
3010	Vestiaires Parc des Sports	Au Parc	2'450 m3		Vestiaires + buvette FC	1'335'000.-	545.-/m3

No bât.	Désignation	Lieu	Cube ECA	Affectation actuelle	2012 Indice 120	Valeur .- /m3
3166	Petit-Dézaley, abri couvert	Avenue du Delay 1	105 m3	Couvert à vélos	30'000.-	286.-/m3
3088	Petit-Dézaley, abri PC + PSS	Avenue du Delay	5'794 m3	Abris PC + PSS	3'637'000.-	628.-/m3
2813	Petit-Dézaley, école	Avenue du Delay	28'376 m3	Ecole	12'424'000.-	438.-/m3
664	Maison du garde-champêtre	Chemin des Pétoleyres	70 m3	Capite	39'000.-	557.-/m3
2608	Piscine, vestiaires	Allée Général-Guisan	285 m3	Piscine communale	136'000.-	477.-/m3
2602	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2601	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2603	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2604	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2605	Piscine, vestiaires	Allée Général-Guisan	707 m3	Piscine communale	377'000.-	533.-/m3
2606	Piscine, vestiaires	Allée Général-Guisan	1'190 m3	Piscine communale	613'000.-	515.-/m3
2607	Piscine, vestiaires	Allée Général-Guisan	285 m3	Piscine communale	136'000.-	477.-/m3
2600	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2598	Piscine, restaurant-machinerie	Allée Général-Guisan	1'952 m3	Piscine communale	3'196'000.-	1'637.-/m3
2599	Piscine, cabines	Allée Général-Guisan	54 m3	Piscine communale	42'000.-	778.-/m3
2705	Prémaudry, école	Chemin de la Chenailletaz	2'987 m3	Ecole primaire	1'884'000.-	631.-/m3
3075	Centre vinicole de Marcelin	Chemin de la Morgettaz	7'183 m3	Exploitation viticole	4'145'000.-	577.-/m3
363	Prisons	Rue de Louis-de-Savoie 37	2'815 m3	Habit. + commerce	1'230'000.-	437.-/m3
2323	Sauvetage, local	Port du Château	744 m3	Local sauvetage	446'000.-	599.-/m3
273	Seigneux, Hôtel de police	Rue Dr-Yersin 1	4'098 m3	Police municipale	2'452'000.-	598.-/m3
192	A la Risaz, réservoir	Grancy	4'375 m3	Adduction d'eau	1'117'000.-	255.-/m3
2425	Station de pompage égouts	Au Parc	117 m3	Adduction d'eau	64'000.-	547.-/m3
243	Haute-Pierre, réservoir	Echichens	9'833 m3	Adduction d'eau	3'141'000.-	319.-/m3
368	Au Morand, station de pompage	Montricher	669 m3	Station de pompage	1'021'000.-	1'526.-/m3
370	Au Morand, réservoir	Montricher	767 m3	Adduction d'eau	428'000.-	558.-/m3
369	Au Morand, station de pompage	Montricher	145 m3	Station de pompage	175'000.-	1'207.-/m3
1654	Station compteurs gaz	Au Petit-Rosey	165 m3	Distr. gaz	68'000.-	412.-/m3
188	Saint-Louis 2, bureaux	Place Saint-Louis 2	6'588 m3	Administration	4'417'000.-	670.-/m3
2422	Saint-Louis 2, dépôt bouteilles	Place Saint-Louis 2	144 m3	Dépôt	32'000.-	222.-/m3
136	Stand du Boiron	Tolochenaz	1'746 m3	Stand de tir	1'025'000.-	587.-/m3
210	Stand du Boiron, ciblerie	Tolochenaz	339 m3	Stand de tir	132'000.-	389.-/m3
318	Temple	Place de l'Eglise	14'954 m3	Temple	8'063'000.-	539.-/m3
2198	Le Carroz, couvert pour bétail	Le Chenit	135 m3	Couvert bétail	57'000.-	422.-/m3
2291	Grandes Roches, habitation	Le Chenit	766 m3	Habitation	492'000.-	642.-/m3
2396	Grandes Roches, couvert citerne	Le Chenit	112 m3	Chalets d'alpage	55'000.-	491.-/m3
2822	Grandes Roches, couvert à jeux	Le Chenit	150 m3	Colonie de vacances	49'000.-	327.-/m3
1087	Grandes Roches, home	Le Chenit	3'293 m3	Colonie de vacances	2'332'000.-	708.-/m3
2397	Le Carroz, refuge	Le Chenit	80 m3	Chalets d'alpage	35'000.-	438.-/m3
1089	Grandes Roches, chalet	Le Chenit	650 m3	Chalets d'alpage	173'000.-	266.-/m3
1092	La Moëstetaz, chalet	Le Chenit	3'366 m3	Chalets d'alpage	1'338'000.-	398.-/m3
1158	Pré-Rodet, chalet	Le Chenit	4'443 m3	Chalets d'alpage	1'863'000.-	419.-/m3
1159	Pré-Rodet, habitation	Le Chenit	178 m3	Chalets d'alpage	111'000.-	624.-/m3
1161	La Burtignière, chalet	Le Chenit	3'416 m3	Chalets d'alpage	1'365'000.-	400.-/m3
1162	Le Carroz, remise	Le Chenit	784 m3	Chalets d'alpage	128'000.-	163.-/m3
1163	Le Carroz, chalet	Le Chenit	2'011 m3	Chalets d'alpage	984'000.-	489.-/m3
2533	Grandes Roches, garage	Le Chenit	315 m3	Garages	120'000.-	381.-/m3
1482	Vigne, capite	Chemin des Anes	39 m3	Capites	13'000.-	333.-/m3
1499	Maison de garde	En Reneveyres	46 m3	Capites	39'000.-	848.-/m3
2869	Vogéaz, école	Avenue de la Vogéaz	3'091 m3	Ecole primaire	1'650'000.-	534.-/m3
764	W.-C. publics	Place du Casino	50 m3	W.-C. publics	69'000.-	1'380.-/m3
2322	W.-C. publics	Rue de Lausanne 46	133 m3	W.-C. publics	85'000.-	639.-/m3
2420	W.-C. publics	Place Saint-Louis 2	90 m3	W.-C. publics	60'000.-	667.-/m3
2535	Patinoire, station S.I.	Aux Eaux-Minérales	158 m3	W.-C. publics	78'000.-	494.-/m3
3175	Patinoire, patinoire + curling	Aux Eaux-Minérales	73'400 m3	Patinoire couverte	19'269'000.-	263.-/m3
2929	Pavillons provisoires	Parc des Sports	2'236 m3	Sociétés	870'000.-	389.-/m3
3087	Immeuble artisanal en PPE	Avenue de Riond-Bosson 3	13'519 m3	Locaux d'expl. PPE depuis 2010	4'776'000.-	353.-/m3
3083	Kiosque à musique	Parc de l'Indépendance	300 m3	Kiosque à musique	189'000.-	630.-/m3
3214	Immeuble communal IE/PAT	Avenue de Riond-Bosson 9	9'688 m3	Locaux d'expl. Commune	3'768'000.-	389.-/m3
3103	Immeuble communal IE/PAT en PPE	Avenue de Riond-Bosson 14	4'725 m3	Administration	3'005'000.-	636.-/m3
1278	CVE + archives Sylvana	avenue de Chanel 6	4'369 m3	CVE + Archives communales	3'200'000.-	732.-/m3
3484	CVE-Gracieuse	Ch. des Philosophes 16A	4'128 m3	CVE depuis août 2011	3'961'000.-	960.-/m3
2104	Immeuble locatif	J.-J. Cart 9	2'397 m3	Logements (acquisition 8 nov. 20	1'477'456.-	616.-/m3

Infrastructures, Energies et Espaces publics



M. Jean-Jacques Aubert, Conseiller municipal

Le Service infrastructures, énergies et espaces publics gère les activités principales suivantes :

- **SERVICES GENERAUX**

Administration
Marketing
Régie des ports

- **SERVICES TECHNIQUES**

Projets
Entretien
Exploitation

- **SERVICES INDUSTRIELS**

Administration
Technique
Réseaux Eau et Gaz
Réseaux électriques

- **LA VOIRIE**

Déchets
Nettoisement
Ateliers
Equipe communale
Exploitation ports

- **ESPACES PUBLICS**

Ville
Etablissement horticole
Cimetière
Formation

ACTIVITE DU MUNICIPAL

M. Jean-Jacques Aubert a assisté aux 9 séances du Conseil communal. Il a présenté 7 préavis :

- N° 11/3.13 Demande d'un crédit de CHF 2'420'000.00, subvention et participations de tiers non déduites, pour la mise en système séparatif, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures aux avenues des Grandes-Roches, du Carroz, de Praz-Rodet, de la Moësette et au chemin de la Burtignière ;
- N° 22/6.13 Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles", déposé et développé lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2011 ;
- N° 27/6.13 Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière ;
- N° 28/6.13 Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 pour l'étude de réalisation des travaux de réfection et de renforcement des infrastructures, de réaménagement de la chaussée aux avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart, de mise en séparatif du chemin de Beau-sobre et de construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart ;
- N° 45/10.13 Adaptation des mesures d'allègement de la taxe forfaitaire de base à

l'habitant pour le financement des déchets urbains selon les annexes 1 et 2 et adaptation des sanctions et amendes selon l'annexe 3 du règlement communal sur la gestion des déchets ;

- N° 53/12.13 Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.
- N° 56/12.13 Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès ;

Il a participé à 40 séances ordinaires de la Municipalité et à 3 séances extraordinaires.

Il est membre des Délégations municipales Affaires sportives, Agenda 21, Mobilité, Sécurité urbaine, Informatique, Aménagement de la ville et Manifestations.

Il préside en outre les travaux de la Délégation dévolue à l'aménagement de la ville, à laquelle participent également les Directions de l'aménagement du territoire et du développement durable (ATD2) et de la sécurité publique et protection de la population (SP3).

M. Aubert participe aussi aux diverses commissions consultatives suivantes :

- Commission consultative des sports
- Commission consultative pour la nature
- Commission consultative des ports
- Commission consultative "Agenda 21"
- Commission du Fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

Sur le plan régional, il représente la Municipalité:

- au sein du Comité de direction de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) ;
- à la Commission intercommunale des Services industriels de Lausanne ;
- au sein du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME).

Pour terminer, ajoutons que dans le cadre de Région Morges, il est membre du groupe décisionnel "Requalification de la RC1".

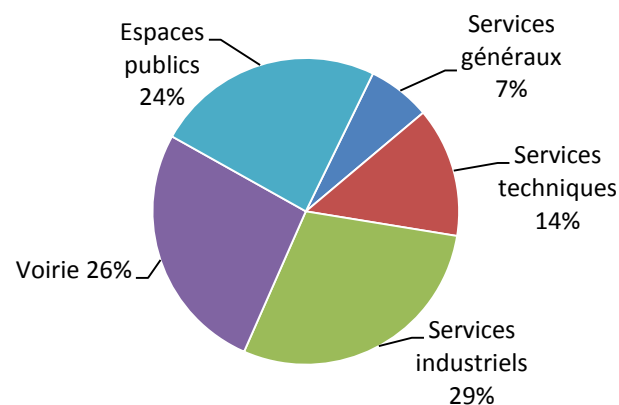
PERSONNEL

Nous avons accueilli dès le 19 août, aux Services généraux un apprenti employé de commerce de 1^e année, notre précédent apprenti ayant terminé avec succès son apprentissage d'employé de commerce; aux Services techniques, un dessinateur à

50% a commencé le 1^{er} mai, un nouvel ingénieur en génie civil a pris ses fonctions le 1^{er} août et notre apprenti dessinateur en génie civil a poursuivi son apprentissage en 2^e année; les Services industriels ont accueilli deux monteuses en tuyauterie le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet; à la Voirie, l'apprenti mécanicien a également poursuivi sa formation en 2^e année; les Espaces publics ont remplacé un aide-jardinier faisant valoir son droit à la retraite le 1^{er} septembre par un fossoyeur, lui-même remplacé par un nouveau fossoyeur à la même date. L'apprenti paysagiste a terminé avec succès son apprentissage, et l'apprentie floricultrice a interrompu sa formation après une année pour raisons de santé. Une nouvelle apprentie floricultrice a débuté sa formation le 19 août, en même temps que deux apprentis paysagistes.

En période estivale, des étudiants sont engagés pour assurer des tâches d'appui à la Voirie, y compris l'exploitation des ports.

Répartition du personnel



SERVICES GENERAUX

Outre les tâches administratives courantes, certaines actions ont été développées ou soutenues :

Marketing

- Communications en relation avec l'introduction de la taxe au sac et mise en place d'un service de conseil téléphonique personnalisé pour répondre aux questions soulevées.
- Info travaux dans le Journal de Morges et sur le site Internet.
- Actions promotionnelles en relation avec le gaz naturel.
- Clean Up Day, organisé le 23 septembre en partenariat avec les Espaces publics pour sensibiliser les fêtards au littering.
- Stand d'information au marché de décembre sur le calendrier de collectage des déchets et sur la taxe au sac.

- Exposition "Aventure de l'eau" dans le Parc de l'Indépendance et sur les quais de Morges.
- Visites du Morand par des classes d'élèves et autres sociétés.
- Exposition Ecocar (véhicules à gaz naturel carburant) au Parc de l'Indépendance lors de la Fête de la Tulipe.



- Organisation en partenariat avec l'Association suisse de l'industrie gazière de la 1^{ère} conférence de Sarah Marquis en Suisse après son expédition en Extrême-Orient et en Australie. Plus de 1'500 personnes sur deux soirées au Théâtre de Beausobre.

Missions spéciales

- Pour la deuxième année consécutive, une dizaine de collaborateurs-trices IEEP ont pu découvrir les différentes activités du service lors de la journée "Découvre ton service", tout en présentant leur propre rôle dans l'organisation. Cette journée enrichissante permettant de mieux faire connaissance a été appréciée, et sera reconduite en 2014.
- La Voirie, les Services industriels, la Police de la signalisation et les Espaces publics ont pris possession de leurs locaux nouvellement aménagés à l'avenue de Riond-Bosson 3 le 15 mars ; un bouquet a été organisé le 19 juin. Auparavant installé à Beausobre, le personnel des Espaces publics, son matériel ainsi que les machines utilisent 3 travées ainsi que des locaux au sous-sol situés dans ce bâtiment. Dans l'aile Ouest du bâtiment, la travée Nord est équipée d'une mezzanine, d'une zone pour l'entretien courant des tondeuses, d'une cafétéria et d'un bureau. La mezzanine est aménagée pour stocker tout le matériel nécessaire à l'entretien du mobilier urbain et réaliser les petits travaux courants y relatifs. Afin de garantir la sécurité lors du transport de marchandise, un palan équipé d'une télécommande y est installé. La travée du centre, séparée en deux, comporte, d'une part, une zone de stockage de matériel et de machines et, d'autre part, un local de lavage, dont l'installation du traitement des eaux permet le lavage des châssis des véhicules car elle répond

aux normes en vigueur. La travée Sud permet de parquer véhicules et outils. Un vestiaire de travail a également été aménagé. Au sous-sol, les vestiaires existants ont été réaménagés pour les tenues de ville et permettent d'accueillir du personnel féminin ; ils sont complétés par un local de stockage. Un cours de sécurité sur l'utilisation des palans et l'amarrage des charges a permis au personnel des Espaces publics de se familiariser avec ces nouvelles installations.

- En réponse au postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles", trois ruches ont été installées sur le domaine public, à la rue du Parc. Un partenariat réunissant la Commune (mise à disposition de l'emplacement), M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar, apiculteurs (exploitation des ruches) et le Rotary Club de Morges (financement) a permis de mener à bien ce projet. Trente kilos de miel ont été récoltés et vendus au marché le 9 novembre au prix de CHF 15.00 les 500 grammes. Le bénéfice réalisé servira à soutenir une action sociale.



- Les aménagements extérieurs du quartier Charpentiers-Nord sont presque achevés. Une zone doit encore être ensemencée, la place de jeux équipée de son revêtement et une clôture installée pour séparer le parc public de la cour d'école du Square central. Cette réalisation permettra de bénéficier d'un espace public supplémentaire en ville.



Régie des ports

La régie des ports a assuré la gestion administrative des places d'amarrage ainsi que leur renou-

vement. Une mise à jour des fichiers des demandes en suspens a permis de réduire le nombre de demandes en attente car certains dossiers n'avaient pas fait l'objet d'un renouvellement depuis de nombreuses années.

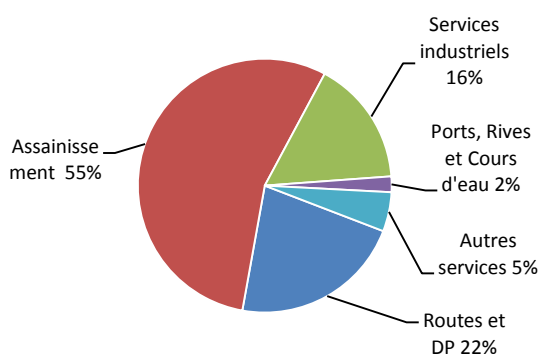
SERVICES TECHNIQUES

Généralités

Les activités des Services techniques portent sur l'extension et le renforcement des infrastructures communales en regard du développement urbain. Elles concernent également l'exploitation et l'entretien des ouvrages, dont certains datent encore du début du siècle dernier.

Un besoin en ressources de plus en plus important se fait sentir pour faire face à la transformation du centre-ville, à la densification du bâti, au développement des plans de quartier et aux projets de l'agglomération Lausanne-Morges et de Région Morges. Malgré cela, les activités d'entretien, de maintenance et de maintien de la valeur de nos infrastructures restent et doivent rester une pré-occupation principale du service.

Plan d'occupation des Services techniques



Entretien des infrastructures

Réseau routier

Des interventions ponctuelles de réparation ou de renforcement ont été réalisées. 4'280 m³ de fissures ont été colmatés et 300 m² de surfaces localisées ont été réparés ou renforcés. Les dépotoirs et 1'600 sacs de route ont été curés et les résidus traités en conformité avec les directives cantonales.

Quatre coussins berlinois ont été réalisés pour modérer le trafic et améliorer la sécurité sur la rue du Sablon ; trois autres ont été installés à proximité de l'École de la Gracieuse, sur le chemin des Philosophes et sur l'avenue Auguste-Forel.

Le revêtement phono-absorbant de l'avenue Ignace-Paderewski, prématurément endommagé, a été remplacé sous garantie. Sur cette même ave-

nue, des bandes cyclables de couleurs ont été réalisées entre les giratoires de Bonjean et du Petit-Bois.



Des expertises de l'état de la chaussée avec des propositions de réfection et de renforcement ont été confiées à un laboratoire routier, ceci sur l'avenue du Moulin et la rue des Charpentiers.

L'usage du domaine public pour des travaux et chantiers a fait l'objet de 160 permis d'utilisation délivrés par les Services techniques.

Réseaux d'eaux claires et d'égouts

En 2013, ce sont 5'500 m³ de canalisations et 1'500 m³ de branchements qui ont été traités par hydro-curage à haute pression. Ces tronçons de collecteurs ont ensuite fait l'objet d'un contrôle par télévision. Les informations ainsi collectées et enregistrées permettent la mise à jour de nos bases de données et des rapports sur l'état des canalisations ainsi que la planification de l'entretien à court, moyen et long termes.

Les contrôles de l'état du système séparatif ont été réalisés sur 21 parcelles privées et 53 dossiers d'enquête publique ont nécessité un examen et un suivi.

Cours d'eau la Morges

La Morges a également été entretenue. Environ 140 m³ de graviers et de sable ont été évacués du dessableur de la place Dufour et 90 m³ de celui du Pont-Neuf.



Un tronçon de mur au Parc de l'Indépendance a été réparé. Les pierres constituant l'ouvrage étant descellées par l'érosion, les joints en mortier ont été refaits à neuf sur environ 110 m' en rive droite.

Comme chaque année, des troncs tombés dans le lit de la Morges ont été évacués et quatre arbres ont dû être abattus par les forestiers.

Principales réalisations en 2013

Quartier En Bonjean

Les équipements du quartier prévus dans le cadre de la convention sont presque entièrement achevés. Seuls le trottoir entre le giratoire du Petit-Bois et Tolochenaz et le cheminement piéton en direction de Morges doivent être complétés. Pour le premier, ce sera fait lorsque les logements à construire sur les parcelles communales seront édifiés et pour le deuxième, dès que les procédures de légalisation seront achevées.

La construction du passage inférieur En Bonjean s'est déroulée à satisfaction. Il permet, depuis le mois d'août 2013, de relier le quartier mais aussi les zones du Parc des Sports et du Petit-Bois avec la zone industrielle de Riond-Bosson et l'arrêt de bus des lignes 703 et 724.

ERM - collecteurs intercommunaux

Le Conseil intercommunal de l'ERM et le Conseil communal de Morges ayant tous deux octroyé les crédits nécessaires à la réalisation des ouvrages au chemin de la Chenaillettaz, au chemin de la Grosse-Pierre et sur la liaison entre la Grosse-Pierre et le lac, c'est en collaboration étroite avec l'ERM que la construction et la réhabilitation de 3 lots de collecteurs communaux et intercommunaux ont été menées à terme en 2013.



Il s'agit en substance du remplacement de 1'200 m' de collecteurs, de la réhabilitation de 1'850 m' de collecteurs par la technique du chemisage, et du fonçage de 315 m' de canalisations par la technique du pousse-tube sous les voies de chemin de fer et l'autoroute.



Les Services industriels sont aussi intervenus sur le chemin de la Chenaillettaz pour poser ou remplacer 750 m' de conduites d'eau potable et 300 m' de conduites de gaz.

L'éclairage public a été remplacé par de nouvelles installations équipées de sources lumineuses de dernière génération, permettant de réduire la consommation d'électricité de 50 % ; afin de permettre le développement du réseau de fibre optique communal, un tube de réserve a été posé sur toute la longueur des fouilles.

La réalisation des travaux pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et à l'extrémité Est de l'avenue de Chanel s'est déroulée sans problème particulier. Sur le tronçon Grosse-Pierre - Chanel, la présence d'un réseau électrique communal de meilleure qualité que prévu et une modification du projet ont permis de rationaliser les travaux.



Par contre, de nombreux problèmes ont été rencontrés entre les voies CFF et le lac, liés à d'anciennes fondations en béton non répertoriées et à la pollution des sols. Des recherches sont en cours dans les archives de l'ERM pour essayer de déterminer la source et le responsable de cette dernière.

Chemin du Couchant

La canalisation d'eaux claires du chemin du Couchant n'avait pas la capacité hydraulique suffisante pour permettre le raccordement de nouveaux bâtiments. Pour cette raison, les travaux de construction d'un deuxième collecteur conduisant les eaux sur le chemin de la Mottaz ont été réalisés en été 2013. Les Services industriels ont profité de l'occasion pour améliorer l'efficacité de leurs réseaux et pallier les fuites par le tubage des conduites existantes.

Principales études en 2013

PALM et SDRM

Le Service IEEP a participé aux différents chantiers thématiques de Région Morges. L'avancement des études permettra de soumettre dans les prochaines années au Conseil communal les préavis pour la réalisation des différentes mesures contenues dans le PALM 2007 mais aussi 2012. Celles-ci sont menées en parallèle avec les projets de densification de la Ville et sont pour la plupart dépendantes de l'avancement des dossiers d'aménagement du territoire.

En Prellionnaz

Le crédit de construction ayant été octroyé par le Conseil communal au printemps, les travaux ont démarré le 1^{er} juin sur le chemin de la Burtignière et sur les avenues des Grandes-Roches, du Carroz, de Praz-Rodet et de la Moësette.

Les avenues des Grandes-Roches et du Carroz évacuaient encore leurs eaux en système unitaire par des canalisations en mauvais état et acheminaient une grande quantité d'eaux claires parasites à la

station d'épuration. Elles ont donc été remplacées par des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées construits en matériau synthétique étanche.



Les réseaux industriels ont été changés, renforcés ou adaptés, et certaines chaussées en piteux état réfectionnées.

Les tronçons d'éclairage public encore à vapeur de mercure ont été remplacés par un appareillage de dernière génération LED, plus économe en énergie.

Les propriétaires ont été appelés à participer financièrement à ces travaux pour ceux concernant les équipements privés.

Charpentiers-Nord

Le crédit de réalisation de CHF 2'160'000.00 ayant été accepté par le Conseil communal, les travaux d'équipement du quartier Charpentiers-Nord ont pu débuter en mai 2013.

Ceinturant le plan de quartier, les rues Centrale et des Charpentiers nécessitaient les interventions de surface ou souterraines suivantes :



- réhabilitation des réseaux d'assainissement;
- remplacement de conduites industrielles eau et gaz ;
- modification et mise en conformité de l'éclairage public ;
- pose de tubes en attente pour la fibre optique ;
- réfection et renforcement du revêtement routier de la rue des Charpentiers.

Un nouvel espace public est aménagé. Réalisé et financé principalement par les propriétaires, il sera remis à la commune à l'issue des travaux.

Dans le cadre du plan de quartier Charpentiers-Nord II, une convention réglant l'usage des aires extérieures a été signée en 2007 déjà par la Commune de Morges et les différents propriétaires. En mars 2012, sur la base de cette convention, les servitudes réglant dans les détails les problèmes d'accès, les passages publics à l'intérieur du quartier et du préau de l'école ont été approuvées. La réalisation de ces passages est en cours.

Le passage inférieur sous la rue des Charpentiers étant sujet à des infiltrations d'eau et son état de

dégradation avancé ont donné lieu à des mesures de réfection particulières. La démolition complète de l'habillage intérieur et la pose d'une nouvelle étanchéité permettront de réhabiliter cet ouvrage tout en lui redonnant un aspect agréable avec des installations alliant sobriété et fonctionnalité.

Chemin de Pré-Val

Le secteur compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, encore en système unitaire, a été équipé de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

Le crédit accordé par le Conseil communal en 2011 a également permis la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable ainsi que le remplacement de l'éclairage public, encore à vapeur de mercure, par un appareillage de dernière génération LED, plus économe en énergie.

Les travaux, débutés en 2011, ont été retardés par la construction de l'immeuble du chemin de Pré-Val N^{os} 3-5-7. Ils se sont terminés en décembre 2013.

Impasse Derrière-la-Ville

L'impasse Derrière-la-Ville était encore équipée d'une coulisse rectangulaire en système unitaire et la reconstruction de l'immeuble de la rue de l'Avenir N^o 1 a aussi généré de nouveaux besoins en équipements.

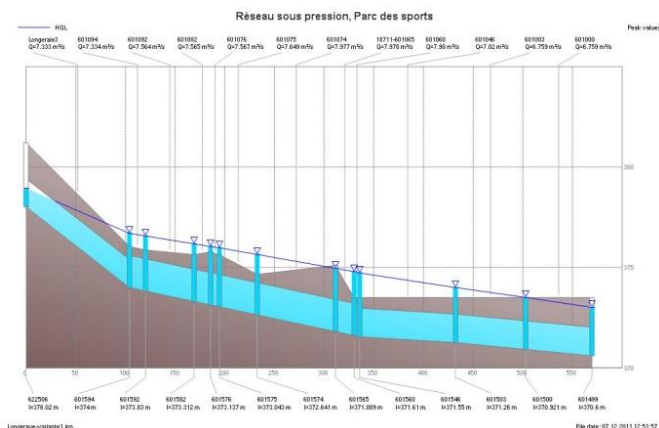
Le projet a consisté en la construction de deux nouveaux collecteurs, l'un pour les eaux claires et l'autre pour les eaux usées. Une nouvelle conduite de gaz en polyéthylène a été posée avec ceux-ci, permettant ainsi le raccordement des bâtiments de la rue de la Gare N^{os} 14 à 20.

L'éclairage public a été remplacé par un nouvel appareillage de dernière génération LED.

Étude hydraulique sur les PPA La Longeraie, Prairie-Nord / L'Églantine et Prairie-Sud

Les PPA La Longeraie, Prairie-Nord / L'Églantine et Prairie-Sud sont en cours d'étude. Ces trois PPA vont, à terme, accueillir respectivement des habitants, des emplois et des équipements scolaires et sportifs.

Ces développements vont nécessairement imperméabiliser le sol et augmenter les débits d'eaux de pluie (eaux claires) vers les exutoires, en l'occurrence la Morges. Or, ce cours d'eau étant déjà fortement sollicité, un apport supplémentaire n'est pas souhaitable.



Une étude hydraulique est donc en cours qui a pour but d'analyser la situation et de proposer des solutions pour limiter le débit rejeté à la Morges par le biais d'ouvrages de rétention.

Avenue de Marcelin, mobilité douce Monnaz-Morges

L'enquête publique du projet d'aménagement de cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes entre Morges, Echichens et Monnaz avait suscité 81 oppositions, les adversaires de ce projet se concentrant essentiellement à Monnaz, sur la nouvelle Commune d'Echichens.

Les oppositions ont été levées par le Département des infrastructures, qui a approuvé le projet de mobilité douce Morges-Echichens-Monnaz sur les routes cantonales (RC) 74d et 75c. Mais les opposants ont déposé un recours. La détermination du Service des routes sur ce recours a été déposée devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal en été 2012.



Le tribunal a procédé à une inspection locale le 23 avril 2013 en présence des parties. Dans son arrêt du 28 novembre 2013, il confirme l'adoption du projet de construction d'une piste de mobilité douce sur l'avenue de Marcelin et la route de Saint-Saphorin, mais admet partiellement le recours et annule l'adoption du plan routier sur le tronçon de la route de Monnaz. L'interprétation de cet arrêt est en cours, et les communes concernées décideront d'entente avec le Service des routes de la suite à donner à ce dossier.

Avenue de Marcelin, avenue J.-J.-Cart, carrefour de la Tour et chemin de Beausobre

Le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 250'000.00 pour l'étude de réalisation des travaux de réfection et de renforcement des infrastructures ainsi que de réaménagement de la chaussée aux avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart, de mise en séparatif du chemin de Beausobre et de construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart.



Le projet de réhabilitation et de renforcement des infrastructures communales à l'avenue de Marcelin et sur le tronçon supérieur de l'avenue Jean-Jacques-Cart concerne à la fois les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires, les conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel, les réseaux d'électricité communale et de fibre optique ainsi que la chaussée.

Les derniers grands travaux d'élargissement et d'équipement de l'avenue de Marcelin datent du milieu du siècle dernier (1957), et une partie des infrastructures sont encore de cette époque. La réflexion portera aussi sur le réaménagement des voies de circulation et des surfaces à affecter à la mobilité douce et aux transports publics. Ainsi, les carrefours avec l'avenue de Chanel et avec l'avenue du Delay doivent être repensés en fonction des trajets des bus.

La mise en séparatif du chemin de Beausobre est une obligation légale qui découle de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991.

Le réaménagement du carrefour Jean-Jacques-Cart - Marcelin, qui connaît aux heures de pointe une saturation de sa capacité, s'inscrit dans une volonté de désengorger ce nœud routier dans l'esprit des réflexions conduites dans le cadre des études du Plan directeur des circulations (PDCirc).

Rue Dr-Yersin

La densification des constructions dans la zone d'extension Nord du centre-ville a un impact important sur les infrastructures communales. Tant les canalisations souterraines que le réseau routier ne sont plus adaptés à ces nouvelles contraintes. C'est pourquoi le projet d'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la rue Dr-Yersin est remis sur le métier, projet dont les premières études préliminaires datent de 1991.

Les réseaux d'assainissement de la rue Dr-Yersin et de l'avenue des Pâquis sont encore de type unitaire, et les collecteurs sont sous-dimensionnés et en mauvais état. Les orages provoquent des inondations répétées sur les chaussées et dans certains bâtiments.

Les réseaux d'eau et de gaz naturel ont été renforcés à la fin des années 90 sur environ 80 mètres de cette rue, ceci dans le but d'assurer l'alimentation des nouveaux immeubles du quartier Sablon-Sud. Dans la partie Sud-Est de la rue Dr-Yersin, nous trouvons encore une ancienne conduite d'eau en fonte grise, sous-dimensionnée. Par ailleurs, un bouclage du réseau de gaz doit être réalisé sur la rue de Lausanne.



En ce qui concerne le réseau routier, un crédit a été voté par le Conseil communal en 2001 déjà pour effectuer entre autres la pose d'un enduit superficiel sur la rue Dr-Yersin. Cette réparation de fortune devait permettre de maintenir la voie de circulation pour environ cinq ans. Aujourd'hui, l'état de la superstructure ne permet plus de prolonger la durée de vie de la chaussée.

Sur le plan des circulations, les carrefours de la rue Dr-Yersin avec l'avenue des Pâquis et avec la rue de Lausanne devront être réaménagés pour absorber les nouvelles charges de trafic. Ils devront être adaptés à une éventuelle redistribution des flux de circulation dictée par le nouveau Plan directeur des circulations (PDCirc). Une réflexion doit également être menée sur la capacité et le fonctionnement des carrefours de la rue Dr-Yersin

avec la rue du Sablon et avec les avenues de Peyrolaz et Jean-Jacques-Cart.

Les Services techniques communaux ont réalisé les études préliminaires et un crédit pour l'élaboration des projets et du dossier d'obtention des autorisations sera prochainement déposé au Conseil communal.

SERVICES INDUSTRIELS

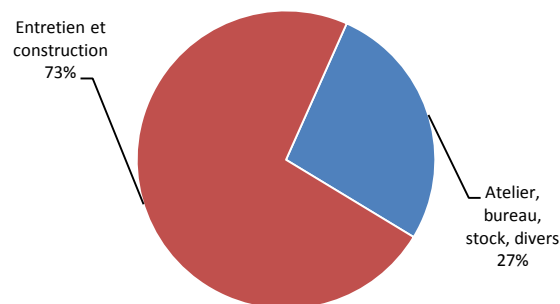
Principales études en 2013

Surveillance des nappes du Morand et de Grancy

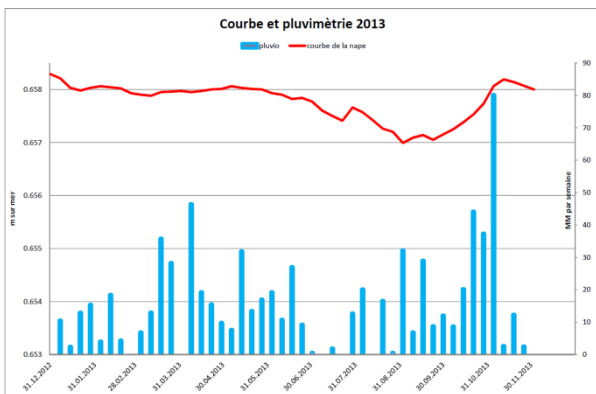
Afin de garantir la qualité de l'eau de boisson distribuée à Morges mais aussi dans les villages alimentés par la conduite du Morand, un travail de surveillance et de sensibilisation doit être réalisé en amont pour la nappe du Morand. En ce qui concerne celle de Grancy et afin de permettre dans le futur, en relation avec l'augmentation de la population, de disposer de ressources supplémentaires en période estivale, nous procédons à un suivi hydrogéologique afin de déterminer l'ampleur des moyens à engager pour garantir la qualité de l'eau de cette nappe.

Adduction

Répartition des heures du personnel SI pour l'adduction



Nappe et pluviométrie 2013



Une année aux précipitations normales a permis une exploitation sans soucis particulier. Le nouveau pilotage du système d'alimentation du ruisseau du Morand pour garantir un débit de 900 l/min à la confluence avec le Veyron a parfaitement fonctionné.

Installations d'adduction - travaux

Les activités se sont concentrées sur les travaux d'entretien. En effet, la toiture plate qui couvre la chambre des vannes ainsi qu'une partie de la cuve de 4'000 m² du réservoir de Haute-Pierre laissaient apparaître des défauts d'étanchéité. Les travaux de réfection nécessaires ont débuté au début du mois de septembre 2012 et ont été achevés au printemps 2013.

Différents travaux d'appareillage et d'équipement ont également été réalisés pour remplacer la pompe et le tableau de commande électrique de la station de pompage de secours (P2) à Montricher.



Il a été soutiré à la nappe du Morand un volume de 1'851'937 m³ d'eau (volume concession 3,0 millions de m³), correspondant à un débit moyen de 3'523 l/min (débit concession 7'100 l/min), dont 21'825 m³ ont été restitués au ruisseau du Morand. Ce volume important permet de respecter

la consigne de 900 l/min de débit du Morand avant la confluence avec le Veyron.

Campagne nitrates

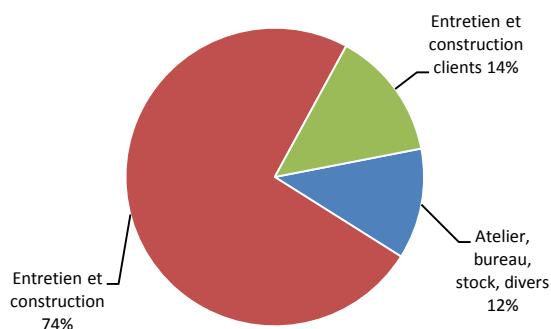
La surveillance ordinaire de la nappe a permis de suivre la teneur en nitrates de l'aire d'alimentation. Une sensibilisation a été effectuée auprès de tous les exploitants de la zone, en collaboration avec les Autorités de Montricher ainsi qu'avec l'appui du Professeur Aurèle Parriaux pour le volet hydrogéologique et de MandaTerre chargé du suivi agronomique. Les conventions établies lors de la 2^e phase nitrates sont arrivées à échéance le 31 août 2013 et les négociations menées ont permis de les renouveler pour une période de 6 ans. Ainsi, l'Office fédéral de l'agriculture apportera un soutien financier pour une nouvelle période de protection de la nappe contre les nitrates de 2014 à 2019. La qualité chimique de l'eau du puits du Morand est certifiée comme excellente par les diverses analyses effectuées. Les teneurs en nitrates sont restées tout au long de l'année en-dessous de la valeur limite de l'objectif de qualité fixée à 25 mg/l (limite légale: 40 mg/l).

Microcentrales électriques

Les nouvelles turbines avaient été annoncées auprès de Swissgrid pour obtenir la redevance à prix coûtant (RPC). La décision d'octroi est tombée en juillet et les nouveaux montants de reprise du courant permettent de tripler les recettes liées à la production d'électricité. Celle-ci est de 492'750 kWh pour 2013.

Distribution d'eau

Répartition des heures du personnel SI pour la distribution d'eau



Consommation d'eau

L'exercice 2013 peut se résumer, en chiffres arrondis, de façon suivante :

Pertes dans le réseau : 3.7 % (5.6 % en 2012)

	2013	2012
Eau soutirée à la nappe du Morand	1'795'776 m ³	1'985'820 m ³
Eau de Lausanne	3'090 m ³	2'988 m ³
Total adduction	1'798'866 m³	1'988'808 m³
Eau vendue à Morges	1'296'301 m ³	1'297'043 m ³
Eau vendue aux communes	349'775 m ³	412'205 m ³
Total distribution	1'646'076 m³	1'709'248 m³
Eau restituée au ruisseau du Morand	21'825 m ³	98'448 m ³
Eau des fontaines (estimation)	40'000 m ³	40'000 m ³
Eau d'arrosage, eau de chantiers, nettoyage des collecteurs (estimation)	25'000 m ³	25'000 m ³
Total eau non comptabilisée	86'825 m³	168'448 m³
Total des pertes	65'965 m³	111'112 m³
Total	1'798'866 m³	1'988'808 m³

Travaux

Le réseau de distribution d'eau a principalement été réhabilité et développé dans le cadre des chantiers :

- En Bonjean : pose de 200 m' de nouvelle conduite ;
- Avenue de la Moësette : remplacement de 205 m' de conduite ;
- Avenue des Grandes-Roches : remplacement de 55 m' de conduite ;
- Rue des Charpentiers : remplacement de 205 m' et mise hors-service de 130 m' de conduite ;
- Chemin de Pré-Val : remplacement de 100 m' de conduite ;
- Chemin du Point-du-Jour : remplacement de 40 m' de conduite ;
- Chemin de Pré-Reymond : remplacement de 20 m' de conduite ;
- Avenue des Reneveyres : remplacement de 60 m' de conduite.

En outre, 11 bornes hydrantes ont été remplacées cette année.

Longueur du réseau : 54,05 km

Longueurs remplacées : 815 m'

Taux de renouvellement : 1,51 %

Nouvelles conduites : 70 m'



Compteurs d'eau

Au 31 décembre 2012 : 1'540

- Compteurs posés : 19
- Compteurs enlevés : 7

Au 31 décembre 2013 : 1'552

Anciens compteurs remplacés : 72

Fuites

Nombre de fuites d'eau :

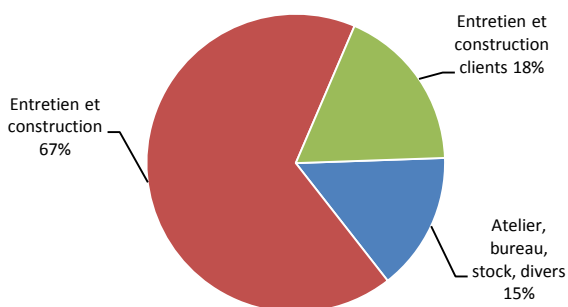
- 17 sur conduites communales
- 6 sur conduites privées



Distribution du gaz naturel

gaz naturel 
biogaz

Répartition des heures du personnel SI pour la distribution de gaz naturel



Généralités

Le réseau de distribution de gaz a principalement été réhabilité et étendu dans le cadre des chantiers :

- En Bonjean : pose de 200 m' de nouvelle conduite ;
- Avenue de la Moësette : pose de 265 m' de nouvelle conduite ;
- Avenue des Grandes-Roches : pose de 55 m' de nouvelle conduite ;
- Impasse Derrière-la-Ville : pose de 60 m' de nouvelle conduite ;
- Rue des Charpentiers : remplacement de 185 m' de conduite et pose de 70 m' de nouvelle conduite ;
- Chemin de Pré-Val : mise hors-service de 60 m' de conduite ;
- Chemin du Point-du-Jour : remplacement de 40 m' de conduite
- Chemin Pré-Reymond : remplacement de 20 m' de conduite
- Avenue des Reneveyres : pose de 60 m' de nouvelle conduite.

Les contrats conclus pour l'acquisition de nouveaux clients ont nécessité la réalisation de 31 nouveaux branchements et 11 introductions en attente.

Longueur du réseau en 2012 : 40,76 km

Longueur du réseau en 2013 : 41,34 km

Augmentation : 580 m'

Taux d'extension : 1,44 %

Longueurs remplacées : 305 m'

Taux de renouvellement : 0,75 %



Compteurs à gaz

Au 31 décembre 2012 : 791

- Compteurs posés : 31
- Compteurs enlevés : 5

Au 31 décembre 2013 : 817

Anciens compteurs remplacés : 28

Commercialisation du gaz naturel

L'activité marketing a été marquée par les événements suivants :

- L'organisation de l'exposition Road Show sur le parking de la piscine communale, lors d'un week-end durant la Fête de la Tulipe, avait pour but de présenter aux particuliers et aux entreprises locales une large palette de véhicules roulant au gaz naturel ou au biogaz. Malgré le temps maussade, cet événement a été couronné de succès : plus de 35 essais ont été effectués et 9 véhicules ont été commandés.
- La collaboration des Services industriels à l'organisation de la soirée des Mérites sportifs et à la remise du prix aux meilleurs bénévoles de la plateforme Swiss Olympic Volunteer Gaz Naturel a permis de promouvoir ladite plateforme, qui a pour but de rechercher des bénévoles et les mettre à disposition des organisateurs d'événements sportifs. Ces travailleurs sont indispensables à la tenue de ces compétitions.
- Une journée d'essai de véhicules roulant au gaz naturel/biogaz sur le circuit de La Lignière (TCS) a été organisée par Gazmobile, en parte-

nariat avec les sociétés gazières pour les entreprises romandes.

Des conseils personnalisés ont permis d'acquérir 31 nouveaux clients qui représentent une puissance nouvellement installée de 2'212 kW au total.

En 2013, la consommation de gaz naturel a augmenté de 12,6 % (de 7,6 % en Suisse Romande) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due également à la météo rigoureuse de l'hiver 2012/2013 car les conditions météorologiques sont un facteur d'influence non négligeable sur la consommation en gaz naturel.

Fuites de gaz

Nombre de fuites de gaz : 11 sur le réseau communal et aucune sur le réseau privé.

Station gaz naturel carburant (GNC)

La clientèle de la station de distribution GNC a pu s'approvisionner en carburant gaz naturel au prix de CHF 0,98 équivalent / litre essence.

L'action d'offrir à tout acheteur d'un véhicule GNC une prime de CHF 1'000.00 a été poursuivie en partenariat avec Gaznat. Cette prime est versée sous la forme d'un crédit en carburant disponible à la station Migrol de Morges. La clientèle locale et de passage est en constante augmentation à notre station et le volume des ventes représente 509'871 kWh.

Electricité communale

Le remplacement des lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public s'est poursuivi en 2013 avec, pour la première fois à Morges, l'installation de luminaires à LED sur une route à fort trafic. En effet, le secteur situé entre les giratoires En Bonjean et du Petit-Bois ainsi que ce dernier sont équipés de sources LED avec abaissement de la puissance d'éclairage selon les tranches horaires. Cette dernière technologie est aussi utilisée sur d'autres luminaires comme par exemple au chemin de la Chenaillettaz, mais aussi sur le passage inférieur En Bonjean. Ce ne sont pas moins de 130 luminaires qui ont ainsi été posés ou remplacés sur le réseau d'éclairage public.

Dans le cadre du remplacement des parcomètres à la rue Louis-de-Savoie, des bornes encastrées dans le sol pour distribuer l'électricité lors de manifestations ont été installées, les nouveaux parcomètres fonctionnant à l'énergie solaire.

De nombreuses interventions ponctuelles sur les installations communales raccordées au réseau électrique ont permis de maintenir celles-ci en excellent état de fonctionnement (station de dis-

tribution de gaz, pompes du port, portail Riend-Bosson 9, bornes électriques, tableaux de distribution,...).

Dans le cadre du mandat confié par la Commune de Tolochenaz pour l'entretien de son éclairage public, nous avons assuré la direction des travaux pour la pose d'un nouvel éclairage public à la route du Molliau, ainsi que l'entretien du réseau communal.

La gestion et l'entretien des installations électriques des bâtiments communaux se sont effectués selon le programme établi afin de respecter les directives de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

L'électricien communal gère le parc de téléphonie mobile ainsi que les connexions des divers appareils nécessitant une liaison au réseau de données. En particulier pour 2013, le bâtiment de l'avenue de Lonay 2 (ARASMAC) a été raccordé au réseau de fibre optique communal.

La gestion des manifestations a nécessité plus de 930 heures de cette seule unité.

LA VOIRIE

Gestion des déchets (collectage, tri, recyclage et revalorisation)

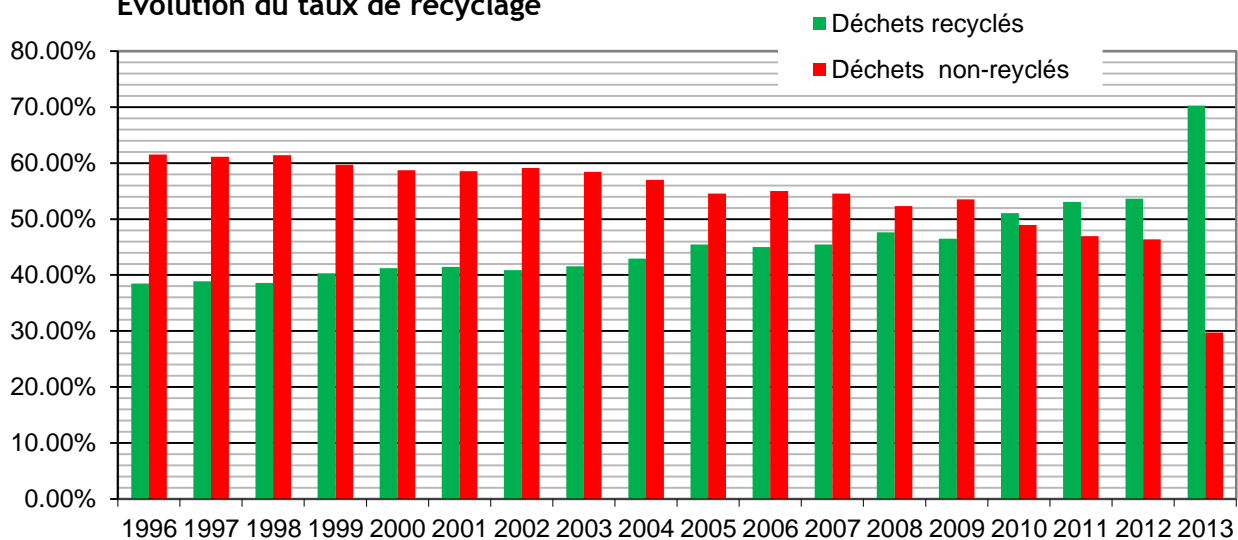
L'année 2013 a été marquée par la mise en application du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, désormais financée selon le principe du pollueur-payeur, lui-même ancré dans la loi fédérale. En effet, l'introduction de la taxe proportionnelle "au sac" ayant un effet incitatif en faveur du tri des déchets, les quantités collectées ont connu passablement de bouleversements par rapport aux valeurs enregistrées jusqu'alors selon les matières récoltées. Nous notons une diminution réjouissante des volumes de déchets incinérables (-49.6 %) en faveur des déchets recyclables, en particulier les déchets organiques (augmentation de 51 %) et le PET (en progression de 62 %). Parallèlement, nous avons constaté une forte croissance du taux de recyclage, qui se monte pour cette année à 70 %, contre 53.62 % l'année dernière. Ainsi l'objectif de recyclage de 60 % des déchets urbains, fixé par la Confédération, est largement atteint.



Evolution de la quantité totale des déchets

Années	Déchets en tonnes			Part incinérée	Part recyclée ou taux de recyclage
	Incinéré	Recyclé	Total		
1996	4'097	2'564	6'661	61.51%	38.49%
1997	4'188	2'665	6'853	61.11%	38.89%
1998	4'229	2'656	6'885	61.42%	38.58%
1999	4'313	2'913	7'226	59.69%	40.31%
2000	4'425	3'106	7'531	58.76%	41.24%
2001	4'172	2'955	7'127	58.54%	41.46%
2002	4'270	2'951	7'221	59.13%	40.87%
2003	4'287	3'049	7'336	58.44%	41.56%
2004	4'245	3'198	7'443	57.03%	42.97%
2005	4'244	3'536	7'779	54.55%	45.45%
2006	4'146	3'393	7'539	54.99%	45.01%
2007	4'244	3'536	7'779	54.55%	45.45%
2008	4'031	3'669	7'700	52.35%	47.65%
2009	4'145	3'600	7'745	53.52%	46.48%
2010	4'184	4'365	8'549	48.94%	51.06%
2011	4'240	4'795	9'034	46.93%	53.07%
2012	4'286	4'956	9'242	46.38%	53.62%
2013	2'407	5'689	8'096	29.73%	70.27%

Evolution du taux de recyclage



Répartition et évolution des quantités selon le type de déchets

Types de déchets :	2013		2012		Evolution entre 2013 et 2012		Part en tonnes 2013		Part en % 2013	
	to/an	kg/hab/an	to/an	kg/hab/an	kg/hab/an	%/hab/an	Recyclé	Non-recyclé	Recyclé	Non-recyclé
Ordures ménagères incinérables	2039.73	136.94	4052	272.04	-135.10	-49.66%		2039.73		25.19%
Papier / carton	* 1806.13	97.58	* 1641.00	88.66	8.92	10.06%	1806.13		22.31%	
Déchets organiques	1422.56	95.51	939	63.04	32.46	51.50%	1422.56		17.57%	
Verre	* 911.45	49.24	* 874.50	47.25	2.00	4.23%	911.45		11.26%	
Déchets organiques	570.66		519.5				570.66		7.05%	
Bois	* 351.42	18.99	* 388.00	20.96	-1.98	-9.43%	351.42		4.34%	
Déchets encombrants ménagers	* 234.83	12.69	* 234.00	12.64	0.04	0.35%		234.83		2.90%
Inertes ménagers	* 189.58	10.24	* 209.50	11.32	-1.08	-9.51%	189.58		2.34%	
Ferraille	* 141.75	7.66	* 152.00	8.21	-0.55	-6.74%	141.75		1.75%	
Déchets de voirie	132.18	8.87						132.18		1.63%
Appareils électriques & électroniques	* 87.12	4.71	* 73.00	3.94	0.76	19.34%	87.118		1.08%	
Pet	* 63.45	3.43	* 39.00	2.11	1.32	62.69%	63.45		0.78%	
Métaux ménagers	* 50.85	2.75	* 27.20	1.47	1.28	86.95%	50.85		0.63%	
Capsules Nespresso	* 24.17	1.31	* 16.60	0.90	0.41	45.61%	24.171		0.30%	
Habits usagés	* 22.00	1.19	* 22.00	1.19	0.00	0.00%	22.00		0.27%	
Déchets spéciaux	* 19.76	1.07	* 24.00	1.30	-0.23	-17.67%	19.76		0.24%	
Huiles végétales & minérale	* 13.37	0.72	* 13.50	0.73	-0.01	-0.98%	13.368		0.17%	
Métaux nobles (alu / cu / inox)	* 11.27	0.61	* 12.50	0.68	-0.07	-9.82%	11.272		0.14%	
Vieux pneus	* 3.94	0.21	* 4.30	0.23	-0.02	-8.35%	3.941		0.05%	
Total général :	8096.22	453.71	9241.6	536.66	-82.95	-15.46%	5689.48	2406.74	70.27%	29.73%

* Quantité prenant en compte les habitants de Chigny, Lully, Tolochenaz et Vufflens-le-Château

Dénonciations

Même si les dispositions ordonnées par le règlement communal sur la gestion des déchets ont été rapidement respectées par la population morgienne, 189 personnes ont été dénoncées à la Commission de police pour des infractions. Cela concerne principalement des dénonciations pour dépôts de déchets sur le domaine public en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

Logistiques de collectage et de tri

Bien que nous ayons anticipé les conséquences logistiques de l'évolution des quantités de déchets collectés, personne ne s'attendait à ce que cette dernière soit aussi importante. C'est pourquoi des adaptations du collectage ont été nécessaires, notamment en renforçant les tournées de vidange des divers conteneurs à déchets recyclables installés sur les ecopoint - ceci également durant le week-end. Une autre conséquence majeure de ces changements est un transfert de charge de travail du camion affecté au collectage au porte-à-porte des ordures ménagères, en faveur de celui affecté au collectage au porte-à-porte des déchets recyclables (Déchets organiques, papier/carton et verre). La densité du réseau de 21 ecopoints installés sur tout le territoire de la commune a grandement facilité l'introduction

de la taxe au sac, en répondant à la demande du public de trier ses déchets directement à la source. Deux nouveaux ecopoint ont d'ailleurs été construits dans le nouveau quartier En Bonjean, desservant l'ensemble du périmètre.



Déchèterie

Depuis l'introduction de la taxation proportionnelle des déchets, la fréquentation de la déchèterie est en nette augmentation d'environ 30 %. Les demandes d'information de la part des citoyennes et citoyens concernant le tri des déchets se sont également fortement accrues depuis le 1^{er} janvier de cette année.

C'est pourquoi une attention particulière a été portée sur la formation interne destinée aux collaborateurs affectés à la surveillance de la déchèterie, afin qu'ils puissent renseigner au mieux la population sur le tri des déchets.

Quantité de déchets récoltés à la déchèterie (y compris Chigny, Lully, Tolochenaz et Vufflens-le-Château)

Cette année, 191 services d'enlèvement de déchets encombrants à domicile ont été effectués. Ce service

de transport personnalisé est effectué uniquement sur rendez-vous. Il est principalement destiné aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la déchèterie pour diverses raisons. Avec l'introduction de la taxe au sac, nous n'avons pas relevé de bouleversement particulier par rapport à cette prestation, tant au niveau du nombre de sollicitation qu'au niveau du volume de déchets enlevés.

Déchets	2013		2012	
	Quantité	Part en %	Quantité	Part en %
Bois	351.42 t.	21.63%	388.00 t.	23.66%
Encombrants ménagers	234.83 t.	14.46%	234.00 t.	14.27%
Inertes ménagers	189.58 t.	11.67%	209.50 t.	12.78%
Papier trié	170.26 t.	10.48%	166.70 t.	10.17%
Ferraille	141.75 t.	8.73%	152.00 t.	9.27%
Verre trié	112.51 t.	6.93%	115.00 t.	7.01%
Appareils électriques & électroniques	87.12 t.	5.36%	82.50 t.	5.03%
Déchets organiques	81.51 t.	5.02%	73.50 t.	4.48%
Carton trié	83.74 t.	5.15%	73.00 t.	4.45%
Pet	63.45 t.	3.91%	39.00 t.	2.38%
Métaux ménagers	27.20 t.	1.67%	27.20 t.	1.66%
Capsules Nespresso	24.17 t.	1.49%	24.00 t.	1.46%
Habits usagés	22.00 t.	1.35%	22.00 t.	1.34%
Déchets spéciaux ménagers	19.76 t.	1.22%	16.60 t.	1.01%
Métaux nobles (alu / cu / inox)	11.27 t.	0.69%	12.50 t.	0.76%
Vieux pneus	3.94 t.	0.24%	4.30 t.	0.26%
Total	1624.51 t.	100.00%	1639.80 t.	100.00%

Répartition des heures imputées à la gestion des déchets

Types de déchets	2013		2012	
	Heures	Part en %	Heures	Part en %
Ordures ménagères	4'646 h.	29.10%	4'854 h.	33.36%
Papier / Carton	3'050 h.	19.11%	2'910 h.	20.00%
Déchets organiques	2'796 h.	17.51%	2'062 h.	14.17%
Déchèterie (Surveillance, désapprovisionnement et entretien)	2'263 h.	14.17%	1'736 h.	11.93%
Déchets divers	1'940 h.	12.15%	1'396 h.	9.60%
Verre	899 h.	5.63%	1'127 h.	7.75%
Déchets encombrants	371 h.	2.32%	464 h.	3.19%
Total	15'964 h.	100.00%	14'549 h.	100.00%

Filières de recyclage et de revalorisation

Hormis les ordures ménagères qui doivent être obligatoirement acheminées vers l'usine Tridel à Lausanne pour y être incinérées et revalorisées en énergies, les filières de recyclage des déchets collectés sont choisies selon plusieurs critères prépondérants que sont l'écologie, l'économie et l'aspect social. En effet, il est de notre responsabilité de veiller à ce que lorsque nous remettons des déchets à nos divers repreneurs, ils soient traités dans le respect du principe du développement durable. Ainsi par exemple, nous pouvons garantir que les appareils électroniques et électriques sont entièrement dépollués, démontés et recyclés dans notre pays. La question du tri des plastiques, hormis le PET, s'est plusieurs fois posée. Il a été décidé de suivre les directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui recommande de ne pas trier le plastique tant qu'il n'existe pas une filière de recyclage crédible et pérenne en Suisse.

Communication

Comme chaque année, diverses actions de communication sur le sujet des déchets et destinées à la population ont été entreprises sous forme de courriers adressés, de tous ménages, du fascicule "Jetez trié!", d'articles dans le "Reflets" et dans la presse locale, de stands au marché ainsi que de pages sur le site internet morges.ch. Toutefois, parallèlement à l'introduction de la taxe au sac, ces actions ont été plus intensives et plus nombreuses cette année.

Nettoisement et entretien du domaine public

Propreté de la ville

Afin d'assurer la propreté de la Ville et des W.-C. publics, les équipes sont engagées 365 jours par année. 80 % de ces travaux sont effectués selon des plannings précis de tournées de balayage manuel et

mécanique ainsi que de lavage du domaine public. Les autres interventions se font selon les saisons, les besoins particuliers, en cas d'accident ou de vandalisme. Nous notons cette année encore une sensible augmentation des nuisances provenant du littering.

Au niveau des équipements techniques, une balayeuse à gaz naturel été mise en fonction cette année en remplacement de l'ancien modèle qui fonctionnait au diesel. Le choix de ce mode de propulsion permet de réaliser des économies d'environ 30 % sur le carburant et d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 3 tonnes de CO₂ par année.



Action de prévention

Afin de prévenir et de sensibiliser la population au problème récurrent du littering, notamment le long des quais, la Voirie a pris part cette année au Clean Up Day. Il s'agit d'une campagne coordonnée au niveau national, se répétant annuellement et ayant pour but de promouvoir des actions en faveur de la propreté du domaine public.

Collaboration avec la PRM

Une collaboration active avec la PRM et notamment la brigade de proximité, sous forme de contacts fréquents et d'échanges d'informations, permet de lutter contre le littering et les déchets sauvages.

Cependant, nous constatons que les outils juridiques actuellement en vigueur pour réprimer ce fléau ne sont pas ou peu adaptés. Cependant, une prochaine révision de la législation pourrait notamment inclure la lutte contre le littering dans la loi vaudoise sur les amendes d'ordre (LVAO).



Traitement hivernal

Lors de la planification et la préparation des interventions en cas de menace de météo défavorable, ce sont 12 personnes et 9 véhicules et engins qui se tiennent prêts à intervenir selon les directives données par la personne de piquet. Cette dernière agit selon une procédure de déclenchement d'alarme précise, dans laquelle sont inclus une équipe des Espaces publics, la PRM, les MBC ainsi que les Communes de Tolochenaz et d'Echichens, permettant ainsi une gestion globale de la situation sur la région de Morges.

La dernière saison hivernale s'est caractérisée par de faibles mais fréquentes chutes de neige. 23 interventions totales ou partielles, représentant 900 heures de travail, ont été nécessaires afin de garantir l'utilisation du domaine public et du réseau routier de la commune. Plus de 75 tonnes de sel ont été répandues, dont 42 avec le camion-grue équipé d'une lame et d'une saieuse acquis juste avant la saison d'hiver. Ce véhicule a parcouru plus de 400 km à travers la ville pour dégager et saler les grands axes routiers. Cette mission était jusqu'alors confiée à un sous-traitant. La décision de reprendre cette tâche en interne permet une meilleure souplesse et disponibilité des moyens, et de réaliser des économies sur le coût des prestations.



Travaux d'entretien du domaine public

Certains collaborateurs de la Voirie possèdent de solides compétences en maçonnerie et en génie civil, permettant une intervention rapide lors de dégâts constatés sur le domaine public et la réalisation des travaux planifiés de réfection de pavage, de trottoir, de murs, etc. Néanmoins nous relevons que cette équipe est de moins en moins disponible pour ce type de travaux, les tâches affectées au nettoyage de la Ville ainsi qu'à la gestion des déchets étant en constante augmentation. En 2013 divers travaux ont tout de même été entrepris, dont la réparation de bordures au Port du Petit-Bois ainsi que la réfection de zones pavées au centre-ville.

Répartition des heures imputées au nettoyage et à l'entretien du domaine public

Tâches	2013		2012	
	Heures	Part en %	Heures	Part en %
Balayage manuel & mécanique	10'035 h.	58.09%	10'048 h.	50.83%
Entretien du domaine public & fauchage	2'832 h.	16.39%	3'712 h.	18.78%
Nettoyage & entretien des WC publics	1'263 h.	7.31%	1'343 h.	6.79%
Traitement hivernal	905 h.	5.24%	683 h.	3.46%
Entretien des véhicules	766 h.	4.43%	904 h.	4.57%
Lavage du domaine public	356 h.	2.06%	619 h.	3.13%
Formations et informations diverses	308 h.	1.78%	391 h.	1.98%
Ports	278 h.	1.61%	1'014 h.	5.13%
Rives du lac & cours d'eau	277 h.	1.60%	530 h.	2.68%
Entretien & nettoyage entrepôts et outillage	139 h.	0.80%	399 h.	2.02%
Nettoyage & entretiens des fontaines	118 h.	0.68%	116 h.	0.59%
Egoûts communaux & réseau eaux claires	110 h.	0.64%	124 h.	0.63%
Total	17'274 h.	100.00%	19'767 h.	100.00%

Soutien aux manifestations

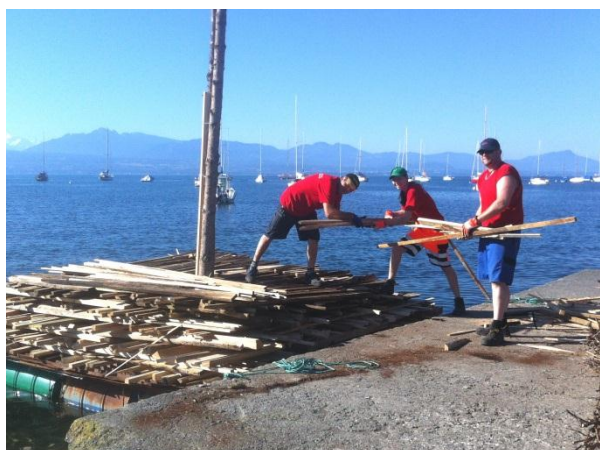
L'équipe de la Voirie a fourni comme à son habitude un soutien logistique aux diverses manifestations et événements particuliers qui se sont déroulés sur le territoire de la commune. En plus de la fourniture et la livraison de divers matériels comme les bancs, tentes, podiums, etc., la Voirie fournit matériel adéquat et conseils en matière de gestion des déchets aux responsables d'événements, ceci dans le but que les manifestations aient un impact minimal sur

l'environnement. Avec l'arrivée de la taxe au sac, nous notons d'ailleurs un regain d'intérêt de la part des organisateurs de manifestations en faveur du tri des déchets.

La Voirie veille en outre à ce que lorsqu'une manifestation se termine, le domaine public soit rendu le plus propre possible à ses utilisateurs ordinaires, soit en engageant ses propres moyens soit en vérifiant que les engagements pris par les organisateurs en matière de nettoyage soient respectés.

Répartition des heures imputées au soutien de manifestations :

Manifestations	2013		2012	
	Heures	Part en %	Heures	Part en %
Diverses manifestations & livraisons diverses	646	41.18%	587	35.92%
Fête nationale	161	10.26%	152	9.30%
Construction stand & entretien matériel	149.5	9.53%	236	14.44%
Le livre sur les quais	78.5	5.00%	68	4.16%
Morges bouge	76	4.84%	61	3.73%
Abbaye de Morges	51	3.25%		
Fête de la Tulipe	47.5	3.03%	21	1.29%
Pailote Festival	45.5	2.90%	35	2.14%
Fête des voisins	44.5	2.84%	51	3.12%
Marché d'automne	43.5	2.77%	35	2.14%
Pose & démontage et entretien drapeaux et oriflammes	38	2.42%	117	7.16%
Pose & démontage décoration Noël	29.5	1.88%	41	2.51%
Fête de la musique	28	1.78%	12	0.73%
Symposium de sculpture	25.75	1.64%		
British Car Meeting	24	1.53%	21	1.29%
Crèche vivante	23	1.47%		
Morges-sous-Rire	23	1.47%		
Mémorial Gander	18.5	1.18%		
Marché de printemps	16	1.02%	27	1.65%
Parade navale			71	4.35%
Grande table			57	3.49%
Comptoir de Morges			27	1.65%
Fête des épouvantails			15	0.92%
Total	1568.75	100.00%	1634	100.00%



Garage d'entretien des véhicules communaux

Le mécanicien est chargé de la maintenance de tous les véhicules et engins qui équipent les différents services communaux. Il assure également un service de dépannage et donne, en cas de besoin, des formations spécifiques aux utilisateurs des différents engins et véhicules. L'équipement en outillage de l'atelier est constamment adapté en fonction des exigences techniques de ces derniers, qui sont de plus en plus pointues. En outre, le responsable de l'atelier est chargé de former un apprenti mécanicien, qui est actuellement en 2^e année.

Répartition des heures affectées au mécanicien responsable de l'atelier

Tâches & services	2013		2012	
	Heures	Part en %	Heures	Part en %
Voirie	1'085 h.	58.52%	1'197 h.	66.65%
Espaces publics	337 h.	18.18%	337 h.	18.76%
Autres directions	164 h.	8.85%	164 h.	9.13%
Activités liées au service de piquet Voirie (Planifiées et non-planifiées)	135 h.	7.28%		
Services industriels & Services techniques	98 h.	5.29%	98 h.	5.46%
Divers	35 h.	1.89%		
Total	1'854 h.	100.00%	1'796 h.	100.00%

Répartition des heures affectées au serrurier communal

Tâches & services	2013		2012	
	Heures	Part en %	Heures	Part en %
Entretien du domaine public & mobilier public	398 h.	20.78%	212 h.	15.29%
Espaces publics	325 h.	16.97%	215 h.	15.51%
Infrastructures de collectage des déchets	252 h.	13.16%	219 h.	15.80%
Déchèterie (Infrastructures)	195 h.	10.18%	135 h.	9.74%
Entretien des WC publics	148 h.	7.73%	125 h.	9.02%
Ports	139 h.	7.26%	139 h.	10.03%
Services industriels	139 h.	7.26%	95 h.	6.85%
Entretien & aménagement entrepôt et outillage	124 h.	6.48%	124 h.	8.94%
SP3	120 h.	6.27%	69 h.	4.98%
Entretien / fabrication matériel de manifestation	48 h.	2.51%	32 h.	2.31%
PAT	27 h.	1.41%	9 h.	0.61%
AGCP			13 h.	0.94%
Total	1'915 h.	100.00%	1'387 h.	100.00%

Atelier de serrurerie

Le serrurier communal est rattaché directement à la Voirie. Il exécute des travaux de création et de construction métallique pour les autres services communaux qui en font la demande. Celles-ci sont centralisées et planifiées selon les priorités. Les principales tâches réalisées par le serrurier sont la réfection et la construction de mobilier urbain divers. Il est aussi appelé à intervenir en cas d'urgence pour des dégâts divers, notamment sur le mobilier urbain et la signalisation routière.

Entretien des ports

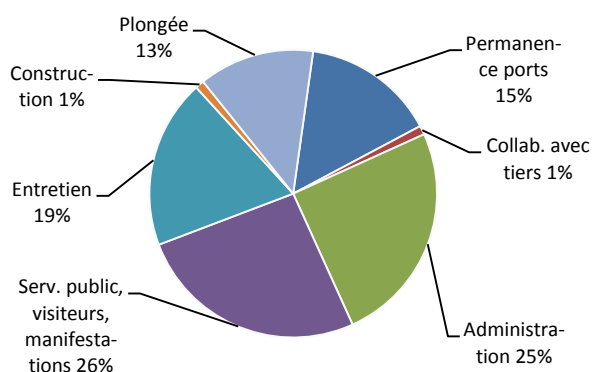
L'été a peiné à démarrer, mais dès début juillet un temps magnifique a incité de nombreux navigateurs à voguer sur le lac et nous avons noté une hausse des nuitées des visiteurs de nos ports.

Le faucardage annuel des rives du lac s'est déroulé à satisfaction sous le patronage de l'ERM.

Afin de faire face à la croissance de la charge de travail durant les mois de juillet et août, des étudiants sont engagés pour cette période.



Plan d'occupation du garde-ports



Port du Château

L'entretien régulier des infrastructures portuaires permet d'en garantir la pérennité. Un effort particulier a été porté cette année sur l'éclairage des digues. Tous les luminaires ont été révisés en début de saison et équipés de lampes économes en énergie. Le marquage de la place de carénage a été renforcé et la sécurité autour de la grue améliorée, en partenariat avec le Club nautique morgien (CNM) à qui cette dernière appartient.

En 2013, les places visiteurs ont engendré plus de 835 nuitées, contre 683 en 2012.



Port du Petit-Bois

De même qu'au Port du Château, toutes les bornes sur les pontons ont été entièrement révisées et leur éclairage amélioré.

La pompe à fond de cale a dû être réparée suite à une mauvaise manipulation d'un navigateur. Un système évitant ce type d'incident sera mis en place pour les deux pompes (également sur celle pour les eaux noires) pendant l'hiver 2013-2014.

Le feu rouge d'entrée du port ne fonctionnant plus à satisfaction des navigateurs (risque de confusion avec d'autres lumières de couleur identique à terre), il a été remplacé par un système à éclats avec capteur solaire, sur lequel des réglages plus fins sont possibles.

Afin de rationaliser les places et de répondre à la demande de navigateurs souhaitant acquérir des bateaux toujours plus grands, les places sur l'estacade B ont été redimensionnées. Une nouvelle activité avec la location de pédalos, paddle-boards et canoës a dynamisé le port.

641 nuitées de visiteurs ont été enregistrées cette année dans ce port, contre 318 en 2012.

Ports de la Baie de l'Eglise et Blancherie

Une sensibilisation continue des propriétaires des amarrages posés dans la Baie a permis d'éviter que ceux-ci se brisent accidentellement. Ainsi, aucun navire n'a vu ses amarres se rompre en 2013.



Port du Bief

Lors des travaux de dragage du port entrepris cette année, 28 m³ de boues ont été retirés et les boues traitées selon la législation en vigueur.

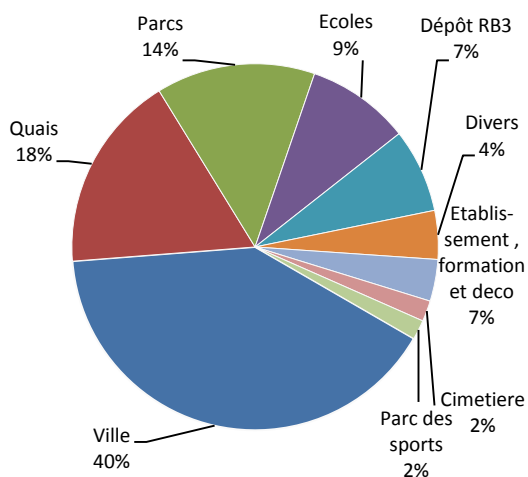


Commission consultative des ports

La Commission consultative des ports s'est réunie deux fois ; les sujets traités permettent de favoriser les relations fort utiles entre les sociétés nautiques et l'administration communale.

ESPACES PUBLICS

Répartition des heures du personnel EP par secteur



Ville

Places de jeux

Dans le cadre de l'entretien courant des places de jeux, celles situées sur la place du Temple et la cour du Bluard ont été partiellement rénovées par nos soins. Ainsi, sur la première, le bateau a été complètement démonté et repeint. Les pieds d'une balançoire ont été changés et le jeu d'eaux a également nécessité un entretien soutenu. Dans la cour d'école, le bateau a fait peau neuve juste avant l'été pour être à disposition lors des Caf'Conc.

Pour cet hiver, le bateau du Square central est en rénovation.

Les arbres à grimper sont des éléments très appréciés des enfants. Ainsi, celui du Parc de Vertou a dû être remplacé car les cordages n'étaient plus répa-

rables, mais nous avons pu préserver le pilier central.

L'ancienne locomotive qui se trouvait à La Bergerie a été rénovée et déplacée dans le parc de Sylvana.

Pour terminer, grâce à l'acceptation en juin du préavis N° 50/12.12 par le Conseil communal, les places de jeux de la Burtignère et de la Vogéaz ont été complètement rénovées. Sur la première, les jeux à ressort, la balançoire ainsi que les éléments en bois et le toboggan de la tour ont été changés. Sur la deuxième, un nouveau jeu de grimpe a été installé pour remplacer d'anciennes installations datant de plusieurs dizaines d'années et ne répondant plus aux normes de sécurité. De même, la balançoire et le château avec toboggan ont été renouvelés, et un banc supplémentaire a été installé.

Sur ces deux places, un sol souple amortissant a été coulé, assurant ainsi la possibilité d'y jouer par tous les temps.

Remplacement des machines

Suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 10/3.12 Remplacement et achat de véhicules, plusieurs acquisitions ont eu lieu cette année :

- Une camionnette nacelle Multitel 250, utilisée par les divers services communaux, a été engagée près d'une centaine de jours durant cette année.
- Le véhicule citerne à motorisation électrique permettant l'arrosage de toutes nos décorations florales a également été remplacé, par un modèle similaire de marque MEGA.
- Une chargeuse compacte Allrad 650 de la marque Krammer a été acquise en remplacement de notre ancien petit trax. Elle répond entièrement à nos attentes.
- Notre tondeuse à grand rendement, qui nous permet d'entretenir les terrains de football, a été remplacée par une machine identique de la marque John Deer.

Fête de la Tulipe

Comme chaque année, cette manifestation florale incontournable a attiré un nombreux public, ceci malgré de mauvaises conditions météorologiques, notamment les week-ends. Elle a commencé début avril pour se terminer à mi-mai avec la vente des bulbes.

Pour la quatrième année consécutive, la Ville d'Istanbul nous a offert des bulbes, et la Ville de Bex était notre hôte d'honneur.

De nombreuses animations ont été organisées pour le public, mais plusieurs d'entre elles ont dû être annulées à cause du mauvais temps. Pour la première fois s'est tenu un brunch sous la cantine, qui a ren-

contré un vif succès. Différentes classes ont participé à un lâcher de ballons et les élèves ont pu emmener les potées de tulipes qu'ils avaient plantées en automne autour d'une collation. Comme d'habitude s'est tenu le désormais traditionnel marché "80 potiers dans les tulipes".

L'arrachage des bulbes s'est déroulé dans des conditions difficiles, sous la pluie, retardant la remise en état du Parc de l'Indépendance après cette manifestation.

Des vandales ont mis le feu aux W.-C. provisoires installés pour l'occasion vers l'entrée Sud-Ouest du Parc, ce qui a occasionné des dégâts à la haie bordant le terrain de football outre la destruction totale des édifices.



Quai du dahlia

Cette manifestation florale se déroule du mois de juillet à fin octobre. Des tubercules sont vendus le premier week-end de novembre et le solde est hiverné pour être planté l'année suivante. Ce sont une trentaine de bénévoles qui en assurent l'entretien durant la saison estivale en effectuant notamment l'arrosage, le désherbage et l'enlèvement des fleurs fanées.

Rosiers à la Vogéaz

Depuis plusieurs années, des bénévoles s'occupent de l'entretien des rosiers situés dans les îlots de verdure du quartier de la Vogéaz ; en 2013, ils étaient sept à travailler sous la houlette d'un jardinier de la Ville.

Arbres

Le Conseil communal ayant octroyé le crédit pour la sécurisation et l'entretien des grands arbres, l'entreprise mandatée a effectué les travaux dans les règles de l'art.

L'inspection des arbres communaux a conduit à l'abattage de 20 arbres secs ou dépérissants, qui seront remplacés par 21 sujets, dont deux arbustes.

Sur le domaine privé, la Municipalité a accepté 32 demandes d'abattages totalisant 76 arbres, dont la perte a été compensée par la plantation de 43 arbres

et 5 arbustes ; 3 demandes non justifiées ont été refusées.

Suite à des abattages non autorisés à l'allée Vallotton, des arbres et arbustes ont été remplacés aux frais du responsable de ces abattages.

Sur les parcelles communales, des plantations compensatoires ont été réalisées, notamment à la place de la Navigation où une belle rangée de hêtres pourpre a été plantée.

Le contrôle par sondage des plantes sensibles au feu bactérien, exigé par la Station cantonale d'arboriculture, a permis de constater que nous n'avons pas eu de plantes atteintes par cette bactérie cette année.

La Commission consultative pour la nature s'est réunie une fois. Elle travaille actuellement à obtenir la certification de la Fondation nature & économie pour le site de Beausobre, récompensant un site d'activités dont l'aménagement proche de l'état naturel favorise la biodiversité.

La mise à jour des données concernant les arbres et les surfaces vertes propriétés de la commune se fait régulièrement sur le SITECOM.

Ecologie

Cette année encore, nous avons diminué fortement l'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection de nos cultures et des surfaces que nous entretenons. L'objectif de ne plus utiliser aucun pesticide n'a pas pu être atteint en 2013, mais reste une de nos préoccupations.

De nouveaux secteurs engazonnés ont été traités de manière plus extensive en été, afin de favoriser la biodiversité et de réduire le temps consacré à la tonte.

Etablissement horticole et cimetière

La production horticole de l'établissement s'élève à env. 117'000 plantes par année. Un quart de cette production est vendue, et un tiers fournit le cimetière. Des prestations de décoration pour des événements ponctuels sont toujours assurées par le service.

Le nombre de tombes s'élève à 1'473, dont 792 sont entretenues par les Espaces publics. Il y a eu 17 inhumations de corps et 93 inhumations de cendres, dont 52 d'entre elles ont été déposées au Jardin du Souvenir.

Formation

Les Espaces publics disposent d'une entité de formation spécifique pour les apprentis horticulteurs et paysagistes.

Dans le cadre de la formation de ces derniers, un verger formé de trente-trois arbres fruitiers a été

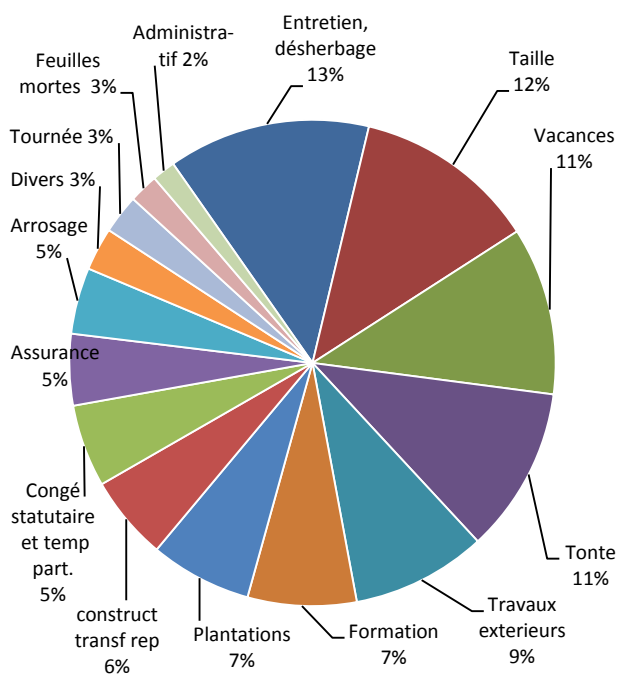
planté sur le site de la Gracieuse. Composé des espèces les plus courantes dans nos régions (pommiers, poiriers, pruniers, abricotiers ou encore pêchers), il nous permettra de former nos apprenants aux diverses méthodes de taille fruitière. Une prairie extensive sera plantée sous ces arbres.

Réfection du sentier des Philosophes et du préau de la Cajole.

Les dalles du sentier des Philosophes ainsi que les pavés du préau de la Cajole étaient complètement déformés par la croissance des racines des arbres avoisinants. Dès lors, les fondations ont été remises à niveau afin d’obtenir des surfaces planes.

Un apprenti paysagiste a terminé avec succès sa formation. Ce sont en tout 2 apprentis horticulteurs floriculteurs, trois apprentis paysagistes et un apprenti paysagiste AFP (formation conclue par une attestation fédérale) qui poursuivent leur cursus sous la conduite d’un formateur.

Plan d'occupation des Espaces publics



Jeunesse, Sécurité Sociale et Logement



Mme Sylvie Podio, Conseillère municipale

La Direction de la jeunesse, sécurité sociale et logement gère les activités principales suivantes :

- Centre de vie enfantine : préscolaire et parascolaire
- Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire - AREMS
- Parlement des jeunes
- Cellule de coordination
- Diverses actions sociales
- Office du logement
- Partenaires associatifs et privés
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs - ASIME
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay - ARASMAC

ACTIVITE DE LA MUNICIPALE

Municipale en charge du Dicastère jeunesse, sécurité sociale et logement - JSSL, Mme Sylvie Podio a participé à 44 séances ordinaires de la Municipalité, à 3 séances extraordinaires, ainsi qu'aux 9 séances du Conseil communal.

Elle a été sollicitée pour le dépôt de 2 préavis :

- N° 42/10.13 Création d'une structure préscolaire de 44 places sur le site de l'EMS de Beausobre et demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour le mobilier
- N° 48/11.13 Suppression des subsides d'allocation naissance

ainsi que 2 communications.

Elle a participé à l'élaboration de 4 préavis en collaboration avec d'autres directions (diagnostic social, loi sur les écoles de musique, dépassement de la Gracieuse et Morges Gare-Sud).

Elle a présidé la Délégation logement, ainsi que la Cellule de coordination et participé aux travaux des Délégations municipales relatifs à l'Agenda 21, aux commerces, aux constructions scolaires, au logement, à la mobilité, à la sécurité urbaine, aux affaires sociales, aux naturalisations et au personnel communal, ainsi qu'à la délégation temporaire de l'étude pour les locaux et l'administration pour les foyers de Beausobre.

Membre du Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs ASIME, Mme Sylvie Podio en préside le Conseil d'établissement.

Elle a pris part aux travaux du Comité de direction de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay - ARASMAC.

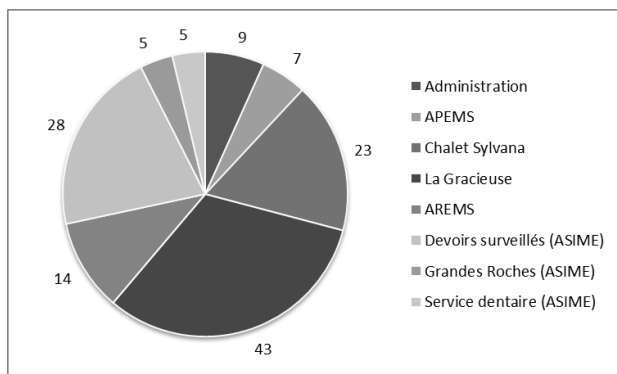
Elle a également siégé au Conseil de la Fondation Le Relais, au Conseil de la Fondation de La Côte,

et, pour le compte de celle-ci, à l'assemblée des délégués de l'AVASAD.

PERSONNEL

La Municipalité, constatant des divergences quant à la répartition des rôles stratégiques et opérationnels du service, s'est résolue à se séparer du Chef de service JSSL. Il est remplacé ad intérim, depuis fin septembre, par Mme Mama Anne Sarr, adjointe sociale.

Le Service JSSL comptait, à fin décembre 2013, 134 employés, fixes et auxiliaires, ainsi que des apprentis, répartis comme suit :



CENTRE DE VIE ENFANTINE - CVE

Afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les sites pré et parascolaires proposent aux familles un accueil des enfants de la fin du congé maternité aux 12 ans, assurant ainsi une continuité de la prise en charge des enfants.

Le CVE regroupe les structures d'accueil préscolaire (La Gracieuse) et parascolaire (Chalet Sylvana et APEMS) de la Ville de Morges. Elles accueillent quotidiennement jusqu'à 223 enfants, du lundi au vendredi entre 6 h 30 et 18 h 30, dans le cadre du réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA).

Ces accueils peuvent être réguliers ou occasionnels. Ils sont réalisés dans le respect du rythme de chaque enfant en vue de l'accompagner au mieux dans son accession à l'autonomie.

420 enfants ont utilisé les structures pré et parascolaires en 2013, correspondant à une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les places d'accueil sont attribuées en fonction de la liste d'attente. On constate une augmentation des demandes ne nous permettant pas de répondre aux besoins des habitants du réseau AJEMA.

En 2013, la Direction du Patrimoine a fourni aux structures les plans d'évacuation qui ont été

transmis aux équipes. Une 1^{re} séance d'information est prévue début 2014 pour mettre en œuvre les processus de sécurité et exercices d'évacuation.

Accueil préscolaire

La Gracieuse

Actuellement, La Gracieuse est le seul site préscolaire géré par la Ville. Elle peut accueillir 103 enfants par jour, répartis en 3 secteurs, chacun étant séparé en 2 groupes. Les enfants accueillis sont 25 "bébés" de 0 à 18 mois, 28 "trotteurs" de 18 à 30 mois, ainsi que 50 "moyens" de 2 ½ ans à l'entrée de l'école.

190 enfants ont pu bénéficier de cette structure en 2013.

Les enfants sont accueillis par des éducatrices de l'enfance diplômées, des assistantes socio-éducatives et des auxiliaires. Certains enfants, rencontrant des difficultés, peuvent bénéficier d'un soutien éducatif financé par le Canton dans le cadre de la Commission Intégration Précoce.

Une réunion a été organisée en juin pour les nouveaux parents. Elle leur permet de découvrir la structure, ainsi que l'équipe éducative qui va prendre en charge leur enfant. Afin de favoriser les échanges entre les parents, il est organisé un pique-nique canadien en été et un apéritif à Noël sous le préau de l'Ecole de La Gracieuse. Ces moments de partage et de convivialité renforcent les liens entre les parents, l'équipe éducative et les enfants.

Accueil parascolaire

Le Chalet Sylvana

Cette Unité d'accueil pour écolier - UAPE accueille des enfants de la 1^{re} enfantine à la 2^e primaire (1^{re} à 4^e HarmoS), à la journée ou à temps partiel.

Les 84 places sont réparties en deux groupes : les 1^{re} et 2^e HarmoS et les 3^e et 4^e HarmoS.

Durant les vacances scolaires, le Chalet Sylvana accueille les enfants de 4 à 12 ans dans le cadre de son centre aéré.

163 enfants ont pu bénéficier de cette structure d'accueil en 2013.

Une réunion de parents a été organisée en septembre afin de leur présenter le fonctionnement du Chalet et la ligne pédagogique. Dans le but de développer la curiosité des enfants au niveau culinaire, des repas à thème (menus latino, spécial Halloween, repas québécois) ont été organisés par le nouveau cuisinier.

Accueil pour enfants en milieu scolaire - APEMS

D'une capacité de 36 places, cette structure accueille les enfants de 8 à 12 ans le matin, à midi et l'après-midi, durant les périodes scolaires. A la rentrée 2013, toutes les places étaient occupées et il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes des parents d'enfants quittant le Chalet Sylvana.

67 enfants ont pu bénéficier de cette structure d'accueil en 2013.

Cette année a été marquée par un changement de responsable de site en novembre.

ACCUEIL ET RESTAURATION POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE - AREMS

Cette structure accueille, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi, les élèves de la 1^{re} à la 11^e année. Les élèves de la 1^{re} à la 6^e, scolarisés sur Morges uniquement, sont encadrés par des monitrices.

La rentrée scolaire 2013-2014 a connu une hausse de 25,5 % de la fréquentation avec une moyenne de 187 élèves (entre 163 et 244) accueillis par jour sur les mois d'août et septembre 2013 contre 149 élèves (entre 138 et 200) sur les mêmes mois de l'année précédente.

La part des élèves du secondaire venant manger à l'AREMS est moins importante que celle des primaires, mais on constate que l'augmentation est plus forte chez les élèves du secondaire : 77 élèves en moyenne (entre 51 et 116) accueillis par jour sur les mois d'août et septembre 2013 contre 55 élèves (entre 34 et 82) sur les mêmes mois de l'année précédente, soit une augmentation de 38,6 %. Il est probable que cette augmentation soit due à la mise en place de la LEO. Sachant qu'une seule volée est concernée par la loi pour cette année scolaire, cette augmentation devrait perdurer dans les années qui suivent.

S'agissant des élèves du primaire, l'augmentation est de 21 % avec 97 élèves en moyenne (entre 85 et 110) accueillis par jour sur les mois d'août et septembre 2013 contre 81 élèves (entre 73 et 106) sur les mêmes mois de l'année précédente. Le manque de place dans les structures d'accueil de jour pourra entraîner une augmentation des demandes à l'AREMS aussi à la rentrée 2014

Au 31 décembre 2013, 495 enfants sont inscrits à l'AREMS, répartis de la façon suivante : 196 élèves primaires, dont 28 % d'enfantines, et 298 élèves du secondaire, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2012.

Ce sont au total 25'284 repas qui ont été servis sur l'année 2013 contre 21'057 en 2012, soit une augmentation de 20 %.

Face à cette croissance, le réfectoire de l'AREMS devient de plus en plus étroit. Les conditions d'accueil des enfants deviennent délicates. En outre, une augmentation des demandes en 2014 serait difficile à absorber. La Direction JSSL cherche des solutions pour la rentrée 2014.

Le restaurant scolaire bénéficie du label "Fourchette Verte Junior". L'équilibre alimentaire des menus proposés est contrôlé par des diététiciennes des Ligues suisses de la santé.

PARLEMENT DES JEUNES

Durant l'année 2013, le Parlement des jeunes s'est réuni autour de 2 assemblées plénières trimestrielles, la 3^e ayant été annulée faute de participants disponibles.

Des commissions thématiques ont mobilisé quelques membres autour des projets suivants :

- Création d'un site internet et d'un logo du Parlement des jeunes;
- Soirée festive : organisation d'une fête de fin d'année scolaire;
- Cours d'improvisation théâtrale : mis en place pour les élèves morgiens intéressés tous les jeudis midis, durant une heure et demie, encadrés par un professeur de théâtre sur l'année scolaire 2012-2013. Cette action a pu être renouvelée pour l'année 2013-2014 dans le cadre des activités financées par l'ASIME suite à la demande des membres du parlement.
- Local musique : partant du constat qu'il n'y avait pas de lieu pour pouvoir se rassembler et jouer d'un instrument de musique, des jeunes se sont investis autour d'un projet de mise en place d'un local musique autogéré par les jeunes du Parlement. Il a été attribué par la Municipalité aux Tambours Morgiens et au Parlement des jeunes et mis à leur disposition dès le mois de juillet. Il a été repeint par les jeunes et ces derniers ont entamé de nombreuses démarches (visite d'un studio musique à Renens, recherche de devis, etc.) afin de fiçeler le projet. Le local sera utilisé le samedi sur 4 périodes de 2 heures pour les groupes de musiciens. Le projet est en phase de finalisation.

Cette année 2013 se distingue par une baisse de la mobilisation des jeunes au sein du Parlement. Un certain nombre de jeunes présents au démarrage du projet ont entamé une nouvelle phase de vie (apprentissage, gymnase, etc.) qui a entraîné

un désengagement d'une partie d'entre eux. Ainsi, 7 membres ont démissionné. La Présidente a émis le souhait de démissionner de son poste en raison d'une surcharge de travail à l'école. Le trésorier, actuellement à l'armée, souhaite reprendre la présidence dès le premier trimestre 2014.

Bien que la vie d'un Parlement des jeunes se caractérise par des phases de forte mobilisation en alternance avec des phases plateau, une réflexion est en cours afin de trouver un moyen de relancer la mobilisation des jeunes.

CELLULE DE COORDINATION

Réactivée cette année, la Cellule de coordination s'est réunie en juillet et doit, dans un premier temps, reclarifier les missions de chacun. Cette démarche se poursuit en 2014.

GROUPE DE TRAVAIL "PLACE DE LA GARE"

Un groupe de travail, piloté par le Service JSSL et la PRM, conformément à ce qui a été présenté à la Délégation municipale "Sécurité urbaine", a procédé à une étude visant à cibler les craintes ressenties par les usagers de la gare. Les différents groupes d'utilisateur - commerçants, habitants, jeunes, pendulaires, taxis, marginaux - ont été consultés par différents moyens (entretiens individuels, collectifs, questionnaires). Les conclusions de cette enquête seront présentées à la Municipalité en 2014.

DIVERSES ACTIONS SOCIALES

En 2013, le service a poursuivi ses activités à caractère social :

- Vente à prix réduit de pommes et de pommes de terre : cette année, c'est le Centre social romand - CSR qui s'est chargé de l'envoi des lettres aux bénéficiaires de cette action qui a débuté le 1^{er} novembre 2013 et s'achèvera en avril 2014.

Pour l'hiver 2012-2013, 280 kg de pommes et 470 kg de pommes de terre ont été achetés à prix réduit.

- Allocation de naissance : la somme de CHF 850.00 a été versée pour 18 enfants issus de familles morgiennes dont le revenu déclaré ne dépasse pas CHF 25'000.00, montant fixé par le règlement communal du 7 novembre 1984. La suppression de cette prestation a été adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 4 décembre dans le cadre des mesures d'économie.

- Aide dentaire : 61 enfants morgiens ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de CHF 19'806.70. L'arrêt de cette prestation a été décidé en séance de Municipalité du 16 décembre, avec l'abrogation du Règlement du Service dentaire, conformément aux mesures d'économie.
- Sortie des Aînés : action annuelle en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus. En automne, une sortie en bateau a été organisée et a été très appréciée par les 420 personnes qui ont pu en profiter.
- Plan canicule : instauré par le Canton suite au décès de 750 personnes âgées durant la canicule de l'été 2003, le Plan canicule est mis en place chaque printemps. La Direction JSSL, en collaboration avec le CMS, adresse un courrier aux morgiens et morgiennes, âgés de 75 ans et plus, ne vivant pas en EMS, pour leur proposer de bénéficier de l'assistance du CMS. Le médecin cantonal n'a pas activé le plan canicule, cet été 2013.

OFFICE DU LOGEMENT

Logements d'utilité publique

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal, la Coopérative Cité Derrière a démarré le chantier pour les logements En Bonjean en décembre.

Hébergement d'urgence et de transition

L'Armée du Salut met à disposition, depuis le mois de mai 2012, deux chambres pour les accueils d'urgence. En 2013, elles ont été occupées durant 226 nuits par 71 personnes. Les bénéficiaires ont une moyenne d'âge de 40 ans (le plus âgé ayant 55 ans et le plus jeune 18). 82 % sont des hommes et 18 % des femmes. Une famille a été accueillie avec son enfant de 1 an ½. 12 personnes ont été placées par les organismes sociaux et la police.

La Fondation Le Relais a pu intégrer 3 nouvelles situations en 2013 alors que 3 bénéficiaires ont pu quitter le projet et acquérir leur indépendance. Cela concerne 2 hommes seuls et une famille. Au printemps 2014, la Direction JSSL et Le Relais feront un bilan complet de cette mesure qui sera transmis au Conseil communal.

Aide individuelle au logement - AIL

L'important essor rencontré en 2011 et 2012 suite à l'introduction des PC Familles au 1^{er} octobre 2011 s'est poursuivi en 2013 en raison de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2013, du

SI RDU (Système d'Information du Revenu Déterminant Unifié).

L'aide individuelle au logement étant liée subsidiairement aux BRAPA, les requérants d'une prestation BRAPA ont l'obligation de déposer une demande d'évaluation de droit AIL avant que leur requête soit analysée par ce service.

De plus, depuis le 1^{er} octobre 2013, l'OVAM a la possibilité d'inviter l'Office du logement, via le SI RDU, et sur demande du requérant, à procéder à une évaluation du droit à l'AIL. Ainsi, le nombre des dossiers à traiter a considérablement augmenté en 2013.

En 2013, l'Office du logement a reçu 101 (68 en 2012) demandes d'aide individuelle au logement parmi lesquelles 46 ont été acceptées (36 en 2012).

La part communale annuelle de l'AIL paritaire s'est élevée en 2013 à CHF 48'675.50. Ce montant s'élevait à CHF 45'229.50 en 2012.

Contrôle des conditions d'occupation des logements dans les immeubles subventionnés

Révisions périodiques

L'Office du logement a procédé au contrôle des conditions d'occupation des immeubles suivants :

Société coopérative d'habitation Cité des Philosophes

- Av. du Delay 3
- Av. de Plan 17A/B/C

Société coopérative d'habitation Morges

- Charpentiers-Sud
- Couvaloup 4 - Fossés 5

Société coopérative d'habitation Gare/Pont-Neuf

- Vignerons 2-4-6

Ce contrôle périodique a porté sur 128 appartements conventionnés et subventionnés.

Ce contrôle a démontré que :

- 66 locataires remplissent les conditions;
- 29 locataires sont en sous-occupation;
- 33 locataires se trouvent en dépassement de revenus.

12 locataires n'ont pas été contrôlés pour les motifs suivants :

- 9 locataires étaient nouvellement arrivés;

- 2 locataires étaient en résiliation de bail;
- 1 locataire est malheureusement décédé durant la révision.

A noter que 2 locataires sont encore en cours de révision.

3 locataires ne remplissant plus les conditions d'occupation ont vu leurs aides maintenues car elles sont en âge AVS.

Concernant les autres cas, les adaptations sont en cours.

Révisions individuelles

En 2013, comme en 2012, il y a eu 6 révisions individuelles.

- 4 révisions sont en ordre, les locataires remplissant les conditions.
- 2 révisions ont donné lieu à une suppression de l'aide et à un maintien de la suppression de l'aide pour sous-occupation.
- 2 révisions sont en cours.

Application de la loi du 11 décembre 1989 qui concerne l'aliénation d'appartements loués (LAAL)

En 2013, 14 préavis concernant l'aliénation d'appartement loués ont été rendus (8 en 2012). Ces demandes ont obtenu un préavis positif de la part de l'Office du logement, suivi par la Municipalité.

Application de la loi du 4 mars 1985 sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR)

7 préavis concernant la loi du 4 mars 1985 sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ont été établis et ont été suivis par la Municipalité (3 en 2012).

Demande en suspens pour les appartements subventionnés

Situation comparée 2011, 2012 et 2013

Nbre pièces	Demandes au 15.12.2011	Demandes au 31.12.2012	Demandes au 31.12.2013
1-1½	22	35	32
2-2½	212	232	240
3-3½	139	172	173
4-4½	125	118	133
5	0	1	6
Total	498	558	584

PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET PRIVÉS

Passeport-Vacances

794 enfants (815 en 2012), dont 178 morgiens, âgés de 8 à 16 ans, ont participé à cette 32^e édition du Passeport-Vacances. Les 285 activités ont été coordonnées par les 17 membres de l'équipe d'organisation. La convention avec les 30 communes partenaires a été renouvelée et s'étend jusqu'au 31 décembre 2016 (Saint-Sulpice, qui participait aux Passeports-Vacances de Morges et de Lausanne, s'est retirée de celui de Morges pour rester à Lausanne).

25 nouvelles activités ont vu le jour cette année. Des activités connaissant peu de succès n'ont plus été proposées. Les activités Pass'Avenir, en rapport direct avec le monde du travail et en collaboration avec l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle, sous forme de mini-stages, sont proposées aux jeunes de 13 à 16 ans. Elles seront encore développées dans les années à venir. En outre, Passeport-Vacances Morges est toujours en recherche de nouvelles activités.

Quant à la politique de transports, elle est revue chaque année, que ce soit au niveau des coûts que des nouvelles dispositions pour les transports de personnes en minibus.

Couvaloup 12 - C12

Le centre connaît une moyenne de passages de de 32 jeunes par ouverture cette année (37,1 en 2012), avec une hausse de fréquentation de janvier à avril où 40,5 passages en moyenne par ouverture ont été dénombrés (48,9 pour 2012). Les filles représentent 27 % de cette fréquentation (34,8 en 2012).

Aucun changement n'a été apporté dans les heures d'accueil hebdomadaires et les ouvertures élargies durant les vacances scolaires ont été maintenues.

Le Comité des jeunes, composé d'une quinzaine de membres du centre, a poursuivi son travail dans la réalisation de différents projets. Il a notamment œuvré à la mise en place d'une pétition demandant l'ouverture du centre les dimanches, ainsi qu'à l'organisation d'un week-end en été. Malheureusement, la dynamique de groupe s'étant essoufflée vers la fin de l'année scolaire, ces projets n'ont pas pu aboutir. Suite au renouvellement des jeunes qui fréquentent le centre et à l'énergie positive actuelle, l'équipe d'animation souhaite qu'un nouveau groupe prenne le relais.

Couvaloup 12 a mis en place une nouvelle activité itinérante appelée "Couvaloup Roule" sur trois quartiers morgiens, ayant pour but de diversifier

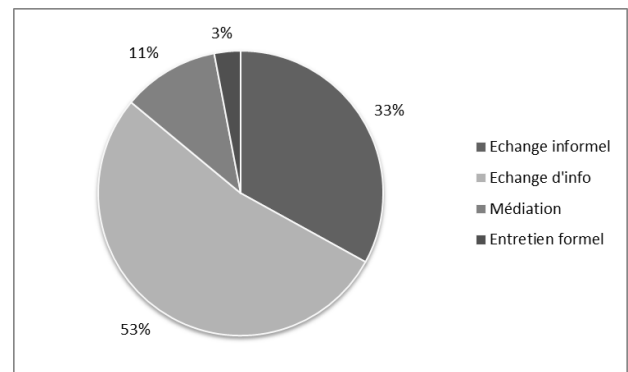
les lieux de rencontres et de favoriser les liens intergénérationnels.

Parmi toutes les animations et sorties proposées par le centre, deux après-midi avec pour thématique l'homophobie, ainsi que les réseaux sociaux, ont été mis sur pied. Comme chaque année, C12 a également participé au Passeport-Vacances de Morges en accueillant des activités dans ses locaux. Enfin, deux ateliers, "break-dance" et "illustrations BD-Manga", connaissent un franc succès.

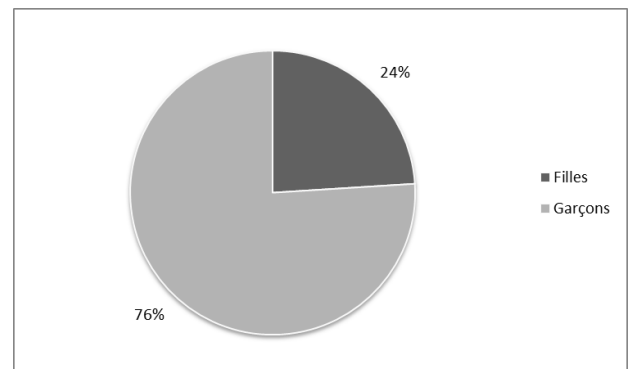
Travailleur Social de Proximité - TSP

Le TSP a eu une centaine d'entretiens individuels, ce nombre étant en augmentation par rapport à 2012. Tant dans le cadre d'échanges informels que celui d'entretiens individuels, les thématiques dominantes sont l'intégration dans les milieux professionnels et les difficultés financières.

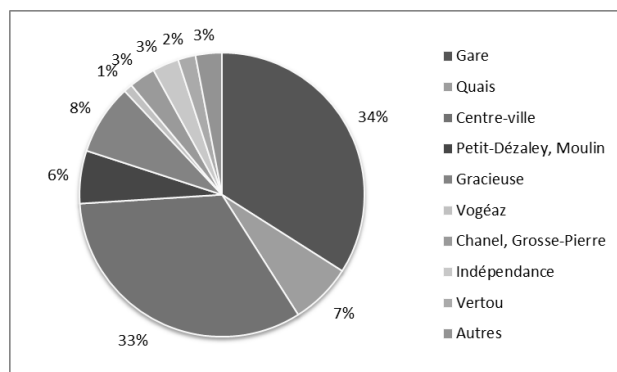
Au niveau des échanges spontanés, qui ont souvent lieu lors de rencontres avec des groupes, outre les éléments déjà relevés, les thématiques principales tournent autour des dépendances, des relations familiales et de la violence/racket. Dans les entretiens individuels, on constate une réelle prédominance des problématiques liées à la précarité (logement, travail, aides sociales, famille, ...).



Comme lors des années précédentes, les contacts avec les garçons restent nettement majoritaires. Ce point, qu'on peut également relever à Couvaloup 12, sera intégré dans le cadre du diagnostic social par la Direction JSSL



Le centre-ville reste l'endroit le plus animé de la ville et le plus fréquenté par les jeunes, et plus particulièrement la gare, son point névralgique.



Service d'Aide Familiale - SAF

Le Service d'Aide Familiale de Morges et environs contribue au bien-être des familles, des personnes âgées, malades ou handicapées en leur fournissant diverses prestations à des conditions avantageuses.

Une nouvelle collaboratrice a été engagée à 50 % spécialement pour effectuer les travaux de secrétariat liés au Centre de rencontres de Couvaloup 4 et pour remplacer les hôtesse du repas de midi. Un des objectifs de cet engagement était également le recrutement de nouveaux clients. C'est pour cette raison que le SAF a répondu présent à l'appel de la Ville de Morges, de Pro Senectute et des Ligues de la santé pour participer à la journée d'information "Pas de retraite pour ma santé".

Le magasin La Trouvaille a, quant à lui, tourné à plein régime. En raison de l'introduction de la taxe au sac, il a été constaté une recrudescence d'objets invendables et de sacs poubelle noirs déposés devant les portes du SAF ; ceci a engendré des frais supplémentaires pour leur évacuation.

La ludothèque a continué à jouer son rôle ludique en faveur des 200 familles membres. Malheureusement l'étroitesse des locaux ne permet plus d'y organiser des animations pour la découverte de jeux ou de bricolage.

Le secrétariat a également assuré l'organisation des livraisons de repas à domicile (env. 43'600) pour les Centres médico-sociaux. Près de 650 heures ont été effectuées pour la réception du bâtiment de Couvaloup 10 selon le contrat de prestations avec le Centre social régional. Du temps a été consacré à l'organisation et à la tenue d'un stand au salon CONNECT SENIORS.

Pour remercier les 75 bénévoles du Centre de rencontres de Couvaloup 4 (env. 3'200 heures), de la ludothèque (env. 1'500 heures) et de La Trouvaille (env. 8'000 heures), une journée de

cours a été offerte aux responsables des différents secteurs d'activité.

Orientation scolaire et professionnelle - OSP

Le Service jeunesse, sécurité sociale et logement établit le budget et répartit les frais d'exploitation des bureaux de ce centre qui sont situés à Morges, commune répondante, Cossonay, Prilly et Renens. L'ensemble des coûts budgétisés en 2013 représente CHF 1.55/habitant.

L'Office d'orientation scolaire et professionnelle a pour mission de favoriser l'intégration professionnelle et l'employabilité de toute personne en situation de choix de formation selon le principe de subsidiarité. Elle met à disposition des usagers un réseau de spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière pour les aider à élaborer et à réaliser des projets qui tiennent compte du marché de l'emploi et de la formation, ainsi que de leurs compétences, aptitudes et intérêts, et de leur personnalité.

Ces prestations données sous forme d'information, de prestation de conseil, collectives ou individuelles, s'adressent aux élèves de la scolarité obligatoire, aux jeunes en transition, aux gymnasiens et aux adultes.

Outre les missions générales décrites ci-dessus, le Centre OSP-Venoge a, cette année, collaboré avec l'Hôpital de Morges afin d'offrir aux jeunes de la région une semaine de stage durant les vacances de Pâques dans le but de leur permettre de découvrir les différents métiers que l'on peut exercer dans le milieu hospitalier. Il a également participé à l'organisation de la visite des élèves au Salon des métiers et de la formation (SDMF) pour les élèves de la région. Le Centre OSP-Venoge a organisé les Infos-métiers de l'univers des machines, visite de l'Entreprise Bopst, l'imprimerie, visite du Centre d'impression IRL à Renens et l'Hôtellerie-restauration, visite d'un hôtel. Après une première collaboration fructueuse en 2011-2012, l'OSP a confirmé sa collaboration avec l'Association Passeport-Vacances en donnant, à nouveau, aux jeunes inscrits au module Pass'Avenir, une séance de préparation aux stages en entreprise.

Action Medtronic - Billets Beausobre

Pour la dernière fois, l'action Medtronic-Billets Beausobre a été reconduite. 150 billets de spectacles ont été mis à disposition de personnes qui n'ont pas accès à la culture. Les Paroisses Catholique et Réformée de Morges, Couvaloup 12 et la Fondation Le Relais ont distribué ces précieux sésames.

La Direction JSSL remercie sincèrement la Fondation Medtronic pour le soutien qu'elle a apporté durant quelque 6 saisons théâtrales aux personnes en situation financière défavorable.

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS - ASIME

L'ASIME est composée de 9 communes et a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les enfants domiciliés sur le territoire des communes associées. Il s'agit en particulier de la mise à disposition des locaux et des installations scolaires destinées à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires et des activités périscolaires.

Comité de direction

Mme Sylvie Podio, municipale de la Direction jeunesse, sécurité sociale et logement, ainsi que M. Denis Pittet, municipal de la Direction du patrimoine sont les délégués municipaux de la Ville au Comité de direction qui est composé de 7 membres. Le Comité de direction a tenu 12 séances au cours de l'année. Les directrices et directeur scolaires participent aux séances du Comité de direction.

Conseil intercommunal

Sous la présidence de Mme Martine Blauth, Tolochenaz, le Conseil intercommunal s'est réuni le 29 mai à Bremblens pour accepter les comptes 2012 et le rapport de gestion de l'ASIME. Lors de sa séance du 25 septembre, à Aclens, sous la présidence de M. Stéphane Demierre, il a accepté le budget 2014 de l'ASIME sur préavis de la commission ad hoc chargée d'étudier ce document.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement, présidé par Mme Sylvie Podio, composé de représentants des autorités, des parents, de membres de la société civile et des professionnels de l'école, s'est réuni à 5 reprises. Les parents membres ont organisé, à Beausobre, une rencontre avec les parents d'élèves des trois établissements. 130 personnes y ont participé.

Office de la gestion scolaire intercommunale

En application des décisions prises par le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs - ASIME, l'Office de la gestion scolaire intercommunale placée sous la direction du Service JSSL, gère les domaines suivants :

- Organisation et supervision des devoirs surveillés et des sports scolaires facultatifs;
- Mise sur pied de camps sportifs et de camps de ski;
- Gestion de l'école à la montagne des Grandes-Roches;
- Subvention des courses d'école, des sorties, des activités culturelles;
- Financement de manifestations telles que promotions, concours de travaux de vacances et échanges linguistiques;
- Organisation et financement des transports des élèves du secondaire;
- Coordination des tâches avec les directions des trois établissements morgiens, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et les communes membres de l'ASIME;
- Achat et entretien du mobilier scolaire;
- Gestion du Service dentaire.

Devoirs surveillés

Les élèves qui n'ont pas la possibilité de recevoir une aide à la maison, peuvent bénéficier de cette prestation proposée trois fois par semaine à raison d'une heure et demie par jour après l'horaire scolaire. 28 personnes assurent la surveillance des devoirs dans 28 groupes pour un total de 211 élèves à raison de 5 h par semaine. Une contribution annuelle de CHF 150.00 est facturée aux parents.

Sports scolaires facultatifs

Durant les deux semestres, 14 sports ont été proposés aux élèves de l'ASIME. Quelque 300 élèves ont participé à ces cours donnés par des moniteurs confirmés et qui ont lieu, pour la plupart, dans les salles de gymnastique des établissements scolaires morgiens ou, pour les cours de natation, dans la piscine du Collège du Petit-Dézaley.

Au vu du nombre d'élèves inscrits, et pour garantir les règles de sécurité, certains groupes ont été répartis en petites formations afin que chacun puisse suivre les cours dans la discipline choisie.

Grandes-Roches

Environ 1'405 enfants ont fréquenté, durant l'année, ce site pour les camps d'hiver, école à la montagne et colonies.

Camps d'hiver

433 élèves ont pu pratiquer du ski de fond, accompagnés d'une trentaine d'adultes. Toutes les

matinées sont occupées au ski de fond et les après-midi aux disciplines polysportives.

Ecole à la montagne

Au printemps, 364 enfants des classes de 1^{er} cycle et, en automne, 476 du 2^e cycle, ainsi que 45 enseignants-es, ont participé à l'école à la montagne. Chaque semaine, un programme d'activités simple, agréable et motivant est discuté, proposé et réalisé en collaboration avec les enseignants.

Camps d'été / colonies

Entourés de 7 moniteurs, ainsi que d'une aide de cuisine, 132 enfants ont pu profiter de ces colonies. La répartition a été équitable entre les jeux, les sports et les activités plein air et les moments culturels. Quelques grands jeux sur la journée entière ont motivé tout le monde.

Camps de ski extérieurs

Ce sont 14 classes de 9^e année, enclassées dans l'Etablissement secondaire de Beausobre, qui se sont rendues en camp de ski entre janvier et mars. Plus de 250 élèves ont pu skier chaque jour dans des stations telles que Ayer-Zinal, Vers l'Eglise/Diablerets ou La Barboleusaz/Villars.

Service dentaire scolaire

Il a pour mission d'organiser et assurer le dépistage obligatoire dans toutes les classes de l'ASIME, de soigner les patients inscrits au Service et d'organiser et assurer deux passages de la prophylaxiste dans les classes.

Dépistage

Le service a contrôlé les élèves de 127 classes soit 2'317 enfants. Il s'est également déplacé dans les bâtiments scolaires des villages de la couronne.

Contrôle et soins des patients

Environ 50 % des élèves scolarisés dans l'ASIME sont inscrits au Service dentaire scolaire et y sont soignés.

La prophylaxiste sensibilise les enfants à l'hygiène bucco-dentaire mais aussi à une alimentation saine et variée pour éviter les caries.

Les établissements scolaires

Réunissant 2'475 élèves (748 à Beausobre, 783 à Morges Ouest et 944 à Morges Est), répartis dans 133 classes, les 3 établissements scolaires morgiens ont pu bénéficier de l'aide financière de l'ASIME pour organiser diverses activités culturelles et sportives.

Etablissement secondaire de Morges Beausobre

La direction de l'établissement a consacré une partie du budget "culture" à l'achat de films et à l'organisation de projections et de discussions autour des thématiques abordées, avec comme thème de l'année "L'autre et moi/émoi". "Finding Neverland", "Big Fish" et "Notre Ecole" ont été vu respectivement par les élèves de 9^e, 10^e et 11^e année.

L'ASIME a couvert le déficit financier du spectacle "Plateau libre", spectacle organisé tous les deux ans.

Beausobre a aligné 5 équipes au Montreux Master Volley 2013.

Un échange linguistique a eu lieu, cette année encore, avec la Ville de Rheinfelden.

Etablissement primaire de Morges Ouest

L'ASIME a permis à l'établissement de continuer son projet "J'aime ma récré ? !" avec un volet "actions fruits à la récré". Des bananes, du jus de pommes, des pommes et des fruits secs ont été distribués entre janvier et juin 2013, ainsi que des pommes et des clémentines en automne.

Les élèves de 7P et 8P ont pu assister à la projection du film "More than Honey". Les élèves de 1P à 6P ont pu découvrir le spectacle "Le royaume au placard" et l'ensemble des élèves de l'établissement a pu partager avec le Cirque "Starlight" ses 25 ans d'aventures. Les élèves de 5P à 8P ont pu assister à la projection du film " Sur le chemin de l'école ", et ceux de 5P et 6P ont vu " Amour et jambe cassée " au Théâtre de Beausobre. Enfin, les élèves de 3P et 4P ont assisté au spectacle "Hulul, le hibou conteur".

Les élèves de 7P ont participé à l'activité "Eveil à l'art", organisée en collaboration avec le Théâtre de Beausobre.

Etablissement primaire de Morges Est

Comme à Morges Ouest, les 7P de Morges Est ont participé aux différents ateliers organisés dans le cadre de "Eveil à l'art".

Les élèves de 1P à 4P ont assisté au spectacle "Troll d'histoire" et ceux de 5P à 8P ont visionné le film " Sur le chemin de l'école ".

Ce ne sont pas moins de 197 sorties qui ont été organisées par les enseignant-e-s (68 culturelles, 77 sportives, 52 courses d'école).

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY - ARASMAC

L'ARASMAC compte 62 communes et fournit les prestations suivantes :

- Le Revenu d'Insertion (RI);
- Les Agences d'Assurances Sociales (AAS);
- Le Réseau d'Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA);
- L'Accueil Familial de Jour (AFJ).

Son rapport d'activités sera visible sur le site de l'ARASMAC.

Comité de direction

Mme Sylvie Podio siège au Comité de direction de l'ARASMAC qui est composé de 7 membres. Il s'est réuni à 11 reprises en 2013.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal ARASMAC s'est réuni à trois reprises, les 21 mars à Montherod, 6 juin à Gollion et 26 septembre à Préverenges. Il a accepté la création d'une UAPE à Féchy et M. Jean-Michel Clerc, municipal à Bex et président du Conseil des régions RAS, est venu présenter la facture sociale. Il a approuvé les comptes 2012, le rapport d'activité 2012 et le budget 2014

Il a également approuvé le préavis concernant la création de 45 places d'accueil collectif au Cerf-Volant à Saint-Prex.

Aménagement du Territoire et Développement Durable



M. Yves Paccaud, Conseiller municipal

La Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable gère les activités principales suivantes :

- Urbanisme
- Police des constructions
- Développement durable
- Mobilité

SERVICE ET ACTIVITE DU MUNICIPAL

Le municipal a participé à 42 séances ordinaires de la Municipalité ainsi qu'à 3 séances extraordinaires. Il a également participé à 9 séances du Conseil communal.

Il a également présidé à 3 reprises le Comité directeur des transports publics morgiens et a participé à diverses séances avec le Service de la mobilité. Il a aussi siégé aux comités de deux sociétés coopératives de logements subventionnés.

Le municipal a présidé la Commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE) qui s'est réunie à 9 reprises et a organisé plusieurs manifestations dont un stand au 1^{er} Août, une soirée découverte et une fête tropicale. La CCSE a, en outre, organisé 2 séances d'information pour les personnes désirant se naturaliser afin de les préparer à l'examen.

Il a pris part aux Délégations municipales de l'aménagement de la ville et du plan directeur des circulations et a présidé les Commissions d'urbanisme et de salubrité. Il a participé aux comités de pilotage de Morges Gare-Sud, du plan directeur régional (ARCAM) et aux séances de la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (CCCI) et de la Commission consultative Agenda 21.

Il a enfin participé aux travaux des délégations municipales relatives à l'urbanisme, aux bâtiments, aux logements et à la mobilité.

La Direction a présenté le préavis

- N° 14/4.13 - Demande d'un crédit de CHF 103'000.00 pour le financement de la part communale du concours d'architecture organisé par les CFF sur leurs parcelles N°s 281, 372 et 373 du PPA Morges Gare-Sud
- Elle a également présenté plusieurs communications écrites et orales et a collaboré à l'élaboration de quelques communications et préavis présentés par d'autres directions.

L'année 2013 a été une année d'intense activité de planification urbanistique.

Les divers projets de PPAs de l'Ouest morgien pourront être présentés en 2014, après un travail minutieux et de longue haleine, aux services cantonaux pour un premier examen préalable.

PERSONNEL

L'année 2013 a enregistré le départ d'un urbaniste et l'arrivée d'une architecte urbaniste; la déléguée au développement durable, en congé maternité, et l'arrivée de son remplaçant ad intérim, géographe, stagiaire au développement durable.

URBANISME

Réflexions directrices et études générales

Projets régionaux

La Direction ATD2 participe aux groupes technique et politique du PALM et de Région Morges. Elle fait partie des groupes de suivi du Chantier 4 "Urbanisation et paysage" (qui comprend entre autre l'étude d'accessibilité multimodale H2), et du Chantier 5 "Mobilité douce" de Région Morges qui travaille sur l'amélioration de la mobilité douce dans la région ainsi qu'au développement d'une voie verte. Elle a participé également au groupe de suivi "Stratégie des tours" du PALM.

Plan directeur des circulations (PDCirc)

Dans sa séance du 16 avril 2012, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude de CHF 190'000.00 pour la réalisation du PDCirc et l'étude a débuté à fin avril 2012.

Suite aux amendements effectués par le Conseil communal sur le volet mobilité du PDComm, le cahier des charges du mandat du PDCirc a été modifié. Alors qu'initialement il s'agissait d'approfondir et vérifier les orientations du PDComm en termes de mobilité, le mandat a été complété par l'étude de variantes alternatives.

L'année 2013 a été consacrée à l'établissement du diagnostic en termes de circulation, à la consolidation des objectifs et principes du plan des circulations et à l'analyse multicritères de variantes. Un groupe d'accompagnement, réunissant des Conseillers communaux et des représentants de groupes d'intérêts, suit l'étude. Il s'est réuni à 2 reprises en 2013.

Etude pour l'assainissement du bruit routier en Ville de Morges

Le programme d'action pour l'assainissement routier doit être réalisé avant 2018 afin de pouvoir bénéficier de subventions cantonales.

Ce programme s'appuie sur l'analyse des nuisances sonores actuelles et projetées (horizon 2030) en fonction des charges de trafic futures, ces dernières étant à la fois tributaires du développement de l'urbanisation et du plan des circulations.

La version quasi-finale du plan d'assainissement est disponible depuis début 2012. Toutefois, les amendements apportés par le Conseil communal au volet mobilité du PDComm nécessitent de suspendre la finalisation du plan d'assainissement dans l'attente des nouveaux plans de charges en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude du PDCirc. Le pilotage de ce dossier est assuré par la Direction IEEP.

Politique de stationnement et avant-projet du parking sous les quais

En novembre 2012, la Municipalité a proposé aux commissions fédérales une orientation de suivi archéologique différente que celle qui avait été souhaitée initialement. Le coût des sondages archéologiques s'étant avéré rédhibitoire, il a été proposé que ces investigations soient mises en œuvre dans le cadre des travaux de terrassement. En mars 2013, les commissions fédérales ont pris connaissance de cette proposition tout en souhaitant recevoir plus d'information concernant l'aménagement paysager en surface du parking, l'architecture des émergences (escaliers, ascenseurs), l'emplacement de la trémie d'accès.

Les mandataires du projet, auxquels s'est ajouté un bureau de paysagiste, ont alors travaillé à préciser l'avant-projet du parking ainsi qu'à définir l'aménagement paysager du quai en surface. Le projet de parking ainsi précisé a été présenté aux services cantonaux concernés le 2 septembre 2013.

Suite à cette séance, un dossier regroupant l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de position des commissions fédérales est en cours de rédaction. Il sera envoyé au Canton qui le transmettra ensuite aux commissions fédérales en 2014.



Planifications localisées

PPA "Morges Gare-Sud"

Ce PPA a été adopté par le Conseil communal en mars 2013, puis adressé au Canton pour approbation préalable en août 2013.

A fin juin 2013, les CFF et la Ville de Morges ont lancé un concours d'architecture pour le développement du site (préavis N° 14/4/13). Le lauréat devrait être connu à fin mars 2014.

PPA "Parc des Sports"

Ce PPA, dont l'étude a débuté en décembre 2010, a été déposé au Canton pour examen préalable en octobre 2012. Le rapport d'examen préalable, reçu à fin mai 2013, présente plusieurs points qui nécessitent des négociations avec les instances cantonales. Ces négociations sont en cours.

PPA "La Prairie-Nord/L'Eglantine"

Suite à différents changements d'orientations pris par les propriétaires, le PPA a dû être revu alors qu'il était prêt pour être envoyé à l'examen préalable au Canton.

Il a fallu particulièrement chercher d'autres solutions urbanistiques pour le secteur des logements situés sur la partie Eglantine, et cela afin d'améliorer la faisabilité financière et constructive du futur quartier. Un travail sous forme de workshop avec les différents partenaires a été mis en place depuis la fin de l'été 2013 et a abouti à la proposition d'une nouvelle mouture du PPA. Ce PPA est en voie de finalisation et sera envoyé au Canton en 2014.

En parallèle, la Direction ATD2 travaille aux différentes conventions qui doivent être mises en place avec les propriétaires ainsi qu'à l'estimation des coûts qui seront générés par la construction de ce quartier et à leur répartition entre les propriétaires.

PPA "La Longeraie"

Le PPA "La Longeraie" a été adapté suite aux remarques qui ont été formulées lors de la séance d'information en octobre 2012. Il a aussi évolué en fonction des besoins des propriétaires et des problématiques liées à la mobilité.

La mobilité individuelle a fait l'objet d'un rapport complémentaire destiné à s'assurer du fonctionnement du site en regard de la mobilité supplémentaire qui sera générée sur les axes routiers et du BAM.

Ce secteur a aussi fait l'objet de travaux d'étudiants de l'HEPIA qui ont permis d'énoncer des premiers principes sur l'aménagement des aires de verdure et la gestion d'une activité agricole sur le site.

La Direction ATD2 travaille maintenant à l'élaboration de conventions avec les différents propriétaires et à une clef de répartition des coûts liés au développement de ce PPA.

PPA "Sud-Est morgien"

Après avoir été déposé au Conseil communal en juin 2010 pour adoption, le préavis du PPA a été retiré par la Municipalité. En effet, les garanties de coordination exigées par le Canton entre le projet de PPA et le projet routier de requalification de la RC1 ne pouvaient pas être assurées à ce stade, au vu du retard pris par le projet de requalification de la RC1.

L'avant-projet du projet routier, mené sous l'égide de Région Morges et du Service cantonal des routes, a débuté à mi-2011.

Les services cantonaux devraient mettre à l'enquête publique ce projet en 2014. Suite à la procédure du projet routier, le PPA "Sud-Est morgien" pourra être adapté et pourra reprendre la procédure de validation et d'adoption.

PPA "Les Fonderies"

L'objectif de ce PPA est de développer plus rapidement la partie Ouest du périmètre du PPA "Sud-Est morgien", les propriétaires ayant clairement affiché leur volonté de valoriser leurs parcelles par un projet immobilier.

Le Conseil communal a adopté ce PPA le 17 avril 2013 et le Département de l'intérieur le 11 septembre 2013. Les propriétaires ont organisé un concours d'architecture (mandats d'études parallèles, février-septembre 2013) dont le lauréat est le bureau lausannois Al30. Le dossier de demande d'autorisation de construire est en cours de préparation.

PPA "La Baie II"

Suite au préavis positif du Canton sur ce PPA, celui-ci a été soumis à l'enquête publique au début de l'année 2013. Durant cette mise à l'enquête, de nombreux opposants ont exprimé leurs craintes par rapport au développement qui était proposé. La majorité des oppositions reprenait les arguments de l'Association de la Sauvegarde de la Baie de Morges (ASBM).

Les différentes oppositions ont été analysées et l'ASBM a été entendue par le Service ATD2 à la fin septembre 2013.

Une rencontre avec le Canton sera fixée prochainement. Elle permettra de définir les options devant être prises par la suite.

Système d'information du territoire de la Commune de Morges (SITECOM)

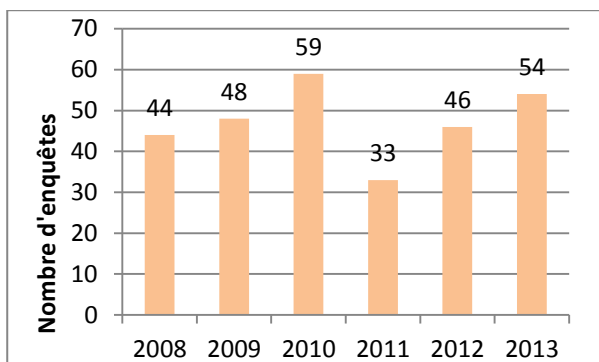
Cette année, l'attention a été portée sur la mise à jour des données de différents plans de quartiers et de la mise en ligne sur internet des plans d'alignement des constructions. Ces derniers sont

désormais tous consultables via le géoportail de la Ville de Morges.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dossiers d'enquêtes publiques

Le nombre de dossiers d'enquêtes a, à nouveau, augmenté dépassant de plus de 15% la moyenne des cinq dernières années avec un total de 54 dossiers. Actuellement environ 160 dossiers sont en cours de traitement incluant la réception des documents jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.



Voir également tableau en Annexe N° 1

21 dossiers ont fait l'objet d'oppositions ou d'observations de la part de tiers, ce qui nécessite une attention particulière à leur suivi.

Hormis la vérification des plans destinés à l'enquête publique, les contrôles de chantiers et les autres tâches administratives importantes, une attention accrue a été portée aux dossiers ci-après :

- Avenue Ignace-Paderewski - Construction d'un immeuble de 63 appartements - Construction d'un immeuble de 30 appartements - Construction d'un immeuble de 56 appartements. Ces constructions sont terminées.
- Chemin du Crêt 2 - Transformations intérieures, surélévations et extensions du complexe hospitalier. Ce dossier a fait l'objet d'une mise à l'enquête simultanée sur les deux Communes de Morges et d'Echichens. Le projet implique le déplacement de la ligne 701 des MBC pour la durée du chantier.
- Chemin des Pétoleyres 5 - Construction d'un immeuble de 7 logements en PPE Minergie-P-Eco. La construction est en cours.
- Rue Centrale 22 et 24 - Construction d'un immeuble locatif de 25 appartements avec locaux commerciaux au rez-de-chaussée. La construction touche à sa fin.
- Rue des Charpentiers 4, 6 et 8 - Construction de 3 immeubles de 21 appartements et d'un

parking souterrain. La construction touche à sa fin.

- Avenue des Pâquis 34 - Démolition d'un bâtiment y c. annexes - Construction d'un immeuble mixte habitation et artisanat. Ce projet refusé par la commune a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). Le recourant a été débouté par le tribunal, un nouveau projet a été déposé et un permis de construire a été délivré. Suite à la délivrance de ce permis, le projet a fait l'objet d'une nouvelle enquête complémentaire pour changement d'affectation.
- Place de l'Hôtel-de-Ville 1 - La rénovation de l'Hôtel de Ville est en cours.
- Avenue de Riond-Bosson 8 - Construction d'un bâtiment de production et magasin de stockage. La construction est terminée.
- Rue des Charpentiers 19 - Assainissement des façades du bâtiment de la Poste, transformations intérieures et création d'une place de parc supplémentaire. La construction touche à sa fin.
- Chemin de Joulens 6 - Démolition d'une villa existante, construction de 4 villas urbaines à deux logements avec parking souterrain. La construction est en cours.
- Avenue de Chanel 26 - Construction d'un EMS, d'un immeuble de logements protégés et d'une crèche. La construction est en cours.
- Avenue des Pâquis 1 - Construction d'un immeuble de 16 logements.
- Avenue Ignace-Paderewski 34-36 - Construction de deux immeubles de logements d'utilité publique.
- Avenue de Marcelin 48 - Constructions de 6 villas individuelles.
- L'ensemble des projets déposés en 2013 totalise un investissement potentiel dans le marché de la construction (CFC 2) d'environ 74 millions de francs contre 48 millions en 2012, 88 millions en 2011 et 141 millions en 2010.

Il a été constaté, depuis environ deux ans, une recrudescence de dossiers impliquant des procédures juridiques lourdes (recours à la CDAP, dénonciation à la Préfecture, non-respect des conditions du permis de construire).

Un dossier a fait l'objet d'un ordre de remise en état suite à des travaux non conformes. Le propriétaire a fait recours à la CDAP.

Un aménagement de conteneurs à ordures en bordure de rue a été refusé et fait l'objet d'un recours auprès de la CDAP.

Un refus de permis de construire a fait l'objet d'un recours à la CDAP. La procédure a été suspendue suite au dépôt d'un nouveau projet.

Un permis de construire concernant un immeuble d'habitation a fait l'objet d'un recours auprès de la CDAP, les recourants ont été déboutés.

Contrôle énergétique des constructions

Cette prestation, initiée en avril 2011, est assurée par une étroite collaboration entre la Police des constructions, la déléguée au développement durable et une société privée spécialisée dans la mise en œuvre de solutions énergétiquement efficaces et durables.

Le projet de climatisation du Centre commercial des Charpentiers a fait l'objet d'une analyse particulière. La Coop a retiré son projet et étudie la possibilité de réduire les charges thermiques.

LHR - Loi sur l'harmonisation des registres

Dans le cadre de l'harmonisation des registres demandée par la Confédération et le Canton, l'Office de la population a eu la tâche de lier chaque habitant à un numéro de bâtiment (EGID) et à un numéro de logement (EWID). Cette tâche a fait ressortir un nombre considérable d'erreurs dans le Registre cantonal des bâtiments (logements non ou mal répertoriés, travaux non déclarés) ne permettant pas l'attribution des numéros précités. La mise à jour de ces données a nécessité d'importantes recherches auprès des archives et des gérances ainsi que des visites sur place afin de mettre à jour les logements existants dans les bâtiments. La tenue de ces registres à jour est une tâche nouvelle pérenne et relativement conséquente même si son ampleur devrait diminuer. Les gérances et propriétaires ont eu l'obligation dès janvier 2013 de faire figurer les numéros EWID et EGID sur les baux à loyer. De nombreuses demandes de la part des gérances relatives à ces numéros ont dû être traitées en début d'année en plus de la mise à jour des registres.

RECENSEMENT ET CONTROLE DES CITERNES

La Commune de Morges est intégralement placée en secteur "Ub". Dans ce type de secteur, le devoir d'entretien des citernes est placé sous la seule responsabilité des propriétaires concernés, sans référence à un quelconque organe de surveillance. Une exception demeure toutefois jusqu'à fin 2014 à l'égard des "citernes souterraines à simple manteau", qui sont soumises au contrôle périodique (dix ans) de l'organe de surveillance, en l'occurrence l'ERM. A cette échéance, ces installations particulières devront

être soit mises hors service, soit mises en conformité par adjonction d'un double manteau.

A fin 2013, le nombre total des citernes du territoire morgien était de 796, dont 59 répertoriées en "citernes souterraines à simple manteau".

Contrôles, gestion du dossier

La gestion du dossier, assurée par l'ERM, donne pour 2013 les chiffres suivants :

- Mises en service : aucune en 2013
- Mises hors service : 15 citernes
- Envois d'avis de révision : 4 avis pour "citerne souterraine à simple manteau"
- Envois de rappel de révision : 2
- Rapports de révision traités : 31 rapports

DIVERS

La Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a :

- fourni au Service cantonal de recherche et d'information statistiques les données relatives aux constructions autorisées;
- rencontré, par des séances régulières de coordination, la Section Monuments et Sites du Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud pour traiter des questions touchant principalement le centre historique ainsi que quelques bâtiments d'importance patrimoniale.

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Commission d'urbanisme

Les membres de cette commission se sont réunis à une reprise afin d'examiner les dossiers suivants :

- Projet de transformation de la maison existante, rue de Lausanne 12-14
- Projet de transformation du bâtiment existant, rue Louis de Savoie 51-53
- Projet d'immeuble, rue du Sablon 5-7
- Stratégie d'évolution de la parcelle, rue de Lausanne 19
- Projet d'immeuble, avenue des Pâquis 28 teintes des façades
- Projet de transformation du bâtiment existant, rue de Lausanne 18
- Projet de changement d'affectation, avenue des Pâquis 34.

Commission de salubrité, sécurité et prévention des incendies

Cette commission est composée de 8 membres qui sont convoqués en fonction de leur compétence, des besoins ainsi que des objets à visiter.

Pour les visites d'objets de grande importance, sont réunis au minimum le Municipal, le responsable de la police des constructions, le représentant du SIS Morget et le professionnel de la construction.

Le médecin est, quant à lui, convoqué pour tout objet ancien présentant des problèmes importants de salubrité ou concernant la santé publique.

La commission s'est réunie à 9 reprises. Une cinquantaine d'inspections ont été effectuées durant l'année, soit d'office pour les constructions autorisées, soit sur demande de particuliers concernant des problèmes d'humidité ou autres.

Dans le cadre des visites de constructions autorisées en vue de la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser, il a été constaté une recrudescence de projets réalisés en non-conformité avec les conditions du permis de construire (exutoire de fumée pas réalisé, construction hors gabarit en toiture, aménagements extérieurs pas conformes, etc.). Ces dossiers représentent une charge de travail supplémentaire nécessitant de nombreux courriers et visites sur place.

Dans le cadre du changement de licence et sur demande de la Police du commerce, une délégation de la Commission de salubrité a effectué une visite de contrôle des établissements publics en vue de la délivrance d'une déclaration de conformité nécessaire pour l'obtention de la licence d'exploitation délivrée par les services cantonaux. Sur les 4 établissements visités, tous présentaient des non-conformités plus au moins importantes relatives à la sécurité des personnes, notamment en cas d'incendie.

La délégation de la Commission de salubrité a effectué trois visites de garages en vue de la délivrance du certificat de conformité des locaux nécessaire pour l'obtention des plaques professionnelles de garage.

Suite à une interpellation lors du Conseil communal du 1^{er} septembre 2010 ainsi qu'à la décision municipale du 27 septembre 2010, le SIS Morget a été mandaté pour effectuer des contrôles périodiques des bâtiments. Le SIS Morget a effectué 4 visites.

Ces contrôles se sont portés sur deux restaurants, un commerce ainsi qu'un établissement scolaire.

Certains de ces dossiers ne respectent pas les normes et les directives concernant la défense incendie et font l'objet d'un suivi.

Le SIS Morget a mis la priorité sur la mise à jour des plans d'intervention sapeurs-pompiers ce qui n'a pas permis d'effectuer plus de visites.

Spécialistes externes

Nous avons mandaté durant l'année 2013, les spécialistes externes suivants :

- Un économiste
- Un ingénieur en circulation
- Un architecte/paysagiste
- Un avocat
- Un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage
- Un notaire
- Un spécialiste en questions énergétiques.

DEVELOPPEMENT DURABLE



Cette année a été marquée par la mise en œuvre de la première phase du concept de communication Agenda 21. Cette action a permis d'informer le grand public morgien des différents programmes entrepris par la Ville dans le cadre de son Agenda 21, afin de créer un dialogue ouvert avec la population au sujet du développement durable. Cette première phase a été accompagnée d'une intervention de sensibilisation sur la consommation énergétique au Collège de Chanel.

L'arrêt maladie et le congé maternité de la déléguée au développement durable, ont été suppléés par l'arrivée d'un stagiaire délégué au développement durable, disposant d'une maîtrise universitaire en géographie et systémique urbaine, assurant la continuité des activités du poste de délégué.

Commission consultative Agenda 21

La Commission consultative Agenda 21 s'est réunie les 27 février, 5 mai, 17 septembre, et 17 décembre 2013. A ces occasions, elle a travaillé sur le renforcement des axes piétons au centre-ville, puis a sondé la demande pour des formes de marchés alternatifs (de produits biologiques et locaux). Parallèlement, elle a décidé de s'élargir et d'inviter 5 associations morgiennes et trois représentants de la société civile à rejoindre ses rangs de manière permanente.

L'élargissement de la commission est synonyme d'une volonté de diversifier les expertises au sein des ateliers de concertation, et d'avoir une palette de membres encore plus représentative de la société morgienne.

Eco-Jardins à Morges

Le 18 février 2013, la Municipalité a mis une parcelle à la Vogéaz, ainsi qu'un soutien financier de CHF 1'000.00, à la disposition du collectif Eco-Jardins. Composé de membres du Conseil communal et de citoyens engagés autour de la nature en ville, le collectif a transformé cette parcelle en potager urbain, accessible à toutes les personnes intéressées. Intitulé Vogeardin, le potager a été inauguré le 13 septembre. En novembre, une permission d'accroître le Vogeardin lui a été confirmée, afin que le collectif puisse planter des arbres fruitiers. Cet espace cultivable est devenu un centre de rencontre convivial, tout en étant un lieu d'expérimentation sur les pratiques sociales et agricoles contemporaines.

Figure 1: Le Vogeardin. Photo tirée du blog du collectif Eco-Jardins"



Mobilité

Plan mobilité pour l'administration communale

Le plan mobilité de l'administration communale a pour objectifs d'optimiser la gestion des déplacements professionnels et de promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires.

La Ville a octroyé 79 incitations financières à l'achat d'abonnements de transports publics. (70 en 2012).

Cette progression est très encourageante, et témoigne de la légitimité de la démarche actuelle.

Des vélos électriques ont aussi été commandés pour les différents dicastères intéressés à utiliser des vélos de service, ils seront livrés en 2014.

Ateliers de mobilité pour les seniors

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Morges, en collaboration avec Pro Senectute Vaud et Espace prévention La Côte, a mené quatre ateliers de mobilité pour les seniors dans le cadre du programme national "être et rester mobile". Ces ateliers ont à nouveau remporté un vif succès, tant en termes du nombre d'inscriptions que de la satisfaction des participants. Les partenaires impliqués ont constaté la présence de personnes intéressées à suivre plusieurs ateliers, ainsi que la présence croissante d'hommes.

Comparaison 2011 - 2013

	2013	2012	2011
Ateliers conduits	4	4	3
Places à disposition	80	80	60
Inscriptions reçues	115	123	100
Inscriptions validées	68	65 ¹	48 ¹
Âge des participants	De 66 à 91 ans	de 65 à 88 ans	de 66 à 94 ans

Semaine de la mobilité

Cette manifestation s'est déroulée du 21 au 22 septembre sur les quais. Elle a été organisée en partenariat avec de nombreuses entités dont Pro Vélo, les MBC, Retrobus Léman, l'AVACAH, l'ASM, l'ATE, Urban training, Publi Bike. Elle a bénéficié du soutien de la CGN et du Canton de Vaud.

Différents ateliers ont été organisés comme des ateliers de photomontages pour les enfants, de sensibilisation à la mobilité des personnes handicapées ou d'apprentissage du fonctionnement de Publi Bike. Trois courses de lenteurs ont été organisées ainsi qu'une bourse aux vélos. Une exposition sur Morges et sa mobilité du 20^e au 21^e siècle a été mise en place sur les quais et s'est accompagnée de la présence d'un ancien bus et d'un tout nouveau modèle de bus des MBC.

¹ Le nombre de personnes inscrites est inférieur au nombre de places disponibles, car certaines personnes se sont inscrites à la fois à l'atelier sur les transports publics et à l'atelier de mobilité corporelle.



Energie

Renouvellement du label Cité de l'énergie

Le 19 mars, la Ville de Morges a confirmé le renouvellement de son label Cité de l'énergie pour la quatrième fois. La cérémonie de remise du certificat a eu lieu le 6 septembre.

Ce label récompense les communes qui ont une politique durable et concrète en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. Il doit être reconfirmé tous les quatre ans : la politique énergétique menée au sein de la Ville est ainsi constamment en cours de réévaluation.

Concept énergétique à l'échelle d'un quartier

Conjointement à l'élaboration du plan partiel d'affectation "Prairie-Nord/L'Eglantine", un concept énergétique à l'échelle de ce quartier a été élaboré. Ce concept a pour objectifs de minimiser les consommations énergétiques et d'optimiser l'utilisation des énergies renouvelables.

Les variantes retenues pour l'approvisionnement énergétique de ce quartier sont l'utilisation de pompes à chaleur et la géothermie, avec en soutien la pose de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) et la construction d'un réseau de chauffage à distance.

Standard Bâtiments 2011

Le *Standard Bâtiments 2011* définit des critères pour les nouvelles constructions et les rénovations, afin de renforcer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux écologiques.

La Municipalité a formellement adopté ces critères dans sa séance du 23 avril 2012. Dès lors, l'adéquation du projet avec les critères du *Standard Bâtiments 2011* est présentée de manière systématique dans les préavis de construction ou de rénovation des bâtiments communaux.

Projet d'aquathermie

Sous l'impulsion de la Société Medtronic basée à Tolochenaz, une étude de faisabilité pour la

création d'une boucle d'eau du lac a été initiée en 2010.

Cette étude, financée par Medtronic et le Canton, a permis de déterminer un tracé préliminaire (depuis l'Ouest du Port du Petit-Bois jusqu'au bâtiment de Lipo), d'aborder les aspects financiers, d'effectuer un bilan des besoins en chaud et froid des zones sélectionnées et d'identifier les partenaires clés.

Afin de déterminer plus finement la faisabilité de ce réseau et le rôle potentiel de la Ville de Morges dans son développement (notamment celui des Services industriels), des compléments d'information s'étaient, toutefois, révélés nécessaires. Dès lors, la Municipalité, en partenariat avec Medtronic et le Canton, a effectué une étude complémentaire de faisabilité afin, entre autre, d'établir un business plan et d'affiner le tracé. L'étude de faisabilité et l'étude complémentaire ont toutes deux été menées par le Bureau BG Ingénieurs Conseils SA.

Selon les conclusions du Bureau BG, le périmètre à privilégier pour le déploiement d'une boucle d'eau du lac est principalement localisé à Tolochenaz et est constitué des bâtiments de Medtronic, Sensient et de la FVE.

Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

En 2013, 114 subventions ont été allouées pour un montant total de CHF 111'409.90. (106 subventions pour un montant total de CHF 148'370.00 en 2012).

- 19 subventions pour l'achat de vélos traditionnels, soit CHF 3'645.66;
- 56 subventions pour l'achat de vélos électriques, soit CHF 16'437.80;
- 23 subventions pour l'achat de cabas à roulettes, soit CHF 344.20;
- 7 subventions pour des travaux d'isolation, soit CHF 68'135.80;
- 7 subventions pour l'installation de capteurs solaires thermiques de CHF 21'350.00;
- 2 subventions pour des bilans énergétiques de CHF 1'496.00.

Actions d'information et de sensibilisation

1^{re} phase du Concept de communication Agenda 21

Suite à la recommandation de la Commission consultative Agenda 21, une campagne d'affichage et une brochure tous-ménages ont été publiées afin de présenter certains aspects

de la politique durable de la Ville. Des collaborateurs se sont portés volontaires pour témoigner de leurs efforts personnels à ce sujet, leurs portraits ont été présentés en formats multimédias, accompagnés d'informations sur la politique durable de la ville. L'impact de la campagne a été bien ressenti par les participants, qui disent tous avoir reçu un feedback positif. La Municipalité a tiré un bilan positif de cette action, et compte progresser en 2014 à partir de ces bases acquises.

Ecolotrucs

Depuis mars 2012, une rubrique sur les éco-gestes "Ecolotrucs" fait partie intégrante du bulletin d'information communal REFLETS. Dû aux complications liées à l'absence de la déléguée du développement durable, l'Ecolotruc n'a pas été publié en 2013. Il est prévu de reprendre sa publication en mars 2014 avec la première édition de REFLETS.

Opération énergie à l'École de Chanel

En aval de la campagne de communication Agenda 21, l'Association Terragir a été mandatée en novembre et décembre 2013 pour entretenir des ateliers de sensibilisation sur la consommation énergétique. Se déroulant à l'École de Chanel, la série de 8 ateliers s'est faite avec des classes de différents âges. Une baisse considérable des consommations en chauffage et électricité a été perçue à l'intérieur du Collège. Deux journées portes ouvertes ont ensuite été organisées au sein de l'école, où les élèves ont pu accueillir leurs parents et leur faire part de leurs nouvelles connaissances. La deuxième journée portes ouvertes a accueilli le grand public morgien, et quelques représentants de l'Administration communale. En effet, les plus importantes économies d'énergie résultent d'une modification des comportements. Par exemple, l'utilisation adaptée des stores peut éviter le besoin d'allumer les lumières et de chauffer la pièce à certaines heures de la journée. Le franc succès de cette expérience témoigne de l'importance de ce type d'opération, et encourage la Municipalité à poursuivre cette forme d'intervention interactive.

Mobilité

Groupe Vélo Morges (GVM)

Le GVM a siégé à deux reprises durant l'année 2013. Les discussions principales ont visé l'élaboration de dispositifs techniques et d'infrastructures permettant aux cyclistes de pratiquer les routes dans des conditions plus sécurisées. Entre autres, la traversée de Beau-sobre, et le futur aménagement des avenues

Monod et Warnery ont été discutés avec des représentants de la mobilité et des services publics.

Transports publics morgiens (TPM)

- L'année 2013 a enregistré un accroissement significatif de 17% de voyageurs du réseau des TPM, représentant plus de trois millions huit cent cinquante mille personnes. La progression du nombre de prestations kilométriques a été de 14,5 % par rapport à 2012.
- Ces résultats s'expliquent, notamment, par l'adaptation du tracé des lignes, et donc l'évolution en kilomètres parcourus :
- Ligne 701 : aucun changement significatif depuis son prolongement jusqu'à La Bourdonnette en fin 2012.
- Ligne 702 : prolongement de la ligne d'Echandens-centre à Bussigny-gare, en jonction avec les trains CFF. Arrêts supplémentaires : Riaz, Chocolatière, Reculan, Bosquet (dir. Bussigny), Vallon (dir. Echandens). Les arrêts Riaz et Chocolatière sont communs avec la ligne 705. (sans modification des cadences et des horaires).
- Ligne 703 : aucun changement significatif depuis son prolongement jusqu'à Lussy et Echichens Haute-Pierre en 2011.
- Ligne 705 : augmentation substantielle du nombre annuel de voyageurs, suite au report du transport des élèves de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges sur le transport public (38 semaines).
- Autre évènement significatif :
- Mise en service des deux premiers autobus de type Mercedes C2 en Suisse.

En conclusion, le réseau des TPM s'étant bien étoffé et aucun changement important n'étant prévu, cela mériterait d'étudier une cadence de 10 minutes sans interruption sur les lignes 701 et 702 (lundi au vendredi) compte tenu de l'évolution du taux de fréquentation des voyageurs en constance croissance.

Pyjam'bus

La fréquentation du Pyjam'bus est quasiment identique (-0,2%). On constate que le nombre de voyageurs est stable par rapport à l'année précédente. En effet, le nombre de voyageurs se monte à 87'909 à fin octobre 2013 et de 86'696 à fin octobre 2012.

Annexe N° 7 - Police des constructions

Demandes de permis déposées	2013	2012	2011	2010
Habitations :				
villas/villas mitoyennes	8	8	3	8
immeubles locatifs	12	4	9	11
Immeubles mixtes (activités/habitations)	8	7	9	8
Immeubles pour activités				
administratives et commerciales	10	5	3	4
industrielles/artisanales	0	3	1	3
garages prof. et stations-service	0	0	0	2
établissements publics soumis à patente	1	1	2	0
demande préalable d'implantation	0	0	0	0
constructions publiques				
établissements hospitaliers, médico-sociaux et paramédicaux	1	1	0	4
écoles et institutions	1	1	3	1
Autre:				
transports/cours d'eau	0	3	0	0
installations sportives et de loisirs	0	0	0	2
garages et places de stationnement	4	2	1	1
divers (antenne/piscine)	9	12	2	14
démolitions	0	1	0	1
Total	54	46	33	59

Permis de construire délivrés	2013	2012	2011	2010
Mises à l'enquête publique				
constructions nouvelles	10	7	18	11
transformations d'immeubles	24	21	18	22
aménagements extérieurs	7	1	1	0
dépendances (garages, cabanes)	1	1	4	7
modifications de permis	0	3	3	1
démolitions	0	1	0	3
demande préalable d'implantation	0	0	0	0
piscine	0	3	0	3
Total	42	37	44	47

Dispenses d'enquête publique (art. 111 LATC)	2013	2012	2011	2010
transformations d'immeubles	7	0	0	1
modifications de permis		0	0	0
places de parc	1	0	0	0
Total	8	0	0	1

Divers	2013	2012	2011	2010
enseignes	35	22	24	32
plaques professionnelles	3	5	2	3
installations de citernes	0	0	0	0
Total	38	27	26	35

Autorisations	2013	2012	2011	2010
petites transformations	10	14	18	15
façades, toiture	4	7	11	14
cabanes, annexes	7	10	5	6
capteurs solaires, pompe à chaleur	9	5	5	5
places de parc	6	4	3	3
divers	7	6	6	9
Total	43	46	48	52

Permis d'habiter et d'utiliser délivrés	2013	2012	2011	2010
Nouvelles constructions				
villas et villas mitoyennes	3	3	6	3
immeubles locatifs	2	3	0	5
immeubles mixtes	2	5	1	2
immeubles d'activités	3	2	1	0
constructions publiques ou parapubliques	0	5	2	0
constructions annexes	1	0	8	0
antennes	3	0	1	0
places de parc	0	0	6	0
piscine	3	2	4	0
Sous-total	17	20	29	10

	2013	2012	2011	2010
Transformations-rénovations				
villas et villas mitoyennes	6	7	8	1
immeubles locatifs	6	4	1	1
immeubles mixtes	5	13	2	6
immeubles d'activités	4	5	20	0
constructions publiques ou parapubliques	3	3	0	1
divers	1	0	2	0
Sous-total	25	32	33	9
Total	42	52	62	19

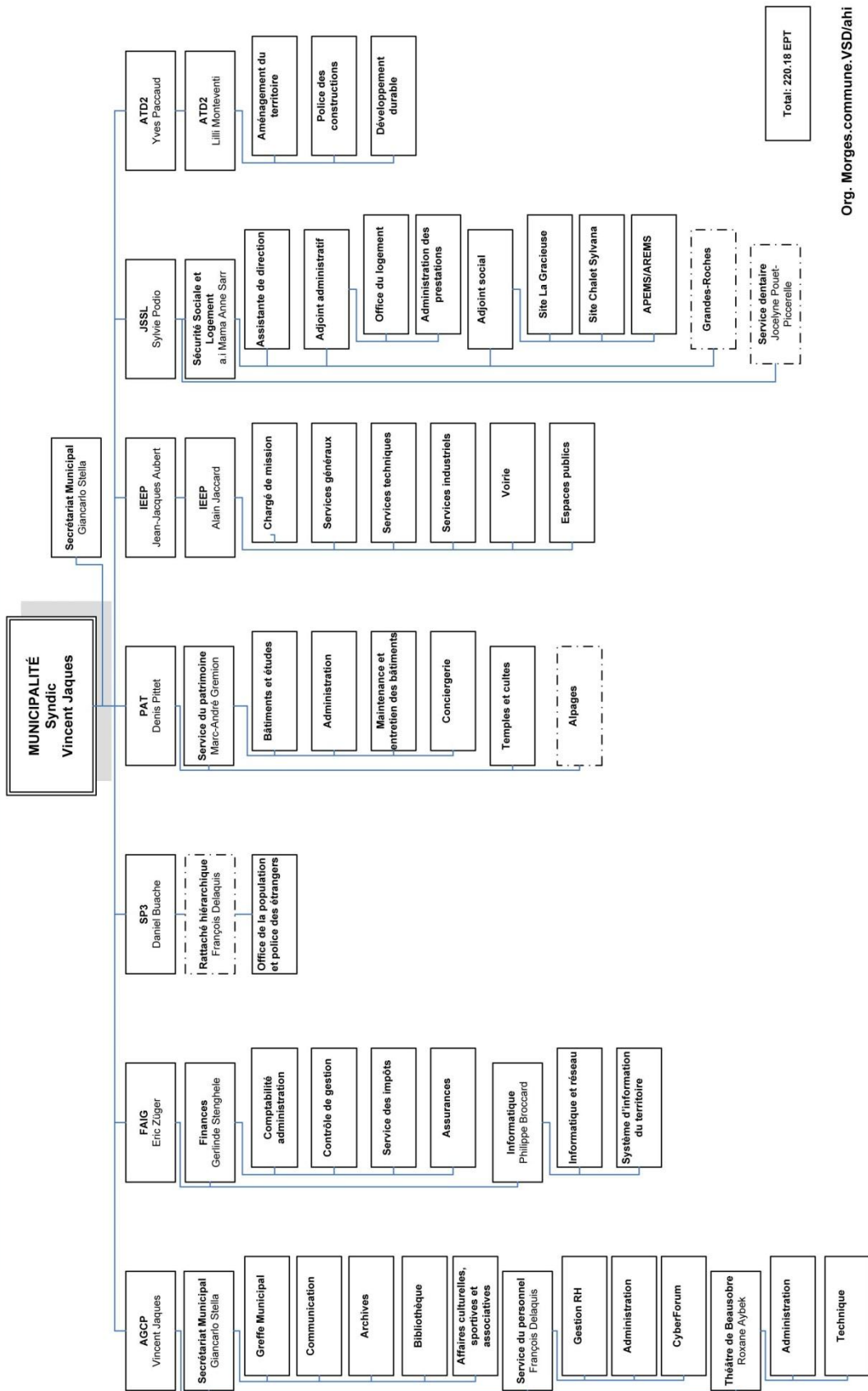
	2013	2012	2011	2010
Demandes de fractionnement ou de modification de limites				
Vérification quant à d'éventuelles atteintes aux règles communales concernant la distance aux limites, la surface minimum de la parcelle, les coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol (cf. art. 83 LATC)	4	0	2	7
Dispenses d'abri de protection civile	2013	2012	2011	2010
nombre de projets autorisés	0	0	1	3
nombre de places rachetées	82	39	424	28

Organigrammes

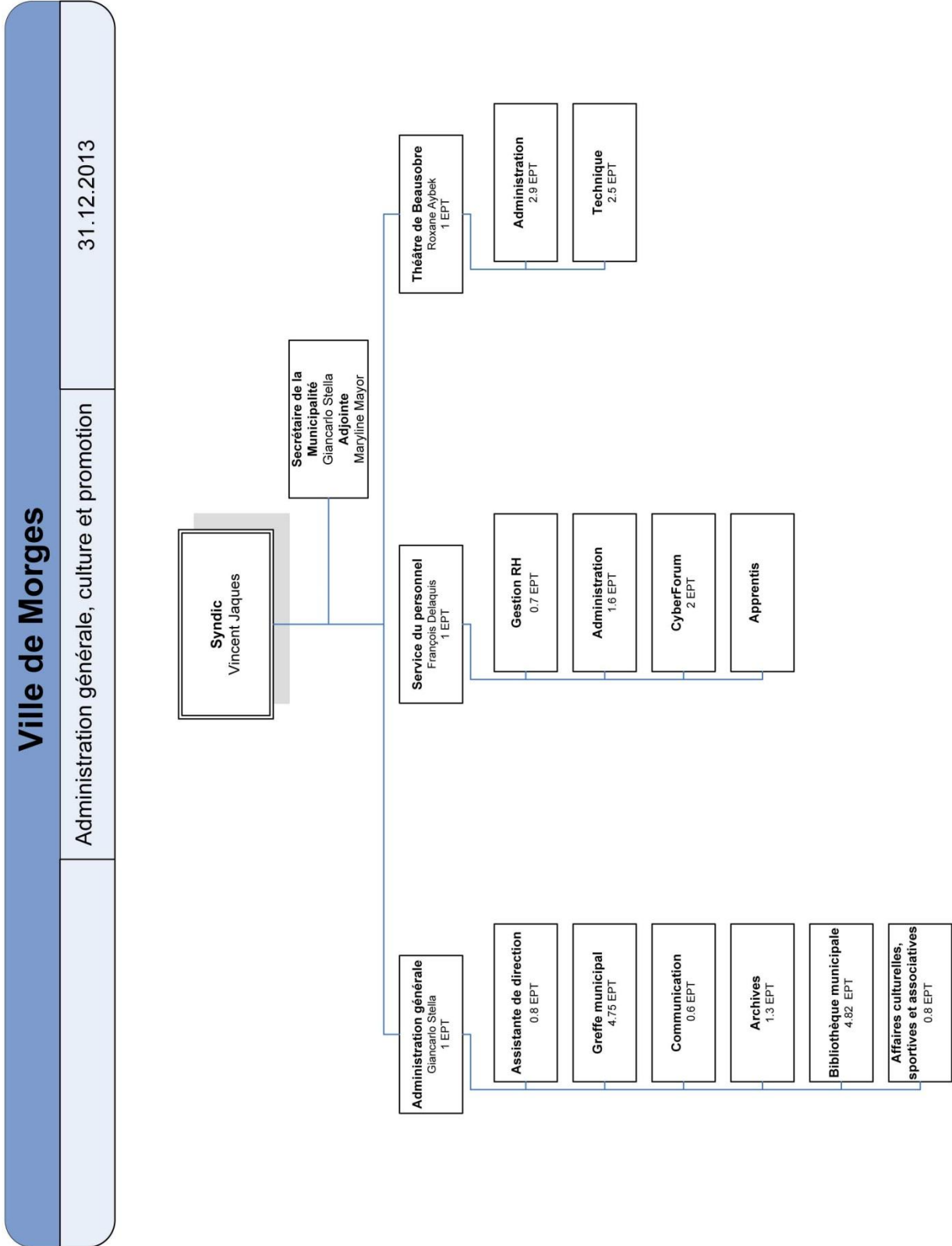
Ville de Morges

Commune de Morges

31.12.2013

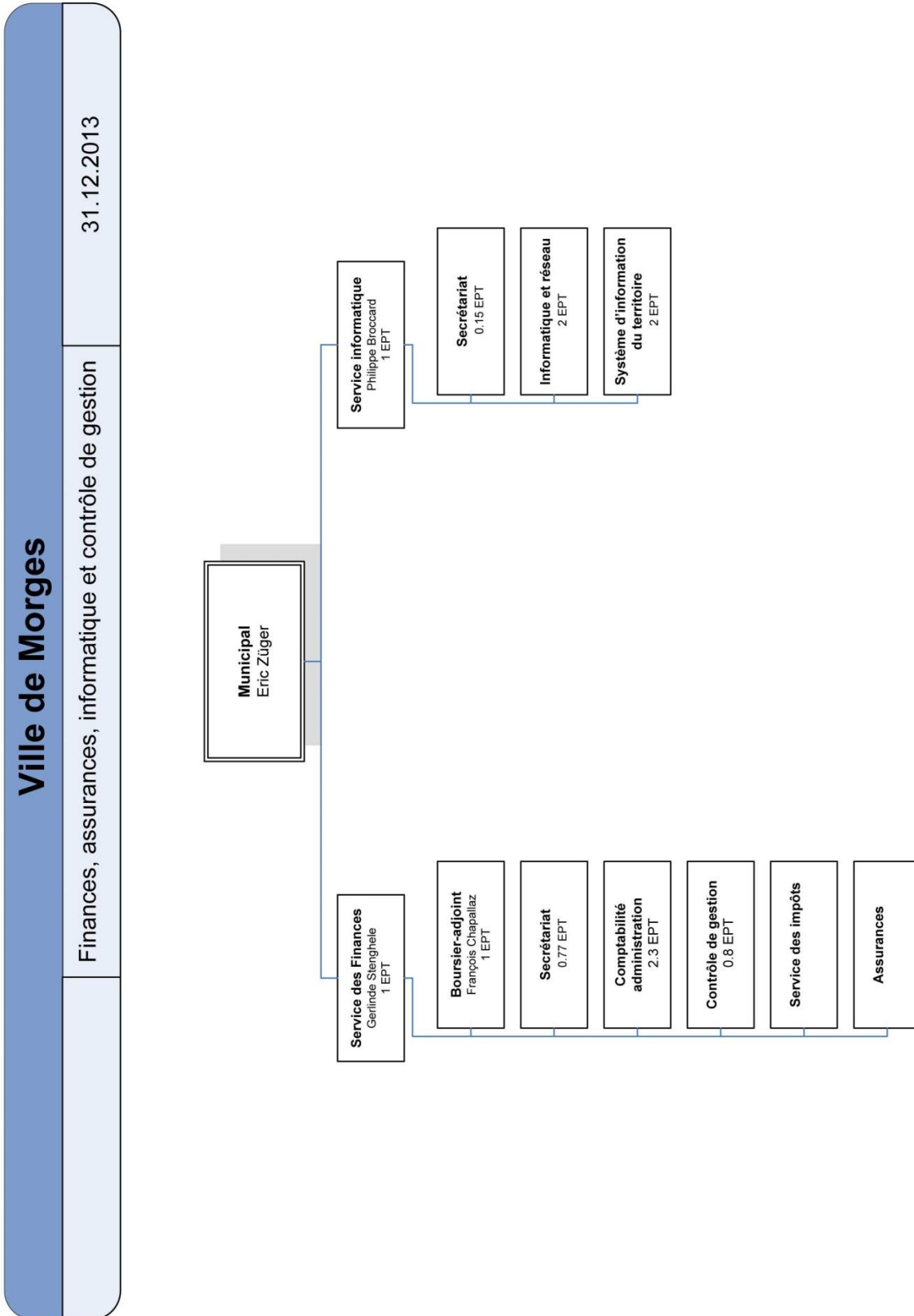


ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET PROMOTION



Total: 25.77 EPT

FINANCES, ASSURANCES, INFORMATIQUE ET CONTROLE DE GESTION

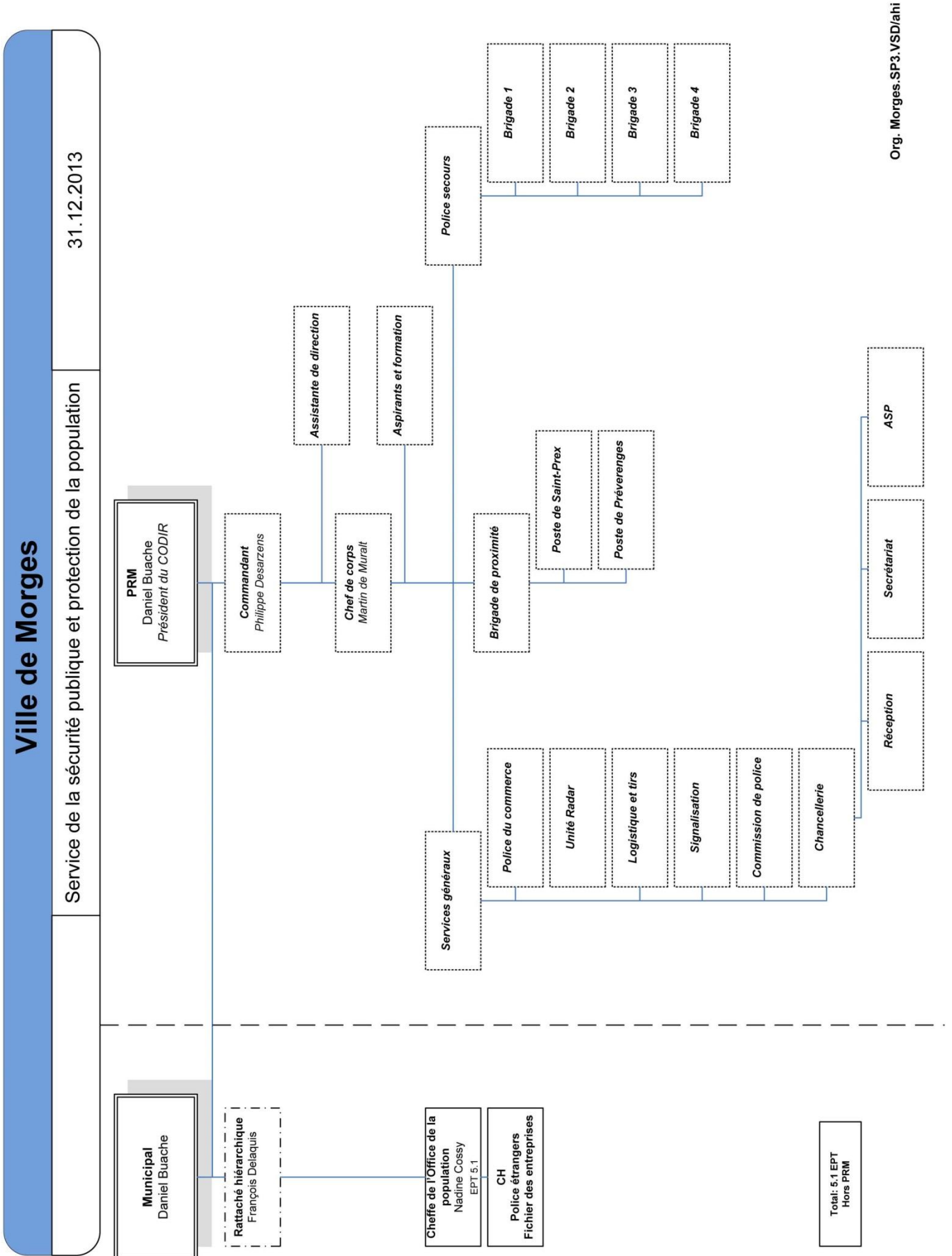


31.12.2013

Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion

Total: 11.02 EPT

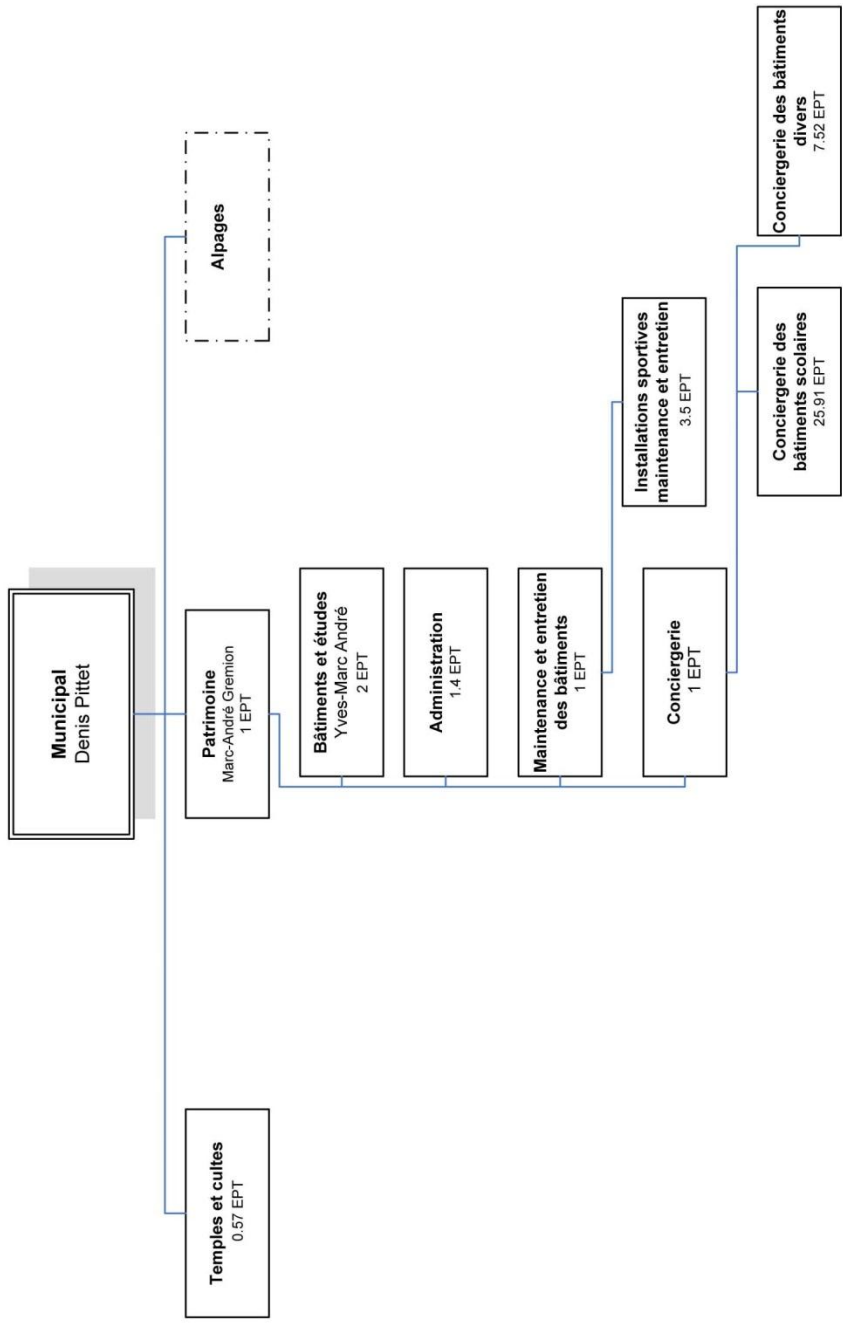
SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION



Ville de Morges

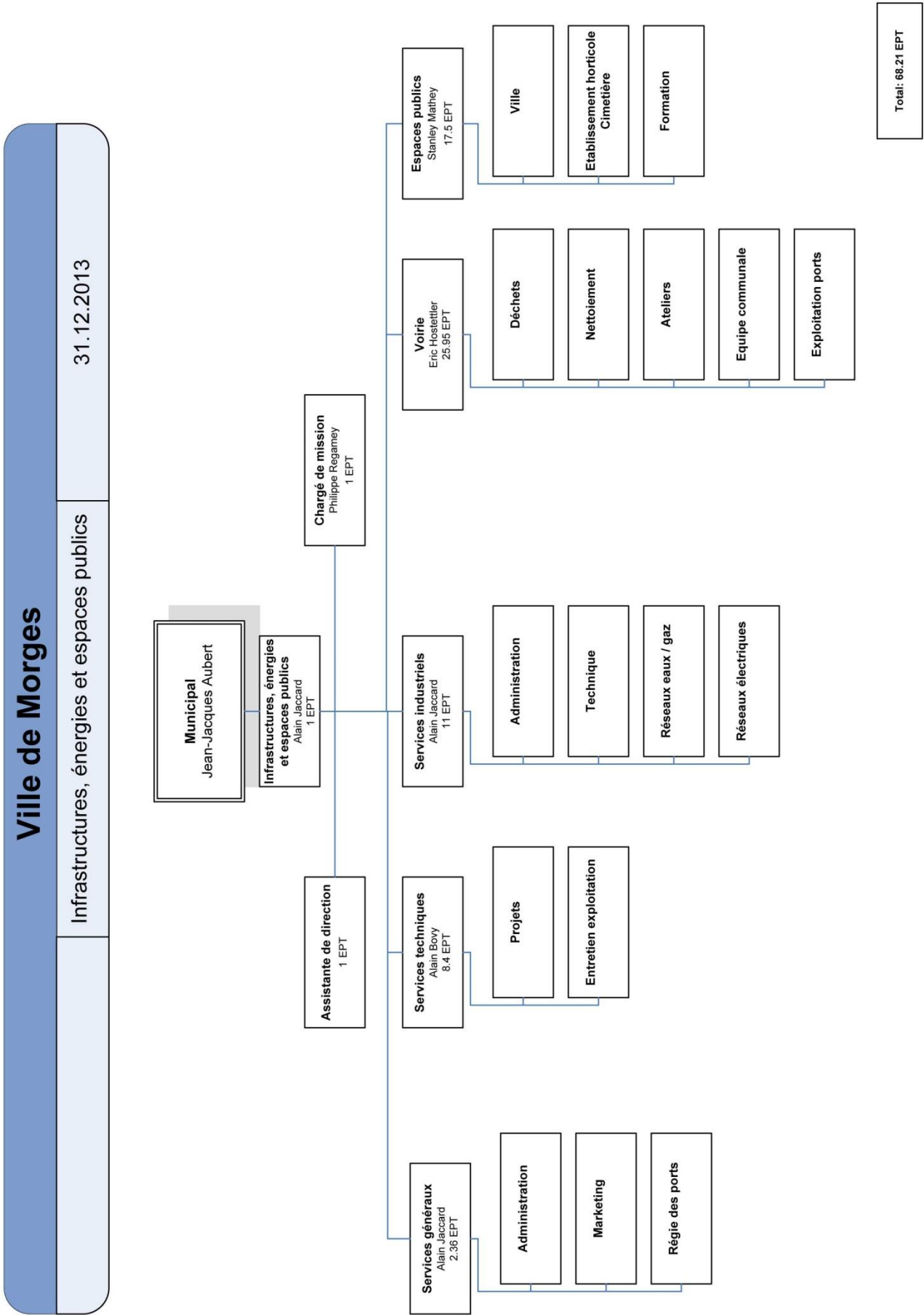
Patrimoine

31.12.2013



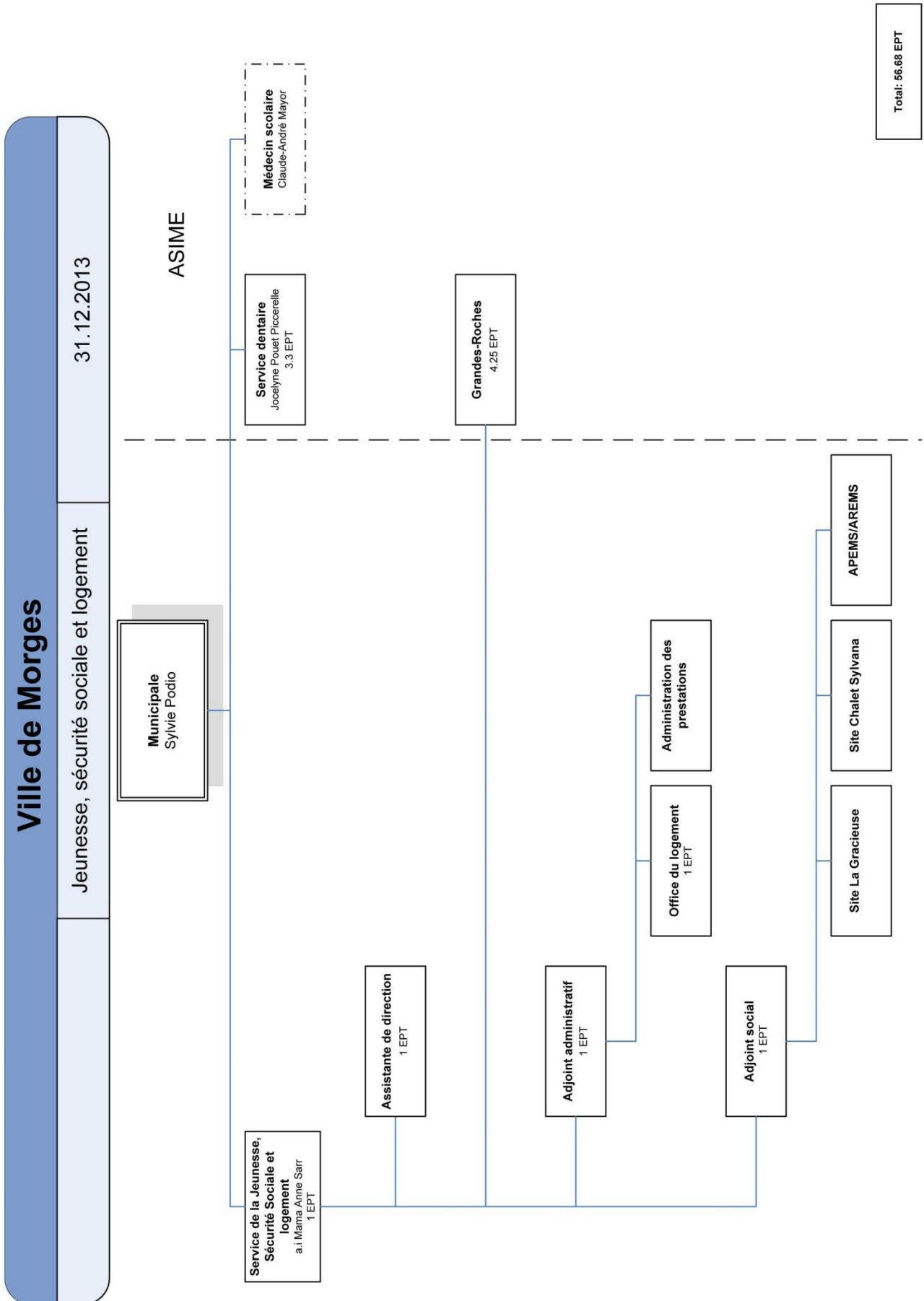
Total: 47,40 EPT

INFRASTRUCTURES ENERGIES ET ESPACES PUBLICS

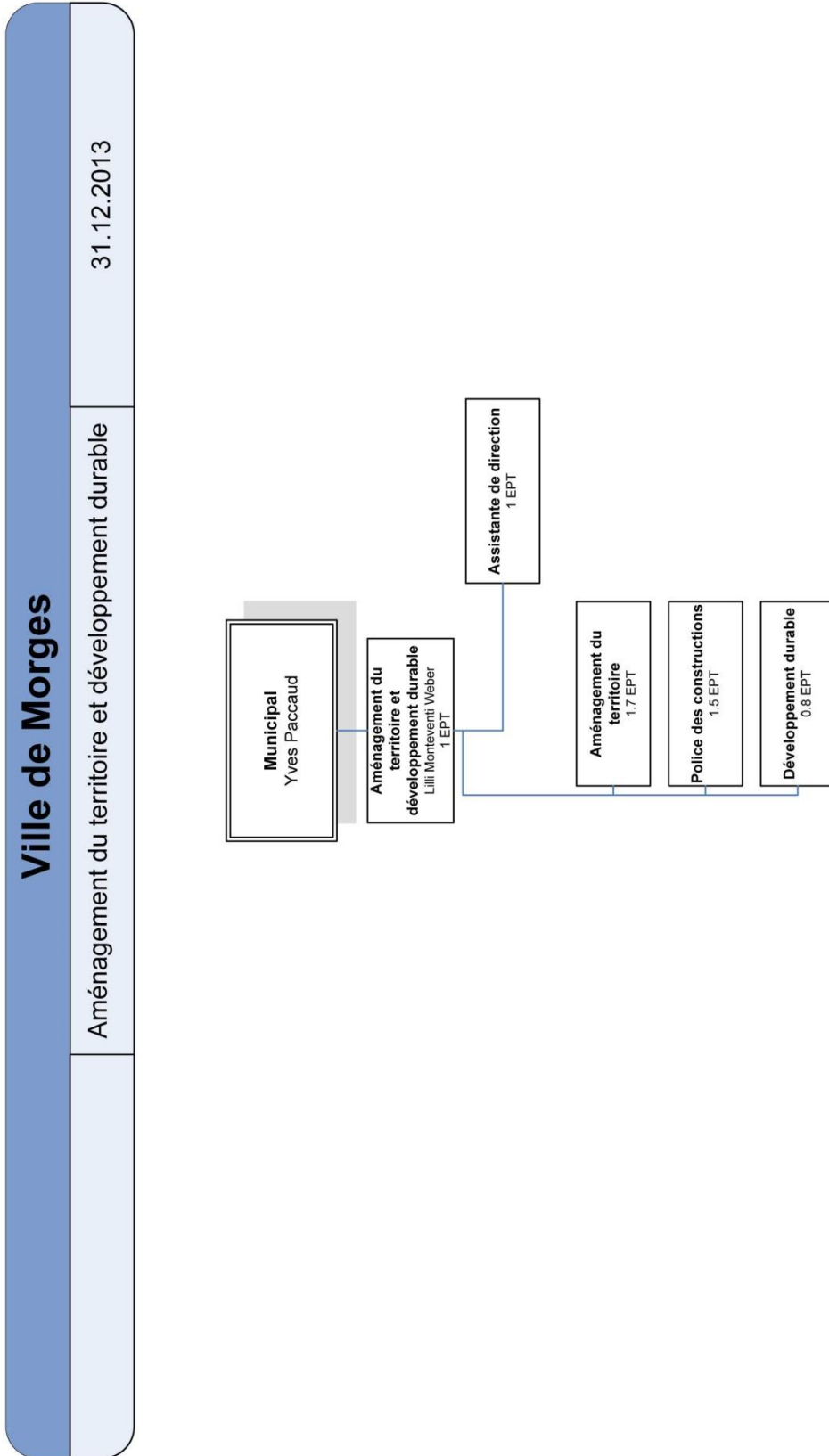


Total: 68,21 EPT

JEUNESSE, SECURITE SOCIALE ET LOGEMENT



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Total: 6 EPT

Conclusions

L'année 2013 a été marquée, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, par l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Si les citoyennes et citoyens de notre commune ont dû s'adapter à de nouvelles habitudes, l'application de cette réglementation a également engendré une nouvelle charge de travail importante au sein de l'administration dans différents domaines : gestion administrative, financière, logistique, sans oublier l'information à la population, aux guichets de la réception et par téléphone. Si plusieurs adaptations ont été nécessaires, le constat est clair : la population morgienne a brillamment adapté ses habitudes en renforçant le tri et en respectant ces directives; qu'elle soit ici chaleureusement remerciée.

Au chapitre du patrimoine communal, le chantier de l'Hôtel de Ville s'est poursuivi en profondeur, et une première étape de travaux a été achevée au mois d'août. Trois services communaux ont pu ainsi réintégrer le Bâtiment administratif dans des locaux modernes et fonctionnels. Le hall a notamment été restitué à la population sous forme d'un véritable espace d'accueil destiné aux prestations communales et touristiques.

L'aménagement du territoire a été l'une des occupations centrales de la Municipalité. En effet, les projets Morges Gare-Sud et Les Fonderies ont connu une évolution significative, par le lancement d'un concours d'architecture pour l'un et la révélation du projet lauréat pour l'autre. D'autres projets prioritaires, comme les plans d'affectation du Parc des Sports et Prairie-Nord/L'Eglantine, ont nécessité de très nombreuses réunions de travail. L'année 2013 a aussi permis le lancement de l'étude du Plan directeur des circulations, selon une démarche participative. Tous ces travaux, coordonnés, permettront à terme de proposer des solutions adaptées de mobilité et de stationnement.

Les activités intercommunales de la Municipalité se sont principalement concentrées sur le projet de centre aquatique régional. Une démarche inédite d'adhésion à large échelle, en collaboration avec l'ARCAM, a permis à trente-quatre communes du district de Morges de se prononcer favorablement sur une première étape de projet. La création d'une société anonyme devrait permettre d'accompagner le processus durant les deux prochaines années, jusqu'à la définition d'un projet précis et chiffré.

Enfin, fidèle à ses engagements, la Municipalité a œuvré avec l'administration communale à l'application d'économies pérennes, tout au long de l'année. Cette préoccupation de la juste allocation des moyens au sein d'une commune en pleine croissance a fait l'objet d'un travail minutieux au sein de chaque service. Ce travail de recherche d'économies permet aussi à la Municipalité de souligner que ses collaboratrices et collaborateurs sont très attentifs à la bonne gestion des ressources financières, qu'ils soient d'ailleurs ici toutes et tous remerciés pour leur engagement constant à la bonne marche de la Commune de Morges.

Morges, ville dynamique et en pleine évolution démographique, dont le rôle au sein du district et de l'agglomération Lausanne-Morges se renforce, et qui jouit indéniablement d'une position géographique et stratégique à valoriser au cœur de la métropole lémanique.

Conclusions générales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2013 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Mars 2014